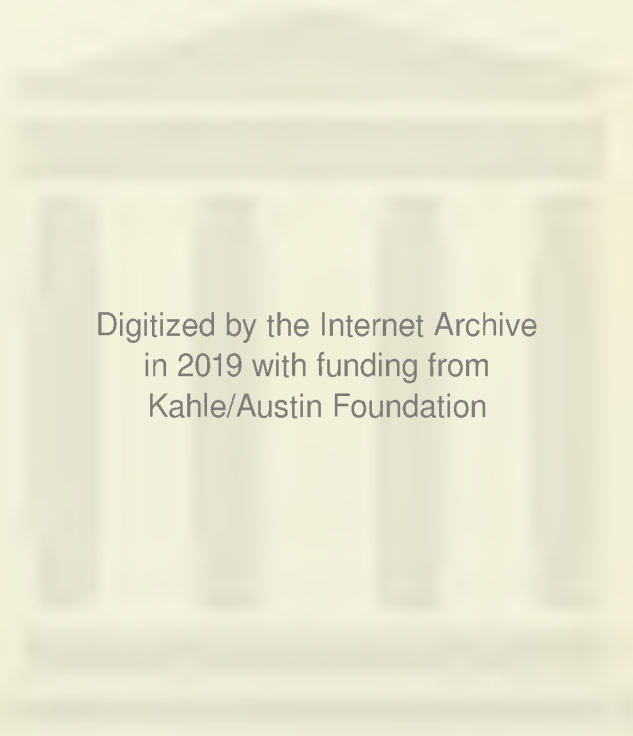


NUNC COGNOSCO EX PARTE



TRENT UNIVERSITY
LIBRARY



Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Kahle/Austin Foundation

LES CONVULSIONS

DE PARIS

LES CONVULSIONS DE PARIS

4 volumes in-16, à 5 fr. 50

TOME PREMIER

LES PRISONS PENDANT LA COMMUNE

TOME DEUXIÈME

ÉPISODES DE LA COMMUNE

TOME TROISIÈME

LES SAUVETAGES PENDANT LA COMMUNE

MAXIME DU CAMP
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LES CONVULSIONS

DE PARIS

Nous allons voir des scènes auprès desquelles
les passées n'ont été que des verdure et
des pastourilles.

CARDINAL DE RETZ.

SIXIÈME ÉDITION

TOME QUATRIÈME
LA COMMUNE A L'HOTEL DE VILLE

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1883

Droits de propriété et de traduction réservés

DC 316

.D82

Vol 4

LA COMMUNE

A L'HÔTEL DE VILLE

CHAPITRE PREMIER

LES LÉGISLATEURS

I. — LA PRISE DE POSSESSION.

L'insurrection du 18 mars n'eut rien de spontané. — Noblesse oblige. — Motifs qui ont fait agir M. Thiers. — Son illusion. — Un mot du comte de Fersen. — Le Comité de vigilance du XVIII^e arrondissement. — Doubles mots d'ordre. — Intervention du Comité central. — Les chefs de légion. — Lettre de Varlin. — 1418. — Solution de la question sociale. — Opinion de Cremer. — Lucien Combatz annonce que le roi est à Versailles. — Largesse au peuple. — La fortune de l'Assistance publique. — Les bons de réquisition. — Garibaldi. — Émissaires secrets envoyés à Versailles. — Jourde. — Le Comité organise son armée. — Rossel. — Don de joyeux avènement. — Le mot de la fin prononcé par Assi.

La tentative que fit le gouvernement pour réintégrer dans les arsenaux de l'État les canons enlevés aux parcs d'artillerie de l'armée et hissés jusque sur les hauteurs de Montmartre fut le prétexte et non point le motif de l'insurrection de 1871; car celle-ci était depuis longtemps décidée en principe. On l'avait préparée pendant la période d'investissement; on avait des armes et des

munitions en abondance, qui paraissent cependant n'avoir pas suffi aux prévisions révolutionnaires, car la fabrication des bombes à main ne chôma pas, ainsi que l'on peut s'en convaincre en lisant les récits des témoins déposant devant la Commission d'enquête parlementaire sur la journée du 18 mars. Au lendemain de l'armistice, tandis que sous le poids de nos défaites chacun de nous luttait contre son accablement, haussait son cœur et reprenait son outil pour donner au pays tout ce que l'on gardait encore d'énergie, de bon vouloir et d'intelligence, les futurs membres de la Commune et les fédérés de la révolte s'assemblaient en conciliabules, échangeaient des mots de passe, regardaient avec joie l'armée se dissoudre, et visaient droit au cœur de la civilisation.

L'idée de se séparer de la France, de lui arracher sa capitale pour en faire le centre d'une jacquerie nouvelle, les domine et les obsède. Le 3 mars, au comité de la Corderie, on mit à l'étude un projet qui bientôt allait cesser d'être théorique : « Dans le cas où, comme certains bruits tendent à le faire croire, le siège du gouvernement viendrait à être transporté ailleurs qu'à Paris, la ville de Paris devra immédiatement se constituer en république indépendante. » Ceci se passait au lendemain de l'entrée des Allemands dans Paris, et cette entrée, on s'en souvient, avait servi de prétexte à la fédération d'une partie de la garde nationale sous des chefs désignés par elle, au mépris des élections précédentes et de l'autorité des officiers réguliers auxquels elle n'obéissait plus. Tous les bataillons réunis sous prétexte de s'opposer à l'entrée des Prussiens dans le quartier des Champs-Élysées ne s'opposèrent à rien, ainsi que je l'ai déjà raconté, mais restèrent debout et prêts, dans l'espoir qu'une éventualité favorable leur permettrait de s'emparer du pouvoir, qu'ils avaient

vainement attaqué le 31 octobre 1870 et le 22 janvier 1871. On prenait ses précautions afin de profiter de toute occurrence; quelques conspirateurs plus hardis ou plus ambitieux que les autres se dévoilaient et jouissaient d'une impunité qui servait d'encouragement aux plus timides. Le 9 mars, le XIII^e arrondissement établit un secteur révolutionnaire en face du neuvième secteur régulier et lui donne pour chef Émile Duval, dont le père avait été, en juin 1848, l'un des assassins du général de Bréa : noblesse oblige.

M. Thiers, contre l'avis des officiers généraux, contre l'opinion du chef de la police municipale consulté, se décida à brusquer l'aventure en se jetant inopinément sur Montmartre et sur Belleville. Si c'était trop tôt ou trop tard, je l'ignore; mais ce fut inopportun, car l'on échoua. Le mobile qui a déterminé la résolution de M. Thiers a de la valeur et doit être expliqué. Aux observations qui lui furent adressées, il répondit en substance : « Nos troupes sont insuffisantes, démoralisées, sans cohésion et sans discipline, je le sais; c'est pourquoi il faut user de surprise. Si nous sommes repoussés, si les canons restent aux mains de l'émeute, si même nous sommes forcés d'évacuer Paris, ce sera un malheur, auquel il nous sera facile de remédier, car en somme nous aurons été vaincus parce que nous n'avons pas de troupes. Faut-il pour attaquer la révolte attendre que nos soldats prisonniers en Allemagne soient revenus et que j'aie pu reconstituer une armée? Cela est bien tentant, j'en conviens; mais cela offre un danger redoutable auquel je ne veux pas exposer le pays. En effet, si l'armée à peu près refaite est battue par les insurgés, tout est à craindre, et l'état de choses que nous allons essayer de créer s'écroule avant même d'avoir reçu un commencement d'existence. En un mot, si nous sommes vaincus avec nos troupes actuelles, c'est une partie

à recommencer et à gagner ; en admettant, au pis aller, que nous perdions Paris, nous serons quittes pour le reprendre ; mais si nous ne réussissons pas à briser toute résistance avec une armée réorganisée, c'en est fait de nous : ce n'est pas Paris seulement qui serait aux mains de la révolution, c'est la France entière, et c'est là un coup de dés que je ne dois pas jouer. »

Ces raisons qui méritaient de n'être point dédaignées, M. Thiers les corroborait par une croyance qui n'était qu'une illusion. Il était persuadé que la fraction saine de la population se lèverait pour l'appuyer. L'expérience d'une longue carrière et de la pratique des hommes le servit mal en cette circonstance. Lui qui connaissait si bien l'histoire de la Révolution française, qui avait eu à sa disposition les archives de tous les pays, il aurait pu se rappeler ce que le comte de Fersen écrivait au roi Gustave III, à la date du 15 juin 1792 : « Les bourgeois et la partie de la garde nationale qui voudraient s'opposer aux projets révolutionnaires n'ont plus de chefs ni de point de ralliement, et ils prendront le parti qu'ils ont pris jusqu'à présent, de gémir, de crier, de se désespérer et de laisser faire. » En 1871 comme en 1792, on laissa faire, et le résultat fut le même : nos pères ont eu la Terreur, et nous avons eu la Commune.

Au 18 mars, le Comité central de la fédération de la garde nationale fut surpris de l'attaque, qui avait été rapidement menée et à laquelle il ne s'attendait pas. Si l'on avait pu tenir bon, la révolte était écrasée dans l'œuf ; mais l'armée paraît avoir été mal engagée ; elle se désagrèga, comme l'on sait, et se perdit au milieu d'une population qui, sous prétexte de fraterniser, la désarma. La résistance locale de Montmartre fut dirigée par le Comité de vigilance du XVIII^e arrondissement, établi à la chaussée de Clignancourt et dont faisait partie Théophile Ferré, qui ne consentit jamais qu'on relâchât

les gendarmes prisonniers. Les hommes du Comité central ont proclamé bien haut qu'ils se lavaient les mains du sang des généraux assassinés et que pendant tout ce jour ils n'avaient pas pris une seule disposition militaire. C'est là une protestation discutable. D'abord on avait adopté depuis une semaine environ une mesure générale qui ne nuisit pas au succès de la journée : le Comité central donnait à ses bataillons fédérés un mot d'ordre et un mot de ralliement qui n'étaient point ceux que distribuait l'autorité compétente ; ainsi, le 18 mars, les mots de la place étaient Bosquet, Bayonne ; ceux du Comité central étaient Masséna, Marseille. Aussitôt que le Comité se fut réuni rue Basfroi, il expédia des ordres dont quelques-uns, retrouvés aujourd'hui, sont des pièces historiques intéressantes à citer. Voici celui qui institue Varlin commandant en chef du XVII^e arrondissement : « 18 mars 1871. Pouvoir est donné au citoyen Varlin, porteur du présent, de faire ce qu'il jugera convenable dans le XVII^e arrondissement, de concert avec les autres quartiers de Paris. — *Les membres du Comité* : J. Grolard, Blanchet, Fabre, Rousseau¹. » En voici un autre : « 18 mars 1871, deux heures et demie. Ordre est donné aux bataillons disponibles du XVIII^e arrondissement de descendre immédiatement sur Paris et de s'emparer de la place Vendôme de concert avec les bataillons disponibles du XVII^e arrondissement. Par délégation du Comité, Grolard, Fabre, N. Rousseau. »

Le Comité central ne manquait pas de généraux improvisés par lui en prévision de la lutte qui devait suivre le mouvement de révolte provoqué et entretenu depuis l'armistice, car le 15 mars il avait désigné en qualité de chefs de légion Faltot dans le quinzième arrondissement, Eudes dans le vingtième, Duval dans le

¹ L'écriture est celle de Pourille, dit Blanchet.

treizième, Lucien Henry dans le quatorzième. Ces futurs héros de la Commune ne faillirent point à leur mission, et ils occupèrent tous les points que les débris de l'armée française avaient abandonnés sans combattre. Le Comité central, vainqueur sans le savoir, était déjà maître de Paris qu'il ne s'en doutait pas encore. Cela paraît ressortir de la lettre suivante que Varlin, — qui dans cette journée déploya beaucoup d'activité, — écrivit à Arnold : « 18 mars 1871, onze heures du soir. Citoyen Arnold, j'arrive du Comité central. Le mouvement général se continue à notre avantage, mais nous n'avons pas encore réussi partout. Faltot avec les hommes du dix-huitième occupe le Luxembourg. On dit, mais ce n'est pas sûr du tout, que nous occupons le Palais de Justice. L'Hôtel de Ville n'est pas encore pris, ni la caserne Napoléon; ces deux monuments sont pleins de troupes, gardées elles-mêmes par des gendarmes et des sergents de ville. Il y a eu déjà quelques hommes tués, mais actuellement des forces considérables sont dirigées sur ce point, sous le commandement de Lullier. Au moment où j'écris, on nous apprend que l'Hôtel de Ville serait occupé et que les gendarmes du Louvre seraient en train de déménager. Mais on nous signale en même temps de grands mouvements de troupes au Champ de Mars et aux Invalides. Veillez! veillez! Ça va bien, mais il faut se défier d'un retour offensif. » Les mouvements de troupes dont parlait Varlin étaient réels; ils indiquaient que l'armée entière se mettait en retraite sur Versailles, où le chef du pouvoir exécutif l'avait précédée et l'appelait.

Le souci le plus pressé des nouveaux maîtres de Paris fut de s'installer à l'Hôtel de Ville, dans le vieux palais municipal qui, lors des jours d'émeute, donne la victoire au premier occupant et dont, si souvent déjà, les ordres ont été servilement obéis par la France.

Cette fois du moins, entre la France et Paris, il y eut Versailles, où l'Assemblée nationale venait de se réunir. C'est là une des crises les plus périlleuses que notre pays ait traversées; pour en retrouver l'analogie, il faut remonter très haut dans l'histoire, jusqu'en 1418, à ce moment où la lutte d'Armagnac et de Bourgogne atteint son plus violent degré d'acuité, où Capeluche, le bourreau de Paris, mène les truands à l'assaut des prisons, où les Anglais battent l'estrade aux portes de la ville, où la reine Isabeau se travestit en Messaline, où le roi de France est fou. Grâce à Versailles, où s'était réfugiée toute légalité, la crise fut courte, — quoiqu'elle nous ait paru bien longue, — elle fut violente, mais elle fut surtout honteuse pour ceux qui en profitèrent pendant deux mois et ne surent même pas en tirer parti. Tous les prétextes invoqués furent menteurs; sauf un nombre singulièrement restreint d'hommes égarés, les vainqueurs ne se mirent en frais d'imagination que pour prendre le vin, pour prendre les filles, pour boire, pour manger, pour s'amuser tout leur souf; un d'eux, plus franc que les autres, l'a dit : pour faire la noce.

Leur victoire n'était qu'un coup de main dû à un concours de circonstances, de désastres, vraiment extraordinaire; ils le sentaient et, malgré qu'ils en eussent, ils en étaient troublés; mais, comme l'on dit en langage révolutionnaire, le peuple avait l'œil sur eux. Le massacre de deux généraux, l'incarcération de deux autres avaient pu le distraire momentanément, mais en réalité ne constituaient pas le bonheur qu'on lui avait promis, qu'on lui promettait, et dont les tyrans de la bourgeoisie, du cléricisme et du capital l'avaient seuls jusqu'à présent empêché de jouir. Le peuple était en droit de dire à ces chefs ignorés de tous et peut-être de lui-même : « Nous vous avons suivis jusqu'ou

vous avez voulu, jusqu'à l'insurrection, jusqu'au crime, jusqu'à la trahison devant l'ennemi; vous nous avez dit que vous possédiez la poudre de projection qui transforme les métaux en or, que seuls vous pouviez résoudre la question sociale, dont on parle sans cesse et à laquelle nous ne comprenons rien; Paris est à nous, et à vous, faites-en la cité modèle; demain au réveil il faut que nous soyons heureux. » Or quelque ignorants qu'ils aient été, les hommes du Comité central savaient bien que la question sociale restera insoluble tant que l'État ne sera pas en mesure de donner 25 000 livres de rente à ceux qui les désirent et ne font rien pour les gagner. C'est pourquoi, afin de faire patienter une population qui pouvait devenir impatiente, on entama des négociations avec les maires. De cette façon le temps s'écoula et les hostilités commencèrent. La fédération fut envoyée contre l'Assemblée nationale, et elle reçut des paquets de mitraille au lieu de la félicité que ses maîtres lui avaient annoncée.

Les préparatifs d'attaque contre Versailles, l'action diplomatique avec les maires de Paris, laissaient quelques loisirs aux membres du Comité central, qui en profitaient pour faire des proclamations et des lois. Cela inspirait alors une douce gaieté aux Parisiens, qui dans l'intrusion de ce gouvernement ne voyaient encore qu'une énorme explosion de ridicule. Cremer a reproduit l'impression générale, lorsqu'il a dit : « Qui connaissait ces noms à Paris? Cela n'avait pas de consistance et ne pouvait en avoir; il suffisait qu'ils se montrassent pour que tout le monde en rit. » Comment ne pas rire en effet, malgré le dégoût dont on était écœuré, lorsqu'on lisait sur les affiches : « La journée du 18 mars... sera appelée dans l'histoire : la journée de la justice du peuple ! » Dès la première heure, on sentait que la population parisienne est crédule

entre toutes, qu'elle a une faculté d'invention prodigieuse, qu'elle ne se refuse à aucune fable et qu'elle adopte toutes les erreurs sans discussion. Un membre du Comité central, Lucien Combatz, nommé directeur général des lignes télégraphiques, lance une proclamation dans laquelle il déclare que les communications avec la province sont rompues : « On veut nous tromper. Les employés sont avec *le roi*. Nous signalons au peuple de Paris ce procédé criminel. C'est une nouvelle pièce à charge dans ce grand procès entre peuples et rois. » Ce mensonge va se perpétuer, se reproduire sous toutes les formes, se répéter jusqu'à faire illusion à ceux-là mêmes qui l'ont inventé et qui savaient bien qu'il n'y avait ni rois ni peuples en présence, mais seulement la République et la Commune.

Celle-ci pourtant n'avait point encore légalement pris naissance; en attendant que des élections l'eussent mise au monde, le Comité central gouvernait, et son premier soin fut de faire quelques largesses à la population; ce César à quarante têtes jetait des sesterces à son peuple : « Il sera distribué aux vingt arrondissements la somme d'un million résultant de l'économie réalisée par notre présence au pouvoir. » Cette modestie honore le Comité central, qui, avant de s'effacer officiellement devant la Commune et de conserver secrètement le pouvoir, légiférait ou du moins y faisait effort. Du 19 au 28 mars il tient à l'Hôtel de Ville onze séances, dont les procès-verbaux n'ont point été perdus. C'est Assi qui préside. On lève l'état de siège et on abolit les conseils de guerre; c'est là en quelque sorte du platonisme, car l'état de siège va être remplacé par l'enrôlement forcé, par les perquisitions à domicile, les arrestations arbitraires, les confiscations; aux conseils de guerre on va substituer la cour martiale. La question qui préoccupe le Comité n'est point philosophique, elle est d'ordre ma-

tériel. C'est la question d'argent. Le *item* faut vivre s'impose ; sauf quelques sommes peu importantes, oubliées dans les caisses ministérielles ou municipales, tous les fonds avaient reflué sur Versailles ; on se trouvait dénué en présence d'une population qui ne gagnait rien et de trois cent mille fédérés qu'il fallait nourrir.

Le Comité n'aurait eu qu'à étendre la main pour s'emparer d'une fortune : une des annexes de l'Hôtel de Ville, celle où résidait, où réside encore l'Assistance publique, contenait trois millions en numéraire et 75 millions en titres nominatifs. C'était là un budget tout trouvé que l'on se fût volontiers approprié par voie d'emprunt, si l'on en eût connu l'existence. Lorsque l'on y pensa, il était trop tard ; un employé très intelligent avait, au péril de sa liberté, sauvé le patrimoine des indigents de Paris, et avait réussi à le transporter hors et loin de la ville insurgée. Dès la première séance, 19 mars, on décide d'avoir recours à la Banque de France et de lui demander les sommes indispensables aux exigences quotidiennes. Ce qui en résulta, nous l'avons raconté¹ ; mais ce que l'on peut arracher à la Banque ne suffira pas ; Rousseau propose (21 mars) de frapper un impôt proportionnel sur la caisse des chemins de fer ; Grolard et Blanchet demandent que l'on confisque et que l'on vende au profit de la Commune les biens des députés et des sénateurs qui ont voté la guerre. Dans cette même séance, Varlin, désirant épargner les finances du Comité, propose de mettre à la disposition des chefs de poste des bons de réquisition. De là va naître un abus tellement scandaleux, que Varlin lui-même se verra forcé plus tard de le combattre, sans parvenir à le diminuer.

La question financière n'occupait pas tellement les

¹ Voir *Convulsions de Paris*, t. III.

membres du Comité central qu'ils ne trouvassent le temps de prendre d'autres déterminations. Le 21 mars, Chouteau, appuyé par Blanchet, fait nommer Menotti Garibaldi gouverneur des forces militaires de Paris. C'était peu connaître Garibaldi et son fils que d'imaginer qu'ils entreraient dans cette aventure. Lorsque Garibaldi fut prié de venir prendre le commandement des troupes fédérées, il donna, sous prétexte de conseil, une leçon qui ne fut pas comprise. A ceux qui lui offraient en quelque sorte la dictature, il désigna pour le remplacer Edgar Quinet, un rêveur inoffensif; c'était recommander la paix et la soumission aux lois : la Commune ne s'en aperçut même pas. Le Comité, du reste, était persuadé qu'il n'avait qu'à commander pour être obéi et il ne se figurait pas qu'un général pût refuser de le servir; c'est ainsi que le 22 mars, apprenant qu'une manifestation pacifique se promène sur les boulevards, « ayant en tête le drapeau national » (cet aveu est bon à retenir au moment où l'on va adopter le drapeau rouge), il décrète : — Le chef d'état-major général du Bisson est chargé, conjointement avec le général Cremer, de faire respecter les volontés du peuple. — Or à cette heure Cremer ne s'employait qu'à faire élargir le général Chanzy, se mettait à la disposition de l'amiral Saisset et s'offrait à nettoyer l'Hôtel de Ville en jetant le Comité central à la porte.

Tout en expédiant des ordres à des généraux qui durent en sourire, on ne négligeait pas de pratiquer l'armée et de faire effort pour l'entraîner à la défection. Après avoir ratifié les condamnations à mort prononcées la veille sur la proposition des généraux Henry et du Bisson, le Comité s'occupe de nos soldats. Viard demande que des émissaires secrets soient envoyés à Versailles, afin d'instruire la troupe de ligne de « ses véritables devoirs ». Assi répond aussitôt que les émis-

saires sont partis depuis plusieurs jours, et le surlendemain, 24, il annonce au Comité que les nouvelles reçues de Versailles sont excellentes. C'est le même jour, dans une séance secrète, que, sur la proposition d'Assi et de Bergeret, on résolut de rompre toute négociation avec les maires de Paris et d'entamer la lutte. Le seul homme intelligent de la bande, Édouard Moreau, parla de conciliation et ne fut pas écouté; on se croyait si sûr de vaincre, que l'on avait hâte d'en venir aux mains.

Dans la séance du 25, Jourde apparaît. A ses paroles on comprend que l'illégalité de tout ce qui se commet, de tout ce qui va se commettre, le trouble et l'inquiète. Avec une naïveté dont il faut lui savoir gré, il demande quelle devra être l'attitude de l'assemblée municipale si l'Assemblée de Versailles refuse de la reconnaître. Les réponses qui lui sont adressées équivalent à ceci : on n'oserait pas; — mot essentiellement français et qui si souvent nous a perdus.

Le dimanche 26 mars, les votes étaient déposés dans les urnes d'où la Commune allait sortir, comme le diable sortait jadis de la chaudière des sorciers. En attendant que les bulletins soient comptés, que la solennité imposante réclamée par Audignoux soit, selon le désir exprimé par Gouhier, prise sur le modèle de la fédération de l'immortelle Révolution, le Comité se prolonge et adopte des mesures militaires; il décrète la formation de vingt-cinq bataillons de marche, de vingt batteries de sept, de quinze batteries de mitrailleuses. Le général Duval organisera l'artillerie, le général Henry organisera l'infanterie, le général Bergeret organisera la cavalerie; le général Cluseret est chargé de l'administration générale; — Gouhier, le seul qui ne soit pas général, — est nommé au commandement des canonniers de la Seine. Ces officiers sont autorisés

à se procurer par des bons de réquisition tout ce qui leur sera nécessaire. Là, pour la première fois, on entend prononcer le nom d'un homme qui jouera son rôle pendant la Commune, dont il ne sortira qu'avec la célébrité de la honte et du déshonneur : « République française; administration du département de la Seine. Le citoyen Rossel, colonel du génie, est nommé par le Comité central commandant supérieur du XVII^e arrondissement (Batignolles). Pour le Comité central : L. CHALIN, secrétaire général du ministre des finances. En l'absence des membres du Comité en séance, vu l'urgence, nomination provisoire à ratifier par le Comité central : G. ARNOLD, DUPONT, CASTIONI ¹. »

Le Comité central avait paré aux difficultés financières et aux nécessités du mouvement que l'on allait entreprendre contre l'armée française; ce n'était pas assez : il voulut, avant de se séparer, faire un acte réparateur qui serait à la fois son cadeau d'adieu et le don de joyeux avènement de la Commune; dans la séance du 28 mars, sous la présidence du citoyen général Bergeret, il décrète la suppression du service des mœurs et des inspecteurs de police. Pour mieux inaugurer le nouveau règne, on lâchait le vol et la prostitution, qui en furent le plus sérieux ornement. Ce fut Assi qui prononça le discours de clôture; il eut, comme l'on dit, le mot de la fin : « La république est à jamais fondée et la sécurité publique n'est plus exposée à aucun péril. D'ailleurs à tout être, quel qu'il soit, qui voudrait attaquer la république, on ne doit qu'un coup de fusil. » C'est probablement en vertu de cette maxime

¹ La nomination fut ratifiée par la Commune. « 2 avril 1871. Le citoyen Rossel reste *chef militaire* de la 17^e légion. Le citoyen Géroudier représente dans ladite légion le pouvoir civil comme membre de la Commune. Les délégués de la Commission exécutive : G. LEFRANÇAIS, FÉLIX PYAT, E. VAILLANT. »

que l'on ne dut qu'un coup de fusil à Mgr Darboy, à M. le président Bonjean, à Gustave Chaudey et à tant d'autres.

II. — LE HUIS CLOS DES SÉANCES

La proclamation des votes. — Les hommes de la Commune dessinés par M. W. de Fonvielle. — Ils se démasquent. — La République universelle. — Les dix commissions. — Leur emplacement. — Note écrite pendant la première séance de la Commune. — Esprit d'imitation. — Eudes et Ranc parrains de la Commune. — Un programme de conciliation. — Séances secrètes. — Encore la République universelle. — Jean-Baptiste Clément. — *Les rouges et les pâles.* — *Chouans et Girondins.* — Proclamation du 7 avril. — Pétition pour imposer le vote à bulletin ouvert. — L'équilibre des instincts sur la loi. — Horreur du métier, amour de la fonction. — Vanité. — Résultat des illusions.

La « solennité » de la proclamation des votes fut très bruyante. Je l'ai vue. On cria, on chanta, on s'agita. Tout cela avait l'air forcé. On eût dit que les acteurs de cette bouffonnerie ne croyaient pas à la réalité de leur rôle. Les fédérés titubaient comme le pouvoir qu'ils acclamaient. En résumé, deux cohues se rencontrèrent : l'une composée de soldats débraillés, qui défila ; l'autre composée des membres du Comité central et de la Commune chamarrés d'écharpes rouges, qui regarda défiler. Paris ne s'aperçut guère de ce changement de gouvernement ; aux inconnus du Comité central succédaient les inconnus de la Commune. Ces hommes ont été crayonnés par un écrivain qu'il faut citer, car on ne pourrait dire plus vrai, ni frapper plus juste : « Nous ne nous laisserons point toucher par les bruyantes protestations de coquins si peu célèbres, qu'ils ont pu garder l'anonyme tout en signant de leurs noms, dit M. Wilfrid de Fonvielle : nous savons bien que les inconnus qui ont envahi l'hôtel de ville sous prétexte de conserver les canons de Mont-

inartre ne se préoccupent de notre commune pas plus que nous ne nous préoccupons nous-mêmes des communes de New-York, de Rouen et même de Berlin. Nous savons bien, hélas ! que nous sommes tombés entre les mains d'une bande de canailles internationales, obéissant à un mot d'ordre qu'ils ne comprennent pas plus qu'ils ne connaissent pour la plupart ceux qui les font marcher. On peut dire (phénomène unique peut-être dans nos annales) que Paris, ville de publicité et de lumière, est gouvernée par des hommes masqués. Ah ! c'est bien le cas de dire avec notre pauvre Béranger :

Hommes noirs ! d'où sortez-vous.

car jamais bande plus noire ne s'est montrée plus sanglante sous le glorieux haillon¹. »

M. W. de Fonvielle a raison ; ils ne se souciaient guère de la Commune de Paris, ni de ces fameuses franchises municipales qui servirent de prétexte à la journée du 18 mars et qui eurent l'honneur d'être louées par le prince de Bismarck à la tribune du parlement de Berlin. Aussitôt que l'on a gravi l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville, dès que l'on s'est installé autour d'une table à tapis vert, dans un fauteuil capitonné, on oublie que l'on ne représente que la cité et l'on veut représenter le pays ; on cesse d'être conseil municipal pour se transfigurer en conseil de gouvernement, on se préoccupe peu des besoins de la ville et l'on ne parle plus que de République universelle. Les papes de la démagogie socialiste élèvent la voix ; ils s'adressent *urbi et orbi* ; ils s'imaginent que le specta-

¹ *La terreur ou la Commune de Paris en l'an 1871 dévoilée*, par W. de Fonvielle. Bruxelles, 1871, p. 7.

cle de leur élévation — de leur exaltation — va leur donner le monde, que les peuples les contempnent et que la ville qu'ils souillent de leur pouvoir va devenir « la Rome de l'humanité » ; c'est le mot de Félix Pyat. A la première séance de la Commune, sans plus attendre, on se découvre. On vote des remerciements au Comité central : « Les membres du Comité, dit Delescluse, ont bien mérité non seulement de Paris, mais de la France et de la République universelle. »

La Commune se partage en dix commissions qui correspondent aux anciens ministères ; les cultes, dont le budget est supprimé par acclamation, sont attribués à la sûreté générale, c'est-à-dire à la préfecture de police. Les délégués s'établirent dans les ministères, où ils représentaient la Commune, mais les commissions s'installèrent dans l'Hôtel de Ville même : la commission exécutive dans la salle du Trône, devenue la salle du Peuple ; la commission militaire au centre de la galerie des tableaux ; la commission de la sûreté générale dans la galerie du Conseil municipal, n° 2 ; la commission des services publics à l'extrémité de la galerie des tableaux ; la commission de l'enseignement (qui pendant toute la durée de la Commune ne dépensa que la somme de 1000 francs) dans la galerie du Conseil municipal, n° 5 ; la commission des subsistances dans la galerie du Conseil municipal, à gauche ; la commission de la justice dans la galerie du Conseil municipal, à droite ; la commission du travail, de l'industrie et de l'échange dans l'aile droite, au troisième étage ; la commission des finances siégea au ministère, rue de Rivoli, et la commission des relations extérieures se réunissait pour fumer au ministère des affaires étrangères. En prévision de l'avenir, on avait indiqué à celle-ci un programme à suivre : « Elle devra, dès que l'occasion se présentera, accréditer des représentants

auprès des divers États de l'Europe, surtout auprès de la Prusse, quand on connaîtra l'attitude de cette puissance vis-à-vis de la Commune. » Le délégué aux relations extérieures, Paschal Grousset, qui fut loin d'être mal-faisant, n'eut pas à choisir un personnel diplomatique pour représenter le gouvernement de l'Hôtel de Ville auprès des différentes cours de l'Europe, mais il y suppléa en nommant son tailleur conservateur de la bibliothèque du ministère¹. C'est là une gaminerie dont il est difficile de ne pas rire.

Le jour même où la Commune siégeait officiellement pour la première fois et se distribuait le travail du gouvernement, elle ne paraît pas avoir été rassurée sur l'état d'âme de la population parisienne. Près de la table même autour de laquelle elle délibéra, on ramassa, le 50 mars au matin, la pièce que voici : « D'après les circonstances, je crois qu'il serait bon de changer tout employé et que les factionnaires soient tenus à distance des séances, car les discussions sont entendues et rapportées, ce qui est très mauvais ; la question de la sortie des denrées est à étudier ; nous devons nous attendre à toute sorte d'intrigues qui mènent à la trahison. Nous tenons la poire, ne la laissons pas pourrir, soyons prudents et toujours et quand même révolutionnaires jusqu'à ce que nous soyons sûrs de notre résultat. Paris n'est bon que d'un quart, et les trois quarts de la France est très mauvais. Patience, prudence et surtout énergie et virilité. Nous sommes dans une position critique. Il faut en profiter, vu que nous avons force actuellement. Paris, ce 29 mars 1871². »

¹ Procès des membres de la Commune devant le 5^e conseil de guerre ; audience du 18 août 1871.

² La signature est tellement douteuse que je n'ose l'indiquer, dans la crainte de commettre un erreur.

Si ces législateurs improvisés par l'insurrection se sentaient moins que sympathiques à la population, s'ils ne comptaient que sur la force pour maintenir leur pouvoir, il faut reconnaître qu'ils se faisaient illusion sur eux-mêmes et se croyaient des novateurs lorsqu'ils n'étaient que des plagiaires atteints de la monomanie des imitations serviles. Ce fut sur la proposition d'Émile Eudes que le titre de Commune fut adopté pour désigner officiellement le nouveau Conseil municipal. La motion fut appuyée par Ranc, qui dit : « Le nom de Commune de Paris peut seul indiquer que la grande ville veut ses franchises municipales pleines et entières, c'est-à-dire le *self-government*; il faut rompre avec le passé. » C'était se payer de mots, car le seul choix du mot Commune indiquait un retour, un retour légendaire, vers ce passé avec lequel on prétendait rompre. La Commune de 1871 essayait de se rattacher à la Commune de 1793 et de renouer une tradition restée justement exécration. La motion fut du reste votée par acclamation, et les deux parrains du nouveau Comité révolutionnaire purent être fiers de leur succès ¹.

Sous tous les régimes qu'ils avaient traversés et invariablement combattus, les hommes de la Commune avaient réclamé la liberté et le contrôle de l'opinion publique. Aussi quelques Parisiens naïfs furent-ils étonnés de les voir s'inspirer des plus mauvaises coutumes de la monarchie antérieure à la Révolution, car ils votèrent le huis clos de leurs séances. Au lieu d'être une assemblée délibérante, ils devenaient une société secrète, obéissant peut-être ainsi à des habitudes invétérées. Cela fut jugé très sévèrement, et, dans se

¹ Ranc donna sa démission le 5 avril et la maintint résolument, malgré les démarches que Lefrançais fit auprès de lui pour l'engager à la retirer.

correspondance diplomatique, M. Washburne n'hésite pas à déclarer que cette mesure est adoptée « au mépris du principe qui a toujours été proclamé par les peuples libéraux ». Il ne s'agissait pas de libéralisme, il s'agissait de Commune, ce qui est tout différent.

Est-ce dans une des séances secrètes que l'on discuta le programme inventé par François-Julien Chatel, peintre sur porcelaine, capitaine d'une compagnie sédentaire du 209^e bataillon, qui, pour faire acte de conciliation et rallier toutes les opinions au nouveau gouvernement, proposait de fonder « la République-empire-monarchie, dont les magistrats de l'ordre judiciaire seraient désignés sous le nom de procureurs royaux de la république impériale, et ceux de l'ordre administratif sous celui de chefs de la Commune¹. » Celui-là était illuminé, égaré sur les pas du célèbre Gagne; mais c'était mal prendre son temps que de prêcher la concorde aux hommes de l'Hôtel de Ville.

Du 29 au 15 avril, les délibérations sont secrètes, pour ne pas dire mystérieuses; on ferme les portes, on écarte les huissiers, on parle à voix basse. Ce qui s'est passé dans ces conciliabules, on l'ignore, et cependant les procès-verbaux de ces séances doivent exister, car à Versailles M. Thiers les recevait chaque jour de plusieurs mains. En effet, quelques-uns des dictateurs de Paris, avisés ou peu incorruptibles, n'hésitaient point à transmettre au chef du pouvoir exécutif les documents et renseignements qui étaient de nature à l'intéresser. Cette confiance fut récompensée lorsque, après l'effondrement de la Commune, il s'agit de quitter Paris et de chercher un refuge à l'étranger. A

¹ Procès Chatel; 8^e conseil de guerre, débats contradictoires, 12 octobre 1871.

défaut du procès-verbal des délibérations, on a le *Journal officiel* de la Commune que l'on peut compulsier et qui parfois est instructif; s'il ne donne pas les motions, les discussions, les opinions motivées, il enregistre au moins le produit des élucubrations, et montre l'esprit général, — la folie constante, — dont sont animés les élus de l'insurrection.

C'est là, plus que partout ailleurs, que l'on reconnaît combien cette révolution était peu municipale, et combien ses visées dépassaient le but qu'elle avait proposé à la niaiserie parisienne. Ce n'est pas seulement entre compères que l'on parle de République universelle. c'est en public par de redondantes proclamations. Lorsque le Comité central remet ses pouvoirs à la Commune, il croit devoir annoncer ce grand fait à la population : « Citoyens, groupez-vous donc avec confiance autour de votre Commune, facilitez les travaux en vous prêtant aux réformes indispensables; frères entre vous, laissez-vous guider par des frères; marchez dans la voie de l'avenir avec fermeté, avec vaillance; prêchez d'exemple en prouvant la valeur de la liberté, et vous arriverez sûrement au but prochain : la République universelle ! » Ceci est du 28 mars; le lendemain Parisel fait son rapport sur les élections du 26; il se demande : « Les étrangers peuvent-ils être admis à la Commune ? » et. « considérant que la drapeau de la Commune est celui de la République universelle », il propose de valider l'élection du citoyen Frankel, qui n'était pas un Allemand, comme on l'a cru, mais un Hongrois, né à Buda-Pesth. Le dernier acte du Comité central, le premier acte de la Commune, démontrent que les prétentions de ces étranges apôtres dépassaient singulièrement les limites de Paris, et même les frontières de la France : loin d'aspirer au gouvernement administratif d'une ville, ils entrevoyaient la domination du monde. Rêver si haut

pour tomber dans le sang et dans le pétrole, ce serait burlesque, si ce n'était horrible¹.

Cette domination, — qui passerait sur la terre comme un déluge, — ils comptaient bien l'exercer eux-mêmes au détriment de toute autre classe sociale, l'exercer au nom du prolétariat révolutionnaire qu'ils avaient la prétention de représenter, quoique la plupart d'entre eux ne fussent que de petits bourgeois déclassés. Cela apparaît clairement dans les *variétés* du *Journal officiel* de la Commune. Jean-Baptiste Clément, élu par le XVIII^e arrondissement avec 14188 voix, connu dans le monde des guinguettes par une chanson intitulée : *Les petites bonnes de chez Duval*, lâche dans le numéro du 5 avril un article d'une bouffonnerie passablement malsaine : *Les rouges et les pâles*. Les rouges symbolisent le peuple, qui a toutes les vertus; les pâles sont les bourgeois patibulaires, auxquels nul vice ne fait défaut. « Les rouges sont des hommes de mœurs douces et paisibles qui se mettent au service de l'humanité quand les affaires de ce monde sont embrouillées et qui s'en reviennent sans orgueil et sans ambition reprendre le marteau, la plume ou la charrue. » Les pâles « ont quatorze siècles de tyrannie dans les veines, des crimes par-dessus la tête; des oubliettes, des cadavres, des remords sur la conscience. Ils marchent sournoisement la dague au poing, la fourberie dans les yeux, le coup d'État sur les lèvres ». Le chansonnier conclut : « Dieu, s'il existait, serait avec nous. »

Quatre jours après, 7 avril, Albert Regnard renchérit

¹ On ne s'en tint pas là. Un ancien architecte, nommé H. Barnout, qui avait inventé la *borne maudite*, sorte de pilori qu'il proposait d'élever à la honte des malfaiteurs de l'humanité (empereurs et rois), « réduit la devise de l'avenir aux quatre termes suivants : souveraineté universelle — contribution universelle — héritage universel — expropriation universelle. » *Le Vengeur*, numéro du 8 avril 1871.

sur ce pathos : *chouans et girondins*, il met tout dans le même sac : « Qu'importe aux Jules Favre ! qu'importe aux Thiers et aux Picard ! à nous les zouaves de Mentana ; à nous les assommeurs de Pietri, les chouans de Charette et de Cathelineau et tout ce que la France a pu vomir d'égorgeurs et d'assassins, y compris les forçats de Brest et de Toulon. Mais je m'arrête ; la plume a peine à suivre le bouillonnement de la haine et de la colère qui débordent. » C'est la même idée sous une autre forme. Les chouans et les girondins sont les pâles, et les montagnards sont les rouges. C'est l'humanité divisée en deux castes de frères ennemis, dont l'une doit exterminer l'autre. Jean-Baptiste Millière envoie sa démission de député à l'Assemblée nationale dans des termes qui ne sont pas beaucoup plus mesurés ; il admire la population parisienne, il honnit les membres de la majorité et déclare que « Paris a été livré à l'ennemi par la plus infâme trahison dont l'histoire ait conservé le souvenir ». On ne sait quelle rhétorique frelatée les obsède ; le 7 avril, la Commission exécutive, composée de Cournet, Delescluze, Félix Pyat, Tridon, Vaillant, Vermorel, signe une proclamation dans laquelle on peut lire : « La violence de nos ennemis prouve leur faiblesse ; ils assassinent ; les républicains combattent. La République vaincra. » Cette dernière affirmation n'a étonné personne ; c'était prédire à coup sûr, et nous savions tous que la République vaincrait la Commune ; mais il n'est point surprenant que le peuple de la fédération, surexcité par ces objurgations, ait cru faire acte de patriotisme en essayant d'égorger la patrie.

On ne s'employait pas seulement à troubler l'esprit de la population et à donner ainsi à la guerre civile un caractère de cruauté exceptionnelle ; on poussait la Commune à regarder de près au fond de toutes les consciences ; on demandait que les citoyens se dénonçassent

eux-mêmes et s'exposassent aux brutalités de l'arbitraire qui avait remplacé la loi. On eût voulu exiger en quelque sorte que chaque habitant de Paris fit une confession publique et prit la police de Raoul Rigault pour confidente de ses pensées intimes. La pétition suivante, reproduite au *Journal officiel* de la Commune, fut adressée à l'hôtel de Ville : « Les soussignés, membres de la commission communale du 1^{er} arrondissement, considérant que le vote à bulletin secret est immoral au premier chef; qu'il ne peut y avoir de vraie démocratie et d'élections libres que là où les électeurs acceptent la responsabilité de leurs actes; émettent le vœu qu'aux prochaines élections le vote nominal et à bulletin ouvert soit seul autorisé. Paris, le 15 avril 1871; signé : TOUSSAINT, WINANT, TANGUY. SALLÉE. » Je me hâte d'ajouter, à l'honneur des hommes de la Commune, qu'ils dédaignèrent cette proposition; mais elle n'en est pas moins la preuve des excès auxquels certains hommes peuvent se laisser entraîner, lorsqu'ils ne sont pas contenus par la loi. Or c'est quand la loi est brisée ou reste sans effet que l'on s'aperçoit combien elle est utile pour maintenir et paralyser les mauvais instincts qui l'attaquent sans cesse; elle disparue, ceux-ci ont toute licence pour se manifester, et ne s'en font pas faute. Ce qu'un tel état de choses peut produire, nous l'avons vu pendant la Commune, qui a simplement été la prédominance des instincts sur la loi.

La Commune fut encore une autre révélation : elle dénôta chez presque tous les hommes qui s'en mêlèrent, l'horreur du métier et l'amour de la fonction. Le mépris de l'outil, de l'honorable existence de l'ouvrier, éclate avec évidence; si l'on eût renvoyé Amouroux à ses chapeaux, Pindy à sa varlope, Trinquet à son tire-pied, Babik à ses pommades et Arnaud à ses filets, ils se seraient crus déshonorés et auraient crié à la tyran-

nie. Nul ne s'emploie à améliorer le sort de ses compagnons d'atelier, mais tous cherchent à dominer et chacun excelle à faire acte de pouvoir dans les choses qu'il ignore. Cela seul assure à la Commune une place d'élite dans l'histoire des bouffonneries humaines. Capables de tout, quoiqu'ils ne fussent capables de rien, ces hommes se figuraient qu'il suffisait d'être pourvu d'une fonction pour l'exercer et que les aptitudes accompagnent nécessairement l'investiture.

Leur vanité était inconcevable. Un jeune homme, Emile Lebeau, qui fut pendant quelques jours chargé de la rédaction du *Journal officiel* de la Commune, écrit ceci, à la date du 29 mars : « Lors de la prise de l'hôtel de Ville, mon ami Lullier me fit appeler et me demanda à quel poste je voulais être délégué. Je réfléchis un moment et ensuite je lui demandai l'*Officiel*, en lui déclarant qu'avec ce journal et mes profondes études sur les diverses révolutions, je pourrais soulever la province contre le gouvernement Thiers. » La plupart sont ainsi ; ils doutent de tout excepté d'eux-mêmes, et sans broncher ils affirment leur supériorité. Un sous-lieutenant fédéré nommé Bourdon, écrivant à Deleschuze pour demander un grade important, dit : « Une modestie exagérée me paraîtrait coupable¹. » Du haut en bas de l'échelle communarde, à tous les degrés, on rencontre cette foi en soi-même qui, ne s'appuyant que sur des illusions, a produit les cacaphonies que nous avons vues, et les crimes dont Paris a été la victime.

¹ Procès L.-J.-R. Bourdon ; débats contradictoires, 4^e conseil de guerre, 4 août 1874.

III. — LES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

Les funérailles. — Billet de part. — Le colonel Bourgoïn. — Orthographe. — Irritation des Parisiens. — Le procès-verbal des séances de la Commune est publié. — Assistance publique. — Ignorance. — Les concessions à perpétuité contraires aux principes. — L'échéance des billets à ordre. — Les fédérés envahissent l'hôtel de la légation de Belgique. — Bibliothèques dans les hopitaux. — Les élections du 19 avril. — Abstention générale. — Le ridicule et l'odieux. — Une lettre de Courbet. — Manifeste du 19 avril. — Mensonges et pathos. — La Commune et l'unité française. — Les droits inhérents à la Commune. — Le vieux monde. — La guerre civile. — Appel à la France. — Opinion du Père Duchêne. — Les caveaux de l'hôtel de Ville. — Mystère et calomnie. — *Le Journal officiel*.

Tout en continuant à délibérer derrière ses portes closes, la Commune ne négligeait aucune occasion de se manifester au dehors et d'apparaître aux yeux de la population dans la pompe de ses écharpes rouges. Aussitôt que les premiers combats eurent fait comprendre que l'Assemblée nationale était décidée à ne point abaisser la légalité devant les fantoches que le Paris insurrectionnel avait installés à l'hôtel de Ville, on imagina les funérailles triomphales pour honorer les victimes des sbires de la réaction. Des corbillards pavoisés suivis de quelques membres de la Commune, escortés par des bataillons fédérés dont chaque homme portait un bouquet d'immortelles, passaient solennellement sur les boulevards, au bruit des tambours voilés et des marches funèbres. C'était donner une satisfaction considérable aux gens du peuple, dont le rêve a toujours été d'avoir « un bel enterrement ». On déploya des splendeurs inusitées pour un certain colonel Bourgoïn, qui fut tué le 6 avril devant Neuilly. Le billet de part est à citer comme spécimen de ce style boursoufflé qui semble inhérent à la prose révolutionnaire :

« Ministère de l'intérieur. Direction générale des lignes télégraphiques. Cabinet du directeur général. République française. Liberté, égalité, fraternité, justice. Commune de Paris. Paris, le 8 avril 1871. Citoyens, citoyennes, vous êtes priés d'assister aux funérailles du citoyen colonel d'état-major de la garde nationale, Louis-Jules Bourgoïn, chef de la télégraphie militaire, âgé de trente-six ans, mort héroïquement à la tête de ses compagnons d'armes, devant la barricade de Neuilly, le jeudi 6 avril 1871, à trois heures quinze du soir. Ses funérailles auront lieu le dimanche 9 avril, à une heure très précise. On se réunira à l'état-major de la garde nationale, place Vendôme. Le cortège se rendra de là par les boulevards jusqu'au cimetière du Père-Lachaise. Le sang des martyrs est une semence de héros ! Vive la république, une et indivisible, démocratique et sociale ! »

Je vis passer le corbillard ; plus de dix mille hommes armés l'accompagnaient. J'ignore qui était ce Louis-Jules Bourgoïn pour la mort duquel le monde de la fédération fut en rumeur, et dont l'oraison funèbre fut prononcée dans plus d'un journal : un homme brave à coup sûr et s'enivrant aux fusillades ; mais j'ai sous les yeux un billet écrit par lui et qui démontre que la vaillance et l'orthographe n'ont entre elles que des rapports lointains : « Citoyen général commandant la place de Paris. J'ai vou prie de m'oyez 3 ou 4 bataille du 4^e arrondissement lequel j'apartien pour relever ceux qu'ils sont à ma disposition car ils sont très fatigués. J'ai vous envois 4 chevaux que nous avons regeuilli. Veuillez remettre un reçu au porteur du présent ordre. Salu fraternelle. L'adjoin au chef de la 4^e région : Bourgoïn. J'ai resterais à la tête des troupes de l'arrondissement jusqu'à l'afin¹. »

¹ Ce colonel Bourgoïn n'était pas toujours très véridique ; c'est

Jusqu'à *l'afin* il en fut ainsi; les corbillards ont défilé dans nos rues, empanachés de rouge, flanqués par des volontaires de la révolte qui préféreraient peut-être une promenade sentimentale vers le cimetière aux évolutions des champs de bataille. La foule, toujours curieuse à Paris, se pressait volontiers sur le parcours de ces cortèges; peu à peu elle s'y accoutuma et ne s'arrêtait même plus pour les regarder. Mais, parmi les vrais Parisiens restés dans leur ville, combien ne furent pas attristés en voyant que le 6 avril on se battait à Neuilly, à nos portes mêmes, et qu'il fallut attendre jusqu'au 21 mai, jusqu'à l'incident Ducatel, pour être délivrés et rendus à la civilisation.

La Commune, qui gardait le silence depuis le jour de son installation, se décida tout à coup à parler en public, et le 15 avril elle inséra dans son journal officiel le procès-verbal de ses séances. Elle a fourni de la sorte à l'histoire une preuve de l'inanité de ses conceptions. Ce sont des bavardages sans fin. Ces hommes, qui ont la prétention de renouveler le vieux monde, ressemblent aux avocats d'une mauvaise cause; ils parlent, ils parlent, et lorsqu'on veut résumer leurs discours, on s'aperçoit qu'ils n'ont rien dit. Le point d'appui leur fait défaut; les prémisses étant erronées, la conclusion est defectueuse. Lorsqu'ils cherchent à s'étayer sur un document, celui-ci est toujours frelaté; ils n'ont rien étudié, rien vérifié; les fables ou les calomnies dont ils se repaissent sont toute leur science, et l'on s'en aperçoit.

Ainsi, dans la séance du 15 avril, on veut faire de la philanthropie. Lefrançais demande que l'on mette

lui qui le 5 avril expédia la dépêche suivante : — « Colonel Bourgoïn à Directeur général, 5 avril, 11 heures, — Bergeret et Flourens ont fait leur jonction; ils marchent sur Versailles; succès certain. »

les mairies en situation de pourvoir aux besoins de la classe indigente ; Billioray profite de cela pour déclarer que l'on ne doit pas laisser « une parcelle d'autorité » aux sœurs de charité ; Oudet attaque l'ancienne administration de l'Assistance publique, « dans laquelle quinze mille nécessiteux touchent moins que quarante fonctionnaires. » Parmi ces apôtres du socialisme à outrance, pas un ne proteste, car pas un n'a eu l'idée de jeter les yeux sur les registres de l'Assistance publique ; sans cela, on aurait reconnu qu'en moyenne cent vingt-cinq mille individus, indigents ou malades, participent chaque année à un budget d'environ 25 millions.

En toute chose, du reste, ils commettront de semblables erreurs ; même lorsqu'ils sont animés d'un bon sentiment, ils le font dévier en vertu de théories préconçues. Pierre Leroux venait de mourir, et Jules Vallès proposait d'accorder un terrain de concession à perpétuité pour y déposer les restes du vieux philosophe humanitaire. La motion était courtoise et aurait dû être d'autant plus facilement adoptée que l'on était décidé à envoyer une délégation de la Commune aux obsèques ; mais elle fut repoussée sur les observations de Mortier, de Lefrançais, de Ledroit et de Billioray, parce que « la concession à perpétuité est contraire aux principes démocratiques révolutionnaires ».

La grosse question qui occupait alors les législateurs de l'Hôtel de Ville était celle des billets à ordre, dont l'échéance avait été plusieurs fois prorogée. Les économistes — la minorité — de la Commune ne laissent point échapper cette occasion de mettre en lumière le produit de leurs « profondes études », comme aurait dit Émile Lebeau. Je ne sais si la discussion fut claire, mais le procès-verbal en est tellement confus, il contient tant de paroles indécises, il enregistre un si grand

nombre de lieux communs enfermés dans des phrases toutes faites, qu'il en arrive à ne plus rien signifier et que la conclusion prouve que l'on n'a pas conclu. Parmi eux cependant il en était plus d'un qui avait déclaré qu'il suffisait d'une heure pour résoudre le problème social. Plusieurs séances laborieuses et fastidieuses furent cependant employées à discuter ces fameuses échéances. Les reculera-t-on de six mois ou d'un an? Les conpera-t-on par huitièmes ou par douzièmes? Admettra-t-on les endos, les supprimera-t-on? Créera-t-on un tribunal arbitral? Nul n'en sait rien, et au quatrième jour la discussion est aussi avancée que le premier.

A l'heure où tous les économistes sont aux prises et cherchent une solution qu'ils n'aperçoivent pas, on apprend que les fédérés entrent de plain-pied dans la voie pratique et expliquent, par un commentaire vigoureux, comment ils comprennent l'établissement de la République universelle. Le 16 avril, l'hôtel de la légation de Belgique est envahi par des fédérés du 218^e bataillon; ils ont fait des réquisitions, ils ont bien bu, bien mangé, ont amené quelques donzelles de leur connaissance et se sont donné un bal. C'est la note gaie au milieu de tant de divagations tristes. La commission des relations extérieures fut chargée de faire une enquête, et Paschal Grousset, chef du ministère des affaires étrangères, parla des immunités diplomatiques. Le fait paraît blâmable, parce qu'il s'est exercé sur la demeure du représentant d'une puissance étrangère; s'il eût eu pour objectif l'hôtel d'un Parisien, on l'eût trouvé légitime. Dans ce cas sans doute on eût affirmé que le peuple n'avait fait qu'exercer un des droits innombrables dont il est détenteur. Ces droits, on essayait de les lui faire connaître par toute sorte de moyens. Treillard, le directeur de l'Assistance publique, veut commencer

l'éducation révolutionnaire par les malades : « Les hôpitaux et hospices auront à l'avenir une salle de lecture où les convalescents, les blessés, les vieillards trouveront les feuilles démocratiques qui défendent la République et propagent les institutions sociales de l'avenir. Cette mesure a pour but d'annihiler les influences malsaines des écrivains et des livres réunis dans les bibliothèques officielles et destinées à dégrader les âmes et à refouler toutes les aspirations démocratiques. »

La Commune n'était pas au complet ; par suite de refus, de décès ou de démissions, elle devait pourvoir à trente et une vacances. Les élections furent fixées au 16 avril, et de nouveaux inconnus vinrent s'asseoir auprès des anciens inconnus. Quelques entêtés du XIX^e arrondissement, c'est-à-dire de la Villette, donnèrent encore 6 076 voix à Menotti Garibaldi, qui, plus que jamais, continua à faire la sourde oreille. Jamais élections ne furent plus illégales. Onze arrondissements sont convoqués, dans lesquels 258 852 électeurs sont inscrits ; on ne trouve que 53 679 votants ; trois arrondissements, le troisième (Temple), le huitième (Élysée), le treizième (Gobelins), se refusent à aller au scrutin et ne nomment personne. Deux des élus, Rogeard et Briosne, répudient leur mandat ; Cluseret est nommé deux fois. Sur trente et un membres à élire, la population n'en désigne que vingt et un ; le refus de Menotti Garibaldi, de Rogeard, de Briosne, l'option de Cluseret, réduisent ce nombre à dix-sept, sur lesquels sept n'ont même pas obtenu le huitième des voix.

La Commune passe outre, elle valide quand même ; elle tient compte, dit-elle dans son rapport, « des électeurs qui se sont soustraits par la fuite à leurs devoirs de soldats et de citoyens ; » elle repousse toute observation et n'écoute pas même l'honnête Arthur Arnould

qui lui crie : « Valider ces élections, c'est le plus grand croc-en-jambe que jamais gouvernement ait donné au suffrage universel. Vous tombez dans le ridicule et dans l'odieux. » La majorité communarde se souciait bien de légalité, et c'était perdre son temps que de lui en parler; Paschal Grousset, Varlin, Billioray, Urbain, combattent l'opinion d'Arthur Arnould. « En supposant, dit Billioray, que tout un arrondissement s'abstienne, et qu'il n'y ait que cinq votants, ces votants sont les seuls partisans de la Commune. » Urbain va plus loin encore, il dit : « Le citoyen Arnould craint que nous ne tombions dans le ridicule et l'odieux; or je dis que ce sont ceux qui n'ont point voté qui sont tombés dans l'odieux et le ridicule. Ceux qui n'ont point voulu défendre leur liberté par le vote ne sont à mes yeux ni Français, ni Allemands, ni Chinois. » Ranvier s'écrie : « Nous ne connaissons pas de loi électorale. » Régère ajoute : « Tant pis pour ceux qui ne se présentent pas. » On vote; vingt-six voix contre treize acceptent les résultats de ce suffrage trop restreint¹.

On se gourma dans les journaux. La minorité se défendit et protesta. Rogeard, qui était rédacteur du *Vengeur*, attaqua Courbet; celui-ci répondit par une lettre que l'on n'inséra pas et que voici : « Mon cher Rogeard, je vous ai répondu, vous n'avez pas inséré ma lettre contradictoirement aux vôtres; je n'ai pas le brouillon de ce que je vous ai écrit, veuillez me la renvoyer. Dans la situation actuelle, j'aurais été nommé avec trois voix que j'aurais accepté cette situation parce qu'elle est dangereuse. Je l'aurais acceptée, si on m'avait autorisé à

¹ Les treize membres de la Commune qui votèrent contre la validation de ces élections tronquées furent : Arthur Arnould, Avrial, Beslay, Clémence, V. Clément, Géresme, Langevin, Lefrançais, Miot, Rastoul, Vallès, Verdure, Vermorel.

me nommer moi-même. Voyez combien nous différons. Je vous ai porté dans le sixième, croyant que vous étiez révolutionnaire, et j'ai fait faire les affiches et les *bultins* à mes frais confiant dans cette idée. Je suis dans le droit et la révolution seulement, ce qui exclut la légalité qui ne peut exister pour le moment. Je ne vous en dis pas davantage. Je déplore votre idée d'autant plus que vous savez que l'élection ne pouvait se faire autrement, par la raison que les défections abondent, et que les départs de Paris justifient la situation. J'attends toujours de vous que vous reveniez sur votre décision. Renvoyez-moi ma lettre, je la ferai imprimer dans un autre journal que le *Vengeur*. Salut et fraternité : G. COURBET. — P. S. La fédération des artistes nouvellement nommée présente plusieurs résultats semblables. »

Interrogé le 14 août 1871 par le président du 5^e conseil de guerre, Gustave Courbet répondit : « J'ai été forcé d'entrer le 16 avril à la Commune pour tâcher d'arrêter les mesures de violence; c'était le seul moyen. » Cela ne ressemble guère à ce qu'il écrit à Rogeard : « J'aurais accepté, si on m'avait autorisé à me nommer moi-même. »

Aussitôt que la Commune fut complétée par les moyens dont le lecteur a pu apprécier la rectitude, elle crut devoir parler, non pas aux habitants de Paris, mais au peuple français tout entier, et elle fit placarder un manifeste collectif qui est fort important, car il constitue le seul document par lequel elle ait essayé d'expliquer sa raison d'être, sa mission et son but. A ce titre, il mérite qu'on s'y arrête. Comme toujours, c'est du pathos, ce sont des promesses menteuses, ce sont des impostures; mais il s'en dégage du moins quelques aveux bons à retenir. Cela débute naturellement par des injures et des calomnies : « Il faut que la responsabilité des deuils, des souffrances et des malheurs dont nous

sommes les victimes retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, poursuivent avec une aveugle et cruelle obstination la ruine de la capitale, afin d'enterrer, dans les désastres de la République et de la liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime. »

Si l'on se rappelle que pendant la période d'investissement la plupart de ceux qui devaient être membres de la Commune et leurs adhérents fabriquaient des bombes portatives, refusaient d'aller au combat, se réservaient contre les soldats de la France qu'ils nommaient les Prussiens de l'intérieur; si l'on se rappelle qu'aux journées du 31 octobre et du 22 janvier ils furent les auxiliaires de l'Allemagne, on estimera que les rédacteurs de cette proclamation devaient penser à eux-mêmes, lorsqu'ils prétendaient s'adresser à l'Assemblée nationale.

Paris se fait humble, il ne veut que l'autonomie de la Commune, rien de plus, mais rien de moins. Si une telle rêverie avait été réalisée, c'en était fait de la France, qui dès lors eût été composée de trente-six mille petits États indépendants, ayant des finances, une armée, une administration distinctes; ces États minuscules, incapables de vivre par eux-mêmes et sur eux-mêmes, n'auraient été rattachés les uns aux autres que par un lien fédératif toujours facile à briser; c'était la guerre civile en permanence, jusqu'au jour où toutes ces républiques lilliputiennes eussent été forcées de fléchir sous la pression de la plus forte d'entre elles, c'est-à-dire de Paris, du Paris révolutionnaire représenté par la Commune, et qui y comptait bien.

Les chefs de la révolte ont compris cela; il s'agissait de l'unité française, de l'indivisibilité de la patrie; l'objection était grave; ils y ont répondu par une déclaration, qui ne répond à rien :

« L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles, en vue d'un but commun : le bien-être, la liberté et la sécurité de tous. » Cela ressemble un peu aux consultations du *Médecin malgré lui*; en résumé, ou a l'air d'avoir voulu créer, pour assurer l'unité de la France, une société en commandite et par actions.

Il y a dans ce fatras rédigé par des hommes n'ayant aucune notion d'économie politique ou d'administration tel passage qui fait horreur, lorsque l'on se reporte par le souvenir aux actes que l'on a commis. Parmi « les droits inhérents à la Commune », on ose citer, « la garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience, de la liberté du travail; » l'incarcération et le massacre des otages, la fermeture des églises et l'expulsion des prêtres ont répondu à cette déclaration et en ont prouvé la sincérité. Le besoin de despotisme qui les tourmente, la résolution d'agir révolutionnairement, c'est-à-dire en dehors de l'action des lois, apparaissent à leur insu et malgré les précautions dont ils s'enveloppent. L'intervention des citoyens dans les affaires communales doit être permanente; ils ont droit à la libre défense de leurs intérêts; mais « la Commune est seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité »; ce qui équivaut à dire que la Commune a le pouvoir de suspendre le droit de réunion et la liberté de la presse, quand elle le jugera opportun. Elle n'y faillit pas; la manifestation de la rue de la Paix fut dispersée à coups de fusil, et quand la Commune s'écroula, elle avait à peu près supprimé tous les journaux.

Sans cette proclamation du 19 avril, nous aurions pensé que la journée du 18 mars n'avait été qu'un coup de main mené par la bande de la révolte permanente.

Nous nous trompions : « La Révolution communale commencée par l'initiative populaire du 18 mars inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique. C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres. » Nous ne l'aurions jamais cru, car la Commune fut une époque où tout le monde était fonctionnaire, où chacun se galonnait et s'empanachait, où tous les membres de tous les comités et de toutes les délégations, se considérant comme des êtres privilégiés, substituaient leur volonté aux prescriptions des lois, où l'on remplaçait l'agiotage par l'effraction des caisses publiques et particulières, où le prolétariat fut réduit en esclavage, au plus rude, au plus implacable, à celui du service militaire forcé, sous peine de mort et pour la guerre civile.

La guerre civile, la Commune ne fut que cela; elle en produisit la plus cruelle explosion que l'on ait vue. Pour ceux qui en vivaient, pour ce troupeau de fédérés auxquels elle servait de prétexte à ne pas travailler, à jouer au soldat, se battre et se griser, elle n'était qu'un but. Mais pour les conspirateurs de la Commune elle était un moyen. Ils espéraient vaguement quelque victoire qui leur assurerait la toute-puissance qu'ils rêvaient, et il est bien probable que, fidèles en cela aux traditions du jacobinisme dont ils s'inspiraient, ils eussent été alors des maîtres sans pitié pour ce prolétariat au nom duquel ils ont eu la prétention de parler. Leur proclamation, flottante au début tant qu'il n'est question que des réformes à opérer, devient ferme lorsqu'il s'agit d'intéresser la France à la révolte, et de lui demander son appui :

« Avertie que Paris en armes possède autant de calme

que de bravoure; qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme; qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme; qu'il ne s'est armé que par dévouement pour la liberté et la gloire de tous, que la France fasse cesser ce sanglant conflit! C'est à la France à désarmer Versailles par la manifestation de son irrésistible volonté. Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts; qu'elle soit aussi notre alliée dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris! »

Malgré les émissaires que la Commune envoya dans quelques grandes villes, la France resta sourde et regarda avec colère du côté de ces malfaiteurs qui violaient sa volonté exprimée aux élections du 8 février. Pour la punir de son dédain, ceux-ci essayèrent de brûler sa capitale; ils y réussirent en partie et s'en enorgueillissent¹.

Le *Père Duchêne* approuva la proclamation; cependant il n'était pas satisfait: « On vend maintenant un tas de sales vins qu'on fait payer neuf sous la chopine! si ce n'est pas honteux! ça rappelle les plus mauvais jours de notre histoire! » Il estime en outre qu'il y a un point qui n'est pas net et qui mérite d'être éclairci, c'est celui des arrestations; il en faut, mais « plus nombreuses que ça! » — Un peu plus tard, 6 floréal an 79 (26 avril), il déclare que « Fouquier-Tinville lui chatouille les pieds le soir au moment où il va faire un somme ». Néanmoins le manifeste de la commune lui plaît et il essaye de le comparer à la Déclaration des Droits de l'homme. Le peuple de Paris fut moins indulgent que Vermersch; il lut cet exposé de principes, leva les épaules et passa. Comment s'arrêter à

¹ Voir *Pièces justificatives*, n° 1.

ces billevesées en présence des actes d'arbitraire qui étaient la contradiction des paroles : paix, liberté, travail ? à quoi bon ces grands mots qui ne trompaient personne, lorsque les combats sous Paris ne cessaient pas, lorsque le bruit de l'artillerie tonnait jour et nuit, lorsque nul ne pouvait douter des projets que l'on se réservait d'exécuter à la dernière heure, lorsque Parisel, chef de la délégation scientifique, réclamait partout du pétrole ?

La Commune semblait du reste prendre soin de se déconsidérer elle-même, à force de niaiserie ou de mauvaise foi. Tout à coup on apprend par les journaux que dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville on a découvert un caveau sur les murs duquel on reconnaît les empreintes d'une main sanglante. Quelle victime a succombé là, dans le silence et l'obscurité ? quel a été le meurtrier ? M. Haussmann, M. Henri Chevreau, M. Jules Favre ou le général Trochu ? Tous les quatre peut-être. On réclame une enquête, il faut que le jour se fasse sur cette ténébreuse histoire. Quelle femme a péri dans ce cachot, car ce ne peut être qu'une femme, bien plus une jeune fille, une fille du peuple, innocente, vertueuse, un visage de vierge, un regard d'ange, blonde, frêle, appelant sa mère ; là même, sous cette voûte sombre, elle a été immolée après avoir assouvi la brutalité de ses bourreaux.

L'enquête fut ouverte. On désigna des experts qui firent l'analyse chimique du sang dont la muraille était tachée. Le *Journal officiel* de la Commune daigna rassurer la population : « L'expertise a démontré que ce sang était tout simplement du sang de porc et de veau ; mais ce qu'il y a de particulièrement curieux, c'est que, d'après les constatations légales, ces traces ne remonteraient pas au delà du mois de janvier dernier. D'où il résulte qu'à l'époque où la canaille de Belleville

mourait de faim, on tuait le veau gras pour ces messieurs du 4 septembre. » C'était une déconvenue; beaucoup de fédérés s'imaginèrent qu'on avait voulu les tromper, et que le gouvernement de l'Hôtel de Ville trahissait. Ils eurent cependant lieu de croire encore à la pureté des opinions des membres de la Commune en lisant dans le même numéro (20 avril) du *Journal officiel* l'entrefilet suivant, qui est donné sous la rubrique du *Reynold's Weekly* : « C'est avec une joie sincère que nous annonçons que l'enfant nouveau-né du prince et de la princesse de Galles est mort quelques heures après sa naissance, et qu'ainsi la classe ouvrière n'aura pas à entretenir un mendiant de plus. » Le *Journal officiel* était alors rédigé par Charles Longuet, qui, le 15 mai, se retira devant Vésinier. On ne gagna pas, on ne perdit pas au change. Cette feuille resta une officine de vilénies : elle était vraiment l'organe du gouvernement de la Commune.

IV. — LES COMPÉTITIONS

Modifications gouvernementales. — Retour aux vieilles coutumes. — Délégations, commissions, comités. — Confusion générale, despotisme individuel. — Opposition. — Félix Pyat et Vermorel. — Lefrançais et Vermersch. — Rochefort et Millière. — Opinion de Vermorel. — Blanchet Pourille estime que la Commune n'est pas assez révolutionnaire. — La manie des galons. — Prévion de Deleseluze. — Révolution de palais. — Le secret des détenus. — Motion de Jules Vallès. — Résistance de Raoul Rigault. — Il donne sa démission de délégué à la sûreté générale. — Il est nommé procureur de la Commune. — Tout est en décomposition. — Le Comité central. — Ses observations. — Maladie à double caractère. — Cluseret est incarcéré. — Une lettre de Cluseret. — Le député allemand Bebel protège la Commune au parlement de Berlin. — Adresse de la Société démocratique de Florence. — Quelques hommes de bien essayent d'intervenir entre la révolte et la légalité.

Ce gouvernement, tout en restant composé des mêmes hommes, avait jugé à propos de changer sa constitution

intérieure après les élections complémentaires du 16 avril; sous prétexte de faire place aux nouveaux venus, on modifia les moteurs de la machine sous la pression de laquelle Paris étouffait. Il faut reconnaître que le système des commissions était déplorable. S'agitant dans des attributions mal définies, elles empiétaient volontiers les unes sur les autres; les conflits étaient permanents, dégénéraient en querelles, et il était rare qu'une séance se passât sans échange de gros mots. En outre, la responsabilité éparse sur les membres d'une même commission était diffuse, l'autorité était trop divisée, et comme tout le monde commandait, il était naturel que personne ne voulût obéir.

Ce fut dans la séance du 20 avril, sous la présidence de Viard, qui de son métier était vernisseur, que la Commune procéda à ce qu'elle nomma elle-même une réorganisation radicale. Aux commissions on substitua les délégations sur la proposition de Paschal Grousset : un délégué doit être nommé près de chacun des grands services publics; en d'autres termes, chaque ministère sera pourvu d'un ministre : mesure singulière pour des hommes qui voulaient rompre avec le passé. « Le délégué a tous les pouvoirs nécessaires pour prendre seul et sous sa responsabilité les mesures exigées par la situation. » Adopté à l'unanimité moins quatre voix. Sur la motion d'Amouroux, il est décidé que : « Le délégué responsable pourra être révoqué par la Commune sur la demande de la commission, qui devra fournir les pièces à l'appui. » La Commission exécutive doit disparaître : par qui sera-t-elle remplacée?

Discussion grosse d'orages, car c'est là que gît le pouvoir, et chacun veut s'en emparer. Raoul Rigault, Vermorel, Jourde, Vallès, Viard, Arthur Arnould parlent et ne parviennent pas à s'entendre. Le grand maître du jacobinisme, Delescluze, se lève; on l'écoute et on

adopte son projet : Le pouvoir exécutif est confié à titre provisoire aux délégués des neuf commissions. — Les délégués se réuniront chaque soir et prendront leur décision en commun, à la majorité des voix. — Chaque jour ils rendront compte, en comité secret, à la Commune des mesures arrêtées ou projetées; la Commune décidera. Adopté — par quarante-sept voix contre quatre.

Donc ministres, conseil des ministres, rapport des ministres au souverain, qui décide en dernier ressort. Pour en arriver à une telle innovation, ce n'était vraiment pas la peine de faire tuer tant de monde et de ruiner Paris. A la majorité des voix, sur 55 votants, on nomme à la guerre, Cluseret, — aux finances, Jourde, — aux subsistances, Viard, — aux relations extérieures, Paschal Grousset, — à l'enseignement, Vaillant, — à la justice, Protot, — à la sûreté générale, Raoul Rigault, — au travail et à l'échange, Frankel, — aux services publics, Andrieu.

C'était une organisation trop simple pour des hommes que leur ignorance rendait soupçonneux et auxquels leur vanité inspirait non pas l'amour, mais la frénésie du pouvoir. Dès le lendemain, dès le 21 avril, la nouvelle combinaison est si profondément remaniée qu'elle s'écroule. Rastoul et Billioray sont les porte-paroles; d'après le projet qu'ils font valoir, les commissions sont rétablies avec des droits d'investigation presque illimités. Il est inutile de répéter les sornettes qui furent débitées à cette occasion; le résultat fut que le pouvoir des délégués se trouva annihilé. Les anciennes commissions deviennent commissions de surveillance et peuvent à toute heure vérifier les actes du délégué. Elles en font chaque jour un rapport à la Commune. De plus, une commission supérieure de contrôle doit examiner les actes de la commission des

délégués et en rendre compte à la Commune. Ainsi chaque commission surveille son délégué spécial ; elle correspond avec une commission générale qui surveille la commission des délégués et communique avec l'assemblée communale. Ce système paraît si excellent, que le chapelier Amoureux ne peut retenir une exclamation : « On ne décrète pas le droit, on l'applique ! »

On croit ainsi établir une série de contrôles et l'on ne réussit qu'à créer une confusion d'autorités qui se contrecarrent et constituent une diversité de despotismes tracassiers, jaloux les uns des autres et dénonciateurs. C'est de ce moment que les haines éclatent au sein de la Commune, que les partis se divisent et que l'on se menace mutuellement de se « coller au mur ». Il faut voir comment ils se traitent entre eux ; jamais catéchisme poissard ne fournit de telles épithètes : Félix Pyat attaque Vermorel et lui reproche d'avoir été un agent secret de Napoléon III ; Vermorel riposte ; il dit à Pyat qu'il n'est qu'un lâche et que tout son mérite consiste à avoir fait à Londres du régicide en chambre. Vermersch juge les coups, gourmande les deux adversaires dans le *Père Duchêne* et leur dit proprement : « Vous tombez dans la mélasse. » Il vomit sur tout le monde, ce Vermersch, Lefrançais perd patience et l'invite à venir avec lui faire un tour aux avant-postes du côté de la porte Maillot ; Vermersch n'a garde de répondre à cette proposition, qui ne convient pas à ses habitudes ; Lefrançais triomphe et accable d'injures Vermersch, qui ne s'en émeut.

Vésinier et Rochefort se prennent aux cheveux et se crachent quelques vérités au visage. Vésinier perd la tête sous les coups de fouet de son interlocuteur et, ne sachant plus que dire, il ramasse l'insulte familière aux gens de son espèce. Il accuse Rochefort d'avoir, sous l'Empire, émargé à la préfecture de police. C'était

ne pas mettre les rieurs de son côté. Rochefort s'en tira avec esprit : « Qui donc, dit-il, a pu révéler au gracieux Vésinier ce terrible secret que je croyais si bien gardé? Moi qui n'ai fait paraître *la Lanterne* que pour détourner les soupçons. »

Tous ces héros de barricades sont du reste coutumiers de telles polémiques. On se souvient de la façon dont Rochefort a houspillé J.-B. Millière dans les derniers mois du second empire? A propos du produit d'une souscription peu importante, mais que l'on ne retrouvait pas, Rochefort écrivait à Millière, dans *la Marseillaise* du 12 juillet 1870 : « J'apprends à l'instant votre refus de rendre l'argent déposé en votre nom. Ceci clôt toute discussion. Vous êtes un lâche et un voleur, et je ne puis que m'applaudir d'être à jamais séparé de l'individu qui a laissé disparaître 16 500 francs de la caisse. Vous voyez que la rédaction avait raison quand elle m'assurait que vous étiez une affreuse canaille. »

D'après les confidences que l'on ne craignait pas de faire au public, on peut se figurer ce que durent être certaines séances de la Commune, certains conciliabules des commissions. Vermorel, vers qui il est impossible de ne pas regarder avec commisération, disait : « Le dégoût me prend au milieu de tant de sottise, de tant de prétention, de tant de lâcheté; nous n'avons que des imbéciles, des fripons ou des traîtres, instruments vils et ridicules; rien que des personnalités grotesques ou monstrueuses. » Oui, ce n'était que cela, et c'est pourquoi il n'en pouvait sortir que la Commune. Elle avait été frappée d'incohérence le jour même où elle avait pris le pouvoir; elle ne faisait rien, parce qu'elle ne savait rien faire; elle ne parvenait à résoudre aucune question, parce qu'elle les ignorait toutes. Elle sentait son impuissance et, comme toujours, en accusait les menées réactionnaires; elle accusait les chouans et les

cléricaux, comme jadis on avait accusé Pitt et Co-bourg.

Ce fut Pourille, dit Blanchet, qui le 22 avril, pendant que Varlin présidait, se chargea d'expliquer pourquoi la Commune voyait s'éloigner d'elle la majeure partie de la population. « Nous n'employons pas les moyens révolutionnaires ; parlons moins, agissons plus ; moins de décrets, plus d'exécution. Où en est le décret sur le jury d'accusation ? et la loi sur les réfractaires non appliquée ? et la colonne Vendôme, qui n'est pas encore abattue ? La Commune n'est pas révolutionnaire. » Le président Varlin interrompit l'orateur en disant : « Ceux qui crient le plus fort ne sont pas ceux qui font le plus. » Ce mot frappait directement Blanchet-Pourille, qui sous l'Empire avait été employé à la police de Lyon.

Delescluze, dans les récriminations de Blanchet, vit une accusation portée contre l'ancienne commission exécutive dont il avait fait partie ; il se leva pour la défendre. Sa parole est amère ; l'homme qui au 51 octobre disait avec désespoir : « C'est un 4 septembre manqué, » ne devait point pardonner à ceux qui l'avaient momentanément relégué à un rang inférieur, et il attribue cette demi-chute à « une rancune personnelle ». Il indique le mal dont la Commune souffre et souffrira jusqu'à l'heure suprême : « S'il y a quelques discordes, n'est-ce point pour cette question de galons qui divise certains chefs ? Il y a des tiraillements à cause des jalousies et des compétitions. C'est l'élément militaire qui domine, et c'est l'élément civil qui devrait dominer toujours. » On sent là, dans ces derniers mots, la tradition jacobine qui s'affirme ; c'est elle qui l'emportera à la fin, et la stratégie de la Commune ne sera plus qu'une série de reculades et de cruautés. Ce fut dans cette même séance qu'emporté par son ressen-

timent, Delescluze a prononcé des paroles auxquelles sa mort a donné une sorte de consécration prophétique : « Croyez-vous donc, dit-il, que tout le monde approuve ce qui se fait ici ? Eh bien, il y a des membres qui sont restés, et qui resteront jusqu'à la fin, malgré les insultes qu'on nous prodigue, et si nous ne triomphons pas, ils ne seront pas les derniers à se faire tuer soit aux remparts, soit ailleurs. » Ceci s'adressait à Félix Pyat, que l'on ne put retrouver parmi les morts.

La séance du 23 avril fut importante et provoqua une sorte de révolution de palais qui eut des conséquences graves, car elle entraîna Raoul Rigault à donner sa démission de délégué à la sûreté générale. Voulu-t-on éloigner Rigault de la préfecture de police, où il menait une existence scandaleuse ? Voulu-t-on lui faire comprendre qu'il n'avait pas le droit d'interdire l'entrée des prisons et la visite des prisonniers aux membres de la Commune ? Je ne sais. Jules Vallès, qui comme presque tous les écrivains, était bien plus violent dans ses paroles que dans ses actes, qui, appartenant à la minorité de la Commune, penchait vers les idées socialistes, et ne subissait qu'avec peine la brutalité des jacobins et des hébertistes, Vallès proposa de reconnaître aux membres de la Commune le droit de « visiter les prisons et tous les établissements publics ». Sa motion fut adoptée à l'unanimité. Raoul Rigault était absent.

Le lendemain 24 il accourut ; il demanda avec hauteur à la Commune de revenir sur le vote de la veille. « au moins en ce qui concernait les individus au secret ». La Commune se divisa en deux camps opposés. D'un côté, ceux qui veulent à tout prix maintenir ce qu'ils appellent les principes, — de l'autre ceux qui, n'ayant égard qu'aux circonstances, font abstraction desdits principes et ne tiennent compte que des néces-

sités du moment. La lutte fut ardente et, comme toujours, très confuse. Jourde, Amouroux, Billioray, Parisel, Vermorel, sont partisans de toutes les libertés, mais actuellement elles doivent être ajournées; il faut d'abord vaincre la réaction, ensuite on abolira le secret, mais, en attendant, il n'est que prudent de le maintenir. — Arthur Arnould, ordinairement obscur et nuageux, est, cette fois, très précis. On a proclamé des principes, on a le devoir de les appliquer quand même. « Il y a quelque chose de bien fâcheux, dit-il, c'est, quand on a tenu un drapeau toute sa vie, de changer la couleur de ce drapeau quand on arrive au pouvoir. Il en est toujours de même, dit-on dans le public. En bien! nous, républicains démocrates-socialistes, nous ne devons pas nous servir de moyens dont se servaient les despotes. »

Dans cette discussion, Arthur Arnould fait preuve d'un esprit peu politique, mais animé d'intentions excellentes. L'ordre du jour pur et simple, proposé par Vallès, est adopté par vingt-quatre voix contre dix-sept. Raoul Rigault donne sa démission de délégué à la sûreté générale. Il est imité par Théophile Ferré. Deux jours après, Raoul Rigault était nommé procureur général de la Commune; s'il n'était plus le gardien des prisons, il en devenait le pourvoyeur, et c'est là une fonction pour laquelle il semblait né.

On avait eu beau substituer les délégués aux commissions, la commission supérieure à la commission exécutive, remplacer Bergeret emprisonné par Cluseret qu'on allait emprisonner, les choses n'en allaient pas mieux. La Commune craquait de toutes parts. Les administrations municipales ou ministérielles étaient tombées plus qu'en décomposition; les opérations militaires, malgré les dépêches menteuses qui en rendaient compte, n'étaient qu'une suite de défaites. La ville de-

venait déserte : seules les prisons étaient pleines. Ce n'est plus une révolution, c'est un chaos. Un homme de génie ne s'y pourrait reconnaître et, selon le mot de Vermorel, il n'y a que des imbéciles, des fripons et des traîtres.

Les yeux les moins clairvoyants sont frappés de ce désarroi, et le Comité central de la fédération de la garde nationale, qui n'a cessé de fonctionner malgré son apparente abdication, qui bien souvent a neutralisé l'action de la Commune, qui lui aussi, et de son autorité privée, surveille les délégués, se glisse partout, écoute aux portes et rêve de rentrer en maître dans l'Hôtel de Ville, le Comité central s'émeut. La dernière fois qu'il a parlé au public, c'est le 6 avril, et ce qu'il lui a dit ne doit pas être oublié : « Le Comité central a la confiance que l'héroïque population parisienne va s'immortaliser et régénérer le monde ! » L'héroïque population parisienne ne se battait pas mal, buvait outre mesure, s'immortalisait fort peu et ne régénérerait rien du tout. Le Comité central s'en apercevait ; avec un peu de jugement, il aurait pu le prévoir. Loin de croire, comme Delescluze, que l'élément militaire paralysait l'élément civil, il estime le contraire, car il représentait la garde nationale fédérée, c'est-à-dire l'armée de la révolution, armée formidable, admirablement outillée, que des circonstances exceptionnelles avaient formée, qu'on ne retrouverait peut-être jamais en telle force, et qui cependant se désorganisait avec une inconcevable rapidité.

Vers le 25 avril, au moment où la Commune est sur le point de se disloquer encore pour essayer de se concrétiser bientôt dans un Comité de salut public, le Comité central intervient. C'est à ce moment qu'il faut, je crois, placer cette pièce non datée qui indique combien l'esprit des meneurs est troublé, combien les

cœurs défailent, combien d'espérances se sont envolées :

« Aux membres de la Commune. Le découragement le plus grand règne dans la garde nationale. Une colère sourde s'amasse dans les cœurs. Les chefs, Dombrowski, Okolowicz, etc., sont désolés et presque sans hommes. Pour eux la position n'est plus tenable si des mesures énergiques et immédiates ne sont prises. Il faut arrêter Cluseret, nommer Dombrowski commandant en chef, constituer tous les militaires en conseil de guerre, délibérant sous les yeux d'un commissaire de la Commune. Il faut des organisateurs civils responsables du contrôle, et cela vite, vite, vite, ou tout est perdu. *Pour le Comité central et sur délégation* : E. Tournois, Boison, A. Bonnet, Houzelot, Marceau, Laroque. »

Le principe révolutionnaire, celui-là même qui a perdu toute révolution, se montre là dans sa simplicité : mettre les chefs d'armée en présence d'une assemblée, — commission ou comité, — qui discute les opérations militaires, brise toute initiative individuelle, impose des opinions collectives, c'est-à-dire médiocres, émoussées par les concessions réciproques, et délibère au lieu d'agir. Par cette remontrance adressée à l'hôtel de Ville, le Comité central croyait peut-être changer la marche des choses, il ne faisait, au contraire, que la continuer, que l'accentuer ; seulement il substituait son action « militaire » à celle de la Commune et ne laissait à celle-ci qu'une organisation civile, diminuée par la responsabilité même du contrôle. La Commune vit sans doute le piège, et ne répondit pas. La Commune, le Comité central, la fédération révoltée, tout ce monde étrange qui prenait ses vociférations pour des idées et la cruauté pour du courage, ne s'apercevait pas qu'il mourait d'une maladie à double caractère :

d'un côté, absence d'initiative ; de l'autre, manque complet de discipline.

Parmi les conseils que le Comité central faisait parvenir à la Commune, celle-ci n'en retint qu'un seul : elle fit arrêter Cluseret, son délégué à la guerre, le chef des opérations militaires, qui avaient mal réussi. Cluseret n'avait point été tendre pour ses prédécesseurs. Il avait traité Eudes, Duval, Bergeret de « jeunes gens » et avait déclaré, à propos du mouvement tenté le 5 avril sur Versailles, qu'ils « ignoraient le premier mot de ce qu'ils allaient faire ». C'est sur sa demande que Bergeret avait été arrêté et incarcéré à Mazas. Dans la lettre qu'il écrivit à la Commune, Cluseret accuse Bergeret d'avoir déployé un luxe antirépublicain, d'avoir fait étalage d'un état-major ridicule, d'avoir voulu jouer à l'aristocrate militaire... « d'avoir mis son ambition personnelle au-dessus du devoir et du bien public. » Il demande que Bergeret soit maintenu en état d'arrestation jusqu'à la fin des hostilités, parce que « sa présence parmi les gardes nationaux serait un objet de trouble, vu le caractère présomptueux, intrigant et personnel dudit citoyen ».

On dit qu'à Mazas Bergeret écrivit sur le mur de sa cellule : « A bientôt, Cluseret, je t'attends ici. » Cluseret emprisonné fut remplacé par Rossel, et ce remplacement concordait avec la nouvelle évolution que la Commune accomplissait. Elle laissait les délégués à leur poste, supprimait les commissions, et, sous le titre de Comité de salut public, créait une dictature composée de cinq personnes. Cette mesure d'une insurrection *in extremis* fut vivement et vainement combattue dans des discussions que j'ai déjà résumées ¹.

Cette fois la scission était définitive : les deux fac-

¹ Voir les *Convulsions de Paris*, t. III ; la *Banque de France*, IX.

tions qui se partageaient la Commune étaient face à face, se haïssant et cherchant à se supplanter. Les deux groupes ne se réuniront qu'à l'heure du dernier combat, lorsqu'il s'agira de mettre à exécution le programme formulé depuis tant d'années : « Paris sera à nous, ou Paris ne sera plus ! » Mais jusque-là ils se côtoient et s'observent sans se mêler : d'une part les socialistes, qui se croient intelligents parce qu'ils rêvent tout éveillés ; de l'autre les jacobins, qui se croient énergiques parce qu'ils se savent prêts à toutes les violences.

Pendant que la Commune entrait déjà en agonie, elle recevait de quelques étrangers des encouragements qui la chatouillaient au plus vif de son amour-propre et qui lui faisaient peut-être espérer qu'un jour elle serait reconnue comme gouvernement régulier. Un député de Leipzig, socialiste de profession, M. Bebel, était monté à la tribune du *Reichstag* de Berlin et avait fait l'éloge de la Commune de Paris ; on avait laissé passer ses paroles sans protestation, car il est certains goûts dont il ne faut pas disputer ; mais l'hilarité ne se contentait plus lorsque l'on entendit l'orateur s'écrier : « On accuse la Commune de pousser à la guerre civile ; c'est une calomnie, car la modération a toujours été de son côté. » L'hôtel de Ville fut flatté de cette attestation de bonne conduite qui lui était publiquement décernée sur les bords de la Sprée, là même où sept ans plus tard un régicide devait gravir les degrés de l'échafaud en criant : « Vive la Commune ! » et il la fit insérer dans ses journaux.

Il y joignit une adresse qu'une Société démocratique de Florence lui avait économiquement expédiée par la poste : « Que vous soyez victorieux ou vaincus, notre drapeau (le drapeau rouge) n'en restera pas moins le glorieux étendard de l'avenir ; nous ou nos fils recueill-

lerons ce sang, et cette terre ensanglantée, nous la jeterons au ciel avec cette exclamation : Notre jour viendra ! » — La voix de Bebel, les phrases de quelques Florentins répondirent seules à cette invitation à la République universelle que le Comité central et la Commune avaient lancée du haut de l'Hôtel de Ville. C'était peu de chose, et le délégué aux relations extérieures n'eut point d'ambassadeurs extraordinaires à envoyer vers les peuples alliés. La Commune devait rester un fait isolé, une sorte d'accès d'envie furieuse que les nations contemplaient avec stupeur et que la France supporta avec désespoir.

Si la Commune qui, dès l'heure de sa naissance, s'était mise au ban de la civilisation par l'assassinat du général Lecomte et de Clément Thomas, n'eut aucune action diplomatique à entamer, il se trouva des gens de bonne volonté que leur désir de la paix poussa vers une négociation dont le résultat était bien aléatoire. Quelques hommes d'opinions libérales, affligés de cette guerre qui ressemblait à une lutte de gladiateurs offerte par des vaincus à l'Allemagne victorieuse, voulurent apaiser les esprits, prêcher la conciliation, obtenir de part et d'autre quelques concessions et fermer cette plaie vive par où le sang de la France menaçait de s'écouler.

Ils voulurent servir d'intermédiaires entre Paris et Versailles, entre l'Hôtel de Ville et l'Assemblée nationale. De chaque côté ils se brisèrent contre d'invincibles résistances. La Commune ne voulait déposer les armes qu'après avoir obtenu tout ce qu'elle réclamait ; M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, parlant au nom de la représentation légale du pays, ne voulait rien accorder avant que l'insurrection ne se fût soumise et n'eût ouvert les portes de Paris. On eut beau invoquer la raison, le patriotisme, le sentiment, tout fut inutile,

et le duel continua. Plusieurs interventions se produisirent, qui toutes demeurèrent stériles; la plus importante fut celle que l'on nomma la manifestation des francs-maçons; elle étonna les Parisiens et elle fut, je crois, la seule dont la Commune accepta franchement le concours.

V. — LA MANIFESTATION DES FRANCS-MAÇONS.

La Commune suscite la manifestation. — Première intervention. — Entrevue avec M. Thiers. — Convocation. — Mandat impératif. — Les soucis de M. Thiers. — Il rejette la demande des délégués francs-maçons. — Prétendue assemblée plénière. — On veut compromettre toute la franc-maçonnerie. — Protestations. — Réunion au théâtre du Châtelet. — Résolution criminelle. — A l'Hôtel de Ville. — Le T. C. F. Thirifocq. — L'écharpe de Jules Vallès. — Convocation. — Pas assez coloristes. — Représentation théâtrale. — Félix Pyat, Léo Meillet et Thirifocq. — Cohue. — On rit de la manifestation. — Combat d'artillerie. — On fait cesser le feu. — Les bannières sont plantées sur les remparts. — Entrevue des délégués et du général Montaudon. — Les délégués à Versailles. — Repoussés par M. Thiers. — On enlève les bannières. — Rapport de Simon Mayer. — Indignation de la majorité des francs-maçons. — Le *Cri du peuple*. — Appel à la révolte. — Les deux ballons et le manifeste. — Des juges? non, des bourreaux.

Malgré les ordres du jour où elle affichait la certitude de vaincre, la Commune était loin d'être rassurée. Elle se savait battue partout, sur les champs de bataille aussi bien que dans l'opinion publique. Elle avait beau chanter victoire, les jours de son existence étaient comptés; elle ne l'ignorait pas. Aussi ne repoussait-elle aucune des interventions qui s'offraient, dans l'espoir de parvenir à traiter avec ce gouvernement de Versailles qu'elle affectait de mépriser si fort, mais dont elle connaissait et redoutait la puissance. Il est donc probable que c'est elle qui, par ses membres affiliés, mit en œuvre la manifestation maçonnique,

manifestation restreinte à laquelle on essaya de donner un caractère d'universalité et dans laquelle le gouvernement de l'Hôtel de Ville comptait plus d'un adhérent. En un mot, elle tenta de compromettre la maçonnerie tout entière et de la rattacher à la Commune. Il est inutile de dire qu'elle échoua en ceci comme en toutes choses.

Dès le 11 avril, quelques francs-maçons, agissant individuellement, s'étaient rendus à Versailles près de M. Thiers, afin de reconnaître s'il n'y aurait pas lieu d'ébaucher une tentative de conciliation. M. Thiers les accueillit avec courtoisie, approuva leur conduite, loua les efforts qu'ils faisaient pour mettre fin à la guerre civile, mais ajouta, — un peu ironiquement sans doute, — que c'était à la Commune et non pas à lui qu'il fallait prêcher la paix; que cette paix, il était prêt à l'accorder, aussitôt que l'insurrection aurait déposé les armes, fait acte de soumission et reconnu le gouvernement légal de la France. M. Thiers leur fit observer, en outre, qu'ils n'étaient munis d'aucun mandat régulier et qu'il les avait reçus parce qu'il ne se refusait à dire à personne quelles étaient ses intentions et sa ferme volonté. Les francs-maçons, qui s'étaient délégués eux-mêmes, revinrent un peu penauds et rendirent compte à leurs loges. Celles-ci convoquèrent les membres des ateliers pour nommer une commission qui définirait le mandat dont les délégués devaient être officiellement chargés.

C'est alors que les T. : C. : F. : de la Commune interviennent et imposent un mandat impératif qui est accepté par les délégués dans la séance du 21 avril : « 1° Obtenir un armistice pour l'évacuation des villages bombardés ; 2° demander énergiquement à Versailles la paix basée sur le programme de la Commune, le seul qui puisse amener la paix définitive. » En ne

repoussant pas immédiatement ce mandat, les francs-maçons cessaient d'être des intermédiaires et devenaient les alliés de la Commune. Il était facile d'obtenir la suspension d'armes spécialement réclamée pour Neuilly, car la *Ligue d'union républicaine* l'avait déjà demandée, et avait, à cet égard, reçu des promesses qui devinrent bientôt une réalité; mais exiger que l'Assemblée nationale adoptât « le programme de la Commune », c'était dépasser ce que le bon sens autorisait et ce que le patriotisme pouvait permettre. Les délégués purent s'en apercevoir à la réception que M. Thiers leur réserva.

Jamais homme d'État ne fut plus accablé de soins et de soucis que M. Thiers à ce moment. Il dirigeait tout, assumant sur sa tête avec une juvénile énergie la responsabilité du grand acte qui devait faire rentrer la France en possession de sa capitale. Non seulement il menait l'œuvre d'ensemble, mais il n'est si mince détail qui ne l'occupât et dont il ne voulût être instruit. Ramener les prisonniers d'Allemagne, reconstituer l'armée, donner l'impulsion à tous les ministères, travailler directement avec les chefs de service, être en rapports constants avec la Commission des Quinze qui, législativement placée près de lui pour l'aider, ne faisait souvent qu'entraver ses résolutions et diminuer son pouvoir; paraître incessamment devant une Assemblée inquiète, impatiente, qu'il fallait calmer, gourmander, raffermir, exciter ou distraire; écouter les faiseurs de projets, entretenir avec Paris insurgé des relations occultes, nourrir les troupes allemandes, activer les négociations pour la paix encore indécise, ne décourager aucune espérance et n'encourager aucune ambition, c'était un labeur excessif, sous lequel tout autre peut-être eût succombé et que ce frêle vieillard supporta avec une fermeté sans égale.

Il eût été naturel qu'au milieu de ces préoccupations,

avare de son temps dont chaque minute était précieuse, M. Thiers refusât de recevoir une délégation sans autorité, dont les propositions connues d'avance ne pouvaient être que repoussées. Il n'en fut rien : sur la demande de M. Jules Simon, la députation d'un certain nombre d'ateliers de quelques loges de Paris fut admise, le 22 avril, près du président de la République, quoi qu'elle se présentât une heure après le moment indiqué pour l'audience. M. Thiers écouta les observations qui lui furent faites, il ne sourcilla pas, même lorsqu'on lui proposa la paix à la condition d'accepter le programme de la Commune; puis avec une froideur voulue, car elle n'était guère dans ses habitudes expansives, il répondit qu'il avait pour premier devoir de défendre l'Assemblée nationale et qu'il saurait n'y point faillir.

Si les francs-maçons délégués avaient été fidèles à leur devise pacifique, ils se le seraient tenu pour dit et en seraient restés là. Leur intervention, déjà détournée de son principe par l'adoption du programme de la Commune, avait échoué et ne pouvait aboutir à aucun résultat; ils auraient dû le comprendre et ne point essayer d'entraîner la totalité de la franc-maçonnerie dans la guerre civile. Le 24, les délégués, irrités de l'accueil qu'ils avaient reçu, firent le récit de leur mésaventure et convoquèrent pour le 26 avril une assemblée plénière de tous les francs-maçons présents à Paris. C'est alors que la Commune s'empare, non pas de la franc-maçonnerie, mais du groupe libre-penseur et dissident qui s'arrogeait le droit de la représenter. Au-dessous de la convocation on lisait la déclaration suivante : « En présence du refus du gouvernement de Versailles d'accepter les franchises municipales de Paris, les francs-maçons réunis en assemblée générale protestent et déclarent que, pour obtenir ces franchises, ils emploieront, à partir de ce jour, tous les moyens qui sont en leur pou-

voir. » Plusieurs délégués avaient refusé de signer cette provocation. Il pouvait convenir, en effet, à quelques hommes honorables d'intervenir dans une œuvre d'apaisement, mais ils répudiaient, par le seul fait de leur abstention, toute part, même indirecte, prise à la révolte.

L'affiche était à peine placardée que les protestations se produisirent de toutes parts, individuelles et collectives. Un vénérable écrit : « Dans la voie nouvelle où s'est engagée la réunion maçonnique, il m'est impossible de la suivre. Il ne s'agit plus de conciliation; on a délaissé le but humanitaire et patriotique que l'on poursuivait d'abord. » Le Grand-Orient de France, par les membres du conseil de l'ordre, déclare « que la réunion générale de tous les représentants des ateliers de l'obédience, régulièrement convoqués, a seule le droit de prendre le titre d'*Assemblée générale de la maçonnerie française*, qu'en conséquence la franc-maçonnerie du Grand-Orient de France ne se trouve nullement liée par la résolution prise; car celle-ci n'engage que les maçons qui y ont personnellement adhéré. » Il était impossible de recevoir un désaveu plus catégorique; les délégués savaient bien qu'ils ne représentaient pas la franc-maçonnerie et qu'ils ne représentaient qu'eux-mêmes; la Commune le savait bien aussi, mais c'était là une occasion de faire un peu de tapage, d'organiser un défilé théâtral, d'abuser la population parisienne et de mentir une fois de plus; cette occasion, elle se garda bien de la laisser échapper.

Le 26, environ mille huit cents maçons se réunirent dans le théâtre du Châtelet; selon l'usage, on nomma un orateur. C'était un député — il l'est encore, — qui appartenait au rite écossais. Malgré son discours, qui adjurait les maçons d'abandonner la voie où ils s'engageaient, la résolution adoptée fut criminelle : « Ayant

épuisé tous les moyens de conciliation avec le gouvernement de Versailles, la franc-maçonnerie est résolue à planter ses bannières sur les remparts de Paris, et *si une seule balle les touchait*, les frères maçons marcheraient contre l'ennemi commun. » On fit plus, on se rendit en corps à l'Hôtel de Ville pour faire part à la Commune de cette résolution. Les membres de la Commune descendirent au-devant des délégués de la maçonnerie, afin de les recevoir dans la cour d'honneur. Il faut dire que ces délégués représentaient la maçonnerie de France à peu près comme le groupe d'étrangers conduit le 19 juin 1790 par Anacharsis Clootz à l'Assemblée nationale avait représenté « le genre humain ».

L'orateur de la manifestation s'appelait Thirifocq; il dit : « Depuis que la Commune existe, la franc-maçonnerie a compris qu'elle sera la base de nos réformes sociales. C'est la plus grande révolution qu'il ait jamais été donné au monde de contempler. Si au début du mouvement les francs-maçons n'ont pas voulu agir, c'est qu'ils tenaient à acquérir la preuve que Versailles ne voulait entendre aucune conciliation. Comment supposer, en effet, que des criminels puissent accepter une conciliation quelconque avec leurs juges?... » Ce fut une explosion de cris : Vive la Commune! Vive la franc-maçonnerie! Vive la République universelle!

La Commune était très fière; depuis qu'elle campait à l'Hôtel de Ville, c'était la première fois que quelque chose venait la féliciter. Jules Vallès offrit son écharpe au frère Thirifocq, qui l'accepta et déclara que « cet emblème resterait dans les archives de la franc-maçonnerie en souvenir de ce jour mémorable ». Lefrançais parla, Allix parla aussi; un vénérable de la loge écossaise annonça que la Commune était le nouveau temple Salomon. Avant de s'éloigner, la députation attacha l'écharpe de Jules Vallès à sa bannière et reçut un drapeau

rouge. Puis, après « deux triples batteries aux rites français et écossais », on se sépara, en s'ajournant au samedi 29 avril, pour faire une manifestation suprême et mettre le gouvernement légal en demeure de capituler. Les communards ne se tenaient pas de joie ; Jules Vallès écrivit dans le *Cri du peuple* : « C'est la défaite de Versailles. »

Les convocations furent faites ; celles du Grand-Orient par voie d'annonce dans les journaux ; celles du rite écossais par lettre individuelle, d'une rédaction singulièrement emphatique : « T. . C. . F. . , vous êtes invité à vous rendre... pour accompagner votre bannière qui, représentant la fraternité des peuples, va par sa présence protester contre la tyrannie et assurer aux générations futures l'avenir de la liberté. » Le rite de Misraïm ne fut point officiellement appelé ; il ne fut représenté que par une dizaine de délégués, dont l'un portait la petite tenue de sous-lieutenant d'infanterie. Le rendez-vous était fixé pour neuf heures du matin et indiquait la cour du Louvre. Chaque loge a sa bannière ; chaque membre de l'atelier a revêtu les insignes de son grade. Les chevaliers rose-croix ont au cou le cordon rouge, les chevaliers Kadoches ont en sautoir l'écharpe noire frangée d'argent. J'étais là ; j'avais voulu me rendre compte de l'importance de cette manifestation. Je me trouvais placé près d'un peintre de talent, nous causions ; nous regardions ces bannières de toutes couleurs où s'étaient des devises fraternelles qui avaient bien peu de raison d'être en ce moment ; les étendards, les écharpes, les tabliers, les rubans formaient une indescriptible confusion de nuances déplaisantes ; le peintre eut un geste de colère et me dit : « Je ne serai jamais franc-maçon ; ces gens-là sont trop peu coloristes. »

On avait l'intention de se réunir dans le Carrousel,

mais on avait compté sans la foule désœuvrée, avide de spectacles, qui avait envahi, non seulement le Carrousel, mais encore le square Napoléon. On résolut alors de se transporter dans la cour des Tuileries, et à dix heures du matin le cortège se mit en marche, précédé par des chasseurs de la Commune, suivi par le 199^e bataillon fédéré. Au moment où les maçons, après avoir à grand'peine traversé le flot de curieux qui encombraient leur route, allaient pénétrer dans la cour des Tuileries, les délégués de la Commune, Félix Pyat, Lefrançais, Frankel, Pottier et Clément, arrivaient en grand appareil, escortés de deux bataillons commandés par quatre officiers supérieurs à cheval, accompagnés d'une musique qui ne s'épargnait pas. On échangea des félicitations, et tout ce monde, membres de la Commune, fédérés, tambours, officiers à cheval, ophicléides, Grand-Orient, rite écossais, Misraïm; grosses caisses, bannières, curieux et curieuses s'en allèrent par la rue de Rivoli vers l'Hôtel de Ville.

Là on fit du cirque olympique; les porteurs de bannière se rangèrent, comme pour l'apothéose d'un cinquième acte, sur les marches de l'escalier d'honneur; on cria beaucoup, et lorsque le calme fut rétabli, Félix Pyat fit un discours: « Balles homicides, boulets fratricides.... Aux hommes de Versailles, vous allez tendre une main désarmée, mais désarmée pour un moment... » Et obéissant au mot d'ordre de la Commune, il termina en criant: « Vive la République universelle! » Le père Beslay était ému; il fit aussi un petit discours, un peu terne, un peu sénile, et donna « l'accolade fraternelle » à un frère placé près de lui. On demanda *la Marseillaise*, et la musique d'un bataillon ne se le fit pas répéter. Lorsqu'un sang impur eut suffisamment abreuvé nos sillons, Léo Meillet prit la

parole : « Vous venez d'entendre la seule musique que nous puissions écouter jusqu'à la paix définitive. Voici le drapeau rouge que la Commune de Paris offre aux députations maçonniques... il sera placé au devant de vos bannières et devant les balles homicides de Versailles. »

Ce fut encore le T. : G. : F. : Thirifocq qui reçut le drapeau et profita de l'occasion pour parler. « Si nous ne sommes pas entendus et si l'on tire sur nous, nous appellerons à notre aide toutes les vengeances. Tous ensemble nous nous joindrons aux compagnies de guerre pour prendre part à la bataille, et encourager de notre exemple les courageux et glorieux défenseurs de notre ville. » Puis le citoyen Thirifocq, agitant le drapeau de la Commune, s'écria : « Maintenant plus de paroles, à l'action ! » L'action consistait à déployer les bannières maçonniques sur le talus des fortifications, et à obtenir une suspension d'armes afin de faire une dernière démarche près de M. Thiers. Au moment où le cortège se reformait pour se mettre en route, on enleva un ballon en baudruche sur lequel on pouvait distinguer les trois points maçonniques et lire : *La Commune à la France*. C'est ainsi que les hommes de l'Hôtel de Ville espéraient apprendre au pays tout entier que la maçonnerie parisienne, représentée par un nombre infime d'individus, venait de mettre sa main dans leurs mains sanglantes. Le cortège s'en alla faire un petit tour sur la place de la Bastille pour saluer le monument des martyrs de la liberté, puis descendit les boulevards, prit la rue Royale et s'engagea dans les Champs-Élysées.

Si les francs-maçons qui ont cru devoir se mêler à cette manifestation derrière laquelle se cachait une déclaration de guerre adressée au gouvernement légal, se sont imaginé qu'ils ont produit une impression

sérieuse sur la population de Paris, ils ont eu de grandes illusions. On en a ri et plus d'un quolibet les a salués au passage. On a parlé de leur nombre; on a dit qu'ils étaient cinq mille. Ce chiffre est extraordinairement gonflé; en le réduisant au moins de moitié, on fera encore une large part à l'exagération. Ce n'était point un cortège, comme on l'a dit; ce n'était même pas une bande, c'était une cohue.

Les gamins les regardaient : « En voilà des marchands de rubans ! » Les uns étaient à pied, les autres en voiture; autour des bannières il y avait cependant quelques groupes compacts. Sur la place de la Concorde et dans les Champs-Élysées, ils trouvèrent une nouvelle foule de curieux qui, marchant dans les contre-allées ou se mêlant à eux sur la chaussée, les escorta jusqu'aux environs de l'Arc de Triomphe. Un obus vint éclater à l'entrée de l'avenue d'Eylau; la panique fut générale, les curieux décampèrent et quelques franc-maçons aussi. On eût pu croire que cet obus était un signal, car un combat d'artillerie s'engagea. Les batteries fédérées de la porte Maillot et de la porte des Ternes ne ralentissaient pas leur feu. Les pièces voisines se mirent de la partie : de Montrouge à Saint-Ouen, les fortifications faisaient rage.

La place était un peu chaude. Avec prudence, la manifestation se dirigea vers l'avenue de Friedland et se groupa, loin de tout danger, à la hauteur du n° 59. Le temps s'était gâté. Il tombait une petite pluie fine peu propice aux actes d'héroïsme. Au lieu de s'en aller planter ses bannières sous le feu de l'ennemi et de l'arrêter par la seule « force morale », ainsi que l'on en avait eu l'intention, on expédia des estafettes aux postes fédérés pour faire cesser le feu et l'on arbora le drapeau parlementaire sur la barricade élevée en avant de l'Arc de Triomphe. Le général Leclerc savait à quoi

s'en tenir, car le gouvernement de Versailles n'ignorait aucun des projets que l'on devait, ce jour-là, tâcher de mettre à exécution. Sur son ordre, la batterie de Courbevoie se tut. La délégation, composée de vénérables accompagnés des porte-bannières, défila dans l'avenue de la Grande-Armée. Depuis la porte Dauphine jusqu'au delà de la porte Maillot, de cent mètres en cent mètres, les bannières maçonniques furent fichées sur les remparts. Les fédérés battaient des mains et criaient : « Vivent les francs-maçons. » Les principaux délégués, — environ une quarantaine, — franchirent les défenses de la porte Maillot et s'avancèrent avec calme dans l'avenue de Neuilly, précédés par une bannière qui, je crois, était blanche et portait la devise : *Aimons-nous les uns les autres*, écrit en lettres rouges.

Au pont de Neuilly, le général Leclerc accueillit les délégués et en conduisit trois, les yeux bandés, au général Montaudon, qui commandait en chef. Celui-ci était franc-maçon : on échangea les saluts d'usage et les signes de reconnaissance. Le général fut très net. — Il était soldat, il obéissait à des ordres qu'il n'avait pas le droit de discuter. A la vue des bannières maçonniques qu'il était accoutumé à respecter, il a pu prendre sur lui de faire suspendre le feu, mais c'est là une sorte de trêve courtoise qui, à moins d'instructions supérieures, ne peut se prolonger. Il engageait donc les T. . C. . F. . à envoyer une députation à Versailles, et à cet effet il mettait une voiture à leur disposition. — Pendant qu'un des trois vénérables retourne à Paris porter les nouvelles de l'entrevue, et que les deux autres partent pour Versailles, les porte-bannières s'installent comme ils peuvent sur les fortifications pour y passer la nuit, près de leurs étendards. Le général Montaudon avait du reste promis qu'il ne rouvrirait son feu qu'après le retour des délégués. Les autres

francs-maçons rentrèrent simplement chez eux, sauf une centaine qui se constituèrent en permanence, avenue de Wagram, dans le salon d'un bal public.

Les délégués qui parvinrent jusqu'à M. Thiers ne se présentaient plus comme les mandataires d'un groupe de citoyens animés d'intentions pacifiques et cherchant une base de conciliation possible; ils arrivaient en quelque sorte avec le caractère usurpé d'ambassadeurs d'une puissance médiatrice, imposant la paix et se préparant à la guerre si leurs conditions étaient rejetées. C'était intempestif, pour ne dire plus, et si M. Thiers n'avait été doué d'une longanimité à la fois naturelle et politique, il est fort probable que ces parlementaires irréguliers auraient couché ailleurs que chez eux. M. Thiers fut hautain : « Que Paris mette bas les armes, et j'écouterai alors toute proposition raisonnable; sinon, non. » Les délégués, qui avaient compté sur la manifestation et sur l'exhibition des bannières pour inspirer quelque respect et peut-être même quelque crainte au président de la République, se trouvèrent assez déçus. L'entrevue n'avait pas duré cinq minutes, mais elle avait suffi à leur prouver une fois de plus, une dernière fois, que le chef de l'État était décidé à ne reconnaître, sous aucun prétexte, les droits que Paris révolté s'arrogeait de vouloir disloquer la France à son profit. Les délégués se retirèrent. Ils ne se sentaient pas en sûreté à Versailles; ils s'imaginaient, bien à tort, qu'on allait les arrêter. On dit qu'ils cherchèrent une voiture et que, n'en trouvant pas, ils se dirigèrent modestement à pied vers Paris, où ils arrivèrent à six heures du matin, fatigués et peu satisfaits. On a prétendu que parmi les délégués il y avait un membre de la Commune; c'est une erreur.

Les francs-maçons qui, au nombre d'une centaine, s'étaient établis en permanence dans une maison de

l'avenue Wagram, furent les premiers avertis de la déconvenue de leurs délégués. On discuta, et les avis furent partagés ; les uns voulaient retirer immédiatement les bannières exposées sur les remparts ; les autres disaient : Non, il faut les laisser et prendre les armes, si une seule d'entre elles est atteinte par « les projectiles versaillais ». Il me semble que l'on adopta un moyen terme afin de contenter tout le monde. La majeure partie des bannières fut enlevée le jour même, vers cinq heures du soir, peu d'instants avant la reprise des hostilités. Quelques-unes restèrent plantées sur les fortifications jusqu'au 2 mai ; alors on les fit disparaître, et il n'en fut plus question.

Le major commandant de la place Vendôme, Simon Mayer, qui fut, sur les buttes Montmartre, un des mieux méritants de la journée du 18 mars et qui, le 16 mai, devait précipiter le drapeau français du haut de la colonne de la grande armée, escorta la manifestation et fit son rapport au « général commandant la place de Paris ». — « J'ai constaté la présence des citoyens et frères Jules Vallès et Ranvier, ainsi que celle des citoyens Bergeret et Henry Fortuné, tout s'est bien passé. Comme impression universelle, je dois dire à la gloire de la franc-maçonnerie que cette journée sera la plus belle page de son histoire. »

La vraie franc-maçonnerie ne partagea point l'opinion du citoyen Simon Mayer et elle protesta contre le rôle que l'on avait essayé de lui imposer. Quelques hommes considérables n'attendent pas que l'assemblée générale soit réunie ; ils ne craignent pas, à cette heure où tout est péril, de flétrir les maçons qui ont compromis l'ordre tout entier. MM. Jules Prunelle, Malapert, Ernest Hamel, Beruniau, dans des lettres fermes et de bon style, rappellent les dissidents au sentiment du devoir. Plus tard, aussitôt que les communications

seront rouvertes entre la France et Paris délivré, dès le 29 mai, le suprême conseil du Grand-Orient adressera à toutes les loges de l'obédience une protestation formelle et motivée contre les actes commis par des révolutionnaires qui ont tenté de rendre la maçonnerie solidaire de la Commune.

L'issue ridicule de cette manifestation n'arrêta point les meneurs; Jules Vallès, dans le *Cri du peuple*, invitait les maçons à la révolte. Le 2 mai, il établit tout un plan de campagne. « On voulait, dit-il, se former en légion sacrée et se faire tuer au pied des bannières; mais il a été résolu, comme le plus sage, de répartir dans les bataillons les quinze ou vingt mille frères de bonne volonté. Les autres iront dans la province prêcher la croisade maçonnique, marchant bannière au vent, soulevant les populations devant l'autel de la fédération. » Il est inutile de dire, je pense, que les quinze ou vingt mille frères de bonne volonté n'existent jamais que dans le *Cri du peuple*.

Non seulement on avait essayé d'entraîner la maçonnerie dans la Commune, mais on s'adressa aussi aux bons cousins frères charbonniers, c'est-à-dire aux carbonari. Ce fut en vain : ni ce qui reste du carbonarisme, ni les différents rites de la maçonnerie ne répondirent à ces appels d'une cause désespérée. La Commune le comprit et ne rechercha plus des alliances qui la fuyaient; mais avant de renoncer à soulever en sa faveur des sociétés dont le but ne doit être que la bienfaisance, et qui ne pouvaient se rapprocher d'elle que par quelques rares individualités abusées ou égarées, elle trouva moyen encore de commettre une mauvaise action. Elle lança deux ballons libres chargés d'une proclamation violente : « Les francs-maçons et les compagnons de Paris à leurs frères de France et

du monde entier¹. » Les ballons s'enlevèrent sur la place de l'Hôtel de Ville; autant en emporta le vent²!

Un mot prononcé par le frère Thirifocq ne fut pas perdu. Le 5 mai, Paschal Grousset, qui présidait la séance de la Commune, déclare, en qualité de délégué aux relations extérieures, qu'il a reçu d'excellentes nouvelles; que l'Europe commence à comprendre la Commune et que l'on doit s'attendre à recevoir prochainement du gouvernement de Versailles des propositions acceptables; il ajoute : « Je demande à la Commune d'en finir avec les négociations... » Un autre dit : « Nous ne sommes pas des belligérants, nous sommes des juges³. » Des juges? — Non; mais des bourreaux.

VI. — LES USURPATIONS.

La chapelle Bréa. — Réhabilitation des assassins. — La Commune ne fait que suivre l'exemple donné par le gouvernement provisoire de 1848 et par le gouvernement de la défense nationale. — Le cas du citoyen Pourille, dit Blanchet. — Capucin 1 — Démissionnaire et incarcéré. — Nouvelle diatribe. — Divagations. — Rossel. — Appel à la défection des troupes françaises. — Cruauté de Rossel. — Il vivifie le Comité central. — Le Comité central s'empare de l'ordonnancement de la guerre. — A qui le pouvoir? — Trois puissances parallèles et rivales. — Désespoir d'Avrial. — Lamentations de Johannard. — Le costume! — Prise du fort d'Issy. — Éclair de bon sens. — Rossel se retire. — Delescluze est nommé délégué civil à la guerre. — Représailles. — Effarement. — Deux chefs de bataillon. — Vermorel refuse de fuir.

Si la Commune était une assemblée de juges, comme un de ses membres l'avait dit, il faut reconnaître

¹ Voir *Pièces justificatives*, n° 2.

² Pour tout ce qui concerne le rôle de la franc-maçonnerie pendant la Commune, voir le *Journal officiel* de la Commune et surtout *les Francs-Maçons et la Commune de Paris* par un franc-maçon, M. Paris, Dentu, 1871.

³ *Le gouvernement de M. Thiers*, par M. Jules Simon, t. I, p. 410.

qu'elle faisait de la justice à l'envers et qu'elle n'hésitait pas à réhabiliter les assassins. On se rappelle que pendant l'insurrection de juin 1848 le général de Bréa et son aide de camp, le capitaine Mangin, attirés tous deux dans un guet-apens, avaient été massacrés par quelques bandits, au nombre desquels on comptait plusieurs « bons pauvres » de Bicêtre. En ce temps-là on avait encore quelque pudeur et l'on estima que ce crime était exécrable. La population fut indignée, et à la place même où ces malheureux étaient tombés, dans l'avenue d'Italie, on éleva une chapelle commémorative. Cette chapelle offusquait la Commune, qui résolut de la détruire. Il ne lui suffisait pas que le sanctuaire eût été souillé par Sérizier qui en avait fait sa buvette et son alcôve, elle en décréta la démolition dans la séance du 27 avril, présidée par Allix, que Raoul Rigault n'avait pas encore fait incarcérer.

Ce fut Léo Meillet, délégué du XIII^e arrondissement, qui proposa l'adoption du décret que voici : « La Commune de Paris, considérant que l'église Bréa, située à Paris, 76, avenue d'Italie, est une insulte permanente aux vaincus de juin et aux hommes qui sont tombés pour la cause du peuple, décrète : Article 1^{er}. L'église Bréa sera démolie. Article 2. L'emplacement de l'église s'appellera place de Juin. » Arthur Arnould et J.-B. Clément combattirent cette motion, qui fut votée après un discours de Johannard. Ce n'était pas assez, il fallait songer à réparer les erreurs de la justice, et Racine-de-buis, c'est-à-dire Vésinier, proposa d'ajouter au décret l'article suivant, article platonique, qui prouvait de bonnes intentions, mais dont l'effet ne paraissait pas devoir être immédiat : « La Commune déclare en outre qu'elle amnistie le citoyen Nourrit, détenu depuis vingt-deux ans à Cayenne, à la suite de l'exécution du traître

Bréa. La Commune le fera mettre en liberté le plus tôt possible. »

Ce décret, lorsqu'il fut connu à Versailles, y excita une colère que je ne m'explique pas. La Commune devait assassiner et elle amnistiait les assassins, c'était logique. Mais que faisait-elle, sinon suivre les exemples qu'on lui avait donnés et se conformer à la tradition ? Après la révolution de 1848, on ouvrit une souscription pour offrir des récompenses nationales aux combattants de février et aux victimes de la royauté de juillet. Quelques-unes des subventions s'égarèrent sur des régicides que l'on s'était hâté de faire sortir de prison. Après le 4 septembre, un des premiers soins du gouvernement de la défense nationale ne fut-il pas de mettre en liberté Eudes et Brisset condamnés à mort pour avoir assassiné, à la Villette, des pompiers qui leur tournaient le dos. Et Mégy, qui était au bague de Toulon ? On semble y mettre un peu plus de réflexion ; mais on se décide enfin ; on échange des dépêches à son sujet et voici la dernière : « Toulon, 9 septembre 1870 ; 4 h. 40. N° 45.604. P. Maire à intérieur, Paris : le citoyen Mégy a été élargi. — B. » Eudes devait incendier le palais de la Légion d'honneur et la rue de Lille ; dans cette œuvre de régénération, il fut secondé par son ami Edmond Mégy, qui allait être un des assassins de Mgr Darboy. C'est pourquoi on eut tort de vitupérer la Commune d'avoir rendu un décret que la situation rendait inexécutable. En le votant, elle avait peut-être cru faire acte de gouvernement régulier.

Tout en se montrant pleine de gratitude pour les hommes qui, comme Nourrit, l'avaient modestement précédée dans la voie où elle devait marcher avec une ampleur dont rien n'effacera le souvenir, la Commune ne témoignait aucun ménagement à ceux de ses membres auxquels les superstitions du papisme n'étaient

pas toujours restées inconnues. Dans la séance du 5 mai, le procureur général de la Commune, Raoul Rigault, vint développer le cas du citoyen Pourille, dit Blanchet. La Commune avait, à sa manière, assuré toute garantie à la liberté individuelle, car elle avait décidé que lorsqu'un de ses membres serait mis en état d'arrestation, elle en connaîtrait immédiatement et recevrait un rapport à ce sujet. Raoul Rigault, scrupuleux observateur des lois, remplit son devoir et expliqua pourquoi Pourille était à Mazas.

On soupçonnait depuis quelque temps que le nom de Blanchet n'était qu'un pseudonyme, et Théophile Ferré avait été chargé de faire une enquête à cet égard. Du procès-verbal qui fait effort pour singer les formes judiciaires et que lut Raoul Rigault, il résulte que Blanchet s'appelle Stanislas Pourille, qu'il a été secrétaire d'un commissaire de police à Lyon, puis capucin, et qu'il a été condamné à six jours de prison pour banqueroute simple. En conséquence, Pourille dit Blanchet est envoyé à Mazas par ordre du Comité de sûreté générale : « Laurent, Th. Ferré, A. Vermorel, Raoul Rigault, A. Dupont, Trinquet. » Le reproche capital qu'on lui adresse n'est pas d'avoir servi la police de Lyon, d'avoir fait banqueroute, mais d'avoir « embrassé la vie monastique avec tout ce qu'elle comporte ». Capucin ! en vérité c'était trop pour des hommes qui dans leur manifeste avaient proclamé la liberté de conscience. Malgré les précédents révolutionnaires, nul ne plaida les circonstances atténuantes : c'était se montrer sévère et oublieux. Euloge Schneider qui terrifia l'Alsace jusqu'à dégoûter Saint-Just, Chabot, le drôle impudique qui porta la main au fichu de Charlotte Corday, avaient été aussi des capucins et leurs ombres auraient dû protéger le pauvre Pourille. On lui signifia qu'il ne pouvait continuer à siéger à l'Hôtel de Ville ; il s'exé-

cuta : « Je soussigné, député à la Commune sous le nom de Blanchet, déclare donner ma démission de membre de la Commune. » Longuet dit sententieusement : « L'élection était nulle ! »

On commençait à s'épurer à l'Hôtel de Ville, pendant que la population fédérée commençait à se fatiguer de cette bataille qui devait toujours se terminer par une victoire, et qui finissait invariablement par des défaites. Pour relever les cœurs amollis, on faisait des proclamations où l'on insultait ceux que l'on ne pouvait vaincre, où l'on disait son fait à « ce gouvernement sans nom dont les membres sont recrutés pour la plupart parmi les lâches et les incapables du 4 septembre ». On prétend apprendre au peuple ce qui se passe à Versailles : « Mac-Mahon et Ducrot vont donner leur démission ; les duels entre officiers sont fréquents ; la démoralisation s'est emparée des troupes. » A ces mensonges on ajoute les flagorneries dont on nourrit la vanité des foules : « Vous avez été héroïques ! » Si Paris pouvait être vaincu, Paris serait détruit : « Après nos barricades, nos maisons ; après nos maisons, nos mines ! La France serait perdue à jamais si l'ignoble gouvernement de Versailles réussissait dans son projet machiavélique. » Cette diatribe, signée par Mortier, Verdure, Delescluze, Avrial, est du 6 mai. Elle démontre le désarroi des esprits et avoue les craintes dont on est tourmenté.

La Commune ne délibère plus, elle divague. La minorité, vaincue par l'installation du Comité de salut public, fait à peine acte de présence. Les jacobins et les hébertistes sont les maîtres. La Commune obéit à l'immuable loi qui régit les parlements sans consistance et sans principes : elle est tombée entre les mains des violents ; or c'est la destinée des assemblées délibérantes d'être toujours perdues par les partis extrêmes.

Lorsque l'armée française rentra dans Paris, les jacobins de l'hôtel de Ville se préparaient à supprimer les économistes; c'était un acheminement à la dictature; plus d'un y visait : Delescluze, Rigault, Eudes et d'autres. Quant à Rossel, délégué à la guerre depuis le 30 avril, il avait tenté de l'établir à son profit et n'avait réussi qu'à rendre plus inextricable encore une situation déjà tellement confuse que nul ne s'y pouvait plus reconnaître.

La Commune avait compté sur Rossel, elle s'était dit : Enfin, nous tenons un homme de guerre ! Il sortait de l'École polytechnique, il avait été officier dans le génie; il y avait de quoi faire illusion à des hommes dont l'ignorance était le moindre défaut. Rossel, de son côté, était plein d'illusion sur lui-même. Il se sentait, il se savait supérieur à la tourbe qu'il commandait, et en concluait qu'il lui serait facile de la dominer, de s'en rendre maître, de la faire servir à son ambition, — erreur profonde, dont sa médiocrité n'est jamais revenue. Plus que tout autre, plus que Bergeret, plus que Cluseret, il désorganisa l'armée de la Commune et la Commune elle-même. Il crut que sa présence à la tête de la révolte frapperait d'admiration ses anciens compagnons d'armes et les engagerait à lui apporter le concours de leur défection. Il essaya de les attirer par des moyens secrets, et voyant qu'il ne réussissait pas, il engagea la Commune à proclamer un décret qui constituerait une sorte de contrat dont les officiers de l'armée française reconnaîtraient la valeur.

La Commune se hâta d'obéir : « Considérant que beaucoup d'officiers et de soldats de l'armée de Versailles ne sont arrêtés dans leur désir formel de fraterniser avec la Commune que par le seul fait de leur avenir brisé, un décret de la Commune ayant aboli l'armée permanente, reconnaissant de plus qu'il est urgent

d'aider nos frères à rentrer dans nos rangs, la Commune décrète : 1° Les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de Versailles, désireux de défendre le principe social de la Commune, seront admis de droit dans les rangs de la garde nationale. 2° Les officiers, sous-officiers et soldats auront droit, par décret de la Commune du 28 avril, à tous les avantages, tels que grades, retraite, etc., qui leur sont acquis par décrets antérieurs. » Est-il besoin de dire que cet appel à la trahison resta sans réponse? Rossel eut beau regarder du côté de Versailles, il ne vit pas un de nos soldats désertir le drapeau de la nation pour venir servir celui de la révolte.

Ce fait permet de porter un jugement sur la moralité, le patriotisme et l'intelligence de Rossel. Au milieu de la multitude en armes qu'il prenait pour une armée, il se croyait un général en chef, un ministre de la guerre, un administrateur général; il faisait des ordres du jour, voulait rétablir la hiérarchie militaire, faire respecter la discipline, empêcher ceux qu'il appelait lui-même « ces gueux de fédérés » de se griser et de se promener avec des filles. Il n'est alors que ridicule, mais bientôt il devint odieux. La cour martiale siège en permanence, et il fait exposer dans les fossés des forts les fédérés récalcitrants. « 4 mai. Citoyen commandant du fort de Vanves, je vous envoie des réfractaires du XIV^e arrondissement. Vous les installerez dans les fossés de votre fort, vous les nourrirez, vous les ferez travailler et vous leur imposerez la discipline la plus rigoureuse. Veillez surtout à ce qu'il n'y ait pas d'évasion. Salut et fraternité. Le délégué à la guerre : ROSSEL. » A Brunel, qui commandait le fort d'Issy, il écrit : « Formez un conseil de guerre et fusillez tous ceux qui se rendront coupables de désobéissance ou d'abandon de leur poste devant l'ennemi.

J'approuverai tout ce que vous ferez dans cet ordre d'idées, pourvu que vous y mettiez de l'énergie. » Il était superflu de recommander à Brunel ce que les gens de la Commune appelaient de l'énergie : il n'en manquait pas et le prouva, le 25 mai, en faisant incendier la rue Royale, sans bénéfice pour ses opérations militaires.

Rossel ne s'imaginait pas seulement qu'il était un grand capitaine, il croyait aussi être un homme politique ; il voulut jouer au Machiavel, opposer les partis les uns aux autres, tenir la Commune en bride à l'aide du Comité central, les ruiner l'un par l'autre et apparaître tout à coup comme l'homme indispensable, comme l'homme du destin devant lequel tout doit fléchir. Il embrouilla si bien les choses, qu'il fut le premier à en perdre le fil. Ce fut lui qui fit sortir le Comité central de la demi-obscurité où il se tenait depuis les élections de la Commune et qui lui rendit une existence officielle. Il l'admit près de lui sous forme de commission de contrôle, après s'être entendu avec le Comité de salut public, et lui donna ainsi une importance qui ne prendra fin qu'au dernier jour ¹.

La Commune fut exaspérée de cette ingérence et l'on échangea de laides paroles dans les séances de l'Hôtel de Ville. Le 8 mai, sous la présidence du citoyen Eudes, on est mécontent ; Miot demande pourquoi depuis trois jours nul rapport n'est venu de la délégation de la guerre. — Voilà huit jours que nous n'en avons pas, dit Dereure. — Eudes, qui ne se sent pas à l'aise en

¹ Voici le décret du Comité de salut public, publié le 5 mai au *Journal officiel* de la Commune : « Art. 1^{er}. La délégation à la guerre comprend deux divisions : direction militaire, administration. — Art. 2. Le colonel Rossel est chargé de l'initiative et de la direction des opérations militaires. — Art. 5. Le Comité central de la garde nationale est chargé des différents services de l'administration de la guerre sous le contrôle direct de la commission militaire communale.

pensant à Rossel, par lequel il a été vertement mené, propose d'envoyer demander ces rapports au Comité de salut public. — Régère réplique : Le comité est comme nous, il n'a rien reçu. — C'est alors que Jourde se lève, et qu'il communique à la Commune une pièce qu'il qualifie avec raison de « très importante » et qui n'est autre qu'une sommation du Comité central : — Le délégué à la guerre est absent, on n'a pu s'entendre avec lui; le citoyen Tridon, membre de la commission militaire, abandonne l'ordonnancement à la commission du Comité central, qui centralisera, dès le lendemain, tous les services au lieu et place des citoyens Rossel, Tridon, Varlin, Avrial, Henry. Le Comité d'artillerie a une caisse spéciale; celle-ci doit être remise au Comité central. « Si les explications de cette note ne vous suffisent pas, citoyens, nous nous transporterons auprès de vous, pour bien définir nos attributions : Lacord, Josselin, Papray, L. Piat. » — Jourde termine en disant : « Je demande si le Gouvernement s'appelle la Commune ou le Comité central ? »

Le feu est aux poudres; à qui appartient le pouvoir? Le Comité de salut public est complice; la Commune n'est donc plus rien! Le seul maître d'une situation est celui qui tient les cordons de la bourse; or l'ordonnateur en chef, le dispensateur des finances exigées par la guerre, c'est le Comité central. Donc trois pouvoirs en présence : le Comité de salut public, la Commune, le Comité central; ce dernier, représentant la fédération de la garde nationale, est en réalité commandant supérieur des forces militaires; voilà, en outre, qu'il s'empare de l'action financière : c'est une usurpation. Jourde n'est pas satisfait, il lui déplaît d'obéir à la fédération; nul n'ose dire le mot : ils redoutent tous cette fédération d'où ils sont sortis par le 18 mars. Elle possède un pouvoir multiple qui

s'exerce sur chaque bataillon, sur chaque corps franc, pouvoir d'autant plus à craindre qu'il est irresponsable. Avrial pousse des cris de désespoir : va-t-il donc voir revenir à la délégation ce comité d'artillerie, qu'il a eu tant de peine à mettre à la porte? Il a constaté, — un de ses ordres du jour en fait foi (16 mai), — que cinquante mille revolvers ont été indûment distribués aux officiers de la garde nationale.

Plus nettement on pourrait dire que les arsenaux de l'État, comme les ministères, comme les caisses publiques, comme toutes les administrations, sont au pillage. Certes il y avait là de quoi mettre la Commune de méchante humeur. Mais le Comité central est sans pudeur; il ne se contente pas d'usurper la fonction, il usurpe le costume, et cela est intolérable. Écoutez les lamentations du fleuriste Johannard : « Je demande qui a autorisé le Comité central à se faire délivrer un costume spécial, des cachets spéciaux. Ses membres vont plus loin : ils portent, comme nous, une rosette à la boutonnière. Il est vrai que les franges sont en argent; mais pour le public il n'y a aucune différence entre eux et nous. Ils montent à cheval revêtus de leurs insignes, se présentent à la tête des bataillons, et on crie : « Vive la Commune! »

Varlin se plaint à son tour d'avoir été supplanté à la commission militaire par des délégués du Comité central. La Commune sent bien qu'on lui inflige une sorte de déchéance; elle redoute le Comité de salut public, elle a peur du Comité central; elle voudrait bien faire quelque chose, car sa protestation stérile ne la satisfait guère. C'est dur de jouer au législateur, au ministre, au général en chef, et d'être dépossédé par des acteurs plus nombreux qui poussent l'impudence jusqu'à revêtir le travestissement de l'emploi. Mais que faire? Les idées sont peu abondantes, et les phrases

sonores ne les remplacent pas. Après bien des discussions et bien des récriminations, l'incident est clos, et l'on reste Jean comme devant.

Le lendemain, 9 mai, coup de théâtre ! Au moment où, sous la présidence de Billioray, la séance s'ouvre par un discours d'Arthur Arnould, qui se plaint, comme un simple député, de l'insuffisance des comptes rendus du *Journal officiel*, Delescluze se précipite : « Vous discutez quand on vient d'afficher que le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy ; il faut, citoyens, aviser sans retard. » La nouvelle était grave en effet ; l'armée française, occupant le Mont-Valérien et s'étant emparée du fort d'Issy, était maîtresse, à jours comptés, de l'enceinte sud-ouest de Paris. Le discours de Delescluze fut véhément : « Il faut prendre des mesures immédiates, décisives. La France nous tend les bras ; si nous avons des subsistances, faisons encore huit jours d'efforts pour chasser ces bandits de Versailles ! » Il récrimine : « Que fait la Commune ? qu'a fait le Comité central ? Votre Comité de salut public est annihilé, écrasé sous le poids des souvenirs dont on le charge ; il ne fait même pas ce que pourrait faire une bonne commission exécutive. » Tout cela est vrai ; c'est un éclair de bon sens au milieu de cette nuit faite d'ambitions et d'incapacités. On reconnaît le mal ; mais qui donc pourrait y porter remède ?

Ils sentent la trépidation du sol qui va manquer sous leurs pieds. Leur résistance militaire s'effondre. Après dix jours de dégoût, de déboires, de colère, Rossel vient de donner sa démission. Il a demandé à être arrêté, puis s'est ravisé et s'est éloigné, en emmenant avec lui le membre de la Commune que l'on avait préposé à sa garde. La Commune éperdue se forme en comité secret, et « pour sauver la patrie » adopte les résolutions suivantes : — Remplacer le Comité de salut pu-

blic actuel, — nommer un délégué civil à la guerre, — nommer une commission chargée de rédiger une proclamation, — ne se réunir que trois fois par semaine en assemblée délibérante, — rester en permanence dans les mairies, pour pourvoir souverainement aux besoins de la situation, — créer une cour martiale, — mettre le Comité de salut public en permanence à l'hôtel de Ville. — En conséquence de ces décisions le Comité de salut public est modifié dans un sens terroriste et Delescluze est nommé délégué civil à la guerre. Pourquoi? Peut-être parce que son père, ancien sergent des armées du premier empire, était mort pensionnaire à l'hôtel des Invalides. L'inflexibilité des opinions politiques ne suffit pas pour « organiser la victoire » ; il faut être plus qu'un sectaire pour combattre et pour vaincre; Delescluze fit cette expérience sur lui-même, expérience pénible à laquelle il ne voulut pas survivre. La Commune répondit à la prise du fort d'Issy en faisant démolir la maison de M. Thiers, vengeance tellement puérile, que l'on reste surpris qu'elle ait pu être conçue, même par les hommes de l'hôtel de Ville. Rochefort y poussa, au vif étonnement de ceux qui lui croyaient de l'esprit.

La prise du fort d'Issy sonnait l'avant-quart de l'heure suprême. La Commune en perd la tête; ne pouvant atteindre les hommes, elle s'en prend aux choses; aujourd'hui l'hôtel de la place Saint-Georges, demain la colonne de la grande armée, après-demain la chapelle expiatoire, que l'on n'aura pas le temps de détruire. Je l'ai déjà dit, c'est le moment du grand effarement; à toute minute, on s'attendait à voir les pantalons rouges; si, après l'occupation du fort d'Issy, l'armée française avait pu forcer l'enceinte, ce mauvais monde se serait éparpillé et enfui comme une volée de corbeaux. On lui laissa le loisir de se remet-

tre, de préparer les éléments de la dernière lutte, et Paris fut près de périr.

La terreur fut très intense. Je me souviens que le 11 mai, dans la soirée, je passais au point d'intersection du boulevard des Batignolles et du boulevard de Courcelles. Deux officiers fédérés, deux commandants, arrêtés à causer à quelques pas de moi, se quittèrent lorsque je passai près d'eux. — Au revoir, dit l'un. — Ah! ouiche! répondit l'autre, au revoir au Père-Lachaise! — Ou à Nouméa, répliqua le premier. — Celui-ci fit route près de moi, il grommelait : « Chien de métier ; j'aimerais mieux être crevé ; on ne sait à qui obéir ; ils sont plus bêtes les uns que les autres ! » Se parlait-il à lui-même, me parlait-il, je n'en sais rien. Je me hasardai à lui dire : « Si le métier vous paraît dur, pourquoi ne l'abandonnez-vous pas ? » Il lâcha un gros juron et répondit : « Eh ! quand on s'est mis dans le pétrin, il faut savoir y rester, sous peine de passer pour un... poltron. Vous avez de la chance, vous, de ne pas être dans la bagarre ; c'est égal, quand les Versaillais seront dans Paris, il y aura des pruneaux pour bien du monde. »

« Quand les Versaillais seront dans Paris, » cela se répétait partout. Sauf la basse populace des fédérés, sans jugement comme sans prévision, chacun savait qu'ils étaient aux portes et qu'ils allaient bientôt les franchir. — C'est alors, — je l'ai raconté, — que tous les personnages importants de la révolte prirent leurs précautions afin de pouvoir s'esquiver en temps utile. Tous, non, il y eut des exceptions ; j'en sais une que je dois citer. Le 14 ou le 15 mai, Vermorel, à la fois surexcité et découragé, reçut la visite d'un journaliste avec lequel il avait été lié. Le journaliste, mû de pitié pour ce pauvre être maladif, lui apportait un passeport dont le signalement, libellé avec soin, correspon-

dait au sien. C'était pour Vermorel le salut et la sécurité ; mais il refusa. Son ami insistait, il lui parlait de la défaite inévitable, de la répression, des châtimens qui seraient sans merci. Vermorel, secouant la tête, répondit : Non, portez cela à d'autres qui en profiteront ; moi j'en ai fait trop tuer pour me dérober. Mon heure est venue, je dois mourir.

VII. — LES DERNIÈRES SÉANCES.

Note de Delescluze. — Réserve et provision d'argent. — Le cas d'Émile Thibault. — Rapport de Léo Meillet. — Thibault fusillé. — La vérité. — Thibault veut se soustraire au service de l'insurrection. — Arrêté par les fédérés. — Accusé d'espionnage. — Condamné. — Exécuté. — Ses assassins, Meissonnier et Bontemps. — Mort aux traîtres ! — Encore une proclamation. — Jean-Baptiste Clément, peu partisan de la liberté individuelle. — Les cartes d'identité. — La séance du 17 mai. — Prétendu meurtre d'une ambulancière. — Proposition d'Urbain. — Le décret des otages. — Proposition d'Amouroux. — Paris livré aux bêtes. — La cartoucherie de l'avenue Rapp. — Arrestation du comte Zamoysky. — Calomnies. — Prétendue lettre trouvée dans un wagon. — Délégués civils près des généraux en chef des trois armées de la Commune. — Le délégué Johannard. — Fait fusiller un jeune homme qui porte des lettres. — Dereure est satisfait. — Motion de Cournet. — La peine de mort. — Cour des comptes. — La dernière séance. — Jourde, la motion Grélier et l'opinion de Paschal Grousset. — On juge Cluseret. — On apprend que les troupes françaises sont dans Paris. — Le délégué à la guerre s'enferme pour rédiger une proclamation.

Sur la table du cabinet que Delescluze occupait au ministère de la guerre, on trouva la pièce suivante, non datée, non signée, mais écrite par lui : « Que sont devenus les 67 000 francs remis par Cluseret à Rossel lors de son arrestation ? — Demander à Cournet ¹. » Nous ignorons la réponse qui fut faite à cette note, mais elle

¹ Delescluze est nommé délégué à la guerre le 9 mai, dans la soirée. Le 15 mai, Cournet est remplacé à la sûreté générale par Théophile Ferré ; cette note a donc été écrite entre le 10 et le 12 mai.

prouve que le contrôle du Comité central, accepté et peut-être réclamé par Rossel, ne s'exerçait pas avec une vigilance bien scrupuleuse. Jourde, qui seul pouvait connaître les difficultés contre lesquelles il avait à lutter pour faire face aux dépenses qu'on lui imposait, avait beau prêcher l'économie, on ne l'écoutait guère. Ces comités de surveillance et de contrôle n'étaient en réalité que des comités de prodigalité. On dépensait certainement beaucoup en débauches faciles, mais on mettait de côté, on se faisait une réserve pour parer aux éventualités d'un avenir prochain. De grosses sommes ont été emportées, on peut l'affirmer sans hésitation. Par les dépenses excessives que certains contumax ont faites à l'étranger, dépenses qui ont été constatées et presque contrôlées par des yeux attentifs, on est amené à conclure que le budget des diverses délégations n'a pas toujours servi à l'objet qui leur avait été attribué. Cela du reste est bien peu grave, et si les membres de la Commune, les membres du Comité central, les délégués, les généraux, les colonels, les fédérés, les vivandières, les ambulancières, les clubistes et le reste n'avaient fait que se « remplir la poche et se sauver après », il faudrait les absoudre ; mais cela ne leur sembla point suffisamment révolutionnaire, et jusqu'où ils ont poussé ce qu'ils appellent « la défense du droit », nous le savons tous, quoiqu'ils l'aient oublié.

La cruauté commence à s'exercer d'une façon pour ainsi dire régulière aussitôt que la chute du fort d'Issy est connue. La Commune fait comme le carnaval, qui devient d'autant plus bruyant qu'il se rapproche du mercredi des Cendres : la mascarade rouge devient d'autant plus violente qu'elle touche à sa fin. Les hommes de l'hôtel de Ville veulent qu'on sache qu'ils sont sans pitié, et pour qu'on n'en doute, ils le prouvent.

Le 12 mai, pendant la séance présidée par Félix Pyat,

Léo Meillet fait un rapport qui relate des faits de trahison reprochés à Émile Thibault et l'exécution de celui-ci. Ce Thibault, garde à la 2^e compagnie du 184^e bataillon fédéré, avait été arrêté, revêtu d'un costume bourgeois, aux environs de la tranchée qui reliait la redoute des Hautes-Bruyères à la barricade de Villejuif. C'est un capitaine du 184^e et une cantinière qui ont fait cette capture. Ramené à la redoute, interrogé par des officiers, il fut conduit au fort de Bicêtre et jeté au fond d'une casemate. Dans la nuit, peu d'heures après l'arrestation de Thibault, le fil télégraphique qui mettait en communication le fort de Bicêtre et les Hautes-Bruyères fut coupé; une colonne française fit une démonstration sur la redoute, et les gendarmes surprirent à la tranchée du moulin Cachan une compagnie de fédérés qui se gardait mal ou qui ne se gardait pas. On en conclut que Thibault a fourni des renseignements à l'ennemi. On réunit la cour martiale, on le condamne et on le fusille en présence des citoyens « Amouroux, Dereure, Meillet, membres de la Commune de Paris, et de différents détachements délégués. » On approuve Léo Meillet d'avoir donné cet exemple de sévérité salutaire, et nul ne pense à s'inquiéter si Thibault était innocent : il l'était, et voici la vérité.

Émile Thibault était un garçon de vingt-huit ans, faisant métier de journalier, un peu lourd d'allures, s'attardant parfois plus que de raison dans les cabarets, assez crédule et représentant bien ce que les paysans appellent : un simple. Il était né à Cachan, où on le connaissait sous le nom de Cadet ou celui de Langouin; très bon fils du reste et dévoué à sa famille. Il avait servi pendant la guerre, et aussitôt que l'armistice fut signé, il quitta son uniforme et reprit son travail. Le 1^{er} mai, voulant se rendre à Villejuif pour faire visite à une de ses tantes, il coupa au plus court et traversa les

lignes des insurgés. Ceux-ci l'arrêtèrent et l'incorporèrent de force dans le 184^e bataillon fédéré, qui occupait la redoute des Hautes-Bruyères.

Émile Thibault n'avait point de goût pour l'insurrection, à laquelle il ne comprenait rien, sinon qu'elle l'arrachait à son labeur et lui imposait un service qui ne lui convenait guère. Désirant s'éloigner des bandes au milieu desquelles on l'avait jeté malgré lui, il résolut de se dérober et de se rendre à Versailles, où du moins il pourrait vivre en repos loin des fédérés, dont il redoutait les mauvais traitements. Il s'ouvrit de son projet à sa mère et à un marchand de tabac de Hay, nommé Robinet, qui tous deux l'approuvèrent.

Dans la soirée du 10 mai, Thibault revêtit une blouse un pantalon de toile et se mit en route. Il entendit un bruit de cavalerie qui marchait dans le lointain; craignant d'être arrêté par les patrouilles que l'armée française lançait en avant, il revint sur ses pas pour se rendre à l'Hay afin d'y passer la nuit, préférant mettre son projet à exécution en plein jour. C'est alors que vers dix heures du soir il fut aperçu par des hommes de sa compagnie qui prenaient position dans la tranchée de la redoute des Hautes-Bruyères. Il fut appréhendé au corps; on lui lia les mains derrière le dos et le lendemain il fut conduit au fort de Bicêtre, dont Léo Meillet était gouverneur. Thibault y trouva nombreuse compagnie: M. Barré, cultivateur des environs; M. Delanoue, adjoint au maire de l'Hay, Mme Delanoue; un vieillard de soixante-dix ans, M. Robinet, sa femme et sa servante; M. et Mme Robinet moururent à la suite des émotions qu'on ne leur avait point ménagées.

Le capitaine du 184^e bataillon et la cantinière qui prétendaient avoir arrêté Thibault se sont vantés; ce pauvre homme tomba entre les mains de Gustave Meissonnier et de Paul Bontemps, qui n'en étaient point à

leur coup d'essai. Le premier, adjudant de place à la redoute des Hautes-Bruyères, où sa brutalité l'avait fait surnommer le père la Trique, était un corroyeur de la rue du Château-des-Rentiers; le second, Paul Bontemps, était forgeron, mais il avait précédemment servi dans les équipages de la flotte, où il avait laissé quelques souvenirs, car en 1854 il avait été condamné à un mois de prison pour vol, en 1857 à deux mois de prison pour rébellion, en 1858 à quatre mois pour coups et blessures, en 1859 à deux mois pour désertion à l'intérieur; libéré du service, il fut en 1864 condamné à deux mois de prison pour actes de violence.

Dans la nuit du 11 mai, les fédérés furent, selon leur habitude, battus aux environs de leurs tranchées. Dès lors Thibault était coupable. C'était un espion des Versaillais, dont il avait reçu 10 000 francs. Toute sa fortune consistait en trente-trois sous qu'il avait dans sa poche. La cour martiale fut réunie au fort de Bicêtre; Léo Meillet la présida, et Thibault, malgré ses protestations, fut condamné à mort à l'unanimité. On le ramena à la redoute, où il devait périr. Le 12 mai, à cinq heures du matin, Meissonnier et Bontemps rassemblèrent le peloton d'exécution. Thibault disait en marchant : « C'est malheureux de mourir comme ça, quand on n'a jamais fait de mal à personne. » Meissonnier commanda le feu, Bontemps donna le coup de grâce. On porta le cadavre au cimetière de l'Illay, et sur la fosse on planta une croix avec cette inscription : Mort aux traîtres¹!

C'est de cet assassinat travesti en exécution militaire que Léo Meillet rendit compte dans la séance du 12 mai. Cela mit la Commune en veine, et elle résolut de faire une proclamation au peuple pour lui apprendre à quel

¹ Procès Meissonnier et Bontemps, débats contradictoires, 5^e conseil de guerre, 24 août 1875.

danger il venait d'échapper. Ce serait à en rire, si le point de départ de cette sornette n'avait été la mort d'un innocent, et voici dans quels termes le fait du pauvre Émile Thibault est raconté : « Citoyens ! la Commune et la République viennent d'échapper à un péril mortel. La trahison s'était glissée dans nos rangs ; désespérant de vaincre Paris par les armes, la réaction avait tenté de désorganiser ses forces (les forces de Paris) par la corruption. Son or (l'or de la réaction), jeté à pleines mains, avait trouvé jusque parmi nous des consciences à acheter. Cette fois encore la victoire reste au droit. » Dans ce placard, Rossel est qualifié de misérable qui a livré le fort d'Issy.

Dans la même séance, Jean-Baptiste Clément signale ce qu'il appelle un fait grave. Tous les jours, aux barrières, on voit se présenter des voitures de déménagement sur lesquelles il est difficile d'exercer une surveillance efficace. Jean-Baptiste Clément, en homme avisé et qui sait ouvrir un œil vraiment révolutionnaire, a pris le parti de faire arrêter toute voiture qui tente de sortir par les portes de son arrondissement (XVIII^e) ; il demande que cette mesure soit généralisée et appliquée à toutes les barrières de Paris. Cette proposition a lieu de surprendre. Paris était alors l'inverse de l'île de la vertu : on y pouvait entrer, on n'en pouvait sortir. On faisait tout pour s'en échapper, et, malgré les précautions prises par les délégués, on y réussissait. Ils en étaient furieux, et promulguèrent l'arrêté que voici : « Article 1^{er}. Tout citoyen devra être muni d'une carte d'identité contenant ses nom, prénoms, son âge et domicile, ses numéros de légion, de bataillon et de compagnie, ainsi que son signalement. Article 2. Tout citoyen trouvé non porteur de sa carte sera arrêté et son arrestation maintenue jusqu'à ce qu'il ait établi régulièrement son identité. Article 3. L'exhibition

de la carte d'identité pourra être requise par tout garde national. Le Comité de salut public : ANT. ARNAUD, BILLIORAY, EUDES, F. GAMBON, G. RANVIER. » Cet arrêté était si peu en harmonie avec les mœurs du XIX^e siècle qu'il fut considéré comme non avenu et qu'il alla retrouver les vieilleries de Marat et d'Hébert dans les oubliettes de l'histoire ¹.

Le 17 mai la séance fut exceptionnellement grave, car on y adopta une résolution, on y décréta une mesure qui seule dégrade à jamais de l'humanité les êtres qui s'en sont rendus coupables. Soixante-six membres sont présents; Léo Meillet préside. Urbain donne lecture d'un rapport du lieutenant Butin de la 5^e compagnie du 105^e bataillon, d'où il résulte qu'une ambulancière soignant des blessés sur le champ de bataille a été faite prisonnière par les Versaillais, qui l'ont massacrée après lui avoir infligé les derniers outrages. C'est à l'aide de sa lorgnette que le susdit Butin a constaté le crime. Je crois inutile de dire que le fait était faux.

Le citoyen Urbain demande que dix otages soient choisis parmi ceux que l'on tient sous la main, et qu'ils soient solennellement fusillés dans les vingt-quatre heures, cinq à l'intérieur de Paris et cinq aux avant-postes. « J'espère, ajoute Urbain, que ma proposition sera acceptée. » Jean-Baptiste Clément appuie la proposition et désire adresser une question au docteur Parisel, chef de la délégation scientifique. Or le chef de la délégation scientifique était chargé de réunir les moyens de détruire Paris, si l'armée française en forçait les portes. On réclame le comité secret, qui est voté. Que s'y passa-t-il? A cette question l'on pourrait répondre par ce que Jules Vallès écrivait l'avant-veille : « On a

A la même date l'on exige que tout propriétaire fournisse la liste des locataires de chaque maison; on devait indiquer le sexe, l'âge et la profession.

pris toutes les mesures pour qu'il n'entre dans Paris aucun soldat ennemi. Les forts peuvent être pris l'un après l'autre, les remparts peuvent tomber ; aucun soldat n'entrera dans Paris. »

Lorsque Urbain eut reçu de Parisel des affirmations rassurantes, la séance fut reprise. Rigault propose de frapper les coupables, c'est-à-dire les otages, et non les premiers venus. Il demande la création d'un tribunal exceptionnel, dont les arrêts seront exécutoires dans les vingt-quatre heures. Urbain n'insiste pas : « Si l'on nous donne les moyens d'exercer légalement, d'une façon convenable et promptement les représailles, je serai satisfait. » Le citoyen Amouroux, qui du 17 mars 1869 au 26 avril 1870 avait été condamné dix fois pour attentat à la sûreté de l'État, dégorge d'un mot les lèpres qui le rongent : « Nous avons des otages, parmi eux des prêtres ; frappons ceux-là de préférence, car ils y tiennent plus qu'aux soldats¹. » Fenouillat, qui n'est connu que sous le sobriquet de Philippe, et qui représente le XII^e arrondissement, réclame des mesures énergiques, car « il faut que l'on sache que nous sommes bien décidés à briser tous les obstacles que l'on oppose à la marche triomphale de la Révolution ! » Ils se grisent à leur propre rhétorique et glissent dans le crime sans même s'en apercevoir. On adopte un décret dont l'article 5 dit : « Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan de la Commune de Paris sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus et qui seront désignés par le sort. » C'en est fait, Paris est livré aux bêtes.

¹ Je crois pouvoir affirmer que, pendant la Commune, Amouroux alla lui-même chercher un prêtre et le pria de porter les derniers secours de la religion à une femme fort malade avec laquelle il était lié.

Ce décret une fois voté, la séance continue ; la minorité et la majorité échangent des divagations sans intérêt, sans portée, comme peuvent en émettre des gens qui ont pris l'habitude de parler pour s'écouter eux-mêmes. Tout à coup Billioray entre, et, reprenant la formule chère aux amateurs de phraséologie révolutionnaire, il s'écrie : « Vous délibérez, vous discutez ; la cartoucherie de l'avenue Rapp vient de sauter ; elle brûle encore, c'est de la trahison ; on a arrêté le traître qui a mis le feu ! » Or le traître qui a mis le feu et que l'on a arrêté n'est autre que le comte Zamoyssky, lequel passait par là en rentrant chez lui. Il s'en fallut de peu qu'il ne payât de sa vie la manie du soupçon dont tous les membres de la Commune étaient atteints.

On voulut persuader à la population parisienne, qui n'en crut pas le premier mot, que l'explosion accidentelle de la cartoucherie Rapp était le fait de la trahison, due aux manœuvres monarchistes de Versailles, et qu'elle était le résultat d'un complot soldé par M. Thiers. On prétendit avoir reçu à la délégation de la sûreté générale une lettre qu'une femme inconnue,

Qui ne dit point son nom et qu'on n'a pas revue,

aurait trouvée entre Paris et Versailles, dans un wagon de première classe. Cette lettre, tellement explicite qu'elle en devient absurde, était ainsi conçue : « État-major des gardes nationales. Versailles, le 16 mai 1871. Monsieur, la deuxième partie du plan qui vous a été remis devra être exécutée le 19 courant, à trois heures du matin. Prenez bien vos précautions de manière à ce que cette fois tout aille bien. Pour vous seconder, nous nous sommes arrangés avec un des chefs de la cartoucherie pour la faire sauter le 17 courant. Revoyez bien vos instructions pour la partie qui vous concerne

et que vous commandez en chef. Soignez surtout la Muette. Le colonel chef d'état-major : Ch. Corbin. — P. S. Le deuxième versement a été opéré à Londres à votre crédit. » Cette lettre, probablement écrite par un employé de commerce peu familiarisé avec la grammaire, obtint un succès de gaieté qui ne fut point du goût de la Commune. Nul n'ajouta foi à cette calomnie, qui par la forme, ni par le fond, n'avait le mérite de la vraisemblance.

Pendant que la Commune continuait à discuter, le désarroi était aux avant-postes que l'armée française refoulait. Sous prétexte de remettre un peu d'ordre dans cette confusion militaire, Delescluze, fidèle à son principe que l'élément civil doit dominer partout, fait voter par le Comité de salut public une décision en vertu de laquelle des commissaires civils sont délégués auprès des généraux des « trois armées de la Commune » : près de Dombrowski, Dereure, cordonnier; près de La Cécilia, Johannard, fleuriste; près de Wrobleski, Léo Meillet, clerc d'avoué. Il est à remarquer que sur les trois généraux en chef de la Commune deux sont Polonais; La Cécilia seul est Français, malgré son nom d'apparence italienne. En quoi consistaient les fonctions de ces nouveaux représentants du peuple en mission auprès des armées? Le citoyen Johannard nous le dira.

Le 19 mai il arrive à l'Hôtel de Ville; il n'aurait point quitté les avant-postes s'il n'avait un fait important à révéler. Sa présence a produit le meilleur effet parmi les combattants, mais il ne s'agit pas de cela. On a mis la main sur un jeune homme qui portait des lettres aux Versaillais. Ceci n'a rien d'excessif au moment où les communications postales entre Paris et la province étaient interrompues, où l'on s'ingéniait en toute sorte de moyens pour envoyer des lettres hors

des fortifications. Cette réflexion n'a pas même effleuré la pensée de Johannard. Il raisonne ou plutôt il déraisonne tout autrement et se dit : Cet homme porte des lettres ; donc c'est un espion ; c'est un espion, donc il doit être fusillé, et il donna l'ordre de le passer par les armes, recevant pour cet acte de sagacité l'approbation du général La Cécilia et des officiers de l'état-major. « Ce fait m'ayant paru grave, ajoute Johannard en terminant, j'ai cru devoir le faire connaître à la Commune, et je dirai qu'en pareil cas j'agirai toujours de même. » Va-t-il s'élever une protestation ? quelqu'un demandera-t-il si l'on a du moins la certitude que ce malheureux était réellement un espion ? Non ; mais Dereure s'enquiert si l'on a eu soin de rédiger le procès-verbal de l'exécution. Johannard répond oui, et Dereure est satisfait.

On n'était pas doux pour les prétendus espions, ainsi qu'on vient de le voir ; dans ce cas du moins, on pouvait invoquer les lois de la guerre, — de la guerre civile ; — mais on ne s'en tint pas là. Frédéric Cournet, qui fut un des moins violents d'entre eux, fait une motion dont la brutalité est inconcevable : « Considérant que, dans les journées de révolution, le peuple, inspiré par son instinct de justice et de moralité, a toujours proclamé cette maxime : « Mort aux voleurs ! » la Commune décrète : Article 1^{er}. Jusqu'à la fin de la guerre, tous les fonctionnaires accusés de concussions, de déprédations, de vols seront traduits devant la cour martiale. La seule peine appliquée à ceux qui seront reconnus coupables sera la peine de mort. Article 2. Aussitôt que les bandes versaillaises auront été vaincues, une enquête sera faite sur tous ceux qui, de près ou de loin, auront eu le manquement des fonds publics. » La motion de Cournet est adoptée avec un amendement : aux fonctionnaires on

ajoute les fournisseurs. Autant voter une exécution en masse.

Miot, Rège, E. Pottier veulent établir, dès à présent, une commission de comptabilité; le décret qu'ils proposent est voté. Rège, qui préside, fait remarquer que c'est une cour des comptes que l'on va installer, et il ajoute : « Je crois qu'elle sera d'une grande utilité. » Il me semble que cette Commune novatrice rentrait un peu dans les ornières de la monarchie. La peine de mort passe encore, cela rappelle la loi de prairial; mais la Cour des Comptes, dont l'organisation actuelle a été déterminée par le décret du 16 septembre 1807, c'était faire œuvre de réaction et prêter à rire aux mauvais plaisants.

Un contrôle sérieux n'eût point été superflu; deux jours après, dans la séance du 21 mai, la séance suprême, alors que nos soldats cheminaient déjà dans Paris et que la Commune ne le soupçonnait même pas, Jourde dit : « Je demande que l'Assemblée prenne une décision qui touche vos finances. Hier il y a eu une dépense de 1 800 000 francs; en dix jours il y a eu une augmentation de 4 500 000 francs¹; » et Jourde, cherchant encore à rassurer le crédit public, — qui n'existe plus depuis longtemps, — s'élève avec force et obtient un désaveu de la Commune contre la note par laquelle Grélier, membre du Comité central, a déclaré que les titres de rente appartenant aux « émigrés » seraient brûlés, si ceux-ci ne rentraient dans Paris avant vingt-quatre heures.

¹ Je crois qu'il ne doit pas y avoir hésitation sur la somme; la réimpression du *Journal officiel de la Commune* dit 45 millions, ce qui est impossible; le *Journal officiel*, édition originale, dit 45 000 000, ce qui est une faute typographique. 4 500 000 francs pour dix jours donne 450 000 francs par jour; c'est là une augmentation normale et qui représente, probablement, le chiffre que Jourde a énoncé.

Paschal Grousset regimbe un peu : « Tout en blâmant l'insertion de la note de Grêlier, dit-il, je demande qu'on prenne des mesures pour l'anéantissement de tous les titres appartenant aux Versaillais, le jour où ils entreraient à Paris. » L'incendie du ministère des finances et de la caisse des dépôts et consignations semble prouver qu'en effet des mesures ont été prises. Grâce à François Jourde, la Commune termine sa vie législative par un vote qui condamne la proposition de Grêlier. Elle se constitue immédiatement après en haute cour de justice pour juger Cluseret, et pendant que, sous la présidence de Jules Vallès, elle procède à l'interrogatoire de l'inculpé, elle est interrompue par Billioray, qui arrive du Comité de salut public et semble avoir le privilège d'apporter les mauvaises nouvelles.

Il est environ sept heures du soir. Billioray est ému ; il fait effort pour rester calme et écouter Vermorel qui parle. Il n'y peut tenir et s'écrie : « Concluez ! mais concluez donc ! J'ai à faire une communication de la dernière gravité ; je demande le comité secret. » Vermorel se tait et Billioray lit la dépêche suivante : « Dombrowski à guerre et à Comité de salut public : Les Versaillais sont entrés par la porte de Saint-Cloud. Je prends des dispositions pour les repousser. » On se remet en séance afin d'acquitter Cluseret ; on n'adopte aucune mesure d'ensemble ; les membres de la Commune se disposent à se rendre dans leur arrondissement respectif. La Commune compte sur le Comité de salut public ; le Comité de salut public compte sur la délégation à la guerre, où « le délégué s'enferme pour composer une proclamation¹ ». La Commune en a fini avec ses délibérations ; la bataille dans les rues, les incendies et les massacres vont commencer.

¹ Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*, p. 542.

VIII. — LA DÉLÉGATION A LA GUERRE.

Insuffisance de Delescluze. — Ses entrevues avec Rossel. — Vermersch et Rossel conspirent la perte de la Commune. — Belleville. — Lullier. — Deux fois incarcéré, évadé deux fois. — Ses alliés, Ganier d'Abin et du Bisson. — Conspiration. — Nettoyer l'Hôtel de Ville. — Déclaration de Lullier. — En relation avec le gouvernement de Versailles. — Faute de 50 000 francs. — Édouard Moreau. — Délégué près le délégué à la guerre. — Antipathique à Delescluze. — Ses antécédents. — Sa conduite à Buzenval. — L'épingle. — Édouard Moreau membre du Comité central. — Ses erreurs. — Il s'entend avec Rossel. — Ses interventions à la Commune. — Il la menace, elle cède. — Police civile et militaire. — Moreau y excelle. — Son système d'espionnage. — Son importance. — Antagonisme entre lui et Delescluze. — Le dernier enjeu du jour. — Arrêté le 26 mai. — Ne se dissimule pas. — Les jugements sommaires. — La Ligue, la Convention, la Prévôté. — Édouard Moreau est fusillé à la caserne Lobau.

Le dernier délégué à la guerre, — le délégué civil, — Delescluze, ne connut jamais les dangers dont il était menacé dans l'intérieur même de Paris, dangers qui se seraient probablement produits avec violence, si le général Douay n'était venu mettre un terme au sabbat de la Commune. Delescluze, en prenant possession du ministère de la guerre, c'est-à-dire en acceptant la responsabilité des opérations militaires d'une révolte que l'ouverture du feu de Montretout et la prise du fort d'Issy réduisaient à une défensive illusoire, Delescluze fut très effrayé. Il passait brusquement, sans éducation préalable, de la théorie à la pratique, et s'apercevait que tout lui faisait défaut : la science, les aptitudes et les moyens d'action. Il se perdait au milieu des difficultés ; il avait essayé, comme nous l'avons vu, d'en rejeter une partie sur Dereure, sur Johannard et sur Léo Meillet, délégués auprès des chefs d'armée ; mais le côté technique des choses ne lui en échappait pas moins, et il se trouvait en face de problèmes dont il

ignorait le premier mot. Il eût voulu avoir près de lui un homme du métier, un vrai soldat qu'il eût pu consulter et dont il eût suivi les conseils. Il le chercha et crut l'avoir trouvé. Rossel n'avait point quitté Paris ; il se cachait, sous le nom de Tirobois, dans un hôtel garni du boulevard Saint-Germain, non loin du ministère de la guerre. Delescluze allait le voir mystérieusement, l'écoutait, et, grâce à ses avis, parvenait à se reconnaître un peu dans ses nouvelles fonctions.

Delescluze ne fut pas le seul que Rossel reçût en secret dans sa retraite. Vermersch, le rédacteur en chef du *Père Duchêne*, qui tirait alors à soixante mille exemplaires, et qui exerçait une forte influence sur la population fédérée, Vermersch était resté en relation avec Rossel et allait souvent conférer avec lui en compagnie d'un troisième personnage qu'il est inutile de nommer ; tout ce que nous en pouvons dire, sans le désigner plus clairement, c'est qu'il remplissait à la sûreté générale des fonctions qui ne manquaient pas d'importance. Tous les trois ils rêvaient d'escalader le pouvoir. Emportés par l'erreur de leurs illusions, il est probable qu'ils ont souvent évoqué le souvenir du général Bonaparte, de Talleyrand et de Fouché. Il s'agissait de soulever Belleville, d'en réunir les bataillons, de se mettre à leur tête, de s'emparer de l'Hôtel de Ville, d'en jeter les impuissants sous les verrous, de continuer la guerre pour son propre compte, de vaincre Versailles, — ce qui ne semblait pas douteux, — et de proclamer une République dictatoriale que l'on eût escamotée à son profit. Rossel devenait consul, Vermersch ministre des affaires étrangères, et le troisième acolyte ministre de la police.

L'aventure était périlleuse, mais dans le désarroi où Paris se débattait alors il n'était pas impossible qu'elle réussît. Pour ne pas échouer, elle devait être menée

par des hommes d'énergie; or Rossel était un rêveur, Vermersch était un viveur sottisier et timide; restait le troisième personnage, trop subalterne pour prendre la direction du complot. On était cependant résolu à jouer cette grande partie; elle n'était pas encore entamée que l'armée française campait sous les fenêtres de Rossel, qui ne put l'apercevoir sans ressentir une émotion dont il a lui-même consigné le souvenir.

Belleville semble avoir été l'objectif des ambitieux qui voulaient supprimer la Commune. C'est de ce côté-là aussi que regardait Lullier, ulcéré, furieux d'avoir été non seulement dédaigné, mais persécuté par ceux mêmes qu'il croyait avoir poussés au pouvoir, car il était persuadé que seul il avait remporté la victoire du 18 mars. Or, au lieu d'en faire un général en chef, on l'avait incarcéré au Dépôt; il s'en était sauvé; il s'était promené avec quelques revolvers dans la ceinture, menaçant de brûler la cervelle à qui mettrait la main sur lui; on l'avait néanmoins arrêté de nouveau et enfermé à Mazas, d'où il avait encore trouvé moyen de s'évader. C'était un aliéné à accès intermittents, très hardi, et d'une conception rapide qui n'excluait pas une certaine prudence. Moins vaniteux ou moins abstrait que Rossel, il n'ambitionnait point le pouvoir, quoiqu'il s'en crût digne; mais, entraîné par son propre ressentiment, il voulait, comme il le disait lui-même, « coffrer les braillards de l'Hôtel de Ville et en délivrer le pays. »

Pour entreprendre ce nettoyage, il s'était allié à deux « victimes du despotisme de la Commune », à Ganier d'Abin et à du Bisson. Ces deux personnages extraordinaires avaient tous deux bien mérité du Comité central, l'un en faisant fusiller quelques gendarmes dans la soirée du 18 mars, sur la butte Montmartre, l'autre en commandant le feu contre la manifestation de la rue de la Paix. Ils avaient en outre quelque chose d'exo-

tique qui aurait dû les rendre chers aux promoteurs de la République universelle, car le premier avait été général à la solde d'un roi de Cambodge ou de Tonquin, et le second, après avoir servi sous les ordres de Cabrera, avait été créé comte et général de division par Ferdinand, roi de Naples. C'étaient là des titres qui furent méconnus, puisque Ganier d'Abin fut condamné à mort par le Comité central, et que du Bisson fut révoqué par la Commune.

Ces trois mécontents voulaient, eux aussi, enlever les bataillons de Belleville et prouver aux membres de la Commune que l'on ne se joue pas impunément d'hommes de leur sorte. Lullier vivait au milieu du XX^e arrondissement, ne se cachait guère, donnait des poignées de main aux fédérés, cajolait les officiers, se rendait populaire et attendait l'heure de se mettre en marche afin de « châtier les satrapes de l'Hôtel de Ville ». Pour réussir dans son projet il ne lui manquait plus que de l'argent : une misère, 50 000 francs. S'il les avait eus, il était capable d'exécuter le coup qu'il avait préparé et d'établir ainsi une puissante diversion en faveur de l'armée française. Lullier a fourni lui-même des explications qu'il est bon de recueillir ; il a dit : « Le rôle que j'ai joué sous la Commune est parfaitement clair. Je m'étais mis en mesure de balayer la Commune le front haut, la poitrine découverte. Je l'ai écharpée dans les journaux, dans les cafés, partout. J'avais sous la main des généraux et des officiers de mon état-major, j'ai voulu m'en servir. C'est alors qu'est venu un homme qui m'a offert ses services ; je les ai acceptés. Il a dû me remettre de l'argent. Il n'a pas pu le faire à cause de certaines circonstances indépendantes de sa volonté. »

L'homme dont parle Lullier avait facilité sa seconde évasion et se donnait pour un agent direct du gouver-

nement de Versailles chargé de favoriser une contre-révolution à Paris. Lullier ne reçut pas en temps opportun l'argent dont il avait besoin pour mettre son complot en mouvement, et la combinaison fut abandonnée; mais si elle eût été menée à bonne fin, qui donc en aurait profité? Nous croyons que Lullier n'en aurait retiré que d'assez maigres avantages personnels et que tout le bénéfice en eût été à la légalité.

Dans la dernière quinzaine de son existence, la Commune fut menacée par une demi-douzaine de complots qui, faute d'une action d'ensemble, ne produisirent que des résultats négatifs. La Commune les soupçonnait; elle se sentait environnée de périls qu'elle ne pouvait combattre, car elle ne savait où les prendre. Elle avait cependant placé à la guerre, auprès de Delescluze, un homme intelligent et qui s'était trop compromis pour pouvoir reculer. C'était Édouard Moreau, membre du Comité central, dont il était l'âme. Delescluze ne le supportait près de lui qu'avec peine; il eût voulu être débarrassé de ce surveillant perspicace: «Le soussigné demande l'amulation de l'arrêté pris par le Comité de salut public à l'effet d'instituer le citoyen Moreau délégué civil de la Commune près du délégué à la guerre, le dit arrêté inséré à l'*Officiel* du 9 mai 1871: Charles Delescluze¹. » Le Comité de salut public ne tint compte de la demande; seulement, quand Delescluze en fit partie, on changea le titre d'Édouard Moreau, et on le nomma intendant; il n'en conservait pas moins ses fonctions. Si j'en crois certains renseignements qui me paraissent sérieux, il fut le véritable ministre de la guerre pendant la délégation de Delescluze.

Comment un tel homme, bien né, instruit, marié à

¹ Édouard Moreau répondit par une note qui est à la fois une profession de foi et un exposé des principes qu'il comptait faire prévaloir. Voir: *Pièces justificatives*, n° 4.

une fille de bon lignage, jeune et apte à bien faire, s'est-il perdu dans cette équipée? Cela est inexplicable. Il avait été vaudevilliste, avait essayé, sans y réussir, de diriger un théâtre et avait été chercher fortune à Londres, où il était lorsque la guerre éclata entre l'Allemagne et la France. Il accourut à Paris, laissant en Angleterre sa femme et son enfant, qui était fort jeune. Il fut très vaillant pendant cette période. Simple garde national dans une compagnie de marche du 185^e bataillon, il fut proposé pour la croix, après l'affaire de Buzenval; — il refusa la croix et demanda un crêpe. Pendant la guerre, il portait sur lui, comme une sorte d'amulette, une épingle qui avait servi à attacher les langes de son enfant. Il faut croire que les dernières défaites l'exaspérèrent, car, après la capitulation, au lieu de retourner à Londres auprès de sa femme, il entra dans la fédération de la garde nationale, et de là au Comité central. Il fut de ceux qui s'occupèrent activement à faire transporter les canons du parc Wagram jusqu'à la place des Vosges et à la rue Basfroi.

Après le 18 mars, au milieu de la bande qui composait le Comité central, il apparut avec sa supériorité d'homme ayant reçu quelque instruction. Dès le début, et jusqu'à la fin, il fut et resta le maître du Comité. Il s'y était engagé sans esprit de retour; le 18 mars tous les membres du Comité s'étaient attribué une somme de 500 francs, afin de pouvoir fuir en cas de défaite. Trois membres, N. Rousseau, Fabre et Édouard Moreau, refusèrent cet argent, qui, remis en dépôt à Bouit, lui fut volé, le soir même, à l'hôtel de Ville. Il paraît avoir été convaincu de la légitimité de l'insurrection et avoir cru que cette insurrection avait été faite dans l'hypothèse que l'Assemblée nationale voulait détruire la République; erreur profonde dans les deux termes: d'une part, l'insurrection a été menée par des gens qui vou-

laient le pouvoir pour eux-mêmes et se souciaient peu de l'étiquette gouvernementale; d'autre part, en présence des partis qui divisaient l'Assemblée, il ne pouvait être douteux, pour un esprit doué de quelque clairvoyance, que la République seule était possible. Mais, quoique de bonne foi, Édouard Moreau se laissa emporter par la passion, et il répéta les niaiseries qui avaient cours alors dans le monde des clubs et des cabarets.

A la date du 9 avril, il écrit : « Les chefs du gouvernement de la défense nationale, en livrant la France à la Prusse, n'ont eu en vue que de tuer la République, qu'ils craignaient de voir consolidée par la victoire. » Il croit, il dit que le Comité central a sauvé Paris; enfin il ajoute — et ceci est grave : « J'affirme *qu'aucune condamnation, quelle qu'elle soit*, n'a été prononcée par le Comité central. » Il oublie que le 22 mars « le Comité ratifie les condamnations à mort prononcées par les généraux Henry et du Bisson ». Le 28 et le 29 mars, au moment de disparaître, les élections pour la Commune étant déjà faites, le Comité central condamna à mort par coutumace Ganier d'Abin et Wilfrid de Fonvielle. Je m'étonne que ces incidents soient sortis de la mémoire d'Édouard Moreau, car il était présent lorsqu'ils se sont produits.

La Commune le redoutait et n'avait point tort, car il la méprisait et le lui laissait voir. Dès le milieu d'avril, il avait dit : « Si la Commune ne se conduit pas mieux, nous nous battons contre elle. » Ce fut lui qui, après s'en être entendu avec Rossel, incita le Comité central à ressaisir le pouvoir, et à exiger qu'on lui fit sa part, la part du lion, au ministère de la guerre. C'était s'y prendre trop tard; rien déjà n'était plus possible pour le salut de l'insurrection. Édouard Moreau, accompagné de Lacord et de B. Laccore, se présenta devant la Commune, en qualité de mandataire du Comité cen-

tral; il parla en maître : « C'est le Comité de la fédération de la garde nationale qui a fait le 18 mars, il prétend en tirer bénéfice et n'être point tenu à l'écart; la Commune oublie trop volontiers qu'elle est la fille — la fille mineure — du Comité, et elle semble ne pas s'apercevoir qu'elle a plus que jamais besoin des conseils paternels. » La Commune, qui régnait par la terreur et qui s'en vantait, n'était point accoutumée à un tel langage; elle menaça Édouard Moreau de le faire arrêter. Il haussa les épaules et répondit : « Si, par malheur pour vous, vous commettiez la bétise de mettre la main sur un seul des membres du Comité central, nous nous rendrions tous dans nos arrondissements, nous reviendrions ici à la tête des fédérés qui n'obéissent qu'à nous, et je me charge seul de vous envoyer à la Grande-Roquette. » La Commune, qui savait qu'Édouard Moreau disait vrai, resta interdite et l'écouta lorsqu'il reprit : « Dans l'intérêt de la cause que nous servons, il est plus sage de s'entendre et de rester unis. »

La Commune céda; les commissions choisies dans le Comité central furent installées à la délégation de la guerre, où Moreau, choisissant le poste qui lui convenait, se chargea de la haute police civile et militaire ¹.

¹ Le Comité central était le maître au ministère de la guerre : il y régnait à l'intendance par Moreau; à l'ordonnancement par L.-F. Piat et B. Laccore; à la solde par Geoffroy; au contrôle général par Gouhier, Prudhomme, Gandier; à la commission médicale par Fabre, Tiersonnier, Bonnefoy; à l'infanterie par Lacord, Tournois, Barroud; à l'artillerie par Rousseau, Laroque, Maréchal; à l'armement par Bisson, Houzalot; au génie par Brin, Marceau, Levêque; à la cavalerie par Chouteau, Avoine fils; à l'examen disciplinaire par Navarre, Husson, Lagarde, Audoynaud; à l'état-major par Hauser, Soudry; à l'équipement par Lavalette, Chateau, Valatz, Patris, Fougeret; au train par Millet, Boullenger; aux subsistances par Bouit, A. Ducamp, Grélier et Drevet. Il avait, comme l'on voit, accaparé tous les services.

Il y excella et sut déjouer les tentatives qui avaient pour but de livrer une des portes de Paris à l'armée française et auxquelles M. Thiers lui-même se laissa prendre plusieurs fois. Il faisait surveiller les membres de la Commune, les officiers généraux de la fédération, les délégués aux différents services publics ; en outre, il avait deux escouades d'agents spéciaux : les uns qui parcouraient les quartiers dits conservateurs, les autres les quartiers populeux. De tous les rapports qu'il recevait, Moreau faisait un résumé qu'il signait, toujours à l'encre rouge. J'ai plusieurs de ces résumés sous les yeux ; ils sont intéressants et prouvent que la Commune était antipathique à la population. Il avait organisé un système d'espionnage complet qui lui rapportait des renseignements sur le mouvement de nos troupes, mais dont l'incapacité des chefs militaires de la Commune ne sut jamais profiter. Les hommes chargés de ce service étaient porteurs d'un laissez-passer ainsi conçu : « Laissez passer le citoyen N. chargé par le délégué à la guerre de prendre des informations extérieures. La garde nationale est invitée à lui faciliter son service. — Le chef du service des reporters : G. pour la Commission de la guerre ; le membre de la Commune : G. Geresme. »

Édouard Moreau était une puissance. Il n'aimait pas les hébertistes et s'était déclaré l'adversaire de Rigault et de Ferré. Ceux-ci redoutaient son énergie et l'influence sérieuse, quoique peu apparente, qu'il exerçait sur la fédération. Le gouvernement de Versailles savait à quoi s'en tenir sur son compte ; j'ai lieu de croire, sans cependant me permettre de l'affirmer, que plusieurs fois, mais toujours maladroitement, on essaya de l'enlever à l'insurrection et de le rattacher au parti de la légalité.

Supérieur à Delescluze par l'intelligence, supérieur

à Rossel par le caractère, Édouard Moreau était peut-être de tous les hommes mêlés à la Commune celui qui l'eût le plus facilement détruite à son profit¹. Il avait été question de le nommer délégué à la guerre lorsque Rossel se retira, et de lui donner ainsi la haute main sur l'armée insurrectionnelle. La Commune eut peur d'avoir l'air d'abdiquer en désignant un membre du Comité central et elle choisit Delescluze, qui ne devait pas, qui ne pouvait pas la conduire à la victoire. Moreau, quoique subalternisé, avait une importance extraordinaire : il envoyait des instructions aux chefs de légion pendant que Delescluze expédiait des ordres aux chefs d'armée. De là naissaient des conflits, des confusions, dont notre armée, souvent mal renseignée, ne put tirer parti. Le délégué de la Commune à la guerre et le commissaire du Comité central se jaloussaient et ont plus d'une fois, sans le savoir, neutralisé leurs efforts. Chacun d'eux se croyait le maître, l'un parce qu'il représentait la Commune, l'autre parce qu'il représentait le Comité central. Le résultat de cet antagonisme se faisait sentir jusqu'aux avant-postes. En présence des ordres contradictoires qui leur étaient adressés, les chefs de corps, les simples commandants n'obéissaient plus qu'à leur initiative personnelle, et ajoutaient leurs propres sottises à celles qu'on leur prescrivait. Du 10 au 21 mai, la défense de Paris et des ouvrages sous Paris fut d'une incohérence dont rien ne peut donner l'idée.

Il est extraordinaire qu'Édouard Moreau n'ait point

¹ Plusieurs personnes m'ont écrit pour combattre l'opinion que j'ai émise sur Édouard Moreau et pour me démontrer qu'il fut un homme de médiocrité peu intéressante. Malgré les preuves qui m'ont été données, je erois devoir maintenir ma première version. J'ai eu entre les mains une quantité considérable de documents relatifs à Édouard Moreau et entre autres une correspondance qui me fait persister à eroire qu'il ne doit pas être jugé avec sévérité.

abandonné cette partie qu'il savait perdue; les renseignements qu'il recevait de l'intérieur et de l'extérieur de Paris ne pouvaient plus lui laisser de doute à cet égard. Ceux qui l'ont connu, qui l'ont aimé, qui avaient apprécié ses bonnes qualités, ont vu en lui une sorte de joueur ruiné qui met sa fortune et sa vie sur un dernier enjeu. Il était humilié de l'état de médiocrité auquel des revers, — mérités ou non, — avaient réduit sa femme et son enfant. Il savait qu'en temps de révolution la chance appartient au plus audacieux, et que l'on peut souvent obtenir en quelques heures ce qu'une vie de labeur est impuissante à donner. C'est cela probablement qui l'a décidé à se précipiter dans cette aventure, et qui l'y a maintenu, lors même qu'il n'ignorait pas qu'elle était condamnée à une fin honteuse. Il avait trente-quatre ans, il était ambitieux de pouvoir, ambitieux de richesse; il voulut forcer la destinée; l'heure n'était pas propice, il en mourut.

Je ne sais rien de la part qu'Édouard Moreau a prise à la lutte, lorsque l'armée française se heurta dans les rues de Paris contre les bandes fédérées; quoiqu'il eût fait acte de présence, le 24 mai, à la mairie du XI^e arrondissement, je crois volontiers qu'il évita de combattre et qu'il fut un simple spectateur ironique de cette grande bataille. Il avait été, je l'ai dit, spécialement signalé au gouvernement de Versailles, et chaque chef de corps avait reçu ordre de s'emparer de lui. Le 26 mai, lorsqu'il rentrait chez lui, rue de Rivoli, n^o 10, vêtu d'une redingote bourgeoise, et ayant dans sa poche un passeport signé d'Edmond Levraud, chef de la première division à la préfecture de police pendant la Commune, au moment où il prenait sa clef dans la loge du portier, une escouade de soldats conduite par un sous-officier se présenta devant sa maison. Il se porta au-devant du peloton; le dialogue fut court :

« Qui demandez-vous? — Le sieur Édouard Moreau, membre du Comité central. — C'est moi! — Je vous arrête. — Je vous suis. »

On le conduisit au théâtre du Châtelet, dans le foyer duquel une prévôté était établie depuis la veille. Il y avait trois bureaux devant lesquels on interrogeait les individus arrêtés. On les fouillait, on inscrivait leur nom, leurs prénoms, leur âge, leur demeure, le lieu, le motif de leur arrestation, les objets et papiers trouvés sur eux. Ce travail préliminaire étant fait par un lieutenant-colonel, on divisait ces malheureux en deux groupes : les plus coupables, les moins coupables. Les premiers étaient amenés devant un colonel qui leur faisait subir un nouvel et dernier interrogatoire; on vérifiait si les mains étaient noircies par la poudre, si l'épaule était meurtrie par le recul du fusil. Sur l'état récapitulatif de tous les noms, en face de chaque nom, on traçait une lettre majuscule indiquant la sentence prononcée : L signifiait en liberté; V, envoyé à Versailles; F, condamné à être fusillé.

L'histoire se répète toujours, et ses cruautés se reproduisent avec une stérile monotonie. Lorsque la Convention eut promulgué le décret du 19 mars 1795 qui mit hors la loi les porteurs de cocarde blanche, une commission composée de Félix, de Morin et de de Vacheron, fut envoyée à Angers pour recenser les détenus vendéens; cette commission, qui en l'espace de trois mois fit exécuter sept cent soixante-dix individus, jugeait aussi par lettres : R, à revoir; F, à fusiller; G, à guillotiner. Était-ce donc un souvenir de la Ligue qui était venu par tradition jusqu'aux commissaires de la Convention? Pierre de l'Estoile raconte, à la date du 25 novembre 1591, que les Seize avaient résolu, dans leurs conseils, de chasser ou de tuer une partie des Parisiens, « et pour ce, en leurs rôles ils

les distinguaient par les trois lettres P, D, G, qui étaient à dire : pendu, dagné, chassé. »

En présence de l'encombrement des prévôtés et du nombre énorme (58 000) de prisonniers que l'on amenait de toutes parts, on procéda comme au temps de la Ligue et comme au temps de la Convention. A cette heure où, sous l'impression des incendies, du massacre des otages, nulle pitié ne survivait dans les cœurs, il suffisait d'avoir pris part aux œuvres de la Commune pour n'avoir point la vie sauve. Ce fut le cas d'Édouard Moreau. Il ne chercha pas à nier son identité, que du reste révélait le passeport trouvé sur lui. Devant son nom on mit un F. Une personne de ses amis qui l'avait vu arrêter, l'avait suivi. Il marchait le front haut, le visage pâle, il fumait une cigarette et serrait de la main le revers de sa redingote, la même où il avait fixé l'épingle qui avait attaché les langes de son fils. Il reconnut dans la foule la personne qui le regardait passer et qui pleurait ; il lui fit un signe de tête, puis il pénétra dans la caserne Lobau, d'où il ne ressortit pas.

CHAPITRE II

LES ADMINISTRATEURS

I. — LA RÉACTION.

Hasard ou préméditation? — Au-dessous de la Commune. — Déclaration de Th. Ferré. — On surexcite la Commune. — La marmite épuratoire. Confiance à recueillir. — M. Edmond Got. — De Loudres à Paris par Boulainvilliers. — Le laissez-passer des portiers. — Le 25 mai. — A la Préfecture de police. — Aveux à retenir. — Le testament de la Commune révolutionnaire. — Résister crânement. — La régularisation du pillage. — L'octroi. — Volpéuil et Pichot. — Les marinières de l'octroi. — Une recette à l'Entrepôt général. — La dernière commande d'huile de pétrole. — L'Hôtel de Ville. — Gargote et mauvais lieu. — La patrouille de minuit. — Le goût de l'orgie. — Invitation à dîner. — Débit de vin.

Par suite d'un hasard qui ressemble singulièrement à de la préméditation, la Commune a incarcéré et mis à mort les gendarmes, les magistrats et les prêtres, c'est-à-dire ceux qui arrêtent les scélérats, ceux qui les condamnent, ceux qui les adjurent, au nom du salut éternel, de renoncer à leurs crimes. On pourrait croire, d'après cela, qu'elle a voulu déchaîner la bestialité des foules contre la civilisation et briser à jamais les conventions sur lesquelles l'expérience a bâti le monde social. On se tromperait. La Commune, cette Com-

mune que l'histoire ne pourra jamais amnistier, cette Commune qui a été non pas un ensemble de doctrines, mais un ensemble d'appétits féroces, la Commune où brillèrent Raoul Rigault, Théophile Ferré, Émile Eudes, Gabriel Ranvier, Parisel, que servirent avec dévouement Edmond Mègy, Émile Gois, Genton, Isidore François, Sérizier, la Commune a été une ère de réaction. Elle le dit, et on peut la croire.

Au-dessous d'elle s'agitait une tourbe pour laquelle le vol, le viol et l'assassinat étaient une sorte de besoin instinctif. C'étaient les malfaiteurs dans la pire acception du mot, sortant du bagne, destinés à y retourner, et dont le rêve était de détruire une société qui a des lois pour les maintenir. La Commune en eut peur, elle les contint comme elle put, par la terreur, par l'ivrognerie; elle ne les lâcha qu'au dernier moment, lorsqu'elle-même voulut disparaître au milieu de l'anéantissement de Paris.

Théophile Ferré, qui fut malfaisant avec une constance que rien ne dérouta, préparant dans sa prison un projet de défense qu'il ne daigna point ou qu'il ne put utiliser, écrivait le 22 août 1871 : « Dans Paris livré à lui-même, des citoyens énergiques et courageux essayèrent de ramener, au péril de leur vie, l'ordre et la sécurité. » Presque tous les membres de la Commune partagent cette opinion, — cette illusion, — et sont plus que jamais persuadés qu'ils ont protégé Paris contre lui-même. On ne s'en douterait guère, à voir dans quel état ils nous l'ont rendu.

Non seulement ils avaient à dominer les passions de la foule, mais ils avaient à repousser les conseils sanguinaires qu'on ne leur épargnait pas. A la Commune faisant emprisonner les otages, emmagasinant le pétrole, déléguant Parisel à la commission scientifique, dévalisant les caisses publiques et souillant les églises

qu'elle avait pillées, on écrivait pour lui reprocher de n'être pas suffisamment révolutionnaire. En dehors des sectaires de l'Hôtel de Ville, il y avait une bande de chiens enragés qui hurlaient et tiraient sur la laisse parce qu'ils voulaient faire la curée immédiate et complète. Avant même que la France ne fût rentrée dans Paris, on exigeait des exécutions capitales qui eussent affirmé la tradition terroriste.

Un sieur S. V., qui donne son adresse et s'intitule *gradué en droit*, écrit à Édouard Moreau pour le féliciter d'employer le style du calendrier républicain et de remplacer *mai* par *prairial*; puis il ajoute : « Puisque vous et vos amis vous prenez plaisir à votre tour à suivre les errements de nos ancêtres de 93, ce serait le cas, ce me semble, de renouveler la grande marmite épuratoire des jacobins, moins l'homme sinistre, si justement puni le 9 thermidor de ses aspirations à la tyrannie théocratique. » Cette lettre renferme en outre une dénonciation qui ne resta pas infructueuse, car celui qu'elle concernait fut arrêté. Il serait excessif de dire que les chefs de la Commune ont fait de la réaction, mais on peut affirmer qu'ils ont souvent résisté aux injonctions des plus violents; c'était leur intérêt du reste, car ils auraient été les premiers à disparaître, la tête en avant, par les fenêtres de l'Hôtel de Ville.

A l'égard de ce rôle préservateur, une sorte de confiance très curieuse a été recueillie dans des circonstances qui sont de nature à intéresser le lecteur. M. Edmond Got, l'éminent sociétaire de la Comédie-Française, était pendant la Commune à Londres, où il avait organisé, avec plusieurs de ses camarades, des représentations théâtrales. Le samedi 20 mai, il reçut de Paris des lettres inquiétantes; on lui apprenait que le hameau de Boulainvilliers était exposé aux projectiles des batteries françaises, et que tout était à craindre

pour son père et pour sa mère qui l'habitaient. M. Got résolut de courir à Passy, de sauver ses parents et de revenir en toute hâte à Londres, où il devait jouer dans la soirée du 24. Il arriva à Paris le dimanche 21, se rendit à Boulaivilliers, sans se douter que les troupes françaises avaient déjà franchi la porte de Saint-Cloud, et réussit, non sans peine, à ramener à Paris son père et sa mère, qu'il put installer dans un appartement vacant quai du Louvre.

Le lendemain matin, lundi, tout est en rumeur; la débandade fédérée fuit devant nos troupes. Entre dix et onze heures seulement on commence la construction des barricades, construction laissée à l'initiative de chacun, barricades maladroites, remarque M. Got, car la plupart d'entre elles se commandent les unes les autres. Dès que les barricades sont élevées, un fait étrange se produit. Nul ne peut plus sortir de sa maison sans être muni d'un laissez-passer délivré par le portier¹.

Le mardi 25, M. Got voulut partir, afin d'arriver le soir même à Londres. Dès qu'il a mis pied dans la rue, il est accueilli par un : On ne passe pas ! Cette fois, la paperasse signée par le portier ne suffit plus. A force d'insister, il obtient d'être conduit place Saint-Germain-l'Auxerrois, à la mairie du 1^{er} arrondissement, dont le délégué finit, après toute sorte de difficultés, par lui délivrer un permis d'aller jusqu'à l'ex-préfecture de police, permis à l'aide duquel il peut franchir quatre barricades et pénétrer enfin dans la rue de Harlay. Il est cinq heures du matin, Ferré dort et n'est pas visible. Promené de couloir en couloir, M. Got est amené devant deux jeunes gens qui le reçoivent poliment.

¹ « Laissez passer le citoyen Got, artiste du théâtre français, locataire de la maison n° 50, quai du Louvre. Le concierge : J. ROCHE. »

L'un d'eux, chef de l'un des bureaux du cabinet de la sûreté générale pendant la Commune, donne à M. Got le laissez-passer suivant : « Mardi 25; laissez passer partout librement le citoyen Got, chargé d'une mission spéciale pour Londres; signé : L. » Puis il se met à causer; après quelques phrases banales, il ajoute, comme se parlant à lui-même avec une sorte d'éloquence farouche et familière : « Et quand même vous seriez réactionnaire, nous le sommes bien, nous, et malgré nous, bêtement, depuis plus de deux mois. Vingt-quatre heures après le 18 mars, nous étions débordés de partout. C'était fatal ! Les comités, les sous-comités, les vigillances, les fédérations, politique, république, partis, l'Internationale même, il s'agissait bien de tout cela ! La souffrance de vingt siècles pouvait tout d'un coup pousser son cri; les instincts étaient lâchés : c'était la guerre sociale ! Ah ! pauvres nous ! Est-ce qu'on est quelque'un dans les foules ? Suivre le mouvement pour avoir encore l'air de le conduire, c'est la seule chance de le diriger encore un peu. Le vrai, c'est que nous avons eu peur du vide. Et à quoi bon ? Nous n'aurons rien fait et nous n'empêcherons rien. La réaction, maîtresse de ce que nous aurons épargné, nous traitera de barbares, et, en fait, la machine aura reculé de vingt ans, ... car on y viendra, à la table rase. Est-ce qu'on peut rebâtir sur des ruines ? Mais il n'y a plus à dire, notre poste est là jusqu'à ce que nous crevions ! Car, que nous levions le pied aujourd'hui par impuissance ou par lâcheté, quelle débâcle alors ! l'inconnu des repréailles et de la rage. Baste ! qu'est-ce tout cela vous fait ? j'ai tort de vous parler de nos petites affaires. »

Tout cela était dit « à la cantonade », comme une sorte d'aparté, mais évidemment pour M. Got, qui n'en perdait point une parole, et qui à peine sorti nota, sténographia l'aveu qu'il venait d'entendre. Cet aveu, il

faut le retenir, car il est sincère. Celui qui le laissait échapper, et qu'il nous serait facile de nommer, disait la vérité. Les belluaires de la Commune avaient non pas dompté, mais muselé momentanément les bêtes féroces ; à la fin, loin de les retenir, ils les excitèrent et rivalisèrent de cruauté avec elles. Ce n'est point l'emportement de la lutte, l'ivresse de la tuerie qui les a entraînés ; non, ils ont agi avec préméditation, ils ont eu la volonté de leur crime. C'est encore l'interlocuteur de M. Got qui le dira. Comme celui-ci allait prendre congé, la porte s'ouvrit et deux hommes entrèrent. L'un vêtu en officier fédéré, l'autre, que M. Got ne connaît pas, et dont il fait le portrait : nez de vautour, œil et dents de loup. C'est Théophile Ferré.

On parle de trahison, comme toujours ; on se montre des lettres dénonciatrices ; on prononce le nom de certain général de la Commune. M. Got veut se retirer ; le chef de bureau qui lui a délivré le laissez-passer lui dit adieu : « Racontez du moins à ceux de Londres que nous avons résisté crânement ; oh ! nous ne sommes pas rendus et nous ne nous rendrons pas. Est-ce qu'on se rend aux sergents de ville et aux assassins de Versailles ? Eh bien ! citoyen Got, vous qui êtes un sage, soyez le notaire de ce testament de la Commune révolutionnaire et militante ! » Ceci se disait le 23 mai, vers six heures du matin ; le réactionnaire de la sûreté générale savait à quoi s'en tenir ; il n'ignorait pas que pour lui, pour ses congénères de la révolte, la partie était perdue ; mais il n'ignorait pas non plus que, depuis vingt-quatre heures, toute mesure avait été prise pour détruire la Préfecture de police ; ce jour-là même les incendies commencèrent, et l'on prouva que l'on voulait « résister crânement¹ ».

¹ Je regrette vivement que le manuscrit de M. Edmond Got n'ait point été publié. Empêché de quitter Paris pendant la semaine des

De ce qui précède il semble résulter que ces hommes ont cru faire de la réaction et être des conservateurs, parce qu'au lendemain du 18 mars, ou du 2 avril, date de leur premier engagement, c'est-à-dire de leur première défaite, ils n'ont pas massacré les détenus dans les prisons et livré la ville au pillage. Certains hébertistes y ont pensé, il n'en faut point douter; mais jusqu'au dernier moment ils ont été tenus en bride par les économistes, dont le groupe comptait des hommes comme Jourde et Beslay qui sauvèrent la Banque de France, comme Vermorel qui protégea le Mont-de-Piété, comme Vallès qui s'opposa à l'exécution des otages, et qui espéraient, en défendant certaines administrations, rendre leur insurrection tolérable. Ils échouèrent, parce que toute révolution penche nécessairement vers la violence et y tombe.

Ils avaient du reste un intérêt direct et pour ainsi dire personnel à surveiller, à diriger quelques grands établissements qui pouvaient alimenter le budget aléatoire dont ils nourrissaient tant bien que mal la Commune, le Comité central et la fédération. S'il leur semblait insignifiant d'abandonner le palais de la Légion d'honneur à M. et à Mme Eudes, aidés de leur ami Mégy, il leur importait de soustraire l'octroi, le domaine, l'assistance publique, les chemins de fer, les compagnies d'assurances aux rapacités de la basse-populace — de la basse pègre — communarde. Ils en régularisèrent le pillage; en un mot, ils l'administrèrent, et c'est en

batailles suprêmes, tournant les barricades, vaguant de quartier en quartier, arrêté, menacé d'être fusillé, sauvé par miracle, M. Got a écrit heure par heure le récit des faits dont il a été le témoin. Ce récit familial, très vivant, d'une éclatante sincérité, sorte de photographie instantanée de scènes étranges, terribles, burlesques, est incontestablement un des documents historiques les plus importants à consulter sur les derniers jours de la Commune. Je ne saurais trop remercier M. Got d'avoir bien voulu me le communiquer.

réalité à cela que se bornèrent les actes de conservation dont ils ont revendiqué le bénéfice.

A l'octroi, à cette source même de la fortune de Paris, on avait placé un certain Volpénil, dont le nom réel était Bonnin et que quelques indécotesses avaient fait sortir malgré lui des contributions indirectes. Dans ce poste de confiance, on lui adjoignit un serrurier appelé Alphonse-David Pichot, ancien pensionnaire d'une maison d'éducation correctionnelle, et qui avait mérité les aiguillettes de capitaine d'état-major en commandant un peloton à cette victoire de la place Vendôme que le Comité central remporta sur une manifestation sans armes. Bonnin-Volpénil et Pichot traversèrent l'octroi comme une trombe, purent y ramasser une dizaine de millions qui furent remis à la délégation des finances, mais dont plusieurs billets de mille francs, si l'on en croit les indiscretions de la justice militaire et de la justice civile, leur sont restés aux doigts.

Aux barrières, aux pataches, on avait conservé quelques préposés de l'administration régulière, qui continuaient leur service afin de ne pas mourir de faim, mais qui paraissent n'avoir eu que peu de déférence pour la Commune. Cela, du moins, semble ressortir de la lettre suivante, qui fut adressée au citoyen V., inspecteur central de la navigation : « Paris, le 8 mai 1871. Citoyen, un arrêté inséré au *Journal officiel* du 6 courant nomme le citoyen Landowski commissaire de police de la navigation et des ports. Je vous prie de vous mettre en rapport avec ce citoyen relativement à un abus qu'on nous signale : les mariniers de l'octroi se font les convoyeurs des personnes quittant Paris. On se plaint que les bateaux de service ne soient pas visités ; veuillez avoir l'obligeance, de concert avec ledit commissaire, de voir jusqu'à quel point ces plaintes sont fondées. — Salut et fraternité. Le chef de la 2^e division, préfecture

de police : A. OLIVIER. » Cette lettre, qui stimula le zèle de Landowski, dans le bureau duquel elle fut retrouvée au ministère de la marine, resta sans effet. On menaçait les préposés, ils firent les niais, surent ne rien comprendre aux reproches qu'on leur adressait, et continuèrent à sauver les malheureux qui voulaient fuir un Paris devenu inhabitable.

Tout irrégulière que fût l'administration de l'octroi pendant la Commune, les choses s'y passaient assez régulièrement, c'est-à-dire que le produit des recettes opérées aux barrières et ailleurs était versé au ministère des finances. Parfois cependant la recette offrait quelque difficulté; le 7 avril, on en fit une à l'Entrepôt général, à main armée, en forçant la caisse, qui contenait 527 421 francs. On dit que dans cette circonstance Pichot fit 18 000 francs d'économie, qu'il eut tort de confier à un de ses amis, car celui-ci, pour mieux les soustraire à la curiosité des Versaillais, les emporta et ne reparut plus¹. Il est difficile de savoir comment Volpénil, conseillé par Pichot, tenait sa comptabilité, car tout a été détruit; on n'a sauvé que des ordres du jour imprimés sur papier rougeâtre, et un drapeau rouge à moitié brûlé qui ressemble à une bannière de compagnonnage.

Volpénil et Pichot sont innocents de l'incendie de l'octroi; ils n'y étaient plus, ils étaient déjà partis en omnibus² lorsque les fédérés du 174^e bataillon vinrent lancer le pétrole et le feu dans les deux annexes de l'Hôtel de Ville, qui déjà n'était plus qu'un brasier.

¹ Procès A.-D. Pichot; débats contradictoires, 6^e conseil de guerre, 5 février 1872.

² Volpénil emporta le produit des dernières recettes de l'octroi, 25 700 francs, qu'il déposa entre les mains de Jourde à la mairie du XI^e arrondissement. — Le dernier argent que reçut le délégué aux finances lui fut remis par Gabriel Ranvier : 700 francs, provenant de la caisse du XX^e arrondissement.

C'est dans la journée du lundi 22 mai, à l'annexe où l'Assistance publique avait ses bureaux, que fut faite la dernière commande, — commande considérable, — d'huile de pétrole. Un échange de paroles eut lieu à cet égard, sur l'escalier même, entre un fonctionnaire de la Commune et un négociant; nous ne pouvons les nommer, car ni l'un ni l'autre n'ont été poursuivis pour ce fait, qui est resté ignoré. On s'était conformé à l'ordre verbal qui avait été donné : aussitôt que les Versaillais approcheront des Halles, le feu sera mis à tous les bâtiments municipaux qui sont sur la place de l'Hôtel de Ville. La résistance de la barricade élevée à la pointe Saint-Eustache n'eut d'autre but que de laisser aux incendiaires le temps de détruire le palais où ils avaient régné.

Plus d'un a dû le regretter, car on y avait passé de bons moments. On narguait la réaction et l'on prenait l'heure comme elle venait; on savait bien qu'il y avait quelque part un Versailles grognon et malveillant; on se doutait bien que l'on y rassemblait des hommes qui troubleraient la fête; mais baste! la vie est courte et il faut l'égayer. Que de charcuterie! que de bouteilles! que de franchises lampées! Partout, dans cet Hôtel de Ville devenu une gargote doublée d'un mauvais lieu, partout, dans la cour d'honneur, dans la salle du trône, dans la grande salle des fêtes où campaient les Lascars, qui plus tard s'appelèrent la compagnie de l'Étoile, sur les escaliers, dans les caves et dans les combles, on buvait, on chantait et parfois le bruit des ripailles allait, jusque dans leur salle de délibération, troubler les méditations des membres de la Commune. Ah! c'était le bon temps! Dans le jour on recevait volontiers les servantes sans place, les ouvrières sans ouvrage et surtout sans profession; on les retenait à dîner; elles s'asseyaient, sans façon, à la cantine, côte

à côté avec les fédérés, et l'on avait quelque galanterie pour elles. Plus tard, on entendait crier : « Allons ! la patrouille de minuit ! » Une escouade sortait en armes et revenait bientôt, ramenant des prisonnières faites dans des maisons que l'on connaissait. Si le vieux Mathurin Régnier « craint du chaste lecteur » était encore de ce monde, il pourrait seul raconter ce qui se passait alors. Il en était ainsi un peu partout ; la Commune n'avait-elle pas promis d'être une époque de régénération ?

L'orgie a été la principale préoccupation de la plupart de ces hommes, acteurs secondaires d'un drame auquel ils participaient sans trop le comprendre ; ceux-là, et c'était le plus grand nombre, ne se souciaient ni de l'avènement du prolétariat, ni de la rénovation sociale. Ils recherchaient le plaisir grossier, le trouvaient sans peine, ajoutaient leur dépravation particulière à la dépravation générale, et se tenaient pour satisfaits. Partout où ils s'établissaient, ils apportaient avec eux le vin, l'eau-de-vie et le reste. L'un d'eux, nommé Constant B., qui avait servi dans l'armée régulière et avait été blessé à la bataille de Wœrth, s'était jeté dans la Commune. Capitaine d'état-major attaché à l'intendance, il avait profité de son grade et du droit aux réquisitions pour mener l'existence telle qu'il la comprenait. Arrêté pendant quelques jours et conduit à la prison du Cherche-Midi pour des motifs qui nous sont inconnus, il avait été relâché, grâce, sans doute, à la protestation que voici : « Sur ma tête, sur mon honneur, sur mes blessures et sur mon passé, je déclare que qui que ce soit n'a le droit de mettre en suspicion mes actes et mes ordres. — Le citoyen Constant B., officier d'administration à la porte Dauphine, entièrement dévoué à la Commune. »

Le 5 mai, un officier supérieur fédéré s'installa, par

voie de réquisition, rue Spontini, dans l'hôtel de Mine la comtesse de Castellane; Constant B. l'y suivit et amena avec lui quelques demoiselles. Il n'avait point le cœur mal placé et offrait volontiers à ses amis une hospitalité qui ne lui coûtait pas cher. Il les convoquait à quelques agapes fraternelles où l'on paraît avoir discuté autre chose que le problème humanitaire : « Mes chers camarades, venez le 11 mai, à 5 heures du soir, rue Spontini, 3, porte Dauphine. — Absinthe à cinq heures et demie; — dîner à six heures; — à partir de huit heures toutes voiles dehors. — A vous : Constant B. » Ces viveurs de bas étage n'ont point été les plus mauvais, tant s'en faut; ils se sont amusés et ont presque tous disparu lorsque le danger est devenu plus vif qu'il ne leur convenait.

Le type de Constant B. n'est point rare parmi les adhérents de la Commune; on le rencontre à chaque pas, lorsque l'on étudie ce monde extraordinaire. Celui-là était un épicurien qui buvait les caves; d'autres, plus avisés, savaient les exploiter. Le 18 mai, un capitaine de francs-tireurs de la République, escorté d'environ cent cinquante hommes, s'empara d'une maison située à Passy dans la Grande Rue, n° 5; il en fit ouvrir les appartements et y installa une partie de sa troupe. Peu de temps après, un fédéré, ancien employé de commerce, nommé Bernard M., vint s'établir dans une boutique du rez-de-chaussée, en compagnie d'une femme qui n'avait rien de légitime. Ce Bernard M. était un homme pratique. Il déménagea le vin qu'il découvrit dans les caves appartenant aux locataires, le fit apporter dans la boutique dont il avait pris possession, et ouvrit un débit de boissons. Ses affaires n'allaient pas mal, car il ne vendait qu'au comptant. Cela dura deux jours; le 21 mai, dans la soirée, il fallut abandonner ce petit négoce improvisé; les Versaillais arri-

vaient; ils arrivèrent même si vite que Bernard M. fut arrêté ¹.

II. — LA DIRECTION DES DOMAINES.

Scellés apposés sur le local des compagnies d'assurances. — Contribution sur les chemins de fer. — Lettre de Pigère. — Décret inutile proposé par Vermorel. — Jules Fontaine. — Condamné politique. — Fabricant de bombes. — Confisicateur en chef. — Déménagement Thiers. — M. d'Entraigues. — Réquisitions. — Mode de procéder. — Camélinat refuse « les oripeaux ». — Fontaine les lui impose. — Pillage de l'hôtel de M. Martin du Nord. — Pillage des meubles de la princesse Mathilde. — La joie du *Père Duchêne*. — Calomnie. — La cassette du général Ducrot. — Effraction à bon marché. — Le garde-meuble et Raoul Rigault. — Dormir sous les lambris dorés. — Les fédérés au Conseil d'État. — Pénurie de la caisse des domaines. — Négociations avec les compagnies de chemins de fer. — Timbres pour récépissés. — Compromis proposé par Jourde. — Les parapluies perdus. — La maison du parricide. — Une exception. — Louis Guillemois. — Chef de la comptabilité aux finances. — Un dépôt. — Au péril de sa vie Louis Guillemois sauve le dépôt. — Le remet entre les mains d'un notaire. — Acte de probité méritoire. — On pille partout. — Les autographes de la Cour des Comptes.

Si la Commune n'avait eu que de tels actes à se reprocher, on sourirait, et l'on pourrait en parler sans rougir. En tout cas, ce sont là des faits inhérents à l'état de choses qu'elle avait créé, mais dont la responsabilité ne retombe qu'indirectement sur elle. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de la conduite que les agents choisis par elle ont tenue dans les administrations qu'ils ont eu à diriger. Là le pillage a été systématisé, et les difficultés financières au milieu desquelles l'insurrection s'est débattue ne rendent point excusables certains actes que nous allons raconter.

L'octroi n'a point seul été administré par la Commune. Dès que la révolte fut maîtresse de Paris, elle

¹ Affaire Constant B.; débats contradictoires, 4^e conseil de guerre, 19 juillet 1874. — Affaire Bernard M.; débats contradictoires, 20^e conseil de guerre, 25 avril 1872.

fit quelques tentatives d'administration sur les grandes compagnies financières. La Commune s'était officiellement installée le 29 mars à l'Hôtel de Ville; le 30, dans la nuit, elle fait envahir le local de cinq compagnies d'assurances; les scellés y sont apposés après que l'on a réquisitionné l'argent qui se trouvait dans les caisses¹. Elle ne fait du reste qu'imiter le Comité central. Un des membres de celui-ci, Grélier, dans une note écrite par lui le 23 février 1872, raconte qu'il a été délégué au ministère des affaires étrangères et à l'archevêché pour faire l'inventaire de l'argenterie. La Commune ne s'arrêtera pas en chemin, et le 17 avril elle frappe sur les compagnies de chemins de fer une contribution de deux millions, imputables à l'arrière de leurs impôts.

C'étaient là, pour ainsi dire, des réquisitions d'État; mais on ne négligeait pas non plus les petits profits et l'on signalait, sans scrupule, tout ce qui semblait de bonne prise : « Paris, le 22 avril 1871. Mon colonel, ayant porté mon bataillon rue de Courcelles, 56, école des frères, j'ai découvert près de ma caserne une maison où il y a des chevaux et voitures. D'après les renseignements que l'on m'a donnés, ça appartiendrait à un député de Versailles. Veuillez prendre s. v. p. des renseignements à ce sujet. Je vous salue avec respect. Le commandant du 55^e bataillon, E. Pigère. » On a cru que la maison de M. Thiers avait été respectée jusqu'au jour, 10 mai, où l'on en décréta la démolition; c'est une erreur. Le 14 avril, dans la matinée, l'hôtel de la

¹ Les scellés furent promptement levés : « La Commune de Paris décrète : Les cinq compagnies d'assurances *la Nationale, l'Urbaine, le Phénix, la Générale, l'Union*, sont autorisées à lever les scellés apposés sur leurs caisses et livres à la date du 29 courant. La saisie pratiquée à la requête de la Commune est maintenue. 31 mars 1871. »

place Saint-Georges fut fouillé; on y saisit des papiers et de l'argenterie. Le même jour on fit ce que l'on appelait une perquisition, rue Rabelais, chez le marquis de Galliffet; on y vola comme dans une ville prise d'assaut. La veille, on avait visité avec trop de soin l'hôtel Pereire.

C'était le vol organisé. Cela indigna Vermorel, qui fit rendre, à la date du 16 avril, un décret inutilement préservateur : « Article 3. Aucune perquisition ou réquisition ne pourra être faite qu'elle n'ait été ordonnée par l'autorité compétente ou ses organes immédiats, porteurs de mandats réguliers, délivrés au nom des pouvoirs constitués par la Commune. Toute perquisition ou réquisition arbitraire entraînera la mise en accusation de ses auteurs. » L'intention était bonne, mais elle ne peut être réputée pour le fait; car l'habitude était prise et nul décret n'était assez puissant pour la rompre; jusqu'au dernier moment on força les portes et on vola.

La Commune avait cependant pris ses précautions et essayé de centraliser « le service » des réquisitions dans une seule administration, dans celle des domaines, où elle avait nommé Jules Fontaine en qualité de directeur. Fontaine avait des titres qui n'étaient point à dédaigner. Il me produit l'effet d'un déclassé qui a pris la mauvaise route et s'en est allé jusqu'à la fondrière. Il n'était plus jeune; il avait alors cinquante-quatre ans. Il donnait des leçons de mathématiques aux lycées Saint-Louis et Bonaparte, mais en réalité il vivait dans les sociétés secrètes, conspirait, et semble avoir eu pour spécialité de fabriquer ces bombes portatives que l'attentat d'Orsini avait mises à la mode dans le monde révolutionnaire. Il fut au nombre des accusés qui comparurent devant la haute cour siégeant à Blois, et le 8 août 1870 il s'entendit condamner à quinze ans de

réclusion. Le gouvernement du 4 septembre s'empessa de le remettre en liberté et lui offrit une préfecture en guise de compensation; Fontaine refusa, car on ne put le nommer dans le département d'Indre-et-Loire, où il eût voulu être envoyé. Dans ce fabricant de bombes destinées à l'assassinat, dans cet ancien condamné, la Commune reconnut un des siens, et le nomma (9 avril) directeur général des domaines et du timbre, conservateur du matériel de l'ancienne liste civile, et enfin (7 mai) séquestre des biens du clergé. Un mot assez drôle, que j'ai entendu, résume ses fonctions. Un de ses employés disait : « Le citoyen Fontaine est confiscateur en chef. » Il a dans l'histoire de la Commune quelque notoriété, due à la destruction de la maison de M. Thiers, destruction qu'il a toujours persisté à appeler « un déménagement ».

C'était un homme de comptabilité régulière. Dans son cabinet, il trouva le livre de dépenses de son prédécesseur, et l'utilisa pour lui-même. On y lit : « 16 mai; chevaux pour Thiers, 75 francs. — 17 mai, pourboire, déménagement Thiers, 70 francs. » Ses papiers n'ont point été perdus, et l'on peut y faire des découvertes intéressantes. Non seulement il était directeur des domaines, mais il avait droit d'ordonner des arrestations, semblable en cela, du reste, à tous les porte-galons du moment. Fontaine paraît avoir tenu à ce que les arrestations provoquées par lui fussent « légales »; à cet effet il avait reçu de Raoul Rigault un certain nombre de mandats d'amener en blanc; il n'avait qu'une date et un nom à y inscrire pour les rendre exécutoires.

Parfois le mandat est libellé, seule la date a été omise; Fontaine en fera usage selon les circonstances. Ce cas spécial se présente pour M. d'Entraigues, qualifié de « secrétaire du général Rollin, directeur de la lingerie impériale ». En qualité de délégué à la sûreté

générale, Raoul Rigault a signé ce mandat, qui est donc antérieur au 25 avril, et qui ne fut pas exécuté, car j'en retrouve la minute. M. d'Entraigues n'en fut pas moins arrêté le 14 mai, pour avoir refusé de livrer du linge à la concubine d'Émile Eudes; il fut transféré le lendemain à la prison de la Santé par ordre d'Edmond Levraud.

Fontaine n'a pas abusé de la faculté qu'on lui accordait de faire opérer des arrestations; il se contentait d'exécuter les instructions de la Commune en ce qui concernait les ministères et les grandes administrations publiques. On voit là le mode de procéder, qui était fort simple : « Ordre est donné au citoyen Fontaine, directeur des domaines et du timbre, de faire enlever l'argenterie des Invalides¹, et de la faire transporter à la Monnaie pour être confiée aux soins du citoyen Camélinat pour être transformée dans le plus bref délai. Paris, le 17 avril 1874. Le membre de la Commune délégué aux finances, E. Varlin. Vu et approuvé, la commission exécutive : E. Tridon; Avrial. » Ordre analogue pour l'Hôtel de Ville², pour les ministères de la marine, de l'intérieur, du commerce, des affaires étrangères, pour la direction des lignes télégraphiques. La préfecture de police semble échapper à la spoliation;

¹ Voir *Pièces justificatives*, n° 5.

² Dans le cours de cette année (1880) il a été souvent question, au conseil municipal de Paris, de l'argenterie de l'Hôtel de Ville pendant la Commune. — Voici l'ordre qui la concerne, copié sur l'original : « République française. Commune de Paris. Comité de salut public. Paris, le 6 mai 1874. Le citoyen Fontaine, directeur des domaines, se présentera à l'Hôtel de Ville pour y procéder à l'inventaire et au transport de l'argenterie pour l'Hôtel des Monnaies (*sic*). Le citoyen directeur gouverneur de l'Hôtel de Ville voudra bien se mettre à la disposition du citoyen Fontaine pour faciliter l'exécution. — Signé, G. Ranvier, Ant. Arnaud. » — Par le travers, et d'une écriture que je crois celle de J. Fontaine : « Enregistré, R. 4, n° 12. » — La pièce a été libellée par Gabriel Ranvier; on le reconnaît à l'écriture, au style et à l'orthographe.

du moins, je ne trouve qu'une lettre par laquelle Edmond Levraud prie le citoyen Fontaine de donner copie de l'inventaire du mobilier (argenterie, linge et matériel de table) qui se trouve à la Préfecture.

Lorsqu'il était muni d'un de ces ordres, Fontaine se rendait au ministère désigné, et pour ce genre d'expéditions il se faisait accompagner d'un commissaire de police spécial, nommé Mirault, qui était un ancien cafetier condamné pour vente de denrées falsifiées et failli. La Commune n'était point difficile sur le choix de ses agents. Elle les prenait où elle les rencontrait, et professait, à cet égard, des idées d'une largeur vraiment fraternelle. Mirault rédigeait le procès-verbal, afin que tout se passât « dans les règles » ; l'argenterie saisie était confisquée, mise en boîtes et expédiée à l'hôtel des Monnaies, où l'on tâchait d'en faire des pièces de cent sous.

Le directeur de la Monnaie, Camélinat, acceptait volontiers les pièces de vaisselle plate, les couverts qu'on lui envoyait ; il les faisait jeter en fonte, et détruisait ainsi souvent des objets d'art dont la façon valait plus que le métal. Qu'importe ? égalité de la cuiller d'étain, fraternité de la gamelle, cela convenait à la Commune ; mais Camélinat regimbait lorsqu'on lui apportait des étoffes d'or et d'argent qui exigeaient un travail difficile pour être réduites à l'état métallique. A la date du 2 mai, il écrit : « Citoyen Fontaine, gardez donc dans les magasins des domaines toutes les chasubles et autres oripeaux que vous pourrez trouver parmi les objets saisis et déposés à l'ex-préfecture de police ou autres administrations ; plus tard on s'occupera de leur transformation suivant les intérêts de la Commune. Le directeur de la Monnaie : CAMÉLINAT. »

Ceci ne paraît pas avoir été du goût de Jules Fontaine, qui, dans la destruction des objets sacerdotaux.

trouvait sans doute tout bénéfice pour la libre pensée et pour la caisse de la Commune; il insista, ne put parvenir à vaincre les objections de Camélinat, et finit par s'adresser au Comité de salut public, dont il obtint gain de cause : « Paris, le 10 mai 1871. Autorisation est donnée au citoyen Fontaine, directeur des domaines, de faire brûler à la Monnaie, et d'accord avec le citoyen Camélinat, les chasubles et oripeaux enlevés dans les différentes églises et renvoyés actuellement au garde-meuble. Le membre du Comité de salut public : ANTOINE ARNAUD. » La langue de la Commune est pauvre et le mot oripeaux s'y répète souvent. Cette mesure, il faut le reconnaître, était plus politique que financière, et l'on se plaisait à brûler le vêtement du prêtre avant de tuer le prêtre lui-même.

Agent de la Commune, qui, ne devant être qu'une revendication municipale, se substituait naturellement à l'État, Jules Fontaine ne faisait, après tout, que se conformer aux ordres de ses maîtres en dévalisant les ministères et en ramassant les épaves arrachées à la dévastation des églises; mais il semble plus coupable lorsqu'il pénètre dans les maisons particulières et fait main basse sur les objets de propriété individuelle. Au nom de quel principe les fédérés, deux fois, dans le courant des mois d'avril et de mai, ont-ils forcé l'entrée de l'hôtel de M. de Martin du Nord, rue Paradis-Poissonnière, et l'ont-ils pillé¹? Est-ce l'acte d'une

¹ « Pendant que j'écris, un Alsacien, qui est venu me trouver pour réclamer ma protection en qualité de sujet allemand, m'informe qu'avant-hier au soir des gardes nationaux, armés de l'autorité du Comité de salut public, ont envahi le magnifique hôtel de M. Martin du Nord, l'un des plus riches manufacturiers de France, et qu'ils ont emporté tout ce qu'ils ont pu trouver, meubles, vaisselle plate, bijoux, ornements, etc. Le seul crime qu'on alléguait contre moi, c'était qu'ayant été colonel de la garde nationale, il avait quitté Paris et s'était retiré à Versailles. » (M. Washburne à M. Fish.)

bande de rôdeurs qui veulent faire un bon coup et profitent de leur nombre pour casser des meubles et se garnir les goussets? Nullement, car dans le cabinet que Fontaine occupait à la direction des domaines, on retrouve les objets dérobés, de l'argenterie, des bijoux, des médailles, des coupons de rente. Il n'a été que recéleur, — séquestre, comme disait la Commune, — car le pillage de l'hôtel de M. Martin du Nord a été exécuté par des fédérés qui ont agi en vertu d'instructions que nous ne connaissons pas. Dans une autre circonstance il a lui-même commandé en chef.

On voulait, je ne sais pourquoi, s'emparer des meubles appartenant à la princesse Mathilde. C'était là une tâche bien faite pour éveiller une chevaleresque émulation dans le cœur des ennemis des tyrans. Jules Fontaine ne voulut point laisser à d'autres la gloire de l'avoir accomplie, et accompagné de Mirault, escorté d'un nombre suffisant de fédérés, il partit pour la conquête. L'expédition fut longue; on la divisa en trois opérations distinctes, car on croyait savoir que la princesse Mathilde avait confié une partie de ses objets précieux à trois personnes différentes. L'ennemi fut vaincu : l'ennemi, c'étaient de malheureux portiers qui firent efforts pour sauver les appartements dont ils avaient la garde. Peine inutile, Jules Fontaine renversa tous les obstacles. — Chez M. de M., chez M. P., chez Mme G. on fouille les appartements, on fracture les meubles, on brise les serrures, on enlève les objets de prix. — Une lorgnette et une médaille en or provenant de cette excursion en territoire hostile furent découvertes au domicile de Fontaine, qui avait pris la précaution d'y faire également transporter quelques bouteilles de vin de Champagne.

Des expéditions analogues furent dirigées contre la maison du prince Pierre Bonaparte, contre l'argenterie

du mess des officiers de l'École militaire. Tout n'alla pas au garde-meuble ou à l'hôtel de la Monnaie, car un service de porcelaine et quelques pièces de vaisselle plate ne quittèrent pas le domicile de Fontaine, où l'on put les retrouver. Il paraît avoir été coutumier du fait et avoir aimé à conserver quelques souvenirs de ses essais de revendication, car un témoin déposant devant la commission d'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars a dit : « J'ai découvert quinze cents bombes à Montmartre, dans les ateliers de Fontaine, directeur des domaines, chez lequel j'ai trouvé beaucoup d'objets volés chez M. Thiers¹.

Les écrivains qui servaient de souteneurs à la Commune étaient dans la joie. Ils estimaient que ces pillages étaient des mesures réparatrices. A leurs félicitations ils ajoutaient des calomnies. Comme toujours, *le Père Duchêne* donne l'exemple et entonne l'hosannah de l'ordure : « Savez-vous ce qu'on a trouvé quand les bons b... de la police municipale ont été faire des perquisitions dans le domicile de l'assassin Jules Favre? Eh! nom de tonnerre, tout simplement deux millions en titres au porteur; et tout ça acheté du 4 septembre au 20 février... c'est pour cela qu'il avait besoin de faire de faux billets de banque². »

Le pillage suffisait, le mensonge était de trop. Pendant que la direction des domaines faisait des descentes dans les ministères et dans les appartements particuliers, la sûreté générale, — qu'elle fût dirigée par Raoul Rigault, par Cournet ou par Théophile Ferré, — ne restait pas oisive; elle aussi, elle crochetait les serrures et défouçait les armoires sous prétexte de s'emparer de papiers compromettants. Elle fait des perqui-

¹ Enquête sur le 18 mars, tome II, p. 220. — Procès Fontaine. débats contradictoires, 5^e conseil de guerre, 25 novembre 1871.

² *Le Père Duchêne*, n^o 29, p. 92, 24 germinal an 79.

sitions, dont jamais elle ne sort les mains nettes, chez M. Zangiacomi, chez le maréchal de Mac-Mahon, chez le maréchal Bazaine, chez le prince Murat, auquel on vole toutes ses voitures, chez le général Ducrot, auquel on enlève une cassette remplie de documents précieux. Cette cassette ne sera pas inutile plus tard; quelques contumax proposeront de la rendre moyennant bonne somme payée d'avance; ils essayeront d'établir ainsi ce qu'en terme de leur métier on appelle un coup de chantage, mais leur tentative d'escroquerie ne réussira pas, car on sait, à n'en point douter, que la cassette a été détruite dans l'incendie de l'hôtel de Ville.

Ces expéditions ne coûtaient pas fort cher à la Commune, qui faisait des effractions à bon compte, si j'en crois cette pièce : « Reçu pour frais divers pour l'exécution d'un mandat de la sûreté générale : descente et perquisition chez le nommé Vinoy, ex-général, 20 francs. Paris, le 24 avril 1871. Le commissaire de police spécial au chemin de fer de l'Est, E. B... » Parfois les frais sont plus considérables et ressemblent à une prime proportionnelle au butin apporté : « Reçu par le commandant de place la somme de 100 francs en avoir, après réquisition faite à l'école Bossuet d'une somme de 1400 francs que j'ai versée au bureau. La réquisition a été faite le 7 avril à quatre heures. Paris, le 18 avril 1871. J., commissaire de police du quartier de l'Odéon. » C'est par milliers que l'on pourrait multiplier ces exemples, qui semblent démontrer que la Commune a été un essai de translation obligatoire de la propriété mobilière. C'est ainsi du moins qu'elle apparaîtra dans l'histoire, grâce aux documents sans nombre qu'elle a laissés derrière elle, qui subsistent malgré les incendies et que l'on a pris soin de mettre en lieu sûr.

Jules Fontaine avait aussi dans ses attributions le garde-meuble, où il avait placé un homme de confiance ; il y versait le produit des rapines de la Commune et parfois, pour obliger un camarade, pour obéir à des injonctions supérieures, il y laissait prendre les objets mobiliers qu'on lui demandait. L'idée dominante des membres de la Commune était que l'État devait subvenir à leurs besoins et, sans scrupule, ils requéraient partout et toujours. Les salles de fêtes, les appartements de réception des ministères devenaient pour eux des appartements privés qu'ils faisaient tant bien que mal approprier à cette nouvelle destination. La lettre suivante en fait foi : « Citoyen Fontaine, le citoyen Rigault me charge de vous dire qu'il a trouvé au Palais de Justice, ex-local de la cour de cassation, trois chambres sans meubles qu'il désirerait meubler en chambres à coucher. Il espère que vous pourrez lui envoyer les meubles nécessaires ; il m'a dit, du reste, s'être entendu avec vous pour cela. Salut et égalité. Le secrétaire général, J. Fourrier. » Ceci n'est point un fait isolé, comme on pourrait la croire. C'est à qui, pendant la Commune, dormira « sous des lambris dorés » ; à l'hôtel de Ville, les plus riches galeries servaient de chambrées aux fédérés, qui s'amusaient à se tailler des ceintures dans les rideaux de damas rouge.

Lorsque les bataillons insurgés s'emparèrent du palais du Conseil d'État, les hommes parcoururent avec curiosité les salles resplendissantes d'or, décorées de peintures, ornées de glaces, et du plafond desquelles tombaient des lustres en cristal. Ils n'en voulurent s'éloigner : ici nous dormirons ! — On eut beau leur faire observer qu'ils y seraient fort mal ; que les salles n'étaient pas disposées pour être des dortoirs, que la caserne d'Orsay leur offrait un logement commode ; tout

raisonnement fut vain et se brisa contre leur volonté : « Pourquoi donc pas ? C'est notre tour à présent : Dardelle, qui n'est pas plus que nous, couche bien aux Tuileries ; nous resterons ici ; il y a des tapis, il y a des glaces, il y a de l'or partout, ça nous va, et nous ne bougerons. » On fut obligé de leur céder ; on jeta des matelas dans les salles de délibération, dans la salle du trône ; ils s'y établirent ; ils en étaient très fiers. Quand une femme faisait visite à son mari, on lui disait : « Venez donc voir notre chambre à coucher ; » on la promenait partout, on lui faisait admirer les tableaux et les tentures ; on lui disait : « Tout ça, c'est à nous ; n'est-ce pas que nous sommes bien logés ? » — Lorsqu'il leur fallut déguerpir, ils brûlèrent le palais, en haine du taudis où ils allaient retourner.

Tant qu'il n'eut qu'à opérer des saisies dans les ministères, à rechercher les bijoux de la princesse Mathilde, à faire jeter bas la maison de M. Thiers, à meubler les appartements de Raoul Rigault, Jules Fontaine dut estimer que ses fonctions étaient de facile exercice ; mais au titre de directeur des domaines il ajoutait celui de directeur du timbre, et en cette dernière qualité il eut quelques difficultés à vaincre. La pénurie de la Commune, je le répète, était excessive, car toute source de revenus était tarie par le dévergondage même de son administration. En outre, l'état de guerre, pour ne pas dire l'état de brigandage qu'elle entretenait, anéantissait toutes les ressources dont un gouvernement normal aurait pu disposer. L'impôt n'était plus payé, nulle contribution ne rentrait, et comme les dépenses augmentaient avec la bataille qui ne cessait plus, avec le goût de l'ivrognerie qui se développait chaque jour davantage, on frappait à toutes les caisses pour en tirer quelque argent.

Harcelé par des demandes auxquelles il ne pouvait

guère répondre qu'en montrant ses tiroirs vides, Fontaine imagina d'entamer une négociation avec les compagnies de chemins de fer, afin de les contraindre à n'employer pour leurs récépissés que le nouveau timbre de la Commune. La prétention était insoutenable. D'une part les compagnies étaient réduites au repos forcé, les locomotives dormaient sous le hangar, les wagons restaient immobiles et la gare marchande était déserte. S'il y avait encore transport de voyageurs et de marchandises, on ne s'en apercevait qu'en province, et Paris n'en savait plus rien. D'autre part, les compagnies avaient un stock de récépissés timbrés : il était de leur intérêt de les écouler avant de s'en procurer de nouveaux. C'est ce que l'on répondit à Fontaine lorsqu'il fit connaître ses exigences aux compagnies. Celles-ci, dont on avait déjà visité les caisses, dont on occupait militairement les gares, dont on molestait les employés et qui se sentaient menacées de confiscation, celles-ci firent la sourde oreille, parurent ne pas comprendre la proposition qui leur était faite, et ripostèrent qu'en utilisant leur provision de timbres elles ne faisaient qu'user d'un droit que la loi leur reconnaissait. La question paraissait grave à Jules Fontaine, qui se mit à faire des calculs de proportion et rédigea un rapport pour prouver que les compagnies de chemins de fer manquaient à leur devoir et portaient préjudice à la Commune. Les Compagnies tinrent bon, Fontaine ne démordit pas ; on échangea des lettres polies, mais parfois un peu aigres. Il est probable que les compagnies auraient fini par céder, car, en présence d'hommes que nul arbitraire ne retenait, elles savaient bien qu'elles ne seraient pas les plus fortes.

L'incident néanmoins aurait pu devenir désagréable s'il n'avait tourné en compromis. Ce compromis fut proposé par Jourde. Après en avoir conféré avec Paul

Pia, contrôleur général des chemins de fer¹, on décide que les compagnies n'auront à se pourvoir de timbres nouveaux pour leurs récépissés qu'à partir du 10 mai, et qu'à cette époque seulement la direction des domaines pourra exercer un droit de contrôle. Cette mesure ne rapporta pas, je crois, de bien grosses sommes à la délégation des finances ; sur le registre des comptes que Fontaine tenait lui-même, je ne trouve que cette indication, à la date du 21 mai : Versé au citoyen Jourde, 55,000 francs. En revanche, sur le brouillon d'une lettre qu'un fonctionnaire important des domaines écrit à sa femme, je lis cet aveu, qui ne doit pas être perdu : « Je te dirai pour finir que je suis assez inquiet ; je ne suis pas sûr des gens que nous employons ; voilà le troisième parapluie que je perds depuis quinze jours, ça n'est pas naturel. »

La prose de Jules Fontaine était plus sérieuse ; le 15 mai, le jour même où le docteur Parisel, chef de la délégation scientifique, organisait quatre équipes de fuséens, le directeur général des domaines prenait l'arrêté suivant : « Article 1^{er}. Tout le linge provenant de la maison de Thiers sera mis à la disposition des ambulances. Article 2. Les objets d'art et les livres précieux seront envoyés aux bibliothèques et musées nationaux. Article 5. Le mobilier sera vendu aux enchères après exposition publique au garde-meuble. Article 4. Le produit de cette vente restera uniquement affecté aux pensions et indemnités qui devront être fournies aux veuves et aux orphelins des victimes de la guerre infâme que nous fait l'ex-proprétaire de l'hô-

¹ « 15 avril 1871 ; la commission exécutive arrête : Art. 1^{er}. Le citoyen Paul Pia est chargé de la surveillance et du contrôle des chemins de fer. — Art. 2. Les compagnies de chemins de fer seront tenues de communiquer au citoyen Pia, à la première réquisition, tous les livres ou documents qu'il jugera à propos de consulter. »

tel Georges. Article 5. Même destination sera donnée à l'argent que rapporteront les matériaux de démolition. Article 6. Sur le terrain de l'hôtel du parricide sera établi un square public. »

On ne saura jamais d'une façon positive ce qui s'est passé à la suite du pillage et de la démolition de la maison de M. Thiers. Nous croyons que des papiers auxquels il tenait particulièrement lui ont été non pas rendus, mais vendus; des objets d'art ont été retrouvés d'une façon peu miraculeuse. Tout ne fut point porté au garde-meuble, tout ne fut pas, après l'explosion de la cartoucherie Rapp, transféré du garde-meuble aux Tuileries; bien des gens qui étaient là voulurent sans doute garder un souvenir ou se ménager pour une époque prochaine un droit à la bienveillance, sinon à la protection de celui qu'ils appelaient alors : le parricide.

Jules Fontaine, agissant en sa qualité de mandataire de la Commune, représentait l'autorité sous laquelle Paris agonisait alors. C'était, on vient de le voir, une autorité résolument spoliatrice, faisant de la propagande avec effraction, vidant les caisses et s'appropriant tout ce qui pouvait lui convenir. L'exemple tombait de haut; il a été servilement suivi par les fonctionnaires de pacotille que les gens de l'Hôtel de Ville avaient lâchés dans toutes les administrations. S'il y eut des exceptions, elles furent rares; j'en connais une; il m'est doux d'avoir à la citer : elle prouvera qu'il y a des braves gens partout, même dans la Commune.

Louis Guillemois était entré au ministère des finances, le 20 mars, avec le titre et les fonctions de chef de la comptabilité; c'est lui qui eut à mettre un peu d'ordre dans ce chaos, à refréner l'avidité des officiers payeurs fédérés et à établir les états de situation à l'aide des-

quels Jourde cherchait à équilibrer son budget. De telles occupations laissaient peu de loisir à Louis Guillemois ; il trouva néanmoins le temps de sauver l'abbé Simon, curé de Saint-Eustache, et de faire rendre à la liberté M. Honorat, commissaire de police du quartier de Plaisance. Dans son cabinet, on avait déposé un sac provenant du château des Tuileries, sac fermé et muni d'une simple étiquette : valeur 200 000 francs. Lorsque, le lundi 22 mai, Jourde évacua le ministère des finances et se transporta à l'Hôtel de Ville, Louis Guillemois le suivit et, se considérant comme moralement responsable de ce sac dont le contenu exact était ignoré, il l'emporta. Le 25, dans la soirée, Guillemois était installé à la mairie du XI^e arrondissement, le 25 à celle du XX^e, faisant la paye aux fédérés et conservant toujours le dépôt sur lui.

Le samedi soir 27, il se cacha dans une maison voisine où il put échapper aux recherches que les soldats opérèrent le lendemain dans le quartier. Pendant la journée du lundi, il ne bougea. A cette heure, on n'avait pas de clémence sur les hauteurs de Belleville, chaque rue, chaque porte était gardée. Le mardi 50, il n'y tint plus ; il mit le sac dans sa poche et partit. Traversant les barricades à peine détruites, interrogé, examiné, se disant que, s'il était arrêté et fouillé, il serait fusillé comme voleur, il put enfin parvenir au faubourg Saint-Germain, chez un administrateur de l'Assistance publique qu'il connaissait. Il était là en lieu d'asile. Avec un soupir de soulagement, il se débarrassa de ce dépôt volontairement accepté, et que l'on vérifia. Les banknotes, les bons de dollars américains, les titres de rente italienne, les bijoux, les pierres qui remplissaient la sacoche représentaient au moins la valeur inscrite.

Pour Louis Guillemois c'était une fortune ; l'idée de

se l'approprier n'effleura même pas sa conscience. Que faire? Avertir l'autorité militaire, la préfecture de police, c'était se dénoncer comme fonctionnaire de la Commune et s'exposer à une arrestation, à une détention préventive, à bien des misères, à bien des périls. On prit un parti moins dangereux et tout aussi sûr; on alla trouver un notaire, M. Deschars, et on fit entre ses mains un dépôt régulier de ces valeurs, qui furent un peu plus tard transmises à M. Dufaure, alors garde des sceaux, afin que le légitime propriétaire pût rentrer en possession. Or nul ne soupçonnait que Louis Guillemois, détenteur de ce sac précieux, l'eût gardé et sauvé pendant les dernières péripéties de la lutte. Il a fait là, pour lui-même, pour la satisfaction de sa propre dignité, un acte de probité que les circonstances ont rendu méritoire et qui ne devait pas être passé sous silence.

J'aurais aimé à en raconter d'autres; s'il s'en est produit, je les ignore, et je doute qu'ils aient été fréquents, car pendant la Commune Paris ressemblait à une maison envahie par les termites; tout y était rongé. Il n'y a si mince fédéré, si minime employé qui n'ait voulu sa part du butin. Sous prétexte que l'on était en guerre et que l'on devait se conduire révolutionnairement, on dévalisait les maisons. Ces révoltés, encouragés par l'impunité, entraînés par leurs mauvais penchants, étaient devenus des voleurs. « La maison voisine de ma résidence, dans l'avenue de l'Impératrice, écrit M. Washburne, a été pillée samedi dernier; on a emporté jusqu'aux hardes personnelles du portier. » J'ai vu souvent des bataillons fédérés revenir des avant-postes; les hommes étaient munis de paquets qui n'avaient point été conquis sur l'armée de Versailles. Quand l'homme rentrait au logis, la femme lui disait : Qu'est-ce que tu rapportes? La plupart des

maisons brûlées furent d'abord déménagées. On a incendié la Cour des Comptes, mais on l'avait préalablement dévalisée. Aujourd'hui encore les feuilles d'émargement signées de noms connus et enlevées aux archives de la Cour se vendent sans mystère. Les amateurs d'autographes le savent et en profitent pour enrichir leur collection. On a cependant parlé sans sourire de la probité des soldats de la Commune, nous allons voir le cas qu'il convient d'en faire.

III. — LA PROPRIÉTÉ.

Une arrestation. — L'abbé Deguerry. — Vol avec effraction. — L'abbé Deguerry est arrêté. — Le fédéré Battou. — Un engagement au mont-de-piété. — Conséquence. — Un commissaire de police. — Succession en déshérence. — Le cabinet d'affaires. — En conciliation. — Les sacs de charbon. — Les filous. — Réquisitions à outrance. — Intervention inutile de l'intendance ; — de Varlin. — Le mal persiste. — Les trousseaux de chirurgien et le turco. — Comment Maxime Lisbonne paye ses repas. — Neuilly est à sac. — Les bannières de confréries. — Protestation de M. Moussette. — La maison de M. Washburne est envahie par les fédérés. — Intervention du général Fabrice. — Sa lettre à Paschal Grousset. — Réponse de Paschal Grousset. — L'attitude de l'Allemand.

Presque toutes les arrestations furent accompagnées de vol. Nous en raconterons une, pour indiquer la façon dont procéda la Commune. Dans la nuit du 4 au 5 avril, un commissaire de police dont j'ignore le nom se présenta au poste de la place Vendôme et requit quatre hommes et un caporal appartenant à la 16^e compagnie du 207^e bataillon sédentaire pour faire une arrestation. Les hommes désignés par un lieutenant suivirent le commissaire de police, qui les conduisit rue Saint-Honoré, au presbytère de l'Assomption, précisément en face de la maison où Robespierre inspira un si tendre amour à cette fille de menuisier que Dubois-Grancé avait surnommée Cornélie Copeaux. Au presby-

tère habitait l'abbé Deguerry, et c'est lui que l'on venait arrêter. Le commissaire heurta à la porte : Au nom de la loi ! On se garda bien d'ouvrir, afin de donner à M. Deguerry le temps de s'esquiver. Les fédérés menaçaient d'aller chercher du canon ; à l'aide d'un levier et à coups de crosse de fusil, ils firent sauter un des vantaux de la porte au moment même où M. Deguerry, à peine vêtu, parvenait à franchir un petit mur et à se réfugier au dépôt du matériel du ministère des finances, qui est adossé à l'église de l'Assomption. Comme on ne trouvait pas « le curé », on arrêta le portier et sa femme ; puis on posa des sentinelles à toutes les issues et on envoya chercher dix hommes de renfort.

Le commissaire ne perdit point son temps ; sous prétexte de trouver M. Deguerry, il forçait les tiroirs et fracturait les meubles ; un fédéré nommé Battou mettait dans ses poches, un peu au hasard, des bagues, un sac de bouillons, une bouteille de vin et un poulet rôti. A une femme qui disait en pleurant : « Mais pourquoi voulez-vous arrêter M. le curé de la Madeleine ? » on répondit : « C'est une canaille, il a fait tirer sur le peuple en 1848 ; nous, nous voulons le bien du peuple ! » Ils voulaient surtout « se rafraîchir », car ils défoncèrent un buffet, allèrent visiter la cave, s'attablèrent dans la salle à manger et se versèrent des rasades. Le commissaire de police disait : « Ne buvez pas trop, nous avons de la besogne à faire, » et, leur montrant un grand portrait de l'abbé Deguerry, il ajoutait : « Voilà l'homme que vous devez empoigner. » En attendant, on « empoignait » l'argenterie, quelques vases sacrés, des bijoux, du linge ; on trouvait que « ces cochons de curés sont bien nippés », et l'on emballait.

L'abbé Deguerry, craignant de compromettre par sa

présence les surveillants du dépôt, sortit dans la rue de Luxembourg et fut arrêté. On se jeta sur lui. Il était prêtre, il avait soixante-quatorze ans; c'était de quoi faire tressaillir d'aise le cœur des communards. On l'injuria; on lui cria : « Tu te sauvais, tu n'es qu'un lâche ! » On l'emmena, et il fit alors le premier pas sur le chemin qui devait le conduire au mur de la Grande-Roquette.

L'abbé était aux mains des fédérés, mais l'expédition durait encore, car le pillage n'était pas terminé; on le compléta. On empaqueta toutes choses avec soin, on fit venir un fiacre, — attelé d'un cheval gris, — et le commissaire de police s'éloigna avec son butin. Les hommes retournèrent au poste. Battou était si outrageusement chargé de victuailles, qu'un lieutenant nommé Crépieux le traita de voleur et lui fit rendre gorge. Malheureusement pour lui, Battou conserva les bagues, et avec une imprudente galanterie il en fit cadeau à sa femme. Une de ces bagues était un anneau orné d'un diamant qui valait environ 500 francs. La femme Battou l'engagea au mont-de-piété pour cent sous. Lorsqu'elle fit opérer le dégagement par son amant, auquel elle avait donné la reconnaissance, on fut surpris de la modicité du prêt, qui n'était pas en rapport avec la valeur du nantissement. On fit une enquête; chez la Battou, on découvrit une bague chevalière en or, gravée aux initiales G. D., — Gaspard Deguerry, — on suivit la piste et l'on put mettre la main sur onze individus, — dont sept furent condamnés, — qui avaient participé au pillage du presbytère de l'Assomption. C'est là ce que sous la Commune on appelait exécuter les mandats d'amener de la sûreté générale.

Parfois on n'a même pas le prétexte d'une arrestation

¹ Procès Battou et consorts; débats contradictoires, 4^e conseil de guerre, 9 novembre 1872.

ou d'une perquisition à opérer; on vole tout simplement et avec désinvolture. C'est le monde renversé. Les dépositaires de l'autorité, institués pour faire respecter la loi, violent la loi et usent de leur autorité pour commettre des crimes. Ce cas, qui est extrêmement rare en temps régulier, semble être l'état normal de la Commune. Un commissaire de police, qui n'est autre qu'un médiocre agent d'affaires, s'installe, après le 18 mars, dans un des quartiers commerçants les plus peuplés de Paris; ce n'est point un homme malfaisant, et c'est pourquoi je ne le nommerai pas. Je trouve de bonnes actions à son avoir : il sauve plusieurs prêtres de Saint-Vincent-de-Paul, il protège des sœurs de charité, il prévient un négociant qu'il ait à pourvoir à sa sûreté. Cela ne l'empêche pas d'ordonner des arrestations arbitraires et de faire enfermer à Saint-Lazare une femme qui est tellement émue, qu'elle est frappée de paralysie partielle. Il dénonce des complots versillais, et vend, par distraction, un châle cachemire qui avait été déposé, comme objet en litige, dans le commissariat dont il s'était emparé.

Ce ne sont là que des plaisanteries; mais voici qui devient plus grave. Le 21 avril, une demoiselle M. meurt à la Maison municipale de Santé de la rue du Faubourg-Saint-Denis. Notre commissaire de police est requis d'avoir à mettre les scellés sur les objets et les valeurs appartenant à la défunte et qui font partie de sa succession. Il s'acquitte régulièrement de sa tâche, et constitue l'économe de la maison gardien des scellés. Le 22 mai, dans la soirée, voyant que l'armée française gagnait du terrain, il songea aux mauvais jours qui pouvaient survenir et pensa qu'il était prudent de se pourvoir afin de faire face à des difficultés probables. Il se rendit à la Maison municipale de Santé, et il prit dans la succession de Mlle M. une cassette, — sous

scellés mis par lui-même, — qui contenait de l'argent, quelques bijoux et des titres pour une valeur d'environ 25 000 francs. L'économe fit des observations; le commissaire répondit : « La Commune agit révolutionnairement, c'est son droit; du reste cette succession est en déshérence, et dans les circonstances actuelles on ne peut remettre les affaires au lendemain. »

L'économe, qui sentait sa responsabilité compromise, argumentait et citait les articles 111, 112, 113, 114 du code civil. Le Commissaire s'en souciait peu; il ceignit son écharpe rouge et fit appeler le directeur. Celui-ci était un agent de la Commune; il approuva le commissaire, qui emporta la cassette. Ce commissaire prévoyant a affirmé depuis qu'il n'avait fait qu'obéir aux instructions du directeur de l'Assistance publique, et aux ordres de Théophile Ferré; on serait imprudent de le croire, et l'on fera mieux d'admettre qu'avec cette succession — en déshérence — il a acheté, sous un faux nom, le cabinet d'affaires où il a été arrêté en juillet 1872.

Les commissaires de police de ce temps-là avaient une façon à eux d'arranger les affaires officieuses qui prouve en faveur de leur imagination. Trois marchands de charbon, ne pouvant tomber d'accord sur le prix auquel les uns avaient vendu et les autres avaient acheté une assez importante livraison qu'ils attendaient, vont trouver le commissaire de leur quartier, lui racontent leur différend tout en buvant chopine et le prient de vouloir bien les « concilier ». Le commissaire les écoute attentivement, apprend que les charbons sont en gare, demande le récépissé du chemin de fer, promet aux trois plaignants d'examiner leur affaire avec soin, puis ordonne de les arrêter, et les expédie au Dépôt près la préfecture de police : propos réactionnaires. Cette première précaution prise, il

se fait délivrer les charbons en litige, les vend, met 1004 francs dans sa poche, et, au bout de quatre jours, obtient, à force de démarches, l'élargissement des trois détenus. Ceux-ci réclament leur argent ou leurs marchandises. Le commissaire réplique : « Ingrats ! sans moi, vous seriez peut-être encore en prison. »

Il serait facile de prolonger le récit d'anecdotes semblables, car c'étaient là les peccadilles familières aux gens de la Commune ; peccadilles est le vrai mot, car ces vols, ces filouteries ne sont que des fredaines si on les compare aux massacres et aux incendies. Heureux ceux qui n'ont été que voleurs, plus heureux ceux qui n'ont été que volés. Qu'importe que les casseroles de l'École militaire aient été retrouvées chez un chef d'escadron, que des médailles provenant des Tuileries soient à Londres dans les tiroirs d'un colonel, que des couverts d'argent soient sur la table d'un général, que des pantalons de femme enlevés à un magasin de lingerie soient dans le sac d'un fédéré : on en plaisanterait si les otages n'étaient pas morts et si nos monuments n'avaient point été brûlés. Il y a longtemps que l'histoire a fait grâce aux filous et qu'elle a gardé ses sévérités pour ceux qui l'on déshonorée par leurs crimes.

Si les commissaires de police s'arrangeaient de manière à faire main basse sur l'argent et les objets en métal précieux, le menu fretin des officiers fédérés, qui n'étaient point admis aux honneurs du vol avec effraction, se contentaient de signer des bons de réquisition : soldera qui voudra. Quelques-uns de ces bons sont de nature à figurer dans un vaudeville : « Le citoyen F., commissaire de la sûreté générale, est autorisé à requérir une écharpe de commissaire de police. Pour le délégué à la sûreté générale, membre de la

Commune, le chef de la police municipale : Brideau¹. » Jusqu'au milieu de la bataille, ils signent des bons de réquisition; ceux-là du moins sont destinés à leur procurer les vêtements à l'aide desquels ils pourront se travestir : « Garde nationale de la Seine, 3^e légion. Paris, 5 prairal an 79. Bon pour réquisitionner un pantalon noir : Le membre du Comité de salut public : Ant. Arnaud. » Et à la même date : « 25 mai 1871. Bon pour un pantalon et une vareuse à réquisitionner; le colonel chef d'état-major : H. Parent. » Nous avons dit ailleurs que le faux chignon que Théophile Ferré s'était accroché à la nuque lorsqu'il se déguisa en femme avait été réquisitionné.

Plus d'une fois les administrateurs de la Commune essayèrent de mettre un terme à ces vols déguisés, et ne parvinrent jamais à détruire un abus passé à l'état d'habitude. Le 14 avril on porte ceci à l'ordre du jour des bataillons : « L'intendance disposant de quantité considérable de denrées et liquides, l'intendant général arrête : Toute réquisition de vins est formellement interdite dans l'intérieur de l'enceinte. L'intendant général : May. » C'est peine perdue, on continue à dévaliser les cabarets et les boutiques de charcutiers. Varlin, qui le premier, au Comité central, dans la séance du 21 mars, a proposé ce mode expéditif de se nourrir et de s'habiller, Varlin est effrayé du développement que prennent les réquisitions; lui aussi il intervient et sans plus de succès que les autres : « A chaque instant des réquisitions sont faites chez des fournisseurs d'habillement et d'équipement militaires par ordre de chefs de bataillon, de légion ou autres. Il en résulte de

¹ Il y eut pendant la Commune trois chefs de la police municipale qui fonctionnèrent simultanément ou alternativement : A. Dupont, Jaud et Brideau.

graves inconvénients contre lesquels l'intendance a déjà pris plusieurs arrêtés qu'elle se voit obligée de rappeler aux citoyens qui se laissent ainsi aller à des excès de zèle ou obéissent à des ordres irréguliers. Toutes mesures sont prises pour satisfaire promptement et dans les conditions les plus économiques aux besoins de la garde nationale. En conséquence, le délégué à l'intendance, membre de la Commune, arrête : Article unique. Toutes réquisitions d'effets d'habillement et d'équipement appartenant aux fournisseurs sont absolument interdites. E. Varlin. »

Ce ne fut qu'un arrêté de plus, et on n'en réquisitionna pas une ceinture, un sabre, une aiguillette de moins. Les malheureux fournisseurs passaient leur temps entre l'hôtel de Ville et le ministère des finances, repoussés ici, rebuffés par là, regardant piteusement leur papperasse inutile, et s'estimant parfois heureux de n'être point conduits au poste.

Un grand fabricant d'instruments de chirurgie reçoit, par voie de réquisition ordre d'avoir à envoyer à l'hôtel de Ville douze trousse de chirurgien. On spécifie que chaque trousse sera payée 75 fr. ; une d'elles cependant, destinée au médecin en chef de l'hôtel de Ville, doit valoir trois fois autant et être une trousse Richet, ainsi appelée à cause de l'éminent praticien qui lui a donné son nom. Le fabricant était peu satisfait de la commande, car il savait à quoi s'en tenir sur la solvabilité du signataire de la réquisition. Il se résigna, fit un paquet des douze trousse et les porta lui-même à l'hôtel de Ville. Le médecin en chef, absent, était remplacé par un carabin qui jouait le rôle d'aide-major, mais n'avait, sous aucun prétexte, qualité pour payer. Le fabricant ne lâchait pas ses trousse ; il voulut voir un membre de la Commune, afin d'en exiger un mandat d'ordonnancement. Ce jour-là, précisément,

la Commune recevait les délégués de Lyon et n'était point visible. L'aide-major jura que la facture serait acquittée dès le lendemain ; de guère lasse, le fabricant céda. Il avait remarqué que les fonctions d'huissier étaient remplies par un grand turco, à demi mulâtre, qui ouvrait et fermait les portes avec prestance. Le fabricant n'était pas rentré chez lui depuis une heure, qu'il vit apparaître ce turco, qui, ne le reconnaissant pas, le prit à part et lui dit : « A la bataille de Wœrth, j'ai fait prisonniers trois chirurgiens allemands ; je leur ai enlevé leurs trouses, et je viens vous proposer de me les acheter ; elles sont en très bon état, on les croirait neuves. » C'étaient trois des trouses que le fabricant avait abandonnées à l'Hôtel de Ville. Il les garda, et ce furent les seules qu'il n'eut point à porter à l'article profits et pertes ; les autres ne lui furent jamais remboursées.

Ils excellaient, pour la plupart, à solder leurs dettes sans bourse délier et pensaient que les prisons étaient faites pour donner patience à leurs créanciers. Maxime Lisbonne, sorti des compagnies de discipline, acteur, failli non réhabilité, agent d'affaires, commandait la 10^e légion fédérée. Il resta à Issy pendant une partie du mois d'avril et y combattit. Il prenait ses repas avec son état-major au séminaire, dont le cuisinier était chargé de fournir les victuailles et la boisson. Ce cuisinier, nommé Salomon, eut la malencontreuse idée de présenter sa note et de réclamer l'argent qui lui était dû. Lisbonne le traita de calotin et lui promit de le payer le lendemain même. Une heure après le cuisinier était arrêté. Il demanda pourquoi ; on lui répondit en le conduisant à la Préfecture de police, où il resta quatre jours. Au bout de ce temps on le transféra à Mazas ; il n'en sortit que le 25 mai, à l'arrivée des troupes françaises. De cette façon la note des repas de

l'état-major des bataillons campés à Issy fut soldée avec économie¹.

La Commune dévalisait les administrations, les commissaires de police volaient les particuliers, les portegalons réquisitionnaient. Les bataillons fédérés ne demeurèrent point en reste et pillèrent « en bandes armées ». Neuilly fut mis à sac; dans les maisons éventrées par les boulets et trouées par les balles, il ne resta pas un meuble, pas une bouteille de vin, pas un chiffon. Tout cependant ne devint pas la propriété des simples gardes nationaux. Une voiture chargée d'un butin dont la valeur approximative peut être estimée 10 000 francs fut amenée à l'état-major de la place Vendôme; elle arriva pleine et s'en alla vide; les objets qui la chargeaient n'ont jamais reparu.

Jusqu'au 10 mai, il n'y eut à Neuilly que des pillages isolés; on cite les maisons, — la maison Daga, la maison Bouchez, la pharmacie Grez, — qui ont été ravagées; mais à ce moment le 257^e bataillon vient prendre position dans la malheureuse petite ville. Les rares habitants qui n'ont point voulu profiter de la suspension d'armes du 25 avril pour quitter les ruines de leurs demeures sont chassés, poussés vers Paris comme un troupeau suivi par des loups, et la fédération reste seule maîtresse de ces maisons encore meublées, mais déshabitées. C'est dans les voitures destinées au transport des blessés qu'on empilait et que l'on dirigeait sur Paris les rideaux de soie, le linge, les dentelles, les vêtements, la literie; on agissait méthodiquement, comme pour un déménagement. Les objets précieux étaient emballés; les matelas étaient roulés, on enlevait le balancier des pendules pour qu'il ne fût pas

¹ Procès Lisbonne; débats contradictoires, 6^e conseil de guerre, 6 juin 1872.

faussé par le cahot des voitures que des fédérés escortaient jusqu'aux barrières. Des boutiques de revendeurs ont été ouvertes à Paris pour écouler le produit du pillage de Neuilly. Les caves étaient bien pourvues, on les vidait sur place. Les insurgés, gorgés de vin, atteints de délire alcoolique, dansaient et chantaient sous la grêle des obus et des balles, « tellement inconscients du danger, qu'ils restaient absolument indifférents à la chute incessante des projectiles et presque insensibles aux blessures qu'ils recevaient passivement ¹. »

C'est à Neuilly, dans l'église dévastée, que l'on avait enlevé des bannières de confréries, bannières de couleur, ornées de dessins allégoriques, que l'on promena dans Paris, afin de prouver aux Parisiens que M. Thiers soldait des troupes étrangères pour combattre la Commune, parce que l'armée française se refusait à marcher contre « ses frères du prolétariat ».

Neuilly ne fut pas seul à souffrir de la rapacité des fédérés; toute localité où rayonna l'action militaire de la Commune fut dévastée. Une des dernières lettres que Delescluze reçut à la délégation de la guerre constitue un acte d'accusation contre les pillards de la révolte qui se vantaient d'être des soldats.

« Paris, 21 mai 1871. Monsieur, mon nom vous est peut-être connu. Je suis un vétéran de la presse, l'un des rares survivants des signataires de la protestation des quarante-quatre journalistes contre les ordonnances de juillet 1850. Vous croirez donc ce que je vais vous raconter. A Auteuil des gardes nationaux de service dans la localité, officier en tête ayant le revolver à la main, et

¹ *Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide*; Lettres à M. le docteur Moreau de Tours par le docteur J.-P. Delaborde. Paris. Germer Baillière, 1872, page 111. Très important à consulter de 105 à 125 pour ce qui se passa à Neuilly.

suivis par des femmes, des enfants, des vieillards de leur connaissance, entrent, après effraction, dans les maisons abandonnées, enlèvent les meubles de toute nature, les chargent sur des voitures ou camions amenés par leurs complices et dirigent et escortent ces voitures jusqu'aux routes allant vers Paris. Cela se fait en plein jour, et lorsque les concierges ou gardiens veulent s'y opposer, les officiers les menacent de leurs armes. Il est impossible, monsieur, que vous soyez indifférent à de tels faits, qui déshonorent toute autorité et toute époque. Votre serviteur, Moussette¹ ».

En présence de cette lettre, en présence de ces actes, rappelons encore la proclamation lancée le 6 avril : « Le Comité central a confiance que l'héroïque population parisienne va s'immortaliser et régénérer le monde? »

Ce n'est pas seulement aux maisons particulières que ces régénérateurs s'adressaient; ils en étaient, vers les derniers jours de leur aventure, arrivés à un paroxysme qui les aveuglait et qui pourrait faire croire qu'ils étaient atteints de cleptomanie aiguë. Ils violaient jusqu'aux immunités diplomatiques et s'exposaient ainsi à des dangers qu'ils ne soupçonnaient même pas. Le samedi 20 mai, M. Washburne, ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique, était à sa légation rue de Chaillot, occupé à écrire au général Fabrice en faveur d'Alsaciens qui réclamaient la protection de l'Allemagne, lorsqu'il apprit par une servante que sa demeure particulière, située avenue de l'Impératrice, était menacée par des fédérés qui voulaient l'envahir, s'y installer, et qui déclaraient qu'ils ne reconnaissaient à personne un caractère diplomatique.

M. Washburne fit immédiatement prévenir Paschal

¹ L'auteur de cette lettre courageuse, M. Moussette, était en 1830 rédacteur du *Courrier des électeurs*.

Grousset, qui prit toute précaution pour protéger la maison du représentant des États-Unis. Mais celui-ci, continuant sa lettre au général Fabrice, la termina par ces mots : « Ici l'état des choses devient pire de jour en jour. Pendant que je vous écris, ma servante vient de m'apprendre que la garde nationale s'est présentée pour envahir ma maison, au mépris de mon caractère diplomatique qu'elle méconnaît. Toutes les maisons du voisinage ont été pillées. » M. Washburne, on ne doit pas l'oublier, avait, pendant la guerre et pendant la Commune, accepté de sauvegarder la vie et les intérêts des Allemands restés à Paris. Le général Fabrice, ému de la nouvelle qu'il recevait et croyant que la résidence de M. Washburne avait été violée par les soldats de l'insurrection, expédia sans délai une dépêche télégraphique à M. de Bismarck, qui était alors à Francfort. La réponse du chancelier ne se fit pas attendre, et le général Fabrice adressa la lettre suivante à Paschal Grousset :

« Soisy, 21 mai 1871. Le gouvernement allemand a été informé hier, 20 mai, que certains gardes nationaux ont envahi la maison du ministre des États-Unis d'Amérique, en déclarant qu'ils ne se souciaient pas de son caractère diplomatique. Cet acte, qui témoigne d'un mépris complet pour les principes du droit des gens, soulève une question internationale. Le droit de demander satisfaction de cet outrage appartient également à tous les gouvernements; mais, pour le gouvernement allemand, ce droit devient un devoir, attendu que le ministre des États-Unis, pendant les deux sièges de Paris, a eu la bonté de se charger de la protection des intérêts allemands dans cette ville. En conséquence, le soussigné somme les chefs du pouvoir dans Paris de remettre immédiatement aux autorités militaires allemandes les gardes nationaux qui se sont rendus coupables de la violation de la résidence de M. Washburne. Dans le cas

où la satisfaction ne serait pas donnée dans les vingt-quatre heures par la remise des coupables entre les mains des avant-postes à Saint-Denis, le gouvernement se réserve le droit de prendre immédiatement d'autres mesures. — FABRICE. »

Pascal Grousset devenait un véritable diplomate; les représentants des puissances étrangères correspondaient avec lui et avaient soin, comme on peut le remarquer, de supprimer toutes les formules de politesse qui accompagnent ordinairement de pareilles communications. Nous ignorons si la Commune a été consultée sur ce cas spécial; cela est probable, car la lettre de réponse du délégué aux relations extérieures porte l'entête du Comité de salut public : « Paris, 22 mai 1871. Monsieur, en réponse à votre lettre du 21 mai au sujet de la légation des États Unis, le soussigné a l'honneur de vous exposer ce qui suit : Informé le 20 mai, vers midi, de la présence à la légation des États-Unis de plusieurs gardes nationaux qui ignoraient le droit et les immunités du corps diplomatique, le soussigné a immédiatement envoyé un des employés de la délégation avec un ordre formel pour faire respecter les droits sacrés d'une résidence neutre, et pour traduire les coupables devant une cour martiale. Au moment où ils reçurent avis de cet ordre, ils prirent la fuite dans toutes les directions, sans qu'il fût possible d'en reconnaître aucun. En conséquence, le soussigné est incapable de punir un acte qu'il condamne formellement. Tous les représentants des puissances étrangères qui ont été en relation avec lui peuvent attester ce qu'il avance. Il n'a pu qu'exprimer à M. Washburne tous ses regrets et toute son indignation dans une lettre adressée le 20 mai à la légation des États-Unis¹. Il ne peut que

¹ Cette lettre n'est jamais parvenue à M. Washburne.

renouveler l'expression de ces regrets et de cette indignation au Ministre allemand que M. Washburne a représenté temporairement. Le délégué de la Commune aux relations extérieures : PASCHAL GROUSSET.)

La France était déjà dans Paris lorsque cette lettre fut écrite; le général Fabrice dut s'en contenter, car, à moins de donner la main aux troupes françaises, il n'avait plus d'action possible sur la Commune. Celle-ci a prétendu que le gouvernement de Versailles n'était parvenu à la vaincre qu'en recherchant et en obtenant la connivence de l'Allemagne. Des hommes sages et qui n'ont pu comprendre l'insurrection du 18 mars, ont accusé l'Allemagne de l'avoir fomentée. De part et d'autre on s'est trompé. L'Allemagne est restée neutre, mais attentive et décidée à agir si le délai fixé par elle à M. Thiers pour la reprise de Paris était dépassé. Grâce au ciel, on rentra en temps opportun.

IV. — LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Œuvre de démolition. — Souvenir sacré. — Le temps des demi-mesures est passé. — Le citoyen Protot, délégué à la justice. — Comment les membres de la Commune respectent la liberté. — Comment les révolutionnaires expliquent la liberté, l'égalité, la fraternité. — Trois cas particuliers. — Ce sont des aliénés. — La blouse blanche. — Louis Imbert. — Exécution. — Autre blouse blanche. — Le tribunal de la Petite-Roquette. — Marceline Épilly. — A mort ! — L'employé Philbert. — Arrêté, jugé, condamné, fusillé. — Évacuation du fort d'Ivry. — Ce qui se passe au fort de Bicêtre. — Rapports des faits de guerre. — Correspondance entre Léo Meillet et Wrobleski. — Les méfaits sans excuse. — Le pharmacien Dubois. — XIII^e arrondissement. — Les fédérés du 101^e bataillon. — Assassinat. — Pillage. — Jean-Pierre Rouillac. — Il fournit sur la Commune de sérieuses explications.

Nous venons de voir le cas que la Commune faisait de la propriété et comment elle s'emparait du bien d'autrui. Il en fut de même de tous les grands principes sur lesquels la société a posé ses assises. Par ce

qu'elle fut pendant deux mois, elle nous prouve ce qu'elle eût été si elle était parvenue à s'établir et à durer quelque temps : elle eût entamé d'une façon régulière l'œuvre de démolition universelle à laquelle elle est vouée. Elle eût tout renversé par envie, et comme elle est impuissante, elle n'eût rien reconstruit. Ce qu'elle fit pour la propriété, elle le fit pour la liberté individuelle, pour la vie humaine; car elle était destructive, et, à la fin, elle semble devenir inconsciente des crimes qu'elle commet. La bestialité des hommes qui la servent est pour remplir de stupéfaction.

Le 18 mars, un courtier en épicerie, nommé Arsène-Ferdinand Gaudefroy, tire, sans motif appréciable, un coup de fusil sur Clément Thomas. Il rôde autour du cadavre, et, ramassant une balle déformée à laquelle adhèrent quelques cheveux de la victime, il l'enveloppe précieusement dans du papier en disant : Ce sera pour la famille un souvenir sacré qu'elle payera très cher¹. Sont-ce des hommes, ces êtres qui agissent ainsi, sans effort et naturellement? Un employé de commerce, Auguste Audebrand, était pendant la Commune commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts. Il fit arrêter un sieur Devaux, qu'il expédia sur Mazas avec la lettre suivante, adressée au directeur de la prison : « Si le citoyen directeur, ne se mettant pas à la hauteur de la situation actuelle, se refuse à incarcérer le sieur Devaux, inculpé d'avoir vendu deux chevaux, je serai dans la nécessité de le faire fusiller (Devaux ou le directeur?) immédiatement dans le chantier qui avoisine mon bureau; chacun doit avoir de l'initiative, et le temps des demi-mesures est passé²! »

¹ Procès Gaudefroid; débats contradictoires, 4^e conseil de guerre, 8 octobre 1874.

² Procès Audebrand; débats contradictoires, 5^e conseil de guerre, 22 février 1875

A quoi donc alors a servi cet arrêté du 31 mars. « La commission de justice arrête : Le citoyen Protot est chargé d'expédier les affaires civiles et criminelles les plus urgentes et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la liberté individuelle de tous les citoyens. Les membres de la Commune de Paris, membres de la commission de justice : Ranc, Vermorel, Léo Meillet, Ledroit, Babik, Billioray. » Il faut voir, du reste, le cas que les membres de la Commune faisaient eux-mêmes de la liberté individuelle. Lorsque, pour Cluseret, on fit un simulacre de jugement à l'Hôtel de Ville, Lefrançais dit : « J'ai entendu empêcher le citoyen Cluseret de continuer à être général en chef et ministre de la guerre, et le moyen, c'était l'arrestation. » Léo Meillet renchérit : « Je déclare voter pour la mise en liberté de Cluseret, puisqu'on ne l'a pas déjà fusillé. »

Les chefs, à force de vivre sans contrainte, n'ayant les uns et les autres que leur fantaisie pour règle et leurs passions pour guide, en arrivent à dédaigner les notions les plus élémentaires qui régissent les sociétés. Ils ont arboré des devises auxquelles leur façon de vivre et leur mode de penser ont donné un perpétuel démenti. Comment, en effet, faire comprendre à des hommes incultes ou infatués que liberté signifie soumission aux lois; égalité, participation légale à des droits abstraits; fraternité, abnégation de soi-même au profit de la communauté? Bien plus, pour ces gens, liberté signifie le pouvoir de tout faire sans contrôle; égalité, participation à toutes les jouissances et occupation du premier rang; fraternité, utilisation de la communauté au profit de soi-même; c'est le renversement de la proposition; mais le parti révolutionnaire ne l'a jamais interprétée autrement, et c'est pourquoi il a toujours versé dans la cruauté.

Dans ces temps de surexcitation morbide, les chefs

deviennent violents, et s'exaspèrent mutuellement dans leurs discussions confuses; les soldats se grisent de leur importance, mêlent l'ivresse de l'alcool à celle des doctrines impies et deviennent fous. Que penser du cordonnier Ovide Noé, capitaine de la 7^e compagnie du 248^e bataillon, qui fait tirer des coups de fusil à sa femme et à celle d'un de ses amis sur les soldats français, « sans autre but, dit-il, que le plaisir de tirer des coups de fusil, » histoire de s'amuser un peu. Que penser du cocher Pierre Miezecege? Le 25 mai, à onze heures du matin, traversant la rue des Cordelières, il aperçoit le sieur Lelu, corroyeur, qui se rase devant sa fenêtre; il l'ajuste, tire dessus et le manque.

Gilbert Tauveron, maçon de son état, fut plus adroit. Le 25 mai, il rentre rue de l'Hôtel-de-Ville, n^o 80, chez les époux Faisant, où il avait son domicile. Le sieur Faisant, malade et couché, prie Tauveron de ne pas frapper le parquet avec la crosse de son fusil, parce que le bruit lui fait mal à la tête. Tauveron ne réplique pas, mais il ouvre la fenêtre, son fusil à la main, prêt à tirer. Faisant se lève, va à lui et lui dit : « Reste tranquille, je t'en prie; si tu fais feu par la croisée, tu vas nous faire avoir des désagréments. » Faisant se recouche. Tauveron le regarde en riant : « Tiens, vous avez une drôle de tête, j'ai envie de vous tuer; » et il le tue. Au mois de juillet, il écrivait à la veuve Faisant : « Je vous demande pardon des sottises que je peux vous avoir faites ¹. » Ces hommes-là sont des aliénés et leur place était marquée à Charenton, dans la division des agités.

Vers les dernières heures, quelques combattants ont

¹ Procès Noé; débats contradictoires, 5^e conseil de guerre, 12 janvier 1872. — Procès Miezecege; débats contradictoires, 5^e conseil de guerre, 24 juin 1872. — Procès Tauveron; débats contradictoires, 16^e conseil de guerre, 19 novembre 1871.

tué au hasard, pour tuer. Ils saisissaient des passants, les accusaient, ameutaient la foule, se faisaient justiciers, et exécutaient des sentences prononcées par eux-mêmes. Le lundi matin 22 mai, entre cinq et six heures, un homme âgé de vingt-cinq à vingt-six ans, dont le nom est resté ignoré, passait sur la place de Fontenoy. Il était vêtu de cette compromettante blouse blanche qui, je l'ai déjà dit, est pour les badauds parisiens la livrée de la police secrète. On entendait sur les hauteurs du Trocadéro la fusillade de l'armée française qui descendait vers l'École militaire. La population était excitée, des groupes péroraient sur la place. L'homme s'arrêta pour écouter; on l'entoura et on lui dit : « Tu es un mouchard ! » Il s'en défendit; une voix cria : « C'est lui qui a mis le feu à la cartoucherie Rapp, je le reconnais, il avait une hache à la main. »

On se jeta sur lui et on le conduisit au poste voisin, dont le chef refusa de le recevoir. Un simple garde appartenant à la 10^e compagnie sédentaire du 81^e bataillon, nommé Louis Imbert, qui avait été successivement employé de chemin de fer, marchand de vin, perruquier, journalier et que la paresse atrophiait, se trouvait là par hasard. Il saisit le malheureux par le bras, lui mit son revolver au visage, et, aidé d'un autre fédéré de bon vouloir, le mena jusqu'à l'Hôtel de Ville. Ce que fut ce long trajet, on peut l'imaginer. A toutes les questions, on répondait : C'est un espion ! Lorsque l'homme arriva sur la place de l'Hôtel de Ville, ses vêtements en lambeaux découvraient les chairs, le visage était tuméfié par les coups, les cheveux arrachés laissaient voir la peau du crâne. L'homme pénétra dans l'Hôtel de Ville ; il y resta un quart d'heure ; j'ignore ce qui s'y passa, j'ignore devant qui il comparut ; j'ignore qui l'interrogea, qui le condamna, qui le fit exécuter.

Pendant qu'on le jugeait, Imbert, resté dehors, disait : « Il a tué, il doit être tué. Il est doublement coupable ; il a mis le feu à la cartoucherie, et a donné un coup de hache. » La foule paraissait convaincue et criait : A mort le roussin ! Lorsque l'homme sortit de l'hôtel de Ville, c'est à peine s'il pouvait se tenir debout ; on le traîna jusqu'à l'avenue Victoria et on le plaça contre un arbre. Il était tellement affaibli, qu'il s'affaissa et tomba. On le releva, on l'attacha à un tronc d'arbre à l'aide d'un licou de cheval et d'un seul coup de fusil on le tua. On mit le corps sur une civière et on le porta à la Morgue, où il ne fut pas reconnu¹.

L'émulation du meurtre avait saisi les cœurs, et les femmes faisaient effort pour s'élever à la hauteur des hommes ; elles y réussirent ; au cours de ces récits, nous l'avons souvent démontré, dans plus d'un cas la victime aurait pu être sauvée si la femme n'était intervenue, n'avait dit aux hommes hésitants : « Vous êtes des lâches ! » et bien souvent n'avait porté le premier coup. Le mardi 23 mai, la bataille était encore loin du centre de Paris. La place de la Bastille n'était pas près d'être attaquée ; des réserves l'occupaient : canons rangés symétriquement, fusils en faisceaux, fédérés vaguant au hasard ou se remplissant dans les cabarets. Un homme d'une quarantaine d'années et dont l'identité n'a jamais pu être déterminée traversa la place venant du faubourg « Antoine » et se dirigeant vers le boulevard Beaumarchais. Lui aussi portait une de ces blouses blanches qui, dans ces jours de folie, équivalaient à une condamnation à mort. Il marchait d'un bon pas ; des sentinelles l'aperçurent : Halte-là ! On l'interrogea, on l'examina. Il avait des moustaches, — donc c'est un gendarme.

¹ Procès Louis Imbert ; débats contradictoires, 3^e conseil de guerre, 21 janvier 1874.

Un peloton de fédérés se massa autour de lui et on le conduisit à la Petite-Roquette, où une cour martiale siégeait en permanence. L'homme fut poussé dans l'arrière-grefte et se trouva en présence de ses juges. Ce tribunal avait chaud, car il était en corps de chemise, bras nus et rangé autour d'une table sur laquelle il n'y avait plus guère que des bouteilles vides. Le plus âgé de ces magistrats n'avait pas vingt ans. La foule avait pénétré dans le prétoire; l'homme ne faiblissait pas et faisait bonne contenance, malgré les cris qu'il entendait : « Fusillez-le! c'est un gendarme! il faut en manger! » Dans cette bande, une femme se distinguait par ses vociférations; elle avait un fusil en main et une cartouchière à la ceinture; elle s'appelait Marceline Épilly. Il est superflu de dire que l'homme fut condamné à mort à l'unanimité.

On l'entraîna hors de la prison pour l'exécuter. A ce moment une discussion s'éleva entre le chef du peloton d'escorte et Marceline, car l'un et l'autre revendiquaient l'honneur de commander le feu. En présence de cette femelle encore jeune, — elle avait trente-deux ans, — assez jolie, débraillée du corsage et montrant ses bras nus, les mâles lui donnèrent gain de cause, l'embrassèrent et lui reconnurent le droit de présider à l'assassinat. L'homme fut conduit rue de la Vacquerie et appliqué contre un mur. Il était énergique, il se jeta sur ses meurtriers et en renversa plusieurs à coups de tête. D'un croc en jambe, on le jeta bas et on tira sur lui. Sanglant et ayant la bras gauche fracassé, il se releva. Marceline criait : Laissez-moi faire! laissez-moi faire! Elle appliqua son fusil sur la poitrine du pauvre homme et fit feu. Il tomba, et comme il remuait encore, elle lui donna le coup de grâce ¹!

¹ Procès Marceline Épilly; débats contradictoires, 15^e conseil de guerre, 29 juin 1872.

Les deux faits qui précèdent appartiennent à « la justice du peuple ». Je les ai choisis entre beaucoup d'autres, car ils dénotent une inconscience qui semble être l'âme même des foules. Un soupçon suffit; toute protestation est inutile, toute preuve est illusoire; la conviction est profonde. On saisit un homme, on l'accuse, on le juge, on le condamne, on l'emprisonne, on l'exécute sans même penser à lui demander son nom! Si cet homme est un passant inoffensif, tant pis pour lui, il n'avait qu'à ne point passer par là. Il n'y eut pas alors que la justice du peuple, il y eut aussi la justice militaire. Ce qu'elle valait, nous pouvons le dire.

Le chemin de fer d'Orléans ayant été coupé au-dessus de Paris, la compagnie envoyait tous les jours un de ses employés à Juvisy, devenu tête de ligne, porter la correspondance qui devait être expédiée à l'administration centrale provisoirement installée à Tours. Le 25 mai, un employé, nommé Philbert, muni des dépêches de la compagnie, s'en allait à pied vers Juvisy, lorsqu'il fut arrêté par un parti de fédérés qui occupaient la redoute du pont de Mazagran auprès de Vitry. Un homme qui porte des lettres administratives qu'il est facile d'ouvrir et de vérifier ne peut être qu'un espion, un Versaillais, un ennemi public dont il est urgent de se débarrasser. Philbert, mis en état d'arrestation, fut conduit à quatre heures du soir au fort d'Ivry, où commandait le Polonais Ragowski. Celui-ci avait pour secrétaire un certain Robichon qui faisait fonctions de capitaine d'état-major, et il avait sous ses ordres le chef de bataillon François Laurent, qui méritait bien d'être un des officiers supérieurs de la Commune, car il avait été condamné en 1848 à deux ans de prison pour escroquerie, à six mois en 1855 pour abus de confiance, à quinze mois pour le même motif en 1856, à trois mois en 1857 et à deux ans en 1873.

C'est cette dernière condamnation qui permit à la justice militaire de s'occuper de lui.

Ragowski, Robichon et Laurent n'hésitèrent pas à penser que Philbert était coupable, et comme le temps des demi-mesures était passé, ainsi que le disait le commissaire de police Audebrand, ils assemblèrent la cour martiale. Philbert expliqua que la mission administrative dont il était chargé par la compagnie d'Orléans ne touchait en rien à la politique; qu'il n'était pas plus responsable qu'un facteur qui porte des lettres; qu'il était marié, qu'il avait cinq enfants et qu'il s'en fiait, non pas à l'indulgence, mais à la loyauté du tribunal. A l'unanimité il fut condamné à mort, — sans appel, — exécution immédiate. Philbert réclama un prêtre. On sourit de sa naïveté, et on lui avait déjà répondu que l'on ne pouvait accéder à son désir, lorsqu'un des juges dit : « Il y a un curé dans les casernes. » En effet, le même jour, un des vicaires de Vitry avait été arrêté et amené au fort. Le prêtre écouta le condamné et lui imposa les mains. Devant le peloton d'exécution, Philbert découvrit sa poitrine et demanda à commander le feu. On lui répondit : « Tu nous embêtes ! » Il cria : Vive Versailles ! et tomba.

C'est en cela surtout que consista la défense du fort d'Ivry. Le surlendemain, 25 mai, Delescluze expédia à Ragowski l'ordre de faire sauter le fort. Les quatre poudrières furent reliées l'une à l'autre par des mèches incendiaires, que les fédérés allumèrent vers cinq heures du soir. Une des poudrières éclata presque instantanément; les débris de murailles projetés en l'air éteignirent les mèches en retombant; on en fut quitte pour la destruction d'une courtine et de onze casernes¹. Au moment où les insurgés évacuèrent le

¹ Procès Robichon et Eyraud; débats contradictoires, 14^e conseil

fort, on y comptait une garnison de deux mille trois cent quarante et un hommes, dont cent douze officiers et un armement de quarante pièces d'artillerie, dont trois mortiers, trois obusiers et neuf mitrailleuses. Il faut être reconnaissant à ceux qui, pouvant tenir longtemps dans une position redoutable, ont préféré l'abandonner sans combattre.

Trois pièces holographes permettent de dire que ce qui se passait au fort d'Ivry n'était point une exception et d'affirmer que des faits analogues se sont produits au fort de Bicêtre où furent enfermés les dominicains. Léo Meillet en était gouverneur et Nicolas Thaler sous-gouverneur. Voici un extrait du rapport en date du 25 au 24 mai 1871 : « Faits de guerre. Le nommer Mathieu détenu à une heure du matin. Livrée à la justice à six heures du matin et fusilla d'après les ordres militaires. Le chef de poste : SAJOT. » Quant aux préparatifs faits pour évacuer le fort, il est facile de les reconstituer par les deux lettres suivantes :

« Bicêtre, ce 24 mai 1871. Mon général, à dix heures du soir, les Hautes-Bruyères, le moulin Sacquet et les barricades sauteront, si vous l'ordonnez; je ferai atteler tout ce que j'ai d'artillerie disponible et j'en ferai accompagner les bataillons. J'attends vos ordres avec la plus grande impatience. L'avis de la majorité des chefs de bataillon est de rentrer dans Paris pour tâcher de prendre une vigoureuse offensive. Réponse immédiate, je vous prie. Salut et fraternité : LÉO MEILLET. » Le « général » répondit : « J'approuve parfaitement votre projet et moi je suis décidé de tenir et de me battre jusqu'au dernier. Notre position, en somme, est telle que, bien défendue, elle nous assure la victoire.

de guerre, 9 octobre 1872. — Procès Laurent, Girard et Bernard; débats contradictoires, 5^e conseil de guerre, 31 décembre 1875.

Salut et fraternité. Le général commandant l'aile gauche : WALERY WROBLESKI. »

Que l'on fasse sauter les forts, les redoutes et les barricades, on peut le comprendre en temps de guerre; mais en quoi des assassinats, en quoi la mort d'un employé de chemin de fer, en quoi ces crimes pouvaient-ils être utiles à la Commune et retarder, fût-ce d'une seconde, sa chute inévitable? Les fédérés, leurs chefs, leurs législateurs, en commettant ces méfaits sans but, comme sans motifs, n'ont-ils pas couru au-devant des représailles qu'ils ont si violemment reprochées à l'armée française? Comment ne sentent-ils pas, s'il leur reste un peu d'équité dans l'âme, qu'ils s'étaient mis eux-mêmes hors la loi, et que la poursuite de leurs chimères sociales les a entraînés à des actes qui les rejettent en deçà de la race humaine? Qu'ils frappent isolément ou en groupe, qu'ils aient ou n'aient pas de simulacre de justice, ils sont odieux, car ils atteignent des innocents qui ont vécu en dehors de leurs billevesées, et qui ne les ont pas même discutées. On dirait qu'ils ont rêvé l'extermination universelle et que, disparaissant, ils ont voulu que tout disparût avec eux. C'est un sentiment d'envie qui bien souvent les a guidés et qui notamment les a poussés à un des forfaits les plus abominables que l'on connaisse, à l'assassinat du pharmacien Dubois.

C'était un homme qui avait quelque fortune et qui vivait dans un quartier où la révolte trouva ses meilleurs auxiliaires. Dans cette partie du XIII^e arrondissement, qui est sertie comme un triangle entre le boulevard d'Italie, l'avenue d'Italie et les fortifications, non loin des prairies submersibles des glacières où la Bièvre peut se répandre, à côté de la rue du Moulin-des-Près, existe un passage auquel Dubois avait donné son nom, car il en était le propriétaire. C'est là qu'il

habitait une petite maison propre, entourée d'un jardin. Il était très aimé dans son voisinage, où bien souvent il avait distribué des soins et des médicaments gratuits; familier avec tout le monde, habitué à manier les ouvriers, leur disant parfois de bonnes vérités en riant, il avait dans ses alentours une popularité qui lui avait fait négliger bien des avis prudents qu'il avait reçus. Quand vint la Commune, il se moqua des fédérés et leur prédit que tôt ou tard ils seraient battus par les Versaillais.

Dans le XIII^e arrondissement régnait Marie-Jean-Baptiste Sérizier, colonel de la légion, dont la garde d'honneur était formée par le fameux 401^e bataillon, resté cher au souvenir des communards, et qui n'était qu'un ramassis d'assassins, comme on put le reconnaître lors du massacre des dominicains d'Arcueil. Souvent Dubois, en passant sur le boulevard d'Italie, avait entendu des menaces sonner à ses oreilles; il n'en avait tenu compte et y avait répondu par des plaisanteries. Dans la journée du 25 mai, des fédérés du 401^e construisirent une barricade à chacune des issues du passage et demandèrent à Dubois l'autorisation de pénétrer dans son jardin pour en créneler le mur. Il refusa et dit à quelques-uns des insurgés qui étaient ses locataires : « Au lieu d'élever des barricades, vous feriez mieux de me payer l'argent que vous me devez. » L'un d'eux répondit : « Sois sans crainte, mon vicieux, on te payera ! »

Le lendemain 24, apercevant un facteur qui traversait le passage, Dubois, de sa fenêtre, lui demanda s'il était vrai que les troupes françaises fussent entrées dans Paris; un fédéré qui l'avait entendu lui cria : « Oui; mais avant que les Versaillais soient ici, on aura réglé ton affaire, car ton compte est bon. » Dubois vivait seul dans sa maison avec une servante;

celle-ci prit peur, supplia son maître de s'éloigner, et tous deux sortirent vers trois heures de l'après-midi pour aller chercher un asile. Le factionnaire qui gardait la barricade l'aperçut, fit feu sur lui et ne l'atteignit pas. Dubois et la femme qui l'accompagnait rentrèrent dans la maison. Les fédérés sonnèrent l'alarme, se réunirent, cassèrent les vitres à coups de fusil et firent sauter la porte à coups de merlin. La servante s'était sauvée et enfermée dans sa chambre. Dubois prit un flacon d'acide sulfurique et le lança au visage des assaillants, dont trois furent atteints : l'escalier était franchi, la chambre était forcée ; le malheureux eut encore le temps de jeter un pot de fleur contre un galopin de dix-neuf ans, nommé Jean-Pierre Rouillac, qui le tua à bout portant.

On pillà la maison ; 2000 francs furent volés, deux cents bouteilles de vin furent vidées. On traîna le corps de Dubois sur le balcon ; on le plaça les jambes pendantes, les bras passés à travers les barreaux, la tête appuyée sur la balustrade. Puis on fit descendre la servante, on lui offrit une chaise, on la força de s'asseoir dans le jardin, en face du cadavre de son maître, qui bientôt servit de cible aux tessons de bouteille et aux coups de fusil. Il y avait là un enfant de treize ans, — ayant agi sans discernement, — qui essayait, avec un fusil trop lourd et trop long pour lui, de faire ses premières armes. Le lendemain le corps de Dubois fut enfoui au fond du jardin par des fédérés, qui trouvèrent plaisant de jeter dans la fosse les débris des bouteilles qu'ils avaient bues. C'est ainsi que le 101^e bataillon préluda et se fit la main avant d'organiser une chasse en battue contre les dominicains d'Arcueil.

Est-ce donc l'effervescence du combat, la folie de la poudre, comme disent les Arabes qui a entraîné ces hommes au meurtre ? Lorsque la surexcitation a pris

fin avec le combat, se sont-ils repentis? — Le lundi 28 mai, alors que la lutte est terminée, que les coupables se cachent, que les soldats ne font pas grâce, Rouillac, celui qui a porté le coup mortel, déjeûne dans un petit restaurant situé rue du Pot-de-Fer, n° 13. On parle du massacre des dominicains; il dit : « C'est mon bataillon qui a fait cela, j'y étais. » Puis il raconte l'assassinat de Dubois : « J'ai grimpé l'escalier quatre à quatre, je lui ai flanqué un coup de fusil; il y avait là des camarades; mais je n'ai pas eu de chance, ce n'est pas moi qui ai mis la main sur le *picailon*¹ » (l'argent). Il était en veine de confidences : « A Neuilly, un jour, nous avons cassé la tête à un jardinier nommé Rouy dans une belle maison. J'ai eu pour ma part un manche à gigot et d'autres objets en argent; avant de partir, nous avons brûlé la baraque. »

C'est peut-être là, après tout, le dernier mot de la Commune; les explications données par le jeune Rouillac sont concluantes. Elles sont supérieures aux divagations par lesquelles les défenseurs de cette sanie sanglante essayent de l'expliquer. Mettre la main sur le « picailon » et voler le manche à gigot, c'est quelque chose, et, quoique cela soit insuffisant pour justifier la longueur de la révolte, ça aide à la faire comprendre.

¹ Procès Rouillac et Dumontel; débats contradictoires, 14^e conseil de guerre, 15 mars 1872. — Procès Gougenot; débats contradictoires, 5^e conseil de guerre, 25 octobre 1877.

CHAPITRE III

LES LIBRES PENSEURS

I. — LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Toute révolution se fait au nom de la liberté. — Lettre de cachet. — Journaux envahis. — La sauvegarde de tous. — Protestation de vingt-huit journaux. — Les menaces. — Les mesures énergiques. — La suspension sans phrase. — Mandat de la sûreté générale. — Le *Journal des Débats*. — Souvenir du 15 juin 1848. — Des journaux cessent volontairement de paraître. — La motion d'Amouroux. — M. Degouze. — Le *Journal officiel*. — Considérants de Cournet. — Suppressions successives. — La feuille autographiée. — Délation. — Calomnie. — Projet de confiscation. — Outrage et diffamation. — La licence remplace la liberté. — La Commune et la famille. — Projet de Vésinier. — Une séparation de corps et de biens pendant la Commune.

Comme toutes les émeutes, comme toutes les Révolutions, l'insurrection du 18 mars fut faite au nom de la liberté, de la liberté abstraite, c'est-à-dire au nom du principe qui assure à chaque citoyen l'exercice de toutes les libertés, y compris la liberté de la presse. On aurait pu croire, d'après cela, que les triomphateurs de la révolte auraient non pas quelque respect, mais du moins quelque pudeur à l'égard des journaux qui ne partageaient pas leur opinion et qui, comme le disait la

Cloche, voulaient la République et répudiaient la terreur. On fut promptement détrompé. Le premier acte collectif du Comité central fut de maintenir en prison les généraux Chanzy et de Langourian, arrêtés par la foule, afin de mieux affirmer les droits de la liberté individuelle; le second fut une attaque directe contre la propriété industrielle, contre la liberté de discussion. Aussitôt que les vainqueurs se sont investis du pouvoir, dans la nuit même du 18 au 19 mars, ils rédigent cette lettre de cachet, dans un français de fantaisie qui prouve peu de sympathie pour les écrivains : « Ordre au commissaire spécial séant préfecture de police de Paris, de saisir le journal *le Figaro* ainsi que son personnel et d'empêcher militairement la presse dudit journal de fonctionner en y apposant les scellés. L'imprimeur est enjoint d'exécuter cet ordre, sauf par lui d'être mis en état d'arrestation. Fait à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil de la Commune de Paris; par ordre : Général E. DUVAL, RAOUL RIGAULT. »

Le *Figaro* et le *Gaulois* subirent le même sort; les fédérés s'emparèrent des bureaux de la rédaction, de l'imprimerie, y campèrent comme sur la brèche et par ce premier acte de violence démontrèrent de quoi ils ne tarderaient pas à être capables. A cette brutalité les hommes du Comité central joignirent un commentaire qui indique des illusions étranges ou une révoltante hypocrisie. Le premier numéro du *Journal officiel*, paru le 20 mars, contient un avis aux journaux : « Les autorités républicaines de la capitale veulent faire respecter la liberté de la presse ainsi que toutes les autres. Elles espèrent que tous les journaux comprendront que le premier de leurs devoirs est le respect dû à la République, à la vérité, à la justice et au droit, qui sont placés sous la sauvegarde de tous. » La question était de savoir si la République, la vérité, la justice, le droit,

étaient à Versailles ou à l'Hôtel de Ville. Dans un pays bouleversé par les révolutions comme le nôtre, où le plus fort finit toujours par devenir le plus légal, le problème offrait quelques difficultés. La solution ne s'en trouva qu'après deux mois de tuerie.

Les journaux qui avaient quelque souci de leur dignité et du salut de la France ne se laissèrent point intimider par les périls qui les menaçaient et qu'ils n'ignoraient pas. Ce sera leur honneur d'avoir protesté contre le Comité central. Vingt-huit journaux insérèrent le 21 mars une note identique pour engager les électeurs à ne point répondre à la convocation illégale qui leur était adressée par les intrus de l'Hôtel de Ville. Ceux-ci le prirent de haut : il n'y a rien de tel que l'exercice du pouvoir et surtout du pouvoir usurpé pour modifier les idées des gens. Ces hommes qui, sous tous les régimes, sous tous les gouvernements, avaient poussé des cris de gai lorsqu'on ne leur avait pas reconnu le droit d'injure, de délation et de calomnie, n'admettent pas qu'on les discute ; du même coup, ils se déclarent infaillibles et inattaquables : « Le Comité central entend faire respecter les décisions des représentants de la souveraineté du peuple de Paris, et il ne permettra pas impunément qu'on y porte atteinte plus longtemps en continuant à exciter à la désobéissance à ses décisions et à ses ordres. Une répression sévère sera la conséquence de tels attentats, s'ils continuent à se produire. »

Quelle sera cette répression ? quel tribunal correctionnel connaîtra des délits ? quelle amende les punira. Le *Journal officiel* du 25 mars nous l'apprend : « Des écrivains de mauvaise foi auxquels seraient applicables *en temps ordinaire* les lois de droit commun sur la calomnie et l'outrage, seront immédiatement déférés au Comité central de la garde nationale. » Or, nous

rappelons que le susdit Comité a condamné ou va condamner à mort Ganier d'Abin et Wilfrid de Fonvielle auxquels on n'avait rien à reprocher. On peut juger, d'après cela, le sort que l'on réservait aux journalistes récalcitrants. Mais le lendemain même, 24 mars, le Comité central donne une preuve nouvelle de sa logique et de sa bonne foi; il éprouve le besoin de parler au peuple, de lui expliquer que jamais insurrection ne fut plus légitime que celle qui débuta, comme l'on sait, sur les buttes Montmartre. « Nous avons fait, sans coup férir, une Révolution. C'était un devoir sacré; en voici les preuves : le gouvernement de la Défense nationale a rétabli l'état de siège tombé en désuétude et donné le commandement à Vinoy qui s'est installé la menace à la bouche; il a porté la main sur la liberté de la presse en supprimant six journaux. »

Ce qu'ils disent et ce qu'ils font ne les gêne guère; ils sont en contradiction avec les théories dont ils se repaissent, avec ce qu'ils appellent les principes; et pendant que leur proclamation reproche au gouvernement de la Défense nationale d'avoir « porté la main sur la liberté de la presse », ils applaudissent dans leurs conciliabules le citoyen Pompée Viard, fabricant de vernis, qui propose de punir les journalistes hostiles aux droits du peuple; « des mesures énergiques doivent être donc prises. » Cette motion, d'autant plus redoutable qu'elle est vague, est adoptée sans opposition.

Ce n'étaient pas là de simples menaces et bientôt on allait procéder à l'épuration de la presse parisienne. Le prétexte est trouvé : c'est celui derrière lequel se sont abrités de tout temps les violents, les faibles d'esprit, les vaniteux qui ne peuvent supporter la contradiction. Nous sommes en révolution, donc tout est permis : *salus populi suprema lex*; plus tard, après la victoire, nous rétablirons les libertés que nous sommes

obligés de supprimer aujourd'hui ; « argument hypocrite des assassins et des tyrans », a dit Charles Nodier. Arthur Arnould leur dira : C'est le raisonnement de tous les despotes ; avec moins de naïveté, Arthur Arnould se serait aperçu que ses collègues du Comité central et de la Commune n'étaient et ne pouvaient être autre chose.

On profite du premier engagement des insurgés contre les troupes françaises pour faire payer aux journaux la défaite que l'on a été chercher au rond-point des Bergères. Le 3 avril, Lissagaray, qui n'est point, qui ne sera pas membre de la Commune et qui n'en est peut-être que plus irrité contre l'Assemblée nationale, ouvre l'attaque contre les journaux. Dans l'*Action*, il dit : « Nous demandons la suspension sans phrase de tous les journaux hostiles à la Commune. Paris est en état de siège réel. Les Prussiens de Paris ne doivent pas avoir de centre de ralliement, et ceux de Versailles des informations sur nos mouvements militaires. » Cette mise en demeure d'entrer de plain-pied dans l'iniquité ne passera pas inaperçue. Un gouvernement sérieux et respecté tient compte de l'opinion de la presse ; un gouvernement faible et déconsidéré obéit à ses injonctions ; nous l'avons déjà vu et nous le verrons encore.

La Commune se fit un devoir de suivre le conseil que Lissagaray venait de lui donner. Les exécuteurs de ses hautes œuvres ne manquèrent pas à l'Hôtel de Ville. Les *Débats*, le *Constitutionnel*, *Paris-Journal*, sont supprimés le 4 avril, en vertu de mandats signés par les membres du Comité de sûreté générale : TH. FERRÉ, RAOUL RIGAUT, L. CHALAIN. Le coup se fit pendant la nuit, comme un guet-apens. A trois heures du matin, la vieille maison de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, où le *Journal des Débats* a pris naissance aux premières lueurs de la Révolution française, fut

envahie par un commissaire de police escorté de fédérés. Le journal était composé, la machine allait faire fonctionner les presses. La rédaction et l'administration étaient représentées par un prote qui, en présence de la violence, reconnut que

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Ne pouvant faire autrement, il se résigna à suspendre le tirage et obtint, non sans quelque peine, que les formes et les presses ne seraient pas brisées. Lorsque les plieuses arrivèrent, on leur interdit l'entrée de la maison, où, tout le jour, un piquet de fédérés se tint en permanence.

Les conservateurs furent irrités; quelques-uns d'entre eux cependant étaient d'âge à se souvenir qu'à la journée du 15 juin 1849, au moment où Ledru-Rollin passait difficilement à travers un vasistas, des gardes nationaux de l'ordre, comme l'on disait alors, s'en allèrent renverser les casses du journal *le Peuple* qui leur déplaisait. Ce qui tendrait à prouver que les partis les plus opposés tombent dans les mêmes sottises, lorsqu'ils n'écoutent que les conseils de leur passion et qu'ils s'imaginent que l'absence de contradiction leur permettra d'avoir raison. Erreur essentielle, dont l'expérience si souvent renouvelée en notre pays n'a jamais fait revenir personne.

La suppression de *Paris-Journal*, des *Débats*, du *Constitutionnel* fut un avertissement pour l'*Union*, le *Français*, le *Monde*, l'*Ami de la France*, le *Pays*, la *Liberté*, le *Peuple français*, qui, plutôt que de s'exposer à des avanies, préférèrent cesser de paraître pendant ces jours d'oppression où nul honnête homme ne pouvait exprimer sa pensée. Dans sa correspondance diplomatique, M. Washburne, habitué aux libertés de l'Amé-

rique, revient souvent sur ce sujet et laisse voir l'indignation dont il est animé. On dirait que la Commune, s'attribuant le privilège de la calomnie, refuse aux autres celui de la vérité. Tout blâme l'irrite et la force à dévoiler les instincts tyranniques dont elle est tourmentée. Le 18 avril, elle supprime d'un mot le *Soir*, la *Cloche*, le *Bien public*, l'*Opinion nationale*. Ce n'est pas assez. Dans les délibérations de l'Hôtel de Ville, on la pousse aux décisions excessives. Au cours de la séance du 21 avril, sous la présidence de Varlin, Amouroux s'écrie avec conviction : « A mon avis, il ne devrait y avoir qu'un seul journal ; il faut les supprimer tous. En temps de guerre, il ne doit y avoir que l'*Officiel*. » Amouroux, tout brutal qu'il se montrait, était pourtant plus accommodant que M. Degouze, député libéral, qui en juin 1848 demandait la déportation en masse de tous les journalistes.

Pour répondre à la proposition d'Amouroux, Félix Pyat déclare qu'il serait heureux si le *Journal officiel* était rendu gratuit et public, et le docteur Rastoul, en homme pratique, se contenterait de le voir adresser gratuitement à tous les électeurs. La Commune a eu raison de dire qu'elle avait des idées nouvelles en économie politique ; toutes celles qu'elle a eu le temps d'émettre ressemblent au mode d'abonnement préconisé pour son *Journal officiel*. Dans la séance du 22 avril, Vermorel accuse Félix Pyat d'avoir blâmé dans le *Vengeur* la suppression des journaux, et d'avoir cependant proposé à la Commune l'initiative de cette mesure. Ou échange des paroles peu courtoises, et Règère affirme que la motion est due à Raoul Rigault seul. Nous n'en avons jamais douté.

La question du *Journal officiel* les préoccupe ; le journal appartient à une compagnie particulière qui l'exploite sous certaines conditions déterminées par un

cahier des charges; cela n'est pas suffisamment révolutionnaire. Le 23 avril, Longuet dit : « Il faut absolument que le journal devienne la propriété de la Commune et soit parfaitement entre nos mains. » Règeire approuve, et si la Commune avait duré, le *Journal officiel* serait devenu propriété communale par voie de confiscation.

Raoul Rigault a quitté la sûreté générale, où il est remplacé par Cournet; celui-ci fait aussi des considérants et prend des arrêtés où la boursouffure du style arrive au comique : « Considérant qu'il serait contraire à la moralité publique de laisser continuellement déverser par certains journaux la diffamation et l'outrage sur les défenseurs de nos droits qui versent leur sang pour sauvegarder les libertés de la Commune et de la France... arrête : Les journaux le *Petit Moniteur*, le *Petit National*, le *Bon Sens*, la *Petite Presse*, le *Petit Journal*, la *France*, le *Temps*, sont supprimés. » Ceci est du 5 mai et émane du citoyen Cournet. Le lendemain la Commune, sur la proposition de Mortier, décide que : « Aucun journal, sauf l'*Officiel*, sous aucun prétexte n'insérera d'articles touchant aux opérations militaires. » Le 11 mai, Cournet, qui bientôt va quitter la préfecture de police, veut laisser un dernier souvenir aux journaux parisiens et il interdit la publication du *Moniteur universel*, de l'*Observateur*, de l'*Univers*, du *Spectateur*, de l'*Étoile* et de l'*Anonyme*.

Le 17, la cartoucherie de l'avenue Rapp a sauté; ce ne peut être que l'œuvre de la réaction, il faut y répondre, et le Comité de salut public — *impavidum ferient ruinae* — prend la parole à la date du 18 mai 1871, je me trompe, à la date du 28 floréal an 79 : « Art. 1. Les journaux la *Commune*, l'*Écho de Paris*, l'*Indépendance française*, l'*Écho d'Ultramars*, l'*Avenir national*, la *Patrie*, le *Pirate*, le *Républicain*, la *Revue*

des Deux Mondes, la *Justice*, sont et demeurent supprimés. Art. 2. Aucun nouveau journal ou écrit périodique ne pourra paraître avant la fin de la guerre. Art. 3. Tous les articles devront être signés par leurs auteurs. Art. 4. Les attaques contre la République et la Commune seront déférées à la cour martiale. Art. 5. Les imprimeurs contrevenants seront poursuivis comme complices, et leurs presses mises sous scellés. Art. 6. Le présent arrêté sera immédiatement signifié aux journaux supprimés, par les soins du citoyen Le Moussu, commissaire civil délégué à cet effet. Art. 7. La sûreté générale est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté. Le Comité de salut public : ANT. ARNAUD, Eudes, BILLIORAY, F. GAMBON, G. RANVIER. » Donc, en deux mois, trente-deux recueils périodiques sont supprimés; dans Paris on n'entend plus guère que les jurons du *Père Duchêne*.

Le *Journal officiel*, dont on a confié la rédaction en chef à Vésinier, par un décret du Comité de salut public daté du 12 mai, est-il donc seul à recevoir et à transmettre les confidences de la Commune? — Moi, dis-je, et c'est assez! — non; singeant avec persistance les gouvernements réguliers, les hommes de l'Hôtel de Ville ont organisé un bureau de la presse où les journaux — il en existe bien peu — peuvent recevoir les renseignements qui tromperont leurs lecteurs. Une feuille autographiée est rédigée chaque jour et divisée en quatre rubriques différentes : *Presse parisienne (journaux du matin)*; *Presse parisienne (journaux du soir)*; *Presse départementale*; *Presse étrangère*. Cela se fabrique à la délégation de l'intérieur et de la sûreté générale, cela est signé : *Le chef de la division de la presse* : ALEXANDRE LAMBERT.

On en a publié environ une centaine de numéros, dont la collection, aujourd'hui très rare, est un docu-

ment précieux pour l'histoire de la Commune. Les extraits empruntés à la presse étrangère contiennent de dures vérités à l'adresse des gens de l'insurrection et n'étaient remis qu'aux membres de la Commune, qui pouvaient constater ainsi le mépris, pour ne pas dire l'horreur, qu'ils inspiraient à l'Europe civilisée. J'ai sous les yeux les feuilles qui analysent les journaux du 20 mai, et qui par conséquent ont paru le jour où la France allait reprendre sa capitale. On y propose des mesures violentes. La *Vérité* a blâmé le décret qui supprime dix journaux d'un coup; elle « persiste à confondre l'état normal et régulier d'une société avec l'état de guerre. En présence de cette mauvaise foi, de cet entêtement à vouloir dénaturer les faits et fausser les principes, il serait prudent d'appliquer à ce journal la loi du Comité de salut public. » L'*Agence Reuter* a signalé aux journaux anglais un article secret du traité de paix, aux termes duquel « le gouvernement prussien s'est engagé à prêter le concours de ses armes au gouvernement de Versailles pour réduire Paris ». On fait remarquer, en outre, que les négociants parisiens réfugiés à la campagne n'ont point hésité à emporter hors de Paris leur « numéraire, qui fait ainsi défaut à notre cité »; et l'on termine en disant : « Ne pourrait-on pas remédier à ce grave inconvénient? »

La moralité de ces gens-là était d'une trempe particulière; sans sourciller et sur la même feuille de papier, ils font une délation, ils propagent un mensonge qui est calomnieux et proposent un acte de confiscation : toujours pour ne « pas confondre l'état moral et régulier d'une société avec l'état de guerre ». Sans trop s'en douter peut-être, ils font des aveux bons à retenir et prouvent qu'ils ne reculent devant l'emploi d'aucun moyen de destruction. « Les artilleurs fédérés se plaignent de la mauvaise qualité des munitions. Les projectiles n'écla-

tent pas. Les bombes à pétrole sont remplies d'un liquide qui ne s'enflamme point. »

On doit bien penser que dans cette feuille autographiée, rédigée sous la responsabilité de la délégation de l'intérieur et de la délégation de la sûreté générale, destinée à porter la lumière dans l'âme même du peuple, réservée à la glorification de la Commune et à la confusion des ennemis d'icelle, on doit penser que les crimes des « curés » n'ont point été omis. Non certes, et l'on dit leur fait aux congrégations religieuses : « Le résultat des perquisitions faites dans plusieurs établissements religieux a un grand retentissement dans la presse. Tous les journaux sans exception s'en occupent et donnent des détails qui ne rendent plus douteux les actes de turpitude et de débauche dont ces établissements furent le théâtre. A ce sujet, le *Réveil du peuple* demande qu'on ouvre à deux battants à la foule les portes des couvents, pour que chacun puisse vérifier les cachots souterrains, les cellules, les instruments de supplice ou de plaisir, et attester plus tard les faits scandaleux qui ont déshonoré pendant des siècles l'humanité. » L'arrêté de Cournet, que j'ai cité, a dit : « Il serait contraire à la moralité publique de laisser déverser la diffamation et l'outrage. » Ce sont ces hommes, si susceptibles lorsqu'il s'agit d'eux-mêmes, qui inventent sur les communautés religieuses des calembredaines tellement ridicules qu'il en faudrait rire, si elles n'avaient servi de prétexte à des vexations, à des vols, à des violences, à des assassinats.

La Commune voulait accaparer la presse à son profit et forcer tous ses adversaires au silence : c'était sa façon de comprendre et d'appliquer un de ses principes fondamentaux. La liberté de la presse ne lui plaisait guère, elle l'a démontré; en revanche la constitution de la famille telle qu'elle est consacrée par nos lois civiles et

religieuses ne lui plaisait pas davantage. Que tout le monde se taise, c'est bien ! mais au moins que l'immortalité soit libre et qu'elle n'ait plus à « gémir sous le joug des préjugés ». Pour cela, que faut-il ? Bien peu de chose. Soustraire les enfants à l'autorité de leurs ascendants et légitimer toutes les naissances. Cela était facile et ce fut Vésinier qui se chargea de libeller un décret que la rentrée des troupes françaises réduisit à l'état de projet. On le proposa aux méditations de la Commune dans la fameuse séance du 17 mai, celle-là même où Urbain demanda l'exécution immédiate des otages.

On abroge la loi du 8 mai 1816, afin de rétablir le divorce ; tous les enfants reconnus sont légitimes ; tous les enfants non reconnus sont reconnus par la Commune et légitimés ; « tous les citoyens âgés de dix-huit ans et toutes les citoyennes âgées de seize ans qui déclareront devant le magistrat qu'ils veulent s'unir par les liens du mariage seront unis, à la condition qu'ils déclareront en outre qu'ils ne sont pas mariés, ni parents jusqu'au degré qui, au yeux de la loi, est un empêchement au mariage. Ils seront dispensés de toute autre formalité légale. » La Commune n'eut pas le temps de discuter cette motion, et cela est regrettable. On aurait su quelles étaient ses opinions sur le mariage, sur les enfants, et comment elle concevait la famille modèle. Penchait-elle vers Fourier ou vers Saint-Simon, vers Mahomet ou vers la méthode simplement expérimentale ? On ne sait ; à cet égard les législateurs d'avril et de mai 1871 n'ont pas eu le loisir de se formuler. Certes, ils eussent adopté le divorce pour le plus grand bonheur des fédérés ; ils se seraient rappelé ce mot d'un fils qui, roulant sous la table, y rencontre son père, l'embrasse et lui dit : « Ah ! papa, sans ma chienne de mère nous vivrions comme deux frères ! »

Nous ne savons pas comment on se serait marié sous

la Commune devenue le gouvernement légal du pays, mais nous savons du moins comment on rompt le mariage et par suite de quelles formalités deux époux se séparaient. Au milieu d'une liasse de paperasses enlevées à une mairie, j'ai trouvé deux déclarations à l'aide desquelles il est facile de reconstituer une séparation de corps et de biens pendant la Commune. Il y a incompatibilité d'humeur, cela est certain; le mari a corrigé sa femme qui, semblable à Panurge, n'aime point les coups, lesquels elle craint naturellement. La femme s'en irait bien de son côté, mais elle n'a pas d'argent, et l'heure n'est point propice pour en gagner. La vie est devenue insupportable, non seulement sous le même toit, mais dans la même chambre; il faut se séparer; la justice coûte cher; et du reste, où sont les juges? On ne sait; on dit qu'ils sont à Versailles. N'est-il pas plus simple de s'adresser au délégué de l'arrondissement? il a une écharpe, et puisqu'il marie, il peut bien démarier.

Le délégué est un brave homme, il est fou, il a habité Charenton, malgré lui et plus longtemps qu'il n'aurait voulu. Il se carre dans son fauteuil; il écoute les plaignants et reconnaît qu'ils ont entre eux moins de sympathie que les escargots; cela le surprend et l'afflige; mais il se rappelle qu'il est magistrat communal, il se dit que saint Louis, — un réactionnaire, — en faisait bien d'autres sous son chêne à Vincennes et, au nom de la loi, il déclare les époux à jamais séparés. Puis, afin de consacrer cette désunion par un acte en partie double, il fait signer à chacun des deux disjoints une reconnaissance ainsi conçue : « Sur la demande de ma femme, je l'autorise de disposer de la chambre et du mobilier qui nous était commun et l'autorise à disposer d'elle-même à sa libre volonté. Je me réserve de mon côté qu'elle ne pourra agir d'aucune demande ni pour-

e ?

suite touchant à ma liberté. Nous rentrons d'un commun accord dans notre pleine et entière volonté, comme si n'ayant jamais été marié. Salut. » A cette levée de l'érou conjugal, la femme riposte : « Je reconnais avoir reçu l'autorisation du mobilier qu'était commun entre mon mari et moi ; l'autorisation de disposer dudit mobilier ; à la charge de mon côté de ne jamais avoir recours à aucun droit envers lui. Je lui laisse sa plaine et entière liberté. Salut. » Ces deux actes ont été libellés par un expéditionnaire, — irrégulier, — de la mairie. Il y a de la dignité ; on supprime le mot fraternité dans le protocole officiel ; salut, il faut le reconnaître, est un peu sec, même pour des époux qui se disent un éternel adieu ; si Vermorel avait été là, il aurait pu leur indiquer sa formule habituelle, — et un peu niaise pour un homme d'esprit : — cordialités républicaines.

II. — LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

Méthode expérimentale. — Illusions jacobines. — Nullité des hommes de la Commune. — Ils demandent aide partout. — Ils veulent retenir les administrateurs réguliers. — La persécution contre l'Église. — Incohérence. — Le matérialisme et la couronne d'immortelles. — La loi des Évangiles. — Les deux néants. — La théorie de Darwin. — Réputation surfaite. — Les biens de l'Église confisqués. — Le contrat bilatéral. — On fouille les tombes. — Antechrists flous. — Un garçon apothicaire. — Les obus pleins de médailles. — En dix-huit jours vingt-six églises fermées. — Saint-Michel à Batignolles. — Le club de la Révolution sociale. — La première séance. — Amouroux à Saint-Nicolas-des-Champs. — Mortier à l'Hôtel de Ville. — L'abbé Sabatier. — Le télégraphe de Saint-Sulpice. — L'église est cernée. — Le délégué au VI^e arrondissement. — Les femmes et les fédérés. — A bas la Commune ! — La Marseillaise et les litanies. — Les femmes sont vaincues. — Les clochers. — Lettre au euré de Saint-Philippe-du-Roule. — Perquisition et saisie à Notre-Dame-des-Victoires.

Vulgarisation de la propriété par le vol, suppression du droit d'exprimer sa pensée, expansion de la liberté

des mœurs, ce sont là les conséquences naturelles de la Commune ; cela poussait sur elle comme des champignons sur du bois pourri. Il ne faut voir là cependant que des accessoires sans gravité ; son objectif sérieux fut ailleurs, dans l'Église qu'elle voulut prendre corps à corps et détruire, malgré la déclaration qu'elle avait introduite dans sa proclamation du 9 avril : « Les droits inhérents à la Commune sont : la garantie absolue de la liberté individuelle et de la liberté de conscience. » La Commune représentait, et se faisait gloire de représenter, « la libre pensée » parvenue au pouvoir et n'admettant, *a priori*, qu'un gouvernement basé sur la méthode scientifique et expérimentale. Le lecteur sait déjà, sans qu'on ait à le lui démontrer de nouveau, que les hommes de la Commune étaient d'une ignorance rare, et qu'ils n'avaient guère expérimenté que les diverses qualités de bières vendues dans les brasseries. Mais cela n'importait guère ; ils appartenaient à cette secte stérile à laquelle l'excès de l'opinion suffit, car une âme véritablement révolutionnaire sait et peut pourvoir à tout. C'est pourquoi ils s'imaginaient qu'ils étaient de taille à résoudre sans difficulté, par une sorte d'inspiration d'en bas, tout problème politique, économique, religieux ou stratégique qu'ils rencontreraient sur la route de leur apostolat humanitaire. Il fallut déchanter quand on fut installé à l'hôtel de Ville et que l'on se trouva en présence de difficultés d'autant plus aiguës, d'autant plus pressantes que la situation constituait à elle seule une difficulté presque insurmontable. Le *fit fabricando faber* est vrai en toutes choses ; on apprend même à être intelligent, ou du moins à se servir de son intelligence.

Parcil à ce René Chrétien dont nous parlaient nos grand'mères, qui savait tout et n'avait jamais rien appris, les hommes de la Commune ne doutaient de

rien. Au premier essai d'administration, ils furent épouvantés, et avec inquiétude ils regardèrent autour d'eux, cherchant un fonctionnaire, un employé, moins que cela, un garçon de bureau oublié à Paris qui pût leur dire « comment on devait faire ». Presque tous les employés avaient suivi leurs chefs à Versailles; la Commune en fut exaspérée; elle pivotait dans son propre vide, s'irritait des obstacles, et ne sachant les vaincre ou les tourner, essayait de les briser par la violence. A bien des fonctionnaires réguliers, on fit des offres à l'oreille : Restez avec nous, vous n'aurez pas à vous en repentir. J'ai raconté que le « général » Duval, délégué militaire à la préfecture de police, chercha par tous moyens à s'attacher M. Claude, chef du service de la sûreté, avant de se résoudre à l'envoyer en prison.

Un architecte célèbre, membre de l'Institut, fut forcé de s'adresser à Léo Frankel pour se faire restituer des clefs que Dardelle lui avait enlevées et dont il avait besoin. Frankel était alors délégué au ministère des travaux publics. C'était un ouvrier bijoutier, né à Budapesth, affilié à l'Internationale, sectaire socialiste, naturellement brutal, grossier, et affectant de tutoyer tout le monde. Il fut, par exception, d'une extrême courtoisie avec l'architecte, fit droit à sa réclamation, et tenta de l'entraîner dans la bacchanale dont il était un des coryphées. Il lui disait : « Nous manquons d'hommes, nous n'avons affaire qu'à des brutes, et c'est ce qui nous empêchera d'atteindre le but que nous poursuivons; si nous avons avec nous des gens comme vous, monsieur, pour nous aider de leurs conseils et nous assister de leur expérience, nous serions certains de réussir, et l'humanité nous en garderait une éternelle reconnaissance. » L'architecte feignit de ne pas comprendre, salua et se retira sans mot dire. Rossel a con-

staté la même pénurie; en haut, des rêveurs malfaisants qui ne savent trop ce qu'ils veulent; en bas, des instruments à peine dégrossis qui fonctionnent à rebours du mouvement qu'on leur imprime. Si la Commune n'était morte d'un accès d'épilepsie, elle aurait péri d'inanition, par le seul fait de sa stérilité.

Ces hommes qui ne savaient libeller ni un passeport, ni un ordonnancement sans être obligés de demander des conseils, n'eurent besoin d'aucun avis pour attaquer l'Église. Là il n'y avait rien à faire qu'à renverser, et ils y excellaient. Fermer les églises au culte et les ouvrir aux clubs, les dépouiller, emprisonner les prêtres et les fusiller, en vérité c'était facile. Ce fut une persécution qui eut ses martyrs; mais il est impossible, encore à l'heure qu'il est, de deviner au nom de quel principe elle fut exercée, car chez les hommes de la Commune on ne peut trouver trace d'une philosophie quelconque. Ils se proclamaient matérialistes et athées, sans trop comprendre ce que signifient ces deux termes. Ils n'ont ni doctrine, ni théorie; semblables à des perroquets apprivoisés, ils répètent des mots dont le sens leur échappe. Leur incohérence est telle qu'ils sont en contradiction permanente avec eux-mêmes, et ne s'en aperçoivent pas. Au moment de mourir, Théophile Ferré écrit à sa sœur : « Bien entendu, aucune cérémonie religieuse, je meurs matérialiste, comme j'ai vécu. » Et sans transition, il ajoute : « Porte une couronne d'*immortelles* sur la tombe de notre mère. » Tous sont ainsi; ils répudient la croyance et en conservent l'emblème. C'est une cacophonie.

Ils se disent partisans de l'égalité, de la liberté, de la fraternité; c'est leur devise; ils l'inscrivent au protocole de leurs actes officiels, sur leurs drapeaux, sur les maraillles, et ils jettent au rebut la loi des Évangiles qui la première en a doté l'humanité. Ils ne com-

prennent pas que par le christianisme les peuples sont devenus libres et ont été les maîtres de leur destinée. Supprimer la vie future et la croyance à une rémunération promise au courage, à l'abnégation, à la vertu, placer l'homme en face de l'hypothèse de deux néants, c'est le réduire à ne prendre aucun souci de son âme et à ne chercher ici-bas que la jouissance immédiate. Si l'on ajoute à cela la théorie de Darwin, dont ils n'ont retenu que les côtés dangereux, on arrive fatalement au combat pour l'existence, qui est l'insurrection permanente, et à la sélection, qui aboutit tout droit au despotisme. *Quia nominor leo!*

La Commune, un peu à son insu, rêvait de formuler son idéal de société d'après ces principes. L'état de choses qui serait sorti de là n'eût été qu'un retour à la barbarie primitive; par l'application de telles idées on revient à l'âge de pierre. La Commune mourut trop vite pour avoir eu le temps de dévoiler ou de déterminer son système philosophique, qui n'eût été qu'un matérialisme purement animal. On peut le conclure de ce fait que Robespierre, fort admiré comme guillotineur par plusieurs membres de la Commune, était cependant honni et méprisé parce qu'il avait inventé l'Être suprême. Tous se seraient volontiers, à l'imitation d'Anacharsis Clootz, déclarés les ennemis personnels de Jésus-Christ, dont Jules Vallès déclarait qu'il trouvait la réputation surfaite. Aussi toute mesure de violence contre le clergé fut-elle adoptée sans discussion à l'Hôtel de Ville.

La Commune fonctionne à peine que déjà elle procède aux confiscations. Le 1^{er} avril, avant qu'un seul coup de fusil ait été tiré entre les fédérés et les troupes françaises, elle bâcle son décret : « Considérant que le premier des principes de la République française est la liberté; — considérant que la liberté de con-

science est la première des libertés ; — considérant que le budget des cultes est contraire à ce principe, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi ; — considérant en fait que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté, décrète : Art. 1^{er}. L'Église est séparée de l'État. Art. 2. Le budget des cultes est supprimé. Art. 3. Les biens dits de mainmorte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales. Art. 4. Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la valeur et les mettre à la disposition de la nation. »

Expliquer à ces gens que le budget des cultes est le résultat d'une convention intervenue entre le clergé et la France, que le clergé a abandonné ses biens à la condition que chacun de ses membres recevrait de l'État une allocation, ou pour mieux dire une indemnité annuelle et proportionnelle, qu'il y a eu, ainsi que disent les hommes d'affaires, contrat bilatéral et synallagmatique, c'eût été peine perdue, et nul n'y songea. La Commune s'occupait sans délai de réunir les biens meubles des églises, c'est-à-dire que, sous la direction du délégué à la sûreté générale, elle en organisa le pillage. Elle fouilla jusqu'aux tombes : « 8 avril 1871. Remboursement à Jagut, serrurier, 3 francs, pour ouverture de la pierre des tombeaux des archevêques en l'église Notre-Dame (partie du chœur) ; ouverture faite devant nous et sur nos ordres. Le commissaire de police : H. G. »

Jamais spoliation ne fut plus misérable ; on fit la chasse aux saints ciboires, aux candélabres, aux chasubles, aux crucifix. Ces libres penseurs, qui se donnaient pour des persécuteurs de l'Église, pour des Nérons, des Juliens, qui volontiers se seraient comparés à l'Antechrist, étaient de simples filous qui marau-

daient dans les chapelles, faisaient leurs mains dans les sacristies, et crochetaient le tronc des pauvres. Tout le butin, nous l'avons dit, a été ou aurait dû être envoyé à Camélinat, directeur de la Monnaie; mais on ne saura jamais ce qui est resté dans la poche des réquisitionnaires, ni ce qui a été vendu aux brocanteurs.

Pour exciter la population contre les prêtres, on inventait des fables dont quelques-unes sont vraiment extraordinaires. J'ai sous les yeux un rapport qui suffit à faire comprendre le mépris que la Commune professait pour le troupeau qu'elle entraînait à la révolte. Un garçon apothicaire nommé Vial, né à Lyon, après avoir quitté le service militaire, était venu chercher fortune à Paris en 1868. Il s'occupa d'embaumement, géra une maison de coutellerie et, pendant la guerre, reçut du baron Larrey une commission d'aide-pharmacien attaché à l'ambulance du palais du Luxembourg. Ce n'était point un révolutionnaire. Après le 18 mars, voyant qu'à Paris l'émeute tournait à l'insurrection, il voulut aller retrouver son père, établi à Lyon. Il fut arrêté à la gare, et, dit-il, incorporé de force dans le 155^e bataillon fédéré. Ses aptitudes ne le poussaient pas à faire le coup de feu aux avant-postes contre les soldats français, et il obtint — c'était facile sous la Commune — l'emploi de médecin-major au 61^e bataillon.

Le 9 avril, à Asnières, il installa une ambulance dans l'imprimerie de M. Paul Dupont, et il assista en spectateur à un combat assez sérieux. Le lendemain, il a adressé aux membres de la Commune un rapport sur l'organisation de son ambulance et il y dit : « Dans le sein même des obus de Versailles se trouvent renfermées de petites médailles en plomb, deutelées sur les bords, et portant sur l'une de leurs faces l'effigie de sainte Geneviève, patronne de Paris, et de l'autre côté Notre-Dame-de-Délivrance. » Il ajoute que : « les

balles ennemies présentent à leur surface un aspect sulfureux qui mérite un examen et une analyse approfondis avant que l'on puisse se prononcer sur la nature de leur composition. » Le même homme qui a écrit cette niaiserie a sauvé l'imprimerie de M. Paul Dupont, qui sans sa résistance énergique eût été pillée par les fédérés massés à Asnières¹. On peut se figurer l'impression que produisaient de telles révélations sur la crédulité parisienne. Pluie d'obus, passe encore, c'était de la guerre ; mais pluie de médailles, c'était du fanatisme : on veut nous ramener au moyen âge, nous ne le souffrirons pas ! Peut-être fallait-il excuser de la sorte l'arrestation de l'archevêque, dont Paris, même le Paris de la fédération, avait été stupéfait. On disait et on répétait que le peuple avait le droit, avait le devoir de prendre ses sûretés contre les jésuites et les monarchistes qui l'attaquaient à coups de médailles « dentelées sur les bords ». On dut en rire à l'Hôtel de Ville, entre pontifes ; mais dans les bataillons fédérés on n'en plaisantait pas, et on déclarait que Versailles se mettait au ban de l'humanité.

On arrêtait les prêtres et l'on fermait les églises, toujours au nom de la liberté de conscience. Du 1^{er} au 18 avril, vingt-six églises sont closes ; interdiction d'y faire le service religieux ; en revanche, on y établit des clubs et du haut de la chaire on débite des balourdises. Le 5 mai, j'ai été par curiosité assister à l'inauguration du club de la Révolution sociale dans l'église Saint-Michel à Batignolles. J'ai rarement vu un spectacle plus bête. Beaucoup de femmes, quelques hommes affectant de garder leur chapeau sur la tête ; des enfants piaillaient, des membres de la Commune, ceints de

Procès Vial ; débats contradictoires, 4^e conseil de guerre, 12 septembre 1872.

l'écharpe rouge, faisaient les importants au banc d'œuvre. Quatre citoyens, assis autour d'une table placée au-dessous de la chaire, représentaient le bureau. Le président sonna et resonna pour obtenir un peu de silence. La séance est ouverte. L'orgue entonna la *Marseillaise*, que tout le monde accompagna à l'unisson; voix criardes des femmes, basses profondes des hommes, voix glapissantes des enfants : un charivari.

Successivement quatre orateurs se montrèrent dans la chaire, à laquelle on avait suspendu une loque rouge qui flottait sinistrement à la lueur des lampes : « Au lieu de paroles de mensonge et d'abrutissement, vous allez entendre des paroles de vérité et d'émancipation. » On applaudissait; quelques goguenards buvaient de la bière derrière le bénitier en fumant leur pipe. Un d'eux cria : En avant la musique ! L'orgue joua le *Chant du Départ*, et l'assemblée se mit à braire de plus belle. Un orateur se démenait : « Il y a assez longtemps que nos oppresseurs font la nuit autour du peuple sous lequel ils ne seraient rien. Je demande de la lumière; il faut que chacun de nous connaisse ses droits et les fasse respecter; notre tour est venu; la clef de voûte du monde moderne, c'est le prolétaire; aussi je propose que les séances du club de la Révolution sociale soient quotidiennes. » Approuvé. — « Demain, on traitera d'une importante et grave question qui appelle la méditation de tous les patriotes : La femme par l'Église et la femme par la Révolution. » Approuvé. — L'orgue reprit la *Marseillaise*, et chacun sortit de l'église en chantant : « Aux armes, citoyens ! »

Il en fut de même dans bien des églises de Paris. Les membres de la Commune, qui en qualité de chefs de l'État avaient charge d'âmes, ne dédaignaient pas de venir quelquefois eux-mêmes éclairer le peuple et lui donner quelques notions de fraternité. Si l'on en croit

un rapport de police adressé le 19 mai à Théophile Ferré, délégué à la sûreté générale, Amouroux se serait rendu le 18 à une réunion publique qui se tenait dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Il prit la parole et fit voter par cinq ou six cents auditeurs les propositions suivantes : fusiller les otages sans retard ; brûler le corps de Napoléon et en jeter les cendres au vent. Il termine en disant : « Il faut faire sauter et brûler Paris dans le cas où les Versaillais entreraient dans nos murs, ce que je ne crois pas possible. Êtes-vous résolus à pousser la défense à outrance ? — Oui ! oui ! — Eh bien ! si nous sommes vaincus, périsse Paris ! qu'il brûle plutôt que de retomber au pouvoir de nos ennemis ! » Voilà ce que l'on prêchait dans les églises pendant la Commune.

Le lendemain du jour où le chapelier Amouroux exhortait les futurs incendiaires, le citoyen Mortier s'occupait à la Commune de la destination que l'on devait donner aux églises ; il dit : « Si la sûreté générale faisait évacuer et fermer les églises de Paris, elle ne ferait que prévenir mes désirs. Ce que je pourrais lui contester, ce serait la fermeture complète de ces maisons, car je désire les voir ouvertes pour y traiter de l'athéisme, et anéantir par la science les vieux préjugés et les germes que la séquelle jésuitique a su infiltrer dans la cervelle des pauvres d'esprit. » Il y a émulation, comme l'on voit, parmi « ces esprits forts ». Cela eut de graves résultats, car dans le prêtre on ne persécuta pas l'homme, on persécuta la fonction. Des fédérés entourèrent Notre-Dame-de-Lorette et y arrêtèrent un jeune vicaire nommé Sabatier. Il est conduit au Dépôt près la préfecture de police, puis transféré à Mazas, et

¹ Procès Ch. Amouroux ; débats contradictoires, 5^e conseil de guerre, 22 mars 1872.

de là à la Roquette. Il est compris dans la fournée de la rue Haxo et y meurt. Parmi ceux qui l'ont arrêté, emprisonné, massacré, nul n'a connu son nom.

Les églises ne furent pas toujours prises sans difficulté. Il y eut bataille à Saint-Sulpice, et les femmes y furent vaillantes. L'église avait été respectée, on ne sait pourquoi, lorsque le 11 mai, dans la matinée, vers huit heures, elle fut entourée par les fédérés, qui en gardèrent les portes. Le motif de cette invasion fut des plus étranges : on prétendait qu'un télégraphe aérien, placé sur une des tours, correspondait avec Versailles, et transmettait à la réaction des renseignements sur l'état des forces militaires de la Commune. On eut quelque peine à faire comprendre au commandant des fédérés qu'il n'existait plus de télégraphe aérien sur les tours depuis l'adoption de la télégraphie électrique.

À neuf heures, les portes de l'église furent rouvertes ; mais comme on redoutait encore quelque alerte, on alla trouver le délégué siégeant à la mairie du VI^e arrondissement pour le prier de faire en sorte que le scandale ne se renouvelât pas. Le délégué fut peu poli : « Faites vos simagrées dans le jour, si cela vous convient et abrutissez les vieilles bigotes ; mais le soir l'église est au peuple, et dès aujourd'hui nous y établirons un club. » C'était le mois de Marie, dont les exercices étaient suivis par trois ou quatre mille personnes qui se réunissaient pour prier ensemble et pour écouter la parole de M. Ilamon, curé de la paroisse. Le délégué avait tenu parole ; le soir, l'église était ceinte d'un cordon de troupes ; des sentinelles étaient placées aux portes.

Les femmes, leur livre de messe à la main, rassemblées sur la place, s'agitaient et disaient : « Nous entrerons ! » Lorsqu'elles se virent assez nombreuses

pour vaincre la résistance des fédérés, elles marchèrent vers l'église. On croisa les baïonnettes contre elles, en leur criant : « On ne passe pas ! » Elles répondirent : « Baste ! vos fusils ne nous font pas peur et nous passerons malgré vous. » Elles le firent comme elles le disaient et pénétrèrent dans l'église. Les fédérés, les clubistes, se jetèrent derrière elles. Déjà elles étaient maîtresses du terrain et remplissaient les trois nefs. Les fédérés crièrent : Vive la Commune ! Les femmes, surexcitées au plus haut point, répondirent : Vive Jésus-Christ ! Les curieux étaient accourus, l'église était trop étroite pour la masse de monde qui s'y pressait. Un éclair de courage passa sur cette foule d'où s'éleva une énorme clameur : A bas la Commune ! Les fédérés ne se sentirent pas en force et se retirèrent. Derrière eux on ferma les portes ; mais ce soir-là il n'y eut ni exercice religieux, ni réunion politique. On était fort troublé dans le quartier ; les maris sermonnaient leurs femmes : Tu vas nous compromettre ! Les femmes tenaient bon, se jurant entre elles de défendre leur église et de ne point la laisser souiller.

Le lendemain, 15 mai, vers sept heures et demie du soir, les femmes étaient installées dans la grande nef et priaient, lorsque des hommes accompagnés de fédérés en armes apparurent et leur ordonnèrent de « déguerpir », parce qu'ils avaient besoin de l'église pour y établir une réunion publique. Les femmes ne bougèrent ; le visage penché vers leur livre de prières, elles firent effort pour ne point entendre les injures — les obscénités — qu'on leur criait aux oreilles. Le nombre des clubistes augmentait ; il firent une poussée contre les femmes et entonnèrent la *Marseillaise*. Les femmes, tassées les unes contre les autres, ripostèrent en chantant le *Magnificat* et le *Parce Domine*. Deux voyous en blouse, coiffés d'une casquette ravalée, escaladèrent la

chaire et y déployèrent une écharpe rouge en criant : Vive la Commune ! Les femmes agitèrent leurs mouchoirs en guise de protestation, et, comme la veille, crièrent : Vive Jésus-Christ ! Ce fut en vain, l'église était envahie ; les pauvrettes, malgré leur courage, n'avaient point été les plus fortes. Elles eurent beau continuer à chanter les litanies, le club s'installa ; il y eut un président, il y eut des assesseurs ; un orateur surgit à la tribune : « Il faut étriper les nonnes, les jésuites et les curés ; il faut les flanquer à la porte de de cette baraque pestilentielle, que le peuple saura purifier ; il faut leur enlever nos femmes et nos enfants qu'ils corrompent, qu'ils abêtissent et qu'ils font servir à leurs orgies. » Cette fois les femmes de Saint-Sulpice étaient vaincues ; elles abandonnèrent la place à la libre pensée.

Parfois on employait les églises à d'autres objets : on montait dans les clochers, on y braquait des longues-vues, et, du haut de ces observatoires, on cherchait à découvrir les mouvements de l'ennemi. L'ennemi, c'était la pauvre France blessée qui cherchait à ressaisir sa capitale. Le 21 avril, le curé de Saint-Philippe-du-Roule reçut cette lettre : « État-major de la 8^e légion. Monsieur l'abbé, veuillez être assez bon pour mettre la clef du clocher de votre église à la disposition du capitaine porteur du présent ; avec la clef, vous voudrez bien lui donner un homme sous vos ordres pour lui servir de guide. Veuillez ne pas oublier, monsieur l'abbé, que vous êtes discret par vocation. Salut et fraternité. — Le lieutenant-colonel, S... » J'estime que « monsieur l'abbé » a pu répondre qu'il n'y a pas de clocher à Saint-Philippe-du-Roule.

Quand les prêtres n'étaient point arrêtés, quand ils avaient réussi à se dérober aux griffes de Raoul Rigault, on les faisait épier, on les mettait en recherche, et on

lâchait contre eux les commissaires de la Commune : « Comité de sûreté générale. Paris, le 16 avril 1871. Au citoyen commissaire de la rue Rataud de faire nécessaire au sujet du curé de l'église Jacques ex-saint, et prendre des informations. Voir chez ses parents qui demeurent rue des Feuillantines. Pour le délégué civil (signature informe). Préfecture de police; cabinet du préfet. »

Dans les premiers temps de la Commune, on se contentait d'envoyer des fédérés dans les églises; ils y arrêtaient les prêtres, cassaient les vitres, mettaient les aubes par-dessus leur vareuse, dansaient devant l'autel, et rapportaient à la sûreté générale ce qu'ils n'avaient point gardé pour eux. Il y eut là des abus, comme put le dire sérieusement un des législateurs de l'Hôtel de Ville, des abus auxquels on trouva sage de remédier. Dès lors on délégua un commissaire de police, qui dut faire la perquisition, une saisie, un procès-verbal. C'est ce qui s'appelait agir en conformité des prescriptions de la loi; car il est à remarquer que jamais on ne prostitua plus les mots loi, légalité qu'à cette époque, qui fut, du premier au dernier jour, la violation de la légalité et de la loi. J'ai sous les yeux le procès-verbal, en date du 18 mai 1871, dressé par le commissaire de police du quartier Vivienne et contenant le détail des objets « saisis » à l'église Notre-Dame-des-Victoires. On relate les croix, les médailles, les calices, les titres de rente trouvés dans l'église et dans la sacristie; on a même soin d'indiquer « un médaillon antique forme moyen âge ». L'acte est signé par le « commissaire aux délégations : Le Moussu », et par quatre témoins¹. La nomenclature est complète, mais elle ne contient pas le nom des vicaires arrêtés,

¹ Voir *Pièces justificatives*, n° 6.

incarcérés, qui plus tard réussirent à sauver leur vie à la Grande-Roquette, en résistant aux assassins conduits par Isidore François et par Théophile Ferré.

III. — LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Au loup ! — Un article de Gustave Maroteau. — C'est hier que tout cela se passait. — Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. — « Un vengeur de la femme outragée. » — Treilhard, directeur de l'Assistance publique. — Saisies dans les maisons de secours. — « Reçu 21 fr. 85 c. » — Un délégué exceptionnel. — Bayeux-Dumesnil. — Règère dans le V^e arrondissement. — « Au nom de la liberté de conscience ! » — Défense d'aller au catéchisme. — Interdiction de faire le service funèbre. — Les indigents. — Fanatiser le peuple. — Les frères de la Doctrine chrétienne. — Histoire de trois ignorants. — La religieuse travestie. — Les prêtres sauvent plus d'un communal. — Grélier chez les Jésuites. — Dombrowski et le couvent de l'Assomption. — Bon vouloir des chefs neutralisé par la brutalité des soldats.

Du haut en bas de la Commune, on s'était donné le mot ; on criait au prêtre, comme on eût crié au loup ! La presse meurtrière, s'inspirant des souvenirs de Marat, harcelait les délégations et les accusait de manquer d'énergie : « Une fois pour toutes, il faut en finir ; l'humanité ne respirera que le jour où nulle religion ne subsistera. » Cette vipère de Vermersch sifflait sa prose empoisonnée dans le *Père Duchêne*. Devant les prêtres, la Commune grinçait des dents et semblait prise de folie furieuse, folie qui se communiquait par sympathie et dont plus d'un cerveau fut atteint. On pousse au meurtre, on adjure la Commune de ne point faiblir et de tuer l'archevêque de Paris. Un jeune homme — presque un enfant — est saisi par la contagion du mal, et il écrit un article qui le marque à jamais d'un signe de réprobation. Le 20 avril, le journal *la Montagne* publie, sous la signature de Gustave Maroteau, une diatribe qui ne serait que ridicule si elle ne formulait un appel à

l'assassinat. Après avoir parlé de Léotade, de Torquemada, de Charles VI, de Trestaillon, de Galilée, de Jean Huss, de la fiole des Médicis et du poignard de Lucrece Borgia; après s'être écrié : « Nous biffons Dieu ! » il termine en disant : « Les chiens ne vont plus se contenter de regarder les évêques. Nos balles ne s'aplatiront plus sur des scapulaires, pas une voix ne se lèvera pour nous maudire le jour où l'on fusillera l'archevêque Darboy, et il faut que M. Thiers le sache, il faut que Jules Favre, le marguillier, ne l'ignore pas; nous avons pris Darboy pour otage, et si on ne nous rend pas Blanqui, il mourra ! La Commune l'a promis, et si elle hésitait, le peuple tiendrait son serment pour elle; et ne l'accusez pas ! Que la justice des tribunaux commence, disait Danton le lendemain des massacres de septembre, et celle du peuple cessera. Ah ! j'ai bien peur pour Mgr l'archevêque de Paris !¹ » Mgr Darboy ignorait les invectives que l'on bavait sur lui; mais il avait, dès son arrestation, compris le sort qui lui était réservé, et son grand cœur y était résigné. Au moment de tomber, il leva la main pour bénir ceux qui l'assassinaient.

Ces actes sont tellement extraordinaires, qu'il est difficile de se figurer qu'on en ait été le contemporain; ils semblent appartenir aux âges barbares et reculer jusqu'aux confins des périodes préhistoriques. Il faut chasser cette illusion; c'est hier qu'au nom de la liberté de conscience on a persécuté, on a tué les prêtres. La terre qui les recouvre est encore humide du sang qu'ils ont versé. Ce qu'il y a de désespérant dans cette aventure, c'est que ceux qui s'y sont mêlés ont paru de bonne foi; on dirait qu'ils s'imaginent avoir vengé de vieilles injures, avoir délivré l'humanité et fait acte de justice. Rien n'est accidentel dans cette œuvre, tout est voulu.

¹ Voir *Pièces justificatives*, n° 7.

tout est prévu. C'est une sorte de drame dont le scénario a été déterminé d'avance et que les acteurs suivent servilement. Parmi les gens de la Commune, plus d'un — Raoul Rigault, Ferré, Gabriel Ranvier — avaient rêvé de « manger du prêtre ». Ceux qui se prétendaient des lettrés criaient : « Soulevons enfin l'oppression qui dure depuis quinze siècles ! » Les économistes, eux, voulaient supprimer le budget des cultes ; les simples fédérés, puant le vin et la charcuterie, disaient : « Les curés ! ils se nourrissent mieux que nous ! » Ces haines, ces erreurs, ces sornettes produisirent un accès de sauvagerie sans précédent.

Ce ne fut pas seulement « le curé », l'homme qui officie, qui apparaît dans ses vêtements d'or au milieu de la fumée de l'encens, que l'on violenta ; ce fut l'humble religieux, ce fut le frère de la Doctrine chrétienne, l'héroïque brancardier de nos défaites, ce fut la sœur de charité. Celle-là avait contre elle toute la séquelle des aspirantes institutrices laïques, qui savent fumer la cigarettes, siffler les petits verres d'eau-de-vie, qui se marient sur l'autel de la nature, réclament leurs droits politiques et écrivent intempérance avec un *h*. La Commune, qui ne manquait pas de « bonnes amies » parmi ces Lacédémoniennes, obéit à leur injonction et jeta les filles de Saint-Vincent-de-Paul hors des écoles et hors des maisons de secours. Dans quelques quartiers populeux, la fédération les protégea et les défendit contre ses maîtres. Ailleurs elles firent leur petit paquet et s'en allèrent : « Quand Dieu vous aura punis de votre révolte, nous reviendrons pour vous soigner. » Dans certains hôpitaux, encombrés de malades et de blessés, les sœurs parurent tellement indispensables qu'on les garda, mais en les dépouillant de leur costume et en les affublant, en guise de ceinture, d'une écharpe rouge qu'elles dissimulaient sous leur tablier.

A ce sujet, j'ai découvert, parmi les papiers recueillis dans un hôpital au moment même de la dernière bataille, une lettre qui prouve que bien des mesures adoptées contre les ordres hospitaliers n'étaient point du goût des partisans, des soldats de la Commune. « Citoyen directeur, j'apprends que tu molestes les sœurs de ton hôpital. Tu abuses de la force contre des femmes, c'est malhonnête et c'est lâche. C'est plus commode d'aller se cacher dans le fond d'un hôpital que d'aller se faire casser le coco par les canailles de Versailles. La Commune t'a dit de soigner des malades et non de taquiner des femmes. Elles ont raison de rejeter ton chiffon rouge, elles sont libres. Entends-moi bien, citoyen, bois tant que tu voudras le vin des pauvres, fais ta petite pelote, cela ne me regarde pas, mais par l'enfer ! ne touche pas aux femmes. Nous ne pouvons souffrir que pendant que nous nous faisons mitrailler, elles soient en butte à tes fureurs d'ivrogne. Fais-leur quitter ton chiffon rouge dont elles ne veulent pas ; qu'elles gardent leur habit, ça les regarde et non pas toi ; sans cela tu auras affaire à moi. Je n'attendrai pas que les canailles de Versailles t'envoient digérer à Cayenne ; je viendrai de la tranchée te casser la tête, comme à un chien. » Et à son nom, qu'il signe, l'auteur de cette lettre ajoute : « Un vengeur de la femme outragée. » Plus d'un fut semblable à ce brave homme emphatique et menaçant ; plus d'un fut indigné des persécutions dont les sœurs, — les petites sœurs des pauvres, — étaient l'objet ; mais on était impuissant en présence des votes de la Commune. Les pauvres sœurs se dissimulaient, se déguisaient et avaient l'air un peu gauches sous les costumes d'emprunt que le soin de leur sécrétité les avait engagées à revêtir.

On les chassait des maisons de secours où elles avaient été adjuvantes envers tant d'infortunes, et on leur en-

levait les ressources dont elles disposaient pour leurs bonnes œuvres, car en ce temps la charité ne devait être que laïque, comme l'enseignement. Le directeur de l'Assistance publique, Treilhard, se conformant aux instructions qui lui étaient imposées, faisait saisir et verser dans la caisse de son administration les sommes recueillies par les sœurs et par elles consacrées au soulagement des souffrances urgentes. C'était du reste un fort honnête homme que ce Treilhard¹. Lorsqu'il sut à n'en pouvoir douter que les bâtiments annexes de l'Hôtel de Ville allaient être incendiés, il emporta les fonds de réserve de l'Assistance, composés d'une somme de 57 440 francs, qu'il cacha dans son domicile. Dès le 27 mai, il envoya sa femme prévenir l'autorité légitime, qui rentra en possession des deniers appartenant à l'Assistance.

Treilhard n'en ordonnait pas moins des saisies : « 15 avril 1871; au citoyen commissaire, rue des Feuillantines, 78. Vous êtes chargé par la préfecture de prendre possession, pour le compte de l'Assistance, de toutes les sommes, fonds, titres et valeurs que vous découvrirez par une perquisition complète dans l'établissement des sœurs tenant la maison de secours rue de l'Épée-de-Bois. Tous les objets trouvés doivent être par vous remis à la caisse de l'Assistance. » On peut croire d'après cette énumération que l'on va s'emparer d'un trésor; on se tromperait; ceux qui donnent toujours ne sont jamais riches. Le commissaire fait sa perquisition, il ouvre les tiroirs, vide la caisse et fouille

¹ Je erois bien que Treilhard, s'il eût été le maître, n'aurait point molesté les sœurs et les eût laissées à leurs fonctions de dévouement et de charité. Il les avait remplacées par des infirmières laïques dans une ambulance de la rue de Vaugirard et avouait que le service avait été immédiatement désorganisé d'une façon préjudiciable aux malades.

les matelas. J'ai la quittance de l'Assistance publique : « Reçu 21 fr. 85 cent. » Les ordres donnés par Treillard sont d'une extrême mansuétude; il se conforme à des instructions qu'il n'a point provoquées et qu'il eût peut-être préféré ne point recevoir; mais du moins il n'est ni brutal, ni agressif, et dans sa courtoisie même il me semble que l'on peut voir percer quelque regret : « Veuillez prévenir, avec toutes les formes de convenance, les sœurs des maisons de secours des quatre quartiers du V^e arrondissement de vouloir bien vider les maisons qu'elles occupent. » C'est ainsi qu'il procède, et on doit lui en savoir gré.

Un autre adhérent de la Commune, administrateur délégué à la mairie du XI^e arrondissement, Bayeux-Dumesnil, donna, lui aussi, des exemples de douceur qui malheureusement restèrent isolés. Il pousse la délicatesse loin et s'expose à bien des colères. Lorsque la Commune, voulant renforcer son armée et contraindre même ses adversaires à combattre pour elle, ordonna des perquisitions dans toutes les maisons afin d'y découvrir des armes, des munitions et des réfractaires, Bayeux-Dumesnil « a l'honneur » de prévenir ses administrés et les engage à apporter leurs armes à la mairie Drouot. Il ne s'arrête pas en si belle route et il fait un acte véritablement hardi : « 28 avril 1871. Considérant que l'occupation par la garde nationale de certains édifices de l'arrondissement consacrés au culte n'a plus de raison d'être par suite des perquisitions que la sûreté générale y a fait opérer, arrête : Les églises, temples, synagogues du IX^e arrondissement qui pourraient être occupés par la garde nationale, devront être évacués par elle dans la journée du samedi 29 avril. L'exécution du présent arrêté est confiée au colonel de la 9^e légion. » C'était rendre les édifices religieux au culte, et c'est là un fait si courageusement

exceptionnel à cette époque, qu'il devait être signalé. Bayeux-Dumesnil fut, du reste, un administrateur excellent et très dévoué à son arrondissement, qu'il protégea et auquel il évita plus d'une avanie. Il s'opposa aux arrestations, aux perquisitions, aux vexations dont les gens de la sûreté générale étaient prodigues et qui bien souvent leur servaient de divertissement. Un tel homme, qui avait de l'intelligence et du savoir-vivre, ne pouvait convenir longtemps à la Commune; il fut révoqué le 5 mai⁴.

Les délégués ne ressemblaient pas tous à Bayeux-Dumesnil, tant s'en faut, et bien souvent ils rivalisaient de sottise et de violence. Le maître du V^e arrondissement, Régère, membre de la Commune et vétérinaire, qui cependant essaya de sauver l'archevêque et le fit prévenir, sous main, de pourvoir à sa sûreté, Régère croit devoir hurler plus fort que les loups, et pendant que Bayeux-Dumesnil se dispose à faire rouvrir les églises, il rend un arrêté burlesque : « 24 avril 1871. Au nom de la liberté de conscience,... il est interdit à l'instituteur de mener ou de faire conduire les enfants à l'église, au temple ou à la synagogue; il lui est interdit de faire ou de faire faire des répétitions de catéchisme, ou de donner des dispenses pour aller aux enseignements religieux. » On aurait probablement étonné Régère, si on lui avait dit que cet arrêté, con-

⁴ Dans l'interrogatoire qu'il a subi le 19 août 1871 devant le troisième conseil de guerre, où il n'aurait dû comparaître que comme témoin, M. Ulysse Parent a dit : « Le 5 avril, je donnai ma démission. Toute ma crainte était de voir l'arrondissement (le neuvième) confié à une commission prise au dehors. J'obtins que la mairie passerait à un administrateur intègre. Je fus heureux de lui confier la caisse de ce riche arrondissement, qui contenait 420 000 francs. Cet administrateur fut malheureusement révoqué plus tard par la Commune. » L'administrateur dont parle Ulysse Parent était Bayeux-Dumesnil.

tresigné par les adjoints et par les membres de la commission d'enseignement, était l'œuvre d'un fanatique; il n'en aurait rien cru; et cependant empêcher d'aller à la messe, forcer d'aller à la messe, c'est tout un; c'est faire acte d'intolérance.

Non seulement la liberté de conscience s'opposait à ce que des enfants pussent aller à l'église, mais elle ne permettait pas de dire les dernières prières sur un mort. Saint-Jacques-du-Haut-Pas venait d'être envahi par les fédérés; des sentinelles gardaient les deux portes, celle de la rue Saint-Jacques et celle de la rue de l'Abbé-de-l'Épée. Les fidèles avaient été chassés; les prêtres, maintenus dans la sacristie, discutaient avec deux délégués de la sûreté générale qui faisaient une perquisition. A ce moment un convoi funèbre arrive et s'arrête devant l'église. Les parents, les amis qui accompagnent le corps veulent entrer pour assister au service qu'ils ont commandé. On se contente de répondre : « On ne passe pas ! » Le chef de la compagnie des fédérés intervient et met tout le monde d'accord : « Eh ! vous nous embêtez ! tout ça est passé de mode ; allez porter votre mort au cimetière, c'est ce que vous avez de mieux à faire ; ce sera toujours plus convenable que de le faire asperger d'eau sale par les calotins. »

Les pauvres gens eurent beau insister, il furent obligés de partir et de se diriger sans prières et sans prêtre vers le cimetière Montparnasse. Ceci se passait le 16 avril, et j'en fus témoin. Le même jour le couvent des Oiseaux, maison consacrée à l'éducation des jeunes filles, était occupé militairement. Chaque fois qu'une maison religieuse était fouillée par les fédérés, le même fait se produisait. Devant la porte, des vieilles femmes, des écloppés, des estropiés, des indigents se réunissaient, levaient les mains vers le ciel, et se lamentaient : « Qui nous donnera des soupes et du pain ? qui nous

fera l'aumône? qui nous vêtira pendant l'hiver? qu'allons-nous devenir? » Et toujours il se trouvait là un malin auquel on n'en faisait pas accroire, qui disait : « Ces satanés curés, comme ils savent fanatiser le peuple! »

Ce n'était pas assez de chasser ces malheureux, la Commune les accusa de désertion et publia, le 26 avril, un avis qui appelait à la rescousse tous les instituteurs laïques : « Les frères et les sœurs des écoles chrétiennes ont abandonné leur poste... l'ignorance et l'injustice font place à la lumière et au droit. » Oui, en effet, ils avaient « abandonné leur poste », car lorsqu'ils y restaient on les mettait en prison. Trois frères de la Doctrine chrétienne, — trois frères ignorantins, — n'avaient point voulu quitter Paris; mais, pour éviter les insultes et les projectiles malpropres, ils avaient revêtu un costume bourgeois. Ils vauquaient prudemment à leurs occupations, allaient dans quelques maisons donner des leçons à des enfants, ne sortaient guère que le soir et se dissimulaient de leur mieux pour n'être pas conduits en présence de Raoul Rigault, qui avait une façon toute spéciale d'interpeller les frères. Malgré les précautions qu'ils prenaient, les trois ignorantins furent dénoncés, arrêtés et enfermés à Mazas, où du reste ils se trouvèrent en bonne compagnie ecclésiastique. Ils eurent la chance de n'être point transportés à la Grande-Roquette et furent mis en liberté le 25 mai, en même temps que les autres détenus. Moins avisés que l'abbé Crozes et que M. Coré, directeur régulier du Dépôt, ils sortirent de la prison. Ils furent immédiatement appréhendés au corps par les fédérés, poussés à la barricade de l'avenue Daumesnil et armés de fusils. Là on leur ordonna de faire feu sur les soldats français qui attaquaient l'obstacle de front, et on leur expliqua que, s'ils n'obéissaient pas, on leur ferait sauter « la

coloquinte ». La barricade fut tournée, les fédérés décampèrent; les trois frères de la Doctrine chrétienne, forts de leur conscience, restèrent immobiles, et tendirent les bras vers les soldats, qui les arrêtaient; on les mena devant le colonel; le jugement fut promptement libellé : Pris les armes à la main, à fusiller.

Les trois malheureux se récrièrent avec un tel accent de vérité que le colonel en fut ému. On suspendit l'exécution « jusqu'à plus ample informé ». On put découvrir le supérieur, qui vint les réclamer et les sauver. L'alerte avait été trop vive, et l'un de ces pauvres garçons en fut longtemps malade. Incarcérer des hommes parce qu'ils professent et suivent une foi que l'on ne partage pas, en faire, sous peine de mort, les complices d'un crime, les forcer à combattre contre leur propre cause, les exposer à être exécutés comme malfaiteurs par ceux-là mêmes qu'ils attendaient avec une inexprimable impatience, c'est là une action détestable entre toutes, et que les gens de la Commune ont commise plus d'une fois sans surveiller.

Pendant ces jours qui pèsent sur le souvenir comme un remords, j'allais souvent passer la soirée chez un de mes amis dont la femme avait recueilli une religieuse chassée de sa communauté et n'ayant pu rejoindre la maison mère, située en province. On l'avait déguisée, et elle avait quelque maladresse à se mouvoir dans une robe de soie trop longue, où il y avait plus de falbalas qu'il ne lui aurait convenu. Elle était d'une sérénité admirable, s'inclinant avec humilité devant des événements dans lesquels elle voyait sans effort la main de Dieu irrité, fort gaie néanmoins et sans fausse prudence. Elle était jeune, riait volontiers, sans se douter peut-être qu'elle avait des dents charmantes, et parlait avec un petit accent périgourdin qui n'était point désagréable. Elle se rendait utile dans la maison, où elle

« faratait », c'était son mot, sans arrêter. On comprenait, à la voir, qu'elle était accoutumée à une vie d'intérieur très active. Comme les recluses, elle reportait tout à son couvent. Elle admirait les flambeaux, les cadres en bois doré, les vases en porcelaine, et disait : « C'est ça qui serait beau pour notre chapelle ! »

Elle passait son temps à faire de la charpie ; ses doigts agiles effiloçaient le vieux linge avec une rapidité extraordinaire ; les monceaux de fils s'accumulaient devant elle comme des flocons de neige. Quand un paquet lui semblait suffisamment volumineux, elle l'enveloppait et écrivait l'adresse : A l'ambulance du Palais de l'Industrie. Un soir, je ne pus m'empêcher de lui dire : « Vous avez l'âme vraiment chrétienne de porter secours aux ivrognes qui vous ont expulsée de votre maison. » Elle me répondit : « C'est le précepte de Notre-Seigneur ; et puis, voyez-vous, ces pauvres gens me font grand pitié : ils sont très mal soignés par les dames qu'on a placées près d'eux et qui n'entendent rien aux malades. » Le 24 mai, elle força son hôte à recevoir, à cacher, à sauver deux fédérés qui fuyaient.

Ce fait n'a rien d'extraordinaire ; il n'est pas une sœur de charité, pas un ignorantin, pas un dominicain, pas un prêtre, pas un curé, en un mot, pour employer l'expression collective dont se servait la Commune, qui en pareille circonstance n'eût imité la religieuse dont je viens de parler. Quel est le communal qui, demandant asile à un prêtre, a été repoussé ? Pas un ; et il en est beaucoup, que je pourrais nommer, qui ont dû leur salut à l'hospitalité « ecclésiastique ». C'est à croire qu'ils se sont dit : « On ne viendra pas nous chercher près d'eux, car on sait ce que nos amis et nos disciples en ont fait à la Grande-Roquette, à la rue Haxo, à l'avenue d'Italie. Et les jésuites ? que n'a-t-on pas vomis contre eux, sans compter ceux que l'on a tués, dont le

plus grand de tous, Olivaint? Le lecteur se rappelle-t-il que parmi les membres du Comité central il y avait un certain Grélier, — plus bête que méchant, m'a-t-on dit, — qui, le 20 mai, publia une note dans le *Journal officiel* de la Commune pour prévenir « les réactionnaires » qu'on allait brûler leurs titres de rente. Celui-là sans doute était aussi l'ennemi des prêtres. Quand il fallut fuir, Grélier alla frapper à la porte des jésuites, encore consternés de la mort des leurs; il déclina ses noms et qualités. On ne vit pas en lui la brebis galeuse, on ne reconnut que la brebis malade; on pensa au Bon Pasteur et l'on ouvrit. Dans le jardin de la maison des Moulineaux, Grélier promenait mélancoliquement sa forte encolure et son triple menton. Il trouvait l'ordinaire un peu maigre, et, se souvenant qu'avant de devenir législateur au Comité central, délégué au ministère de l'intérieur, membre d'une commission au ministère de la guerre, il avait été cuisinier chez le maréchal de Saint-Arnaud et chez le duc de Noailles, il fricassait lui-même quelques ragoûts dont les pères appréciaient la finesse. Si, lorsque l'on jetait les prêtres de la Société de Jésus dans les cabanons de Mazas, un d'entre eux était venu dire à Grélier : Sauvez-moi ! que serait-il advenu ?

Les calomnies que la Commune avait répandues sur les ordres religieux, calomnies que l'on imposait à la population fédérée comme un article de foi, n'empêchèrent pas, on vient de le voir, des communards fugitifs de se réfugier chez ceux-là mêmes qu'ils chargeaient de tous les crimes. Ce qui prouve que certains d'entre eux ne croyaient guère ce qu'ils disaient; mais d'autres y crurent, et souvent des commandants en chef furent paralysés dans leurs bonnes intentions par les préjugés des inférieurs auxquels ils avaient transmis leurs ordres. Le 14 mai, Dembrowski, « général de la

première armée », expédie ses instructions au lieutenant-colonel Barillier, son grand prévôt, et au colonel Mathieu, « commandant supérieur des forces entre le Point du Jour et la porte Maillot ». Le grand prévôt mettra les scellés sur le « couvant » de l'Assomption à Auteuil, le colonel Mathieu laissera sortir librement, en emportant leurs effets, « les dames du couvant; ces dames ont droit aux plus grands égards. » Le grand prévôt Barillier remplit sa mission avec convenance; il engagea les sœurs à quitter leur costume et fut poli envers elles. Les sœurs allaient s'éloigner, lorsqu'un capitaine d'état-major arriva au galop et prescrivit de les retenir prisonnières.

L'imagination communarde avait fait des siennes, et parmi les hommes de la première armée on ne parlait que des cadavres et des instruments de torture découverts dans les souterrains du couvent de l'Assomption. Pour protéger les pauvres religieuses contre la brutalité de ses soldats, Dombrowski, sous prétexte de les mettre en arrestation, les plaça en lieu sûr, et, pour dégager sa responsabilité, il fit adresser un rapport à Protot, délégué à la justice, qui dès lors restait chargé de l'enquête. Le rapport rédigé par Barillier est assez ironique; on peut reconnaître que le grand prévôt, « informé à tort ou à raison », se débarrasse d'une commission désagréable et ne croit guère aux balivernes qu'il raconte. Quoi! dans un couvent de femmes des cadavres, des instruments de torture? Oui, le monde de la fédération avait été tellement saturé de calomnies qu'il en était pénétré. Pour lui toutes les maisons conventuelles étaient des lieux de supplice et des lieux de dépravation, il n'en pouvait douter; il avait touché les preuves et saisi la vérité; car nul alors n'ignorait, ne pouvait ignorer les mystères de Picpus.

V. — LES MYSTÈRES DE PICPUS.

Mystification impudente. — Jean-Louis-Philippe Fenouillat. — Il n'aime pas les congrégations religieuses. — Ses acolytes. — Au couvent des Sacrés-Cœurs. — Les lits orthopédiques. — Les aliénées. — Intervention de Protot et de Raoul Rigault. — Les squelettes sont des cadavres. — Ancien cimetière. — Une thèse de doctorat. — Rochefort et le *Mot d'Ordre*. — L'abbé Majewski. — Volé, frappé, emprisonné. — Jules-Ambroise Lyaz dit Bon Cœur. — L'orphelinat Eugène-Napoléon. — Les « nonnes » sont chassées. — Les jeunes filles restent. — Dans quel état on les retrouve. — Immoralité. — Pour mieux détruire l'Église, détruire les églises. — Notre-Dame. — Première tentative d'incendie. — On y met le feu. — Les internes en pharmacie. — Leur courage. — Ils sauvent la cathédrale. — Comment les partisans de la Commune écrivent l'histoire.

Jamais plus impudente mystification, jamais mensonge plus effronté ne fut offert à la crédulité des badauds. Une maison religieuse, à la fois couvent, pensionnat, école, infirmerie et refuge, connue, presque célèbre dans la bourgeoisie parisienne, fut dénoncée, avec pièces à l'appui, comme un repaire de brigandage et de luxure. Le souvenir des crimes de Mingrat, de Lacolonge, de Contrafatto, la lecture des petits romans « libres penseurs » ont pu entraîner la foule à ne pas rejeter avec mépris ces calomnies; mais que penser des membres de la Commune, — Rigault, Protot, — qui les ont inventées, et que penser surtout des journalistes qui les ont propagées en les aggravant? Cette histoire mérite d'être racontée avec quelques détails, car elle éclaire la Commune et en montre le fond.

Le XII^e arrondissement eut pour maître un membre de la Commune, Jean-Louis-Philippe Fenouillat, qui, ayant l'habitude, et pour cause, de changer souvent de nom, se faisait alors appeler Philippe. Tour à tour employé, agent d'affaires, marchand de vin, il avait fait tous les métiers; on a même prétendu qu'il avait

tenu une de ces maisons que la police numérote et ne nomme pas; c'est une calomnie « réactionnaire »; il n'avait pas tenu la maison, il la commandait. Il fut à Bercy ce que Sérizier fut au XIII^e arrondissement : une hyène lâchée dans un troupeau. A la dernière heure, il commandait aux femmes de faire bouillir de l'huile « pour arroser les Versaillais ». Il incendia la mairie et l'église; comme on se pressait vers lui en le suppliant de donner au moins le temps de faire évacuer les maisons, il répondit : « Il faut que tout le monde brûle ! » Lorsque tout fut en feu (25 mai, cinq heures du soir), il monta dans un fiacre à l'impériale duquel il avait accroché un drapeau rouge, et il se rendit dans le XI^e arrondissement, où les débris de l'armée fédérée se réunissaient pour combattre nos soldats et massacrer les otages.

Fenouillat n'aimait pas les congrégations religieuses, et il y en avait beaucoup dans le XII^e arrondissement; il résolut de leur livrer bataille. Dans ces expéditions, qui ne furent pas sans profit, il eut pour auxiliaires Clavier, commissaire des quartiers de Picpus et de Bel-Air, Girault, un polisson de dix-neuf ans qui faisait fonctions d'inspecteur de police, Pontillon, employé à la mairie, et le capitaine Lenôte. Dans les grands jours, Raoul Rigault, délégué à la sûreté générale, et Protot, délégué à la justice, daignaient venir dans ces quartiers lointains et s'assurer par eux-mêmes de la réalité, de la gravité des crimes inventés. L'objectif était le couvent des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, composé de deux maisons voisines, mais distinctes, l'une occupée par des religieux surnommés les picpu-ciens, l'autre habitée par une nombreuse communauté de femmes, connues, à cause de leur costume, sous le nom de Dames Blanches.

Clavier, accosté de Girault, marchant sous les ordres

de Fenouillat, accompagné de Pontillon et de Lenôtre, à la tête d'un peloton de fédérés, se dirigea sur le couvent le 12 avril et l'envahit. On prit tout ce que l'on put prendre. Les religieux furent envoyés à la Conciergerie, les Dames Blanches furent gardées à vue. Fenouillat, Clavier et ses acolytes, mis en appétit par cette victoire, se firent servir à dîner, réquisitionnèrent du vin dans les cabarets des environs, et trouvèrent que la vie a de bons moments. Ce n'était que de l'arbitraire, ce n'était que de la débauche; c'était l'œuvre journalière de la Commune, et il n'y aurait pas à en parler, si dans le couvent des dames des Sacrés-Cœurs on n'avait fait quelques découvertes.

Dans un grenier situé au-dessus de la chapelle, au milieu de vieilles paillasses et de chaises cassées, on aperçut trois lits orthopédiques qui jadis avaient servi à des pensionnaires dont la taille était déviée. En outre, dans des chambres propres, bien aérées on trouva trois femmes aliénées qui étaient logées et soignées dans la maison. Il n'y avait là rien que de naturel; on cherche à redresser les bossues, on essaye de guérir les folles; cela se voit partout, dans les pensionnats, dans les asiles, dans les couvents, dans les hôpitaux, dans les maisons particulières; mais Fenouillat et Clavier s'éclairèrent mutuellement aux lueurs de leurs flambeaux révolutionnaires. Les lits orthopédiques sont des instruments de torture et de débauche destinés à mater la vertu résistante; les trois malades dont le délire raisonne et déraisonne alternativement sont « des victimes cloîtrées », maintenues en cellule parce qu'on redoute leurs révélations ou parce qu'on veut s'emparer de leur fortune. Prévenu sans délai, le ministre de la justice Protot accourut et se garda bien de contredire le Fenouillat. Raoul Rigault intervient aussi, et, tout en se bourrant le nez de tabac, il déclare que ça

ne le surprend guère, qu'il soupçonnait tout cela depuis longtemps, que c'est du reste une bonne affaire dont il faut tirer parti.

On en tira parti en effet. Instruments de torture, séquestration violente, cela eût dû suffire, mais on voulait davantage. On fit des fouilles, et, on découvrit des squelettes; tout de suite les squelettes devinrent des cadavres. On n'avait qu'à fouir le sol de ce quartier, il est fait d'ossements; car c'est là que la sœur aînée de la Commune de 1871, c'est là que la Commune de 1793 fit établir un cimetière supplémentaire, dans un terrain situé derrière le jardin de l'ancienne maison des dames chanoinesses de Picpus, pour y déposer les restes des « aristocrates » que l'on guillotinaient sur la place du Trône « renversé¹ ». Ces squelettes représentèrent les victimes du cléricalisme. Le soin de répandre cette fable fut laissé aux journaux communards, qui s'en acquittèrent en conscience : corsets de fer, recluses, ossements, quels accessoires pour une mise en scène ! On n'oublia rien, pas même une sorte de jouet d'enfant, un petit berceau qui avait contenu un Jésus de cire et qui avait figuré dans une crèche lors des fêtes de Noël. On alla plus loin encore dans l'absurde et dans l'odieux. Chez un des picpuciens, le R. P. Bonsquet, on trouva une thèse de médecine intitulée *Des accouchements*, que son neveu le docteur Bousquet lui avait offerte. On en conclut et l'on imprima que la supérieure de la maison des dames des Sacrés-Cœurs faisait à ses religieuses un cours d'avortement. Toutes les Dames Blanches furent conduites à la prison Saint-Lazare, — nous en avons parlé, — et les fédérés vinrent visiter ce couvent, théâtre de tant de forfaits.

¹ Une partie de ce cimetière achetée par la famille des suppliciés sert encore aujourd'hui de lieu de sépulture et est enclose dans une congrégation religieuse de la rue de Picpus.

Que Vermersch, qui dans son *Père Duchêne* avait la spécialité de l'ordure, ait sauté sur cette proie et l'ait accommodée à sa façon, cela n'a rien de surprenant; mais comment Rochefort n'a-t-il pas répudié sans examen cette balourdise? Son journal, le *Mot d'ordre*, devint au contraire le moniteur officiel des mystères du couvent de Picpus, et l'on reste stupéfait de voir qu'un écrivain d'esprit n'ait pas été saisi de dégoût devant cette turpitude. Après tout, il est possible que, pour certains hommes, le dernier mot de la politique consiste à cracher sur ses adversaires et à se glorifier soi-même; mais, avant de se rendre complice de cet attentat contre la vérité, on aurait dû se rappeler que les Dames-Blanches, tenant un pensionnat où plus de cent cinquante fillettes étaient réunies, rendaient des services permanents à la population du quartier Saint-Autoine. C'était surtout aux filles d'ouvriers que l'on portait préjudice, bien plus qu'à de pauvres religieuses dont, n'en déplaise aux opinions préconçues, le royaume est bien peu de ce monde. On m'a dit, on m'a affirmé que Rochefort avait été à Saint-Lazare voir les dames des Sacrés-Cœurs et qu'il les avait « blaguées »; je me suis toujours refusé à le croire, et je reste convaincu que ceux qui m'ont raconté le fait se sont involontairement trompés. S'il avait fait cette visite, on serait en droit de supposer qu'il a pu ajouter foi à ces cancanes de portière, ce qui est inadmissible.

Les communards, forts des découvertes faites à Picpus, étaient indignés des tortures que les victimes avaient eu à subir, et ils s'étonnaient qu'en plein dix-neuvième siècle on pût encore martyriser « un être humain ». Dans ce même couvent, d'où les religieux picpuciens avaient été arrachés pour être menés, au milieu des vociférations et des menaces de mort, jusqu'à la Conciergerie en attendant la rue Haxo, dans ce

même couvent on put apprécier comment les agents de la Commune comprenaient et pratiquaient le progrès des mœurs.

Le 15 mai, le commissaire de police Clavier et son inspecteur Girault sont au couvent des pères de Picpus ; des fédérés ivres leur amènent un homme qu'ils ont rencontré dans la rue de Reuilly et qui, malgré ses vêtements bourgeois, ressemble à un prêtre. Ces ivrognes ne s'étaient point trompés : ils avaient mis la main sur l'abbé Majewski, prêtre-sacristain de l'église Saint-Éloi. Clavier procède à l'interrogatoire, lequel consiste à injurier Majewski, à le fouiller et à lui voler une somme de 150 fr. 75 c. Ceci fait, il le livre à Girault, qui le conduit dans une salle d'attente où quatre autres prisonniers sont enfermés. Là Girault fait déshabiller le malheureux prêtre, lui prend sa canne et l'en frappe sur les épaules.

Lorsque cet accès de justice populaire est passé, M. Majewski reçoit ordre de reprendre ses vêtements ; puis, escorté de Girault qui tenait son revolver en main, serré de près par quatre fédérés armés de fusils, il est poussé à travers les escaliers jusqu'au troisième sous-sol, où il est enfermé dans un caveau d'un mètre carré dont on barricade la porte avec des tonneaux vides. Girault le prévient que, s'il tente de s'évader, on lui cassera la... tête. Les fédérés avaient bu dans ce caveau et y avaient brisé des bouteilles. La position était affreuse. L'abbé ne pouvait ni s'étendre, ni rester debout sans se blesser aux tessons répandus sur le sol. Il parvint à reculer un peu les tonneaux qui obstruaient la baie du caveau sans porte. Girault s'en aperçut en amenant deux autres prisonniers. A l'aide d'un troussseau de clés il frappa M. Majewski jusqu'au sang. Le pauvre homme épuisé demanda à boire : « Ce n'est pas la peine, répondit Girault, on te donnera bientôt du

plomb à manger. » Ce supplice dura quarante-huit heures ; on profita de ce que Clavier et Girault étaient absents pour relâcher le pauvre prêtre, ce qui mécontenta Fenouillat.

Une autre maison fut visitée par un des adjoints à la mairie du XII^e arrondissement, Jules-Ambroise Lyaz, connu sous le sobriquet de *Bon Cœur* et qui était alors âgé de cinquante-six ans : c'est l'orphelinat Eugène-Napoléon, situé entre le faubourg Saint-Antoine et le boulevard Mazas et spécialement consacré à l'éducation des jeunes ouvrières. Ce Lyaz, qui était clerc d'huisier, aimait Fenouillat et paraissait digne de le comprendre. Ils étaient ensemble après le 18 mars et s'emparèrent de la mairie, où leur premier soin fut de faire venir un serrurier pour forcer la caisse, dans laquelle furent trouvés dix mille francs que l'on ne retrouva plus. En qualité d'adjoint, Lyaz surveillait les maisons d'enseignement, visitait les écoles, et visitait surtout les poches des sœurs. Cela ne l'empêchait pas de s'occuper de stratégie : son plan consistait à faire sauter le pont viaduc de Bercy et à incendier le quartier.

Le 29 avril, Lyaz vint prendre possession de l'orphelinat. Il y avait là trois cents orphelines que des sœurs gardaient de leur mieux. Ordre à toutes « les nonnes d'avoir à décamper, et plus vite que ça ». Les pauvres femmes se préparèrent à obéir et voulurent emmener leurs élèves avec elles. Cela ne faisait pas le compte de Lyaz dit *Bon Cœur*, qui s'y opposa. Les sœurs eurent avec ce conquérant d'orphelinat une altercation très vive. Elles furent chassées et réduites à laisser dans le bercail, qui allait devenir une porcherie, près de cent enfants dont le sort n'était plus douteux. Lyaz, convoquant ses amis et parfois même recevant Fenouillat, faisait le pacha dans ce harem. On vit là le respect que le peuple a pour les filles du peuple. Les petites mal-

heureuses, ivres et abruties, dormaient pèle-mêle dans les cours avec les fédérés. Lorsque, après la défaite de la Commune, les sœurs accoururent dans leur maison souillée, elles jetèrent un cri d'horreur en revoyant leurs élèves. « Cinq d'entre elles étaient presque aveugles par suite d'ophthalmie purulente; d'autres agonisaient; quarante-cinq étaient couvertes d'un mal affreux à la tête. » Quand les communards parlent de la Commune, ils disent : Ah ! c'était le bon temps¹ !

Beaucoup de faits analogues se sont produits, qu'il faut, par réserve, passer sous silence. Le côté immoral de la Commune, qui fut excessif, ne pourra jamais être publiquement dévoilé. A la Préfecture de police, dans les ministères, dans bien d'autres endroits qu'il est superflu de désigner, à l'Hôtel de Ville même, il y eut des actes tellement scandaleux, que l'on ne peut y faire allusion ; toutes les impudeurs et toutes les cruautés s'étalèrent sans contrainte. Les femmes, je dois le dire, étaient plus effrontées que les hommes, ce qui ne les empêchait pas de parler, en hochant la tête, des mœurs du clergé. Aux jours de la *Genèse*, Paris eût été foudroyé ; mais le feu du ciel n'eût pas à tomber, le pétrole a suffi.

La persécution contre les prêtres, contre la femme qui librement a choisi la vie conventuelle, la persécution contre les sœurs qui élèvent les enfants, soignent les malades, secourent les misères, ne parut pas une œuvre suffisante aux pyromanes de l'Hôtel de Ville. Ils voulurent détruire l'image matérielle de la religion, anéantir le monument, renverser le temple où les fidèles vont prier parce que c'est leur droit, comme d'autres

¹ Procès Girault ; débats contradictoires, 5^e conseil de guerre, 15 novembre 1877. — Procès Fenouillat, Pontillon et Lenôtre ; débats contradictoires, 5^e conseil de guerre, 1^{er} juillet 1872. — Procès Lyaz ; débats contradictoires, 3^e conseil de guerre, août 1877.

ont le droit d'aller s'abreuver au cabaret. Un des derniers ordres expédiés par Eudes, membre du Comité de salut public, au commandant de la batterie placée au Père-Lachaise, prescrit de « tirer sur les églises ». On peut admettre que l'on brûle des édifices pour protéger une retraite ou arrêter la marche des assaillants, mais préparer l'incendie d'une église seulement parce que c'est une église, paraît une conception si étrange, que l'on est tenté de la prendre pour un acte de folie.

La Commune cependant n'a point hésité; jusqu'au bout elle est restée fidèle à son principe. Sur Saint-Laurent dévasté elle écrit : *Écurie à louer*, et elle a voulu incendier Notre-Dame. Il n'y avait là nulle stratégie cependant. La vieille cathédrale est isolée; aucun soldat de la France ne l'attaquait, nul fédéré ne la défendait. Elle est chère au peuple de Paris, car elle marque la place du berceau même d'où sortit la vieille Lutèce. Elle se dresse à l'endroit où les Nautes, nos pères, avaient dressé un autel à Isis. Son bourdon a sonné pour tous les incidents tristes ou joyeux de notre histoire. Il me semble qu'entre toutes elle est sacrée et qu'à défaut de piété, le patriotisme seul doit la protéger : erreur profonde dont la Commune m'a fait revenir.

L'ordre d'incendier est venu de l'Hôtel de Ville, mais il est impossible de dire d'une façon précise qui l'a donné. Une première tentative avait échoué. Le mardi 23 mai, un individu dont on n'a pu savoir le nom, s'était présenté vers dix heures du soir à l'Hôtel-Dieu et avait demandé, le revolver au poing, les instruments nécessaires pour forcer les portes de Notre-Dame, afin de mettre le feu à l'intérieur. On avait invoqué les devoirs de l'humanité : on avait fait comprendre que les malades, les blessés, les fédérés enfermés à l'hôpital courraient de graves dangers si l'église était incendiée;

l'homme était seul, on lui parla avec fermeté ; il se retira en maugréant. On espérait en être quitte pour cette alerte ; mais le mercredi 24 mai, à trois heures du matin, un agent de la Commune accompagné de quinze ou seize jeunes gens frappa à la porte de l'Hôtel-Dieu ; ils demandaient un seau et un vilebrequin pour forer un fût de pétrole qui était placé sur une charrette. Un interne en médecine à qui l'on s'adressa, alla réveiller le directeur : celui-ci entama quelques pourparlers qui furent inutiles, car l'homme et les compagnons partirent munis du seau et du vilebrequin qu'ils avaient réclamés. A onze heures du matin les internes pharmaciens furent prévenus que le feu était à Notre-Dame ; une fumée épaisse et sombre sortait par l'intervalle des abat-sons des deux tours.

Le docteur Brouardel, qui, seul de ses confrères, avait pu parvenir jusqu'à l'Hôtel-Dieu, courut vers l'église accompagné des internes en pharmacie ; presque aussitôt on vint l'avertir que l'église Saint-Severin et la rue Galande allaient être incendiées : c'était la perte assurée de l'Hôtel-Dieu. Le docteur s'élança vers son hôpital pour organiser le sauvetage des malades, et les six internes, MM. Delarue, Defresne, Dugué, Courant, Dupoux, Yvon, restèrent en présence de la cathédrale, dont toutes les portes étaient closes. Deux officiers de la septième compagnie du 56^e bataillon fédéré suivis de quelques hommes rôdaient près de l'église comme pour en défendre les approches. Des gens du peuple, des femmes s'étaient joints aux internes ; cela formait une sorte de petite troupe sans armes, mais devant laquelle les fédérés jugèrent prudent de se retirer.

On tournait autour de l'église en cherchant le moyen d'y pénétrer ; on ébranlait vainement les portes, elles étaient solides. Un garçonnet de quatorze ans qui avait été enfant de chœur à Notre-Dame conduisit les internes

pharmaciens rue Massillon chez le sonneur, qui se décida à livrer les clés, malgré les menaces que les incendiaires ne lui avaient pas ménagées. On ouvrit la petite porte latérale qui se trouve en face du numéro 8 de la rue du Cloître-Notre-Dame et les internes entrèrent. Ils furent héroïques, car ils se jetèrent au péril sans se soucier des matières explosibles que l'on avait pu mêler aux éléments de combustion. L'obscurité était complète, l'atmosphère lourde et suffocante ; à l'odeur on ne pouvait se méprendre : la senteur du pétrole dénonçait le crime. Il y avait trois foyers : le premier à la hauteur du grand transept, le second près du maître-autel, le troisième devant la chaire. Tous trois étaient formés de bancs, de confessionnaux, de chaires, de pupitres, de nappes, d'aubes ; cela formait trois pyramides aspergées d'huile minérale. La fumée qui s'en dégagait était si pesante qu'elle comprimait les flammes et les empêchait de se développer.

On étouffait ; d'instant en instant on courait à la porte et l'on aspirait une bouffée d'air. Un pompier regardait ; un des internes lui dit : « Mettez-vous à notre tête, commandez-nous ; prenez la direction du sauvetage. » Il répondit : « Sous peine de mort, il nous est défendu de porter secours aux incendies. » Mais le devoir professionnel fut le plus fort ; cet homme ne dirigea pas les internes, mais il les suivit, et je crois bien que c'est lui qui découvrit un des trois bûchers. On avait apporté des chandelles pour éclairer un peu cette nuit faite d'ombre et de fumée : elles s'éteignaient. Il fallait abandonner le sauvetage, ou respirer : on brisa quelques vitraux sans valeur du côté de la rue Massillon. Des gens de bonne volonté étaient arrivés, on put ouvrir la grande porte ; l'atmosphère devint moins dangereuse et l'on redoubla d'énergie. Les internes étaient à la besogne ; pendant qu'ils arrachaient

les morceaux de bois braisant et qu'ils les jetaient sur la place du Parvis, deux d'entre eux allèrent demander au directeur de l'Hôtel-Dieu de prêter les pompes de l'hôpital, afin de pouvoir mieux combattre l'incendie. Le directeur, qui était accosté de deux individus paraissant exercer sur lui une certaine influence, répondit que si Notre-Dame brûlait, c'était sans doute par suite des instructions de la Commune, que dès lors il n'avait pas à s'en mêler; il ajouta : « Quant à vous, messieurs, agissez selon votre conscience, je ne m'y oppose pas. » Ces jeunes gens n'avaient pas besoin de l'autorisation de ce pauvre hère ¹. — qu'il vaut mieux ne pas nommer, — pour faire leur devoir. Aveuglés par la fumée, les cheveux grillés, les mains endolories, ils s'acharnèrent à leur œuvre de salut. Cela dura longtemps. Pièce à pièce on démolit les trois bûchers; on en traîna, on en poussa les débris sur la place, où ils pouvaient brûler sans péril. Notre-Dame fut sauvée, et si Paris n'a pas vu périr sa vieille église, c'est aux internes pharmaciens de l'Hôtel-Dieu qu'il le doit. Le lendemain, jeudi 25 mai, les troupes françaises campaient au Parvis et rien n'était plus à craindre.

Si le courage de ces jeunes gens ² n'avait préservé

¹ Le directeur nommé par la Commune et qui remplaça M. Brelet, directeur régulier, ne fut point mauvais; il n'était que sot et important. Tout le personnel se tenait avec lui sur la réserve; pour acquérir la sympathie des internes, il avait eu recours à un procédé qui précise bien le caractère des hommes que la Commune employait: il avait offert des cigares et double ration de vin à ces jeunes gens, qui refusèrent, en se montrant quelque peu surpris d'une telle proposition. Le 24 mai, il coupa ses moustaches et trouva un asile dans la communauté des Augustines qui dessert l'Hôtel-Dieu. Il était fort troublé et répétait: « Je suis prêt à passer en jugement, mais pas d'exécution sommaire! pas d'exécution sommaire! » Lorsque les soldats fouillèrent l'hôpital pour en arrêter le directeur, la porte de la communauté ne s'ouvrit pas devant eux.

² Il n'est que juste de dire ce que sont devenus les six internes

Notre-Dame, il est probable que les apologistes de la Commune, qui sont, comme l'on sait, gens véridiques, n'auraient pas manqué de dire que la vieille basilique avait été brûlée par les chanoines, empressés d'ensevelir à jamais la trace de leurs crimes. Que l'on ne croie pas que je plaisante : c'est ainsi que les communards ont écrit leur histoire. Le Ministère des finances et la Cour des Comptes ont été détruits par des administrateurs infidèles qui voulaient faire disparaître la preuve de leurs malversations ; l'Hôtel de Ville a été miné et renversé par les hommes du gouvernement de la Défense nationale, afin de mettre à néant quelques papiers qu'ils y avaient oubliés ; la Préfecture de police a été « flambée » par des agents secrets qui craignaient d'être découverts, et la rue de Lille a été incendiée par ordre d'une grande dame qui désirait se débarrasser d'une correspondance compromettante, qu'elle avait déposée chez un de ses amis.

en pharmacie dont l'initiative et le courage ont arraché Notre-Dame à l'incendie préparé par la Commune. L'un d'eux, M. Delarue, est décédé ; les cinq autres sont pharmaciens : M. Defresne, rue des Lombards ; M. Yvon, rue de la Feuillade ; M. Dugué, rue du Faubourg-Saint-Honoré ; M. Dupoux, à Moulins (Allier) ; M. Courant, à Reymalard (Orne).



CHAPITRE IV

LES SOLDATS

I. — LA DÉLÉGATION SCIENTIFIQUE.

L'église Saint-Éloi et Notre-Dame-de-la-Croix. — 200 000 Versaillais à la minute. — Le docteur Parisel. — Stock de pétrole. — Le musée de marine. — La commission des barricades. — Balles explosibles. — Canon Krupp et mitrailleuses. — Paschal Grousset et la convention de Genève. — Explosion à l'École des Mines. — Les bombes asphyxiantes. — Procédés. — Le feu grégeois. — Lettres et mémoires. — Artilleurs fuséens. — M. Borme. — Expérience au Luxembourg. — *Rostopchiner* Paris. — Fausse nouvelle au pétrole. — Un instrument abominable. — La dent du serpent à sonnette. — Acide prussique. — Le reçu d'Assi. — Vanité de ces assassins. — Les mœurs du docteur Parisel.

Lorsque les soldats français s'emparèrent de l'église Saint-Éloi dans la matinée du 28 mai, il n'était que temps ; elle commençait à flamber. Le feu dévorait les boiseries d'une chapelle ; on s'empessa de l'éteindre, et l'on reconnut alors que des barils de poudre, des caisses de cartouches, des touries de pétrole¹, placés dans la nef, étaient reliés par des torches en étoupe, des trainées de poudre mêlée de dynamite, de résine et

¹ La contenance des touries employées dans le commerce varie entre 60 et 70 litres.

de fleur de soufre. Si ce commencement d'incendie n'avait été arrêté, le quartier sautait. On visita les cryptes de l'église; on y avait versé, à vrac, une telle quantité de projectiles, qu'il fallut plusieurs jours aux services du génie et de l'artillerie pour en débarrasser l'église. Le même jour, lorsque à Ménilmontant on pénétra dans les sous-sols de Notre-Dame-de-la-Croix, on y ramassa six bombonnes et trois cent quatre-vingts bouteilles de pétrole, dix mille mètres de mèches incendiaires et six gargousses de dynamite. On est tenté de croire qu'une telle accumulation d'engins destructeurs était un dépôt; cependant le 19 mai l'église avait été réquisitionnée par Louis-Auguste B..., porteur d'un ordre de la Commune; ce B... avait dit : « Nous allons faire ici l'expérience d'une nouvelle invention capable de tuer deux cent mille Versaillais à la demi-heure. »

« Tuer deux cent mille Versaillais à la demi-heure, » c'est là un rêve dont la Commune chercha obstinément la réalisation. Ce monde étrange, qui se disait révolutionnaire parce qu'il se savait meurtrier, se croyait scientifique parce qu'il eût voulu être exterminateur. Jamais plus folles songeries ne traversèrent la cervelle des alchimistes; chacun avait son projet, son plan, son invention : on était certain de ne pas se tromper, et c'est par-dessus les remparts que l'on criait : « Si M. Thiers est chimiste, il nous comprendra ! » Ils n'ont point réussi complètement, mais ce n'est pas leur faute; car ils ont sans marchander dépensé dans la confection d'engins terribles tout ce qu'ils avaient d'ardeur, d'illusion et d'ignorance.

Le grand maître chargé de souffler aux alambics de la Commune fut le docteur Parisel, qui faillit sauter avec ses fourneaux. Il était jeune, il n'avait que trente ans et était réellement médecin. Il était un peu inven-

teur; en 1868, il avait proposé un nouveau modèle de fusil à Napoléon III, qui n'avait pas cru devoir l'adopter. Il eût aimé à côtoyer les grandeurs et avait inutilement essayé de se créer une clientèle dans les familles du faubourg Saint-Germain; ces deux faits expliquent pourquoi il fut un des membres les plus actifs de la Commune, et pourquoi, lorsque à l'hôtel de Ville on votait le huis clos des séances, il demandait qu'on ne voilât pas « les plus belles pages de l'histoire ». D'abord délégué au ministère du commerce (5 avril), puis membre de la commission des subsistances (22 avril), il fut enfin nommé, le 5 mai, chef de la délégation scientifique. Depuis bien des jours déjà il en exerçait les fonctions, car le 22 avril il publia officiellement une note qui révélait les projets de destruction dont les gens de la Commune étaient tourmentés : « Ordre est donné de faire connaître à la délégation scientifique installée à « l'hôtel des travaux publics » les dépôts de produits chimiques, les inventions d'engins de guerre, offensive ou défensive; en outre, « les détenteurs de pétrole sont tenus de faire la déclaration par écrit de leur stock, à la même adresse et dans trois jours. »

Des ordres analogues vont se multiplier : Le 14 mai : « Tous les détenteurs de soufre, phosphore et produits de cette nature sont tenus de le faire connaître sous trois jours. » — Le 17 mai : « Tous les dépositaires de pétrole ou autres huiles minérales devront, dans les quarante-huit heures, en faire la déclaration dans les bureaux de l'éclairage situés place de l'hôtel-de-Ville, 9. » — Le 15 mai, on avait enrégimenté les incendiaires. Parisel avait formé des équipes de *fuséens* sous les ordres du citoyen Lutz. Ces fuséens portaient un uniforme spécial : veste et pantalon de treillis, large ceinture rouge et bleue; on n'avait point été embarrassé pour les vêtir : on avait saisi les costumes de

gymnastique des pompiers et on les leur avait distribués. En outre, on avait fait confectionner une prodigieuse quantité de mèches soufrées, non point plates, courtes et dures comme celles qui servent à enfumer le renard au terrier, mais rondes, très longues, flexibles et pouvant facilement suivre les circonvolutions d'un escalier ou pendre contre un mur du haut d'une fenêtre.

Avrial, membre de la commission de la guerre, Assi, délégué aux ateliers de fabrication du ministère de la guerre, réquisitionnaient de leur côté et faisaient effort pour mettre aux mains de la fédération des instruments de meurtre inconnus jusqu'alors. On ne dédaignait point les vieux modèles que nos musées gardent à titre de curiosité historique : « Ministère de la guerre, cabinet du ministre, ordre n° 201. Ordre au conservateur du musée du Louvre (marine) de confier au citoyen D. le modèle de canon et d'affût portant le n° 225. Le citoyen D. sera responsable de ce modèle jusqu'à sa réintégration au musée. Le membre de la Commune directeur général du matériel de l'artillerie : AVRIAL. — Ce modèle ne peut sortir du musée, copiez sur place. » L'indication du numéro était erronée, ce qui permit au conservateur de ne rien « confier » au citoyen D.

Avant Parisel, avant Avrial et Assi, le père Gaillard, cordonnier atteint de barricadisme aigu, avait proposé son plan. Dans la séance de la commission des barricades présidée le 12 avril par Rossel, le citoyen Gaillard demande « que les égouts soient coupés dans le fossé et minés en avant de la barricade », les barricades n'ayant d'autre but que de prouver à l'ennemi et à la population « que pour prendre Paris, il faudra le détruire, maison par maison ». On discute scientifiquement la question, qui se résume à découvrir le moyen le plus prompt et le plus énergique de faire sauter

Paris. Après quelques pourparlers on tombe d'accord : « La Commune décide que la conservation des tuyaux du gaz et de l'eau sera assurée jusqu'au moment de l'attaque, aussi bien que celle des égouts, qu'il n'est point nécessaire d'ouvrir pour les miner. Elle répudie absolument, comme trop lente, toute construction ou fouille de galerie de mine, mais elle admet que des fourneaux de mine seront faits au fond et sur le côté des égouts et arrête ainsi qu'il suit leur position et leur charge : Premier fourneau à vingt mètres en avant du fossé, 40 kilogrammes de poudre; deuxième fourneau à douze mètres plus loin, charge 100 kilogrammes; troisième fourneau à douze mètres plus loin que le second, charge 100 kilogrammes, et ainsi de suite, si les circonstances le permettent. Chaque fourneau devra être amorcé séparément. » C'est à cela que Rossel occupait ses loisirs pendant la Commune.

En même temps que ces hommes construisaient théoriquement des fourneaux de mine, qu'ils recherchaient le pétrole et les produits chimiques, qu'ils tentaient de copier des modèles de canons revolvers, ils prenaient la population fédérée à témoin de leur candeur et accusaient « Versailles » de se servir d'engins de guerre prohibés par les conventions internationales. Par une singulière coïncidence, le jour même où Parisel appelle à lui les chimistes et les ouvriers en instruments de précision, le colonel d'état-major gouverneur du fort de Montrouge, que je ne nommerai pas, car il a été l'objet d'une ordonnance de non-lieu, termine son rapport en disant : « Nous avons dans les mains la preuve irrécusable que l'armée de Versailles fait usage de balles explosibles. » Vieille calomnie dont on s'était déjà servi contre l'Allemagne qui nous l'avait bien rendue et que la Commune retournait contre la France. A ce mensonge on en ajoutait bientôt un

autre que voici, dans le *Journal officiel* du 27 avril : « Une personne digne de foi a vu, de ses yeux vu, les Prussiens livrer un canon Krupp et quatre mitrailleuses aux troupes de Versailles. Le fait odieux de se servir des armes de l'ennemi contre la France est authentique. »

En toutes choses la Commune eut cette bonne foi ; mais il arrive un instant où elle tombe dans le grotesque. On ne parlait à l'Hôtel de Ville, au Comité central et ailleurs, que des moyens de destruction mis à la disposition de la Commune par la « science révolutionnaire ». Ces bruits prirent de la consistance, tombèrent de la salle des séances dans les brasseries, des brasseries dans les cabarets, des cabarets dans la rue, où ils furent ramassés par les journaux du moment. Quelques-uns eurent l'air de s'émouvoir, ils invoquèrent l'humanité et la convention de Genève. La réponse de la Commune ne se fit pas attendre ; elle descendit de haut, elle descendit de Paschal Grousset, qui, en sa qualité de délégué aux relations extérieures, parla de façon à être entendu par la diplomatie universelle. Il dit leur fait aux journalistes et les renvoie à l'école : « Quelques journaux ont pu croire que l'adhésion de la Commune à la convention de Genève avait pour résultat de proscrire l'usage des nouveaux engins de guerre dont dispose la Révolution. Si les rédacteurs de ces journaux avaient pris la peine d'étudier la question... ils se seraient épargné une protestation injuste et inutile. Quant aux forces terribles que la science met au service de la Révolution, la convention de Genève n'en réglemeute pas l'usage. » D'où il résulte que l'emploi des balles explosibles est interdit à Versailles, — qui jamais ne s'en est servi, — mais que la Commune reste dans la stricte observation du droit des gens en recourant aux « forces terribles de la science révolutionnaire ».

Celle-ci fut maladroite, car elle fit sa première expérience sur un de ses adeptes les plus dévoués. Au laboratoire de l'École des Mines, où Parisel avait installé ses cornues, un citoyen Alexandre Décot fut brûlé jusqu'à en devenir aveugle, « par une explosion de matières chimiques au moment où il justifiait par l'expérience la découverte faite par lui d'un produit qui doit rendre d'importants services à la cause commune; » il eût mieux valu dire : « à la cause communarde. » Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, que ce produit n'avait rien de nouveau et n'était que du sulfure de carbone.

Ce n'était pas seulement à la préparation du sulfure de carbone, liquide mobile, très inflammable et des plus dangereux, que se bornait l'effort de la science révolutionnaire; elle avait d'autres tours dans son sac, et il en est trois que nous pouvons faire connaître. Un Suisse exerçant illégalement la médecine à Paris, et dont la Commune avait fait un colonel directeur d'arsenal, avait inventé des bombes asphyxiantes qu'il avait fait adopter par la délégation scientifique. On y travaillait mystérieusement; pour pénétrer dans les ateliers on avait des mots de passe, de faux noms, des signes de ralliement; on jouait à la société secrète, tout en préparant des engins qui devaient être formidables et qui n'auraient peut-être été qu'enfantins. L'inventeur était aidé dans son travail par un musicien fédéré, trombone ou clarinette, qui surveillait la fabrication. Cet instrumentiste s'était rendu chez un plombier du boulevard Voltaire, avait saisi une couronne de plomb pesant treize kilogrammes, et avait réquisitionné du même coup un ouvrier qui fut enfermé à l'atelier des bombes, y resta prisonnier pendant deux jours et fut forcé de travailler à cette besogne, sous peine d'être passé par les armes. Ces bombes contenaient des tubes

en plomb, longs de sept centimètres, roulés autour d'une petite fiole que recouvrait une feuille de plomb laminé; chacune de ces fioles était remplie d'un acide tellement violent, que l'émanation seule, dit-on, pouvait causer une mort foudroyante. L'interstice qui séparait les tubes les uns des autres était comblé par de la poudre fulminante et du picrate de potasse.

L'arrivée de l'armée française fit évacuer le laboratoire; on trouva les éléments constitutifs des bombes, mais pas une bombe achevée. Ces engins auraient été si périlleux pour ceux qui les auraient employés, que l'on aurait été contraint d'y renoncer avant même d'en faire l'expérience. Ils sont donc restés à l'état d'une de ces bonnes intentions dont l'enfer communard est pavé; mais des témoins déposant, sous la foi du serment, devant les conseils de guerre, ont donné à cet égard des indications précieuses : « On mettait de petits tubes contenant de l'acide prussique que l'on enfermait dans des bombes. C'était destiné à tuer immédiatement ceux qui seraient blessés par les éclats. On faisait aussi des préparations où entrait la strychnine. On plaçait des clous empoisonnés dans les bombes. On chargeait des bombes avec des dissolutions de phosphore dans du sulfure de carbone ⁴. »

Versailles est revenu trop tôt; il n'a pas laissé à la science de la révolte le temps de se produire tout entière et d'étonner le monde par l'amplitude de son génie. Si l'armée française ne s'était pas hâtée, la Commune allait nous rendre le feu grégeois et l'approprier aux besoins de la revendication sociale. On l'avait proposé aux membres du gouvernement de la Défense nationale, qui avaient refusé, sans discussion, d'user

⁴ Procès des membres de la Commune; débats contradictoires, 5^e conseil de guerre, audience du 12 août 1871.

contre l'ennemi d'un tel moyen de guerre. Ce fut un avocat dont j'ai les lettres, les rapports et les mémoires, qui se chargea de le faire adopter par la Commune. C'est la logomachie que nous connaissons déjà : « L'humanité et la conscience ordonnent de se servir de ce moyen héroïque, car on rendra la guerre impossible en la faisant trop meurtrière. C'est pourquoi ce n'est pas seulement un droit, mais bien réellement un devoir, et un devoir de vraie religion (car l'humanité n'est pas autre chose), que d'anéantir la force qui, dans les mains de Thiers, cet homme odieux et par là même condamné, cause les désastres de Paris et de la France. » On a appris par les journaux que les Versaillais se massent et campent dans le bois de Boulogne : « Eh bien ! citoyens, ces bois qui servent d'abri à l'ennemi, ces tentes, ces soldats, ces forces considérables, il ne tient qu'à vous de les anéantir en quelques instants sans perdre un seul homme. Les troupes de Versailles seront anéanties ou dispersées, n'en doutez pas, sans esprit de retour, en y lançant le feu grégeois, et puisque nous le pouvons, nous le devons évidemment. » La lettre continue sur ce ton pendant quatre pages, et se termine par un *post-scriptum* où la science militaire se marie dans de justes proportions à la science économique : « *Nota* : le feu grégeois brûle le bois vert, et l'eau, loin de l'éteindre, le développe beaucoup. Au premier coup d'œil, il semble qu'il serait pour la guerre un surcroît de dépenses; en réfléchissant qu'il finirait la guerre, on compte qu'il en fera promptement cesser les frais. »

A cette lettre est annexée une consultation : *Le feu grégeois et le droit des gens*, dans laquelle on tente de prouver que nulle considération ne peut prohiber l'emploi de cet engin; on cite les écrivains spéciaux, et pour un peu on découvrirait qu'ils en recommandent l'usage.

L'on en conclut que c'est « le moyen le plus sûr et le plus expéditif de disperser les soldats de Versailles, de les empêcher d'obéir à la ténacité impitoyable de Thiers et à l'activité furieuse de l'Irlandais Mac-Mahon ». Un mémoire intitulé *Documents pratiques sur l'emploi du feu grégeois* donne des détails intéressants, non pas sur la composition, qui doit rester secrète, mais sur le mode de procéder et sur le prix de revient. « Si le litre de liquide de fusée coûte 20 francs, il s'ensuit qu'avec une dépense de 8000 francs on peut avoir quatre cents fusées, pouvant couvrir instantanément (à 20 mètres par fusée) 8000 mètres de terrain occupé par l'ennemi. » On demande la création d'un corps de fuséens divisé en bataillons et en compagnies. « Trois jours suffisent pour former un artilleur fuséen ; il en faut dix pour fabriquer cent mille fusées ; les produits nécessaires existent à Paris en quantités assez considérables. »

Le Comité central, la Commune, le Comité de salut public, harcelés par l'avocat, — inventeur, commanditaire ou intermédiaire intéressé, nous ne savons, — n'avaient répondu qu'avec mollesse aux offres qui leur étaient faites. Sans repousser la proposition, on avait cherché à gagner du temps, car alors on croyait être assuré du concours d'un inventeur très sérieux, M. Borme, qui, dès le 20 mars, avait été forcé de paraître se mettre à la disposition du Comité central. Il fit des expériences dans le jardin du Luxembourg, sous les yeux de Raoul Rigault, qui, pour la circonstance, s'était fait accompagner du docteur Pillot. Celui-ci, satisfait du résultat obtenu, dit à M. Borme que l'on adoptait son procédé « comme moyen d'incendie dans le cas où il faudrait *rostochiner* Paris ». M. Borme, tombé de Pillot en Parisel, usa de tout subterfuge pour éviter de servir la Commune. Il manœuvra avec tant d'habileté, que le 18 mai il en était encore aux promesses, aux excuses,

et n'avait fourni que des prétextes au chef de la délégation scientifique. La Commune s'aperçut alors que M. Borme s'était moqué d'elle. Il fut arrêté, conduit à Ferré, qui l'expédia à Raoul Rigault; puis, après s'être entendu dire « qu'on lui ferait passer le goût du pain », il fut incarcéré au Dépôt, d'où il put s'échapper sain et sauf le 24 mai, pendant l'incendie de la Préfecture de police¹.

M. Borme est arrêté le 18 mai, à sept heures du soir; dès le 19 la lettre de l'avocat est annotée : « enregistrée; renvoyée à la commission militaire. » Il est trop tard; l'avocat en sera pour ses frais de style; la commission de la guerre aura beau prendre une décision, elle n'aura pas une seule fusée grégeoise à sa disposition, car le temps manque pour en fabriquer; dans deux jours les soldats de la France auront franchi les fortifications de Paris, malgré la nouvelle menteuse qui fut publiée et qui prouve combien la Commune était préoccupée par l'huile de pétrole : « 22 mai : Hier au soir les Versaillais essayèrent d'entrer dans Paris du côté de Neuilly en entassant des fascines dans un fossé. Les fédérés, au moyen de pompes pleines de pétrole, mirent immédiatement le feu aux fascines et rôtirent tout vivants les royalistes. Rien, paraît-il, ne peut décrire l'effet produit par ces engins de nouvelle invention. »

Feu grégeois et bombes asphyxiantes, c'était de la guerre sauvage, mais enfin c'était encore de la guerre; je ne sais dans quelle monstruosité il faut ranger l'instrument dont j'ai à parler et dont l'honneur revient au docteur Parisel. Ce fut Parisel qui l'imagina, mais je crois bien que ce fut Assi qui fournit le poison. Je m'explique. — Parisel, comprenant que la Commune

¹ Voir l'*Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, tome I, *Rapports*. Annexes au rapport de M. de La Rochethulon : II. *Lettre de M. Borme*, page 424.

avait une durée limitée, que les soldats français rentre-
raient dans Paris, avait rêvé de lâcher les femmes contre
eux; sous prétexte de fraterniser, elles leur auraient
tendu les bras, et leur auraient donné une poignée de
main mortelle. La commission d'enquête parlementaire
sur l'insurrection du 18 mars a, la première, fait con-
naître cette invention : « *Un membre* : Avez-vous con-
naissance d'instruments destinés à empoisonner avec de
l'acide prussique dans un petit tuyau de caoutchouc ?
— *Le colonel Gaillard* : Oui, c'est la dent du serpent
avec tous ses éléments; il y a un petit ressort qui doit
faire jaillir le venin et le faire pénétrer. — *Un membre* :
J'ai vu l'instrument : c'est une boule en caoutchouc,
une sphère armée d'une épingle en or très courte et
creuse, c'est la dent du serpent à sonnette, c'est une
invention infernale¹. » Malgré l'affirmation de témoins
honorables entre tous, je ne pouvais croire à cet excès de
perversité, et je me figurais que, toute exagération étant
acceptée sans contrôle après la chute de la Commune,
on pouvait avoir été, de bonne foi, abusé par de faux
rapports. Le doute ne m'est plus possible : j'ai tenu l'in-
strument dans mes mains.

C'est une boule en caoutchouc, de la grosseur d'un
grain de raisin; d'un côté une aiguille en or creuse,
semblable à celle des seringues à injections sous-cuta-
nées; de l'autre une tige également en or, munie d'un
pas de vis qui permet de la fixer à une bague disposée
à cet effet. Parisel en avait commandé un nombre assez
considérable, — trois ou quatre cents, et non pas vingt
mille, comme on l'a dit, — à un fabricant d'instruments
de chirurgie qui, ayant deviné à quel usage ces petits
appareils étaient réservés, ne se hâtait pas d'y travail-
ler. Parisel venait souvent le voir, trouvait qu'on « lan-

¹ *Enquête sur le 18 mars*. Dépositions des témoins, p. 249.

ternait » beaucoup, se fâchait et parlait de Mazas. Il était parfois accompagné dans ses courses par Clément. — Lequel? Ils étaient trois à la Commune qui portaient ce nom. — Est-ce Jean-Baptiste Clément le chansonnier, — Victor Clément le teinturier¹, — ou Émile Clément le cordonnier qui, le 22 janvier 1871, disait à M. François Favre, maire du XVII^e arrondissement : « Vous devez marcher à notre tête *ceigné* de votre écharpe? » — Nous l'ignorons. Le fabricant prétextait le manque d'ouvriers, la délicatesse du travail, et continuait à ne pas s'en presser; il se pressa si peu qu'il n'en put achever qu'une dizaine, qui ne furent pas livrés.

Assi avait coopéré à cette invention « révolutionnaire » en mettant à la disposition de Parisel une quantité d'acide prussique prodigieuse. Il avait découvert deux jeunes gens, chimistes habiles, qui, voulant éviter d'être incorporés dans les bataillons de marche dirigés sur les avant-postes, acceptèrent une exemption de service militaire, à la condition qu'ils remettraient à Assi quelques produits chimiques que l'on ne trouvait pas facilement moyen de se procurer, même par voie de réquisition. Le pacte fut conclu, et de chaque côté on se tint parole. La pièce suivante en fait foi : « Commune de Paris. Commission de surveillance pour la fabrication des munitions de guerre. Hôtel de Ville, le 6 mai 1871. Reçu du citoyen... 10 grammes de *bor*, 5 kilogrammes de phosphore et 1 kilogramme d'*assule* prussique. Sept heures. Paris, le 6 mai 1871 : Les membres de la Commune chargés de la surveillance de la fabrication des munitions de guerre ; Assi². »

Il est bien peu probable que ce soit Victor Clément, qui, délégué à la mairie du XV^e arrondissement, fut toujours considéré par ses administrés comme un protecteur contre les violences de la Commune. Son intégrité et sa modération restent à l'abri du reproche.

² Assi a d'abord écrit 6 mars, puis il s'est aperçu de son erreur a biffé mars et l'a remplacé par mai.

D'après l'opinion des hommes compétents, dix grammes de bore et un kilogramme d'acide prussique représentent des quantités extraordinaires. Nul savant, même parmi les plus illustres, n'a pu comprendre à quel usage le bore pouvait être réservé. Les communards, il faut le reconnaître, avaient plus d'imagination que de savoir ; ils croyaient cependant être en mesure de régénérer la science, et en ont conservé un sentiment de vanité qui ne les abandonna même pas devant les conseils de guerre. Le 9 août 1871, Assi répond aux questions du président ; il parle de ses longs travaux dans l'armement ; il dit avec complaisance : « J'ai eu jusqu'à trente secrétaires, » et s'enorgueillissant au souvenir de ses inventions, il ajoute : « J'ai fait bien des choses qui ne sont pas ordinaires. » En effet, l'instrument de mort imaginé par Parisel, chargé avec l'acide prussique procuré par Assi, n'était pas dans la catégorie des choses ordinaires. C'était une œuvre d'une rare perversité, mais c'était en même temps une œuvre dangereuse pour celui qui aurait voulu l'utiliser. Le moindre faux mouvement eût rendu l'instrument mortel pour l'assassin lui-même.

Le docteur fut plus heureux que son complice Assi ; il put échapper aux recherches de la justice ; il est un des membres de la Commune que l'on crut tués dans la bataille des rues. Le bruit de sa mort se répandit et persista. On se trompait ; les gens capables d'inventer de tels outils se battent peu et savent déguerpir. Parisel, jugé par contumace, fut condamné à mort ; en faisant une enquête sur ses antécédents, sur sa conduite pendant le siège et pendant la Commune, on fit quelques découvertes dont la cour d'assises eut à s'occuper. Au mois de mai 1872 il fut, par défaut, frappé d'une peine de vingt ans de travaux forcés pour attentat à la pudeur avec violence et avortement consommé. Il paraît

être coutumier du fait, car, si l'on en croit un journal, il a été condamné au mois d'avril 1877, en Amérique, à New-Jersey, pour un fait analogue¹. Il y a là peut-être une indication à recueillir pour les moralistes qui cherchent à deviner quelle constitution la Commune aurait donnée à la famille, si la France n'était venue interrompre ses délibérations et ses expériences.

II. — LES INCENDIAIRES.

Destruction furieuse. — Proclamation du Comité de salut public. — Ordre du colonel Brunel. — Les pompiers de Paris. — Refusent d'obéir. — Intervention de Pindy. — Défense aux pompiers de combattre les incendies. — Dépêches. — Un souvenir de 1848. — Sobrier. — Ce qui s'est passé à la Préfecture de Police. — Réquisition de liquides incendiaires. — Les torehes. — Marigot au carré Saint-Martin. — Maxime Lisbonne à la rue Vavin. — Ordres anonymes. — Concentration des matières incendiaires à la mairie du XI^e arrondissement. — Ordre des subdélégués. — Actes spontanés. — Le marquis de Quinsonas à la direction des télégraphes. — Le petit bossu. — « Mettez le feu à la boîte. » — Bombes incendiaires. — Fabriquées pendant le siège. — Utilisées par la Commune. — Une exécution. — La responsabilité. — Protestation de Clovis Dupont. — Le ministère des finances. — L'Hôtel de Ville.

Si, malgré l'activité qu'elle déploya, la Commune n'a réussi qu'imparfaitement dans la fabrication de son outillage militaire et scientifique, il faut reconnaître que cela ne l'a pas empêchée d'accomplir une des œuvres de destruction les plus furieuses que jamais l'histoire ait eu à enregistrer. Sous ce rapport elle reste hors de pair; mais il ne lui fallut ni savoir, ni courage; à l'aide d'une bouteille de pétrole et d'une allumette, un enfant peut brûler une maison. Il n'y a donc pas de quoi être fier, et « les forces terribles que la science met au service de la Révolution », comme disait Paschal Grousset, n'ont rien à voir en tout ceci. Ce fut

¹ Voir *la Nation* du 7 mai 1877.

facile, bête et méchant. Le projet d'incendier Paris a-t-il été délibéré en séance secrète de la Commune ou du Comité de salut public? On n'en sait rien, quoique l'article de Jules Vallès : « Si M. Thiers est chimiste, » semble prouver une détermination discutée et arrêtée¹.

La seule pièce authentique qui fut placardée sur les murs de Paris, ou tout au moins insérée dans le dernier numéro du *Journal officiel*, en date du 24 mai, est celle-ci : « Le Comité de salut public arrête : Art. 1. Les persiennes ou volets de toutes fenêtres demeureront ouvertes. Art. 2. Toute maison de laquelle partira un seul coup de fusil ou une agression quelconque contre la garde nationale sera immédiatement brûlée. Art. 3. La garde nationale est chargée de veiller à l'exécution stricte du présent arrêté. Le Comité de salut public : Ant. Arnaud, E. Eudes, F. Gambon, G. Ranvier. Hôtel de Ville, le 5 prairial an 79. » Un tel ordre, interprété d'une certaine façon, peut entraîner la destruction de Paris; mais ce n'est pas l'ordre de brûler Paris. Cependant, avant même la rentrée des troupes françaises, des précautions avaient été prises pour neutraliser les secours que l'on aurait pu porter aux incendies, et je n'ai pas à répéter que d'énormes provisions de matières incendiaires avaient été emmagasinées et étaient tenues en réserve.

Le 21 mai, aussitôt que l'arrivée de nos troupes est signalée, le colonel Brunel, à la suite d'une inspiration spontanée ou d'instructions reçues, expédie un ordre qui seul, en dehors des faits connus, affirme la préméditation du crime : « Garde nationale de la Seine; X^e arrondissement; bureau du chef de légion.

¹ Un témoin déposant devant la commission d'enquête sur le 18 mars a dit : « Il a été question des incendies le 20 mai, dans une réunion que la Commune a tenue à dix heures du soir. » Déposition Barral de Montaud.

Ordre aux sapeurs-pompiers des douze casernes de se réunir et de se porter immédiatement au Champ de Mars avec le matériel dont ils disposent. Le colonel : Brunel. » Cet ordre ne fut pas suivi d'exécution. Les pompiers comprirent qu'on tentait de les rassembler au Champ de Mars pour éloigner de Paris le matériel de sauvetage ou pour les mettre eux-mêmes en ligne contre nos soldats. Une députation fut envoyée par eux à Pindy, qui, en qualité de gouverneur militaire de l'Hôtel de Ville, avait sous ses ordres le corps des sapeurs-pompiers. La discussion fut longue; Pindy, qui savait à quoi s'en tenir, estima sans doute que le moyen de se débarrasser des sapeurs-pompiers était trop ostensible; il était hésitant, et paraissait ne savoir à quel parti s'arrêter. Il sortit de la salle où l'on discutait, et resta une heure absent. On peut croire, quoique l'on ne sache rien de positif à cet égard, qu'il alla demander des instructions au Comité de salut public. Lorsqu'il revint, il resta près de dix minutes, la tête dans ses mains, comme perdu dans ses réflexions. Puis il écrivit à Brunel une lettre dont on ignore le contenu, et se tournant vers les pompiers délégués, il leur dit : « L'ordre doit être considéré comme non venu; ne quittez pas vos casernes. »

Un autre moyen moins brutal fut employé, et parvint au résultat qu'avait cherché Brunel. On fit défense aux pompiers de combattre les incendies, dont ils durent rester les spectateurs désintéressés. Cela ressort des deux pièces que voici et dont l'original a été conservé : « Dépêche au commandant. Feu à la Croix-Rouge. — Gardes nationaux mettent le feu dans tout le quartier, — ordre de la Commune qui défend aux pompiers de bouger. — Réservoirs, tonneaux, pompes et travailleurs, tout est prêt dans la cour pour attaquer immédiatement, si le feu gagnait les maisons avoisinant la caserne ou la

caserne même. Les gardes nationaux ignorent tous ces préparatifs. Le capitaine : Ch. » Cette dépêche est du 23 mai; celle-ci est du 24 : « 11^e compagnie. Ordre de la Commune de ne pas sortir pour *aler aux feu*. (Commandant à capitaine.) Le sergent de semaine : N. » Ainsi les pompiers reçoivent dans leurs postes ordre de la Commune de ne point se porter à l'attaque des incendies et ils se croient obligés de cacher aux gardes nationaux les préparatifs qu'ils font pour combattre le feu, dans le cas où ils en seraient menacés. Je rappelle qu'après avoir allumé trois foyers dans le Palais-Royal, les hommes du 202^e bataillon fédéré forcèrent les pompiers casernés au Louvre à prendre la fuite. — Paris sera à nous, ou Paris ne sera plus !

Il y avait longtemps que cette rêverie liait les cervelles révolutionnaires. En 1848, avant la journée du 15 mai, un écrivain connu alla voir Sobrier, qui alors inspirait une crainte dont on aurait souri pendant la Commune, et tenta de lui faire comprendre qu'il était dangereux, pour la cause même de la liberté, d'effrayer la population par l'étalage de doctrines terroristes; il ajouta que cette conduite pourrait faire naître une lutte dans laquelle le parti jacobin n'aurait pas le dessus. C'était prévoir l'insurrection de juin. Sobrier écouta d'un air gouailleur les observations qui lui étaient adressées : « Baste ! répondit-il, nous sommes deux cent mille, prêts à combattre; si nous sommes vaincus, il nous restera une dernière ressource; » et prenant une allumette qu'il mit sous les yeux de son interlocuteur, il ajouta : « Nous le brûlerons, votre chien de Paris ! » Il s'en fallut de bien peu que la prédiction de 1848 ne fût accomplie en 1871, car tout le monde s'empressa de concourir au crime, les chefs et les soldats.

Par ce qui s'est passé à la Préfecture de police, on

peut voir que ces hommes ne voulurent point être saisis au dépourvu, qu'ils redoutaient une surprise de l'armée française, et qu'ils se tinrent prêts à ne lui livrer que des ruines. Le 21 mai, dans la nuit, Ferré apprend que les lignes de la révolte sont brisées et que le général Douay marche sur le Trocadéro. Le 22, dès six heures du matin, je le rappelle, un capitaine de place, guidé par un concierge, visite les sous-sols, les postes du rez-de-chaussée, et y fait déposer trois barils de poudre entourés de caisses de cartouches. Aussitôt que ces premières dispositions sont terminées, un garçonnet de vingt-deux ans, nommé Émile-Magloire Giffault, ayant alternativement joué le personnage de chef de bureau et celui de commissaire de police, est chargé de se procurer des liquides inflammables. Il ceint son écharpe rouge, se fait escorter de trois hommes armés, et emmène avec lui deux jeunes gens qui traînent une voiture à bras. Il se rend rue Grégoire-de-Tours, chez un marchand de couleurs, qui est absent. Giffault s'adresse au portier, le force à lui livrer les marchandises qu'il réclame et en échange desquelles il remet un reçu : « Nous, commissaire de police attaché à la Commune, avons, d'après les ordres qui nous ont été donnés, requis chez le sieur Quintin, marchand de couleurs, rue Grégoire-de-Tours, n° 5, trois touries contenant de l'esprit-de-vin, de l'essence et du pétrole. Il n'a rien été pris autre chose. Ces touries sont requises par la préfecture de police. Le commissaire spécial : E. Giffault. » Donc, le 22 mai, à midi, tout était prêt pour détruire la Préfecture de police, qui ne fut allumée que le lendemain à onze heures du matin.

Dans les magasins de la Préfecture, on avait mis la main sur le dépôt des torches qui sont distribuées, en quantité réglementaire, à chacun des postes occupés

par les sergents de ville. Ces torches ne furent point inutiles. On les porta dans la cour du Mai au Palais de Justice, et un jeune factionnaire de vingt ans, nommé Étienne, avait pour consigne de forcer tous les passants, — ils n'étaient pas nombreux, — à en prendre une pour la lancer dans la grand'salle qui flambait. Cela s'appelait faire acte d'adhésion à la Commune¹. Étienne ne fut pas heureux ; il réussit à s'échapper de Paris, mais il fut arrêté au Havre en flagrant délit de vol. Son repentir n'était pas excessif, car il dit aux juges militaires devant lesquels il comparut : « J'ai défendu la Commune, parce que c'était le meilleur des gouvernements. »

L'incendie de la Préfecture de police et du Palais de Justice est l'œuvre même de Théophile Ferré et Raoul Rigault. L'un et l'autre étaient membres de la Commune ; en qualité de délégué à la sûreté et de procureur général, ils avaient un droit d'initiative qu'ils ont tenu à ne pas laisser tomber en désuétude. Ceux-là étaient des maîtres ; ils n'ont eu qu'à commander. D'autres au contraire ont eu à obéir, et ont reçu des ordres qui venaient de haut. Un homme dont j'ai déjà parlé, qui ne fut point malfaisant pendant la Commune, qui entretenait de bons rapports avec la Banque de France, qui commandait le Palais-Royal et s'appelait Marigot, fut un des plus sérieux combattants de la dernière heure. Il lutta dans le III^e arrondissement à la tête de huit cents hommes et d'une artillerie considérable. Malgré ses efforts, les troupes françaises gagnaient du terrain : « Le 24, à midi, la situation n'était plus tenable, a-t-il dit lui-même ; Delescluze m'envoya l'ordre écrit de faire sauter le carré Saint-Martin et d'incendier

¹ Procès Giffault ; débats contradictoires, 8^e conseil de guerre, 3 février 1872. — Procès Étienne ; débats contradictoires, 6^e conseil de guerre, 7 septembre 1872.

le quartier. Je n'ai pas voulu m'associer à de pareilles monstruosité¹. »

Exaspéré par la défaite, Delescluze a-t-il donné des instructions pareilles? Nous ne savons; nulle pièce authentique, nul témoignage irrécusable ne nous permet de répondre, et nous ne pouvons avoir qu'une confiance restreinte dans l'assertion de certains accusés, qui ont essayé de sauver leur tête en proclamant leur désobéissance à des ordres qu'ils n'ont peut-être pas reçus. Maxime Lisbonne est-il de ce nombre? Loin d'avouer l'incendie de la rue Vavin et l'explosion de la poudrière du Luxembourg que des témoins lui reprochèrent d'avoir provoqués, il a affirmé qu'il lui avait été enjoint par le Comité de salut public de faire sauter le Panthéon, dont les caves étaient pleines de poudre, et de brûler la bibliothèque Sainte-Geneviève. Reculant devant une telle responsabilité, il se serait rendu près de Régère, membre de la Commune, délégué au V^e arrondissement, et en aurait obtenu l'annulation de l'ordre. Nous ignorons si le fait est exact ou si ce n'est là qu'une de ces affirmations dont les accusés ne sont point avarés en présence de leurs juges².

Presque tous les ordres d'incendie ont été détruits; mais ceux qui subsistent permettent d'affirmer que les grands chefs de la Commune ont eu soin de ne pas compromettre leur signature sur ce genre de documents. Faut-il penser d'après cela qu'ils avaient horreur de leur mauvaise action, dont ils comprenaient la monstruosité, comme eût dit Marigot, ou que, certains d'avance de leur défaite, ils ne voulaient abandonner derrière eux aucune preuve de leur crime? Si les ordres sont signés, c'est par des inférieurs : « Incendiez le

¹ Procès Marigot; débats contradictoires, 19 octobre 1871

² Procès Lisbonne; débats contradictoires, 6^e conseil de guerre, juin 1872.

quartier de la Bourse, ne craignez pas ; » puis simplement le cachet du colonel commandant l'Hôtel de Ville, qui était Pindy, et un contre-seing : le lieutenant-colonel Parent. Ce dernier aurait bien dû ajouter son prénom : Hippolyte ; il eût ainsi évité une confusion regrettable, dont un membre démissionnaire de la Commune, Ulysse Parent, faillit être victime. Dans plus d'un cas, l'ordre ne porte pas de signature ; un timbre, — celui du Comité de salut public, — suffit. L'ordre d'incendier le ministère de la marine que Brunel montra au docteur Mahé était timbré et non signé. Il en est de même de celui-ci, dont l'original est sous mes yeux : « Ministère de la guerre ; Paris le 25 mai 1871. Ordre aux municipalités de nommer des chefs de barricades, un au moins par quartier. Timbre rouge : Ministère de la guerre ; bureau d'armement. »

On obéissait à ces instructions anonymes ; sans hésiter on nommait des chefs de barricades et on brûlait les maisons. Le Comité de salut public intervient cependant indirectement lorsqu'on a résolu d'incendier l'Hôtel de Ville et de se retirer à la mairie du XI^e arrondissement. De celle-ci, il fallait faire une forteresse et un arsenal, car c'est là que l'on comptait tenir jusqu'à la fin, c'est de là que partiront les ordres et les éléments de destruction. On y pourvut de la sorte : « Paris, le 25 mai 1871. Ordre aux municipalités de requérir immédiatement les produits chimiques inflammables et violents qui se trouvent dans leur arrondissement. Le Comité de salut public ; timbre rouge du secrétariat général. Le secrétaire adjoint, C. Jauffret. Faites brûler les maisons assaillies par les Versaillais ou la réaction. C. J. ¹. » Cet ordre constitue un aveu sans restriction ;

¹ Cité par M. Jules Simon : *Gouvernement de M. Thiers*, t. I, p. 445-446.

est-ce pour cela qu'on le fait signer par un secrétaire-adjoint, que l'on y chercherait en vain le nom d'un des cinq membres du Comité de salut public, Ant. Arnaud, Billioray, Eudes, Gambon, G. Ranvier, — et qu'on n'y trouve même pas celui du secrétaire général : Henri Brissac ?

Les inférieurs, au contraire, ceux qui cherchent à faire du zèle et à se donner de l'importance, n'hésitent pas. On croirait qu'ils ont mis leur vanité à accumuler les preuves de leur culpabilité. Aussitôt que l'ordre collectif que je viens de citer est parvenu à la mairie du XI^e arrondissement, un simple délégué municipal, dont la spécialité paraît avoir été pendant la Commune de molester les prêtres et d'interdire l'accès des églises, le citoyen Magdonel écrit : « Ordre aux commissaires de police de réquisitionner immédiatement tous les produits chimiques inflammables et violents qui se trouve dans votre arrondissement et de les concentré au XI^e, pour mettre dans les caves de l'église Saint-Ambroise. Le délégué municipal : Magdonel. » Lorsque la Commune vint s'installer à la mairie du boulevard Voltaire, ses instructions avaient été suivies ; on avait obéi aux prescriptions de Magdonel, et le Comité de salut public avait à sa disposition de quoi brûler la moitié de Paris. C'était le 24 mai, nos troupes avançaient et les insurgés, reculant devant elles, détruisaient les monuments, les îlots de maisons qu'ils n'avaient su conserver. De la mairie même, dans cette journée, partit un ordre de dévastation presque anonyme, car, malgré les hauts personnages qui encombraient le chef-lieu du XI^e arrondissement, il est signé d'un nom obscur et même inconnu : « Établisse votre ligne de démarcation entre vous et les Versaillais — brûlé, incendié tout ce qui est contre vous, — pas de trêve ni de découragement. Le XI^e arrondissement se

lancera à votre secours, sitôt que vous serez menacé — courage et si vous agissez, la République est sauvée avant quarante-huit heures. Pour le Comité : David ¹. »

Si à Champigny, à Buzenval, les armées allemandes avaient rencontré une telle énergie dans la garde nationale, la France n'aurait peut-être pas été amputée de deux provinces ; mais, on le sait, et il ne faut pas se lasser de le répéter, un bon nombre de bataillons se réservaient contre « les Prussiens de l'intérieur ² », c'est-à-dire contre tout ce qui n'était pas jacobin, hébertiste, maratiste, contre tout ce qui n'admirait pas Raoul Rigault ou ne croyait pas à la religion du dieu Blanqui.

Que dans ce cataclysme où Paris a failli périr, il y ait eu des faits de sauvagerie spontanée, il n'en faut douter. Lorsque Charles-Philippe-Denis Quélin, apprenti de neuf et fédéré au 92^e bataillon, s'écrie : « F... le feu aux deux coins de la rue Thievenot ; pas de pitié, nous n'avons rien à perdre ! » il obéit à ses mauvais instincts et n'a reçu aucun ordre précis ³. Mais à qui donc remonte la responsabilité du forfait, sinon à ceux qui l'ont préparé, qui ont amassé les matières inflammables, et qui, maîtres de la ville, chefs du [gouvernement, directeurs de l'insurrection, ont donné l'exemple en brûlant l'Hôtel de Ville ? Les délégués municipaux, stylés d'avance, ont fait leur œuvre ; ils ont reçu un mot d'ordre qu'ils ont transmis aux commandants des

¹ David (Adrien-François), contre-maître charpentier, conseiller municipal au XI^e arrondissement.

² « Ils (les chefs de l'Internationale) ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher les ouvriers de marcher, leur disant de se réserver pour les Prussiens de Paris. Quand vous irez vous faire tuer, disaient-ils, à quoi ça avancera-t-il ? Il faut vous réserver pour les Prussiens de l'intérieur. » Enquête sur le 18 mars, déposition des témoins ; dép. Héligon.

³ Procès Quélin ; débats contradictoires, 10^e conseil de guerre, 11 mai 1872.

barricades, ceux-ci l'ont répété à leurs soldats, qui étaient bien certains de ne pas faire preuve d'indiscipline en répandant partout le pétrole. Lorsque l'on s'est adressé au conseil même de la Commune, il a répondu : Brûlez.

Le 25 mai, dans la soirée, le corps du général de Cissey venait de forcer l'entrée de la rue de Grenelle-Saint-Germain. Le marquis de Quinsonas, qui, après avoir fait valeureusement la guerre, avait, malgré ses cinquante-huit ans sonnés, repris du service afin de combattre la Commune, était alors attaché, en qualité de colonel des mobiles, à l'état-major du 2^e corps d'armée. Il courut à la direction des télégraphes et s'en empara. La cour était pleine de cadavres que l'on avait déposés là en attendant que l'on pût les enterrer. L'heure était terrible. Le palais de la Légion d'honneur, la Cour des Comptes, le Conseil d'État, la rue de Lille étaient en feu ; l'école d'état-major venait de sauter ; les artilleries tonnaient, la fusillade crépitait de tous côtés ; dans le clocher des églises, le tocsin retentissait comme pour sonner le glas de la ville près d'expirer. Les bureaux du télégraphe étaient abandonnés ; tout employé avait fui, sauf un petit bossu qui, au milieu des rumeurs de la bataille, tapotait philosophiquement son appareil. Sur l'ordre du marquis de Quinsonas, il se mit en rapport avec l'Hôtel de Ville, qui répondit à sa question par une autre question : Qui connais-tu ici ? — On ne savait que riposter ; on lui dicta cette dépêche : — Position désespérée, les Versaillais arrivent. Cette fois la réplique fut nette, et, comme elle émanait de l'Hôtel de Ville, du siège même du Comité de salut public, elle fixe la responsabilité des incendies : « Mettez le feu à la boîte et repliez-vous. »

Depuis longtemps ils se préparaient. Pendant la période d'investissement, sous prétexte de rechercher

les moyens les plus sûrs de repousser l'Allemagne, on fabriquait non seulement des bombes à main, mais aussi des tubes incendiaires, tubes en zinc destinés à recevoir l'huile de pétrole. Six mille de ces récipients furent saisis d'un coup et livrés au ministère de la guerre, qui s'empessa de les détruire. Tous les tubes incendiaires ne furent pas découverts et brisés avant l'armistice; il en restait que l'on utilisa dans les derniers jours de la Commune; on en eut la preuve le 24 mai. Nos troupes, maîtresses du V^e arrondissement, avaient placé des sentinelles aux coins des rues, et lancé des patrouilles dans le quartier. Un homme d'allures suspectes fut aperçu rue Garancière. Il rasait les murs et cherchait à se dissimuler; il fut arrêté. Il était vêtu d'une cote d'ouvrier et d'une blouse flottante; ses mains ne portaient point de trace de poudre, mais tout son individu exhalait une forte odeur de pétrole. On lui fit enlever sa blouse pour le fouiller, et l'on fut surpris de voir qu'il avait la taille sanglée par une ceinture de cuir, armée de petits crochets à chacun desquels pendait un tube en zinc fermé, assez semblable à une boîte à lait, et rempli de pétrole. Dans sa poche on trouva plusieurs rouleaux de mèches incendiaires et des allumettes. Cet homme avoua qu'il avait reçu d'un chef de barricades, qu'il refusa de nommer, l'ordre d'incendier le plus de maisons qu'il pourrait, à son choix. Il ne savait point que les troupes françaises occupaient le quartier, et il était venu se jeter au milieu d'elles. Il fut appuyé contre un mur et fusillé; un coup de feu tiré de près enflamma le pétrole dont il était porteur et le cadavre brûla sur place. Ce fait semble démontrer qu'il y eut des hommes, — peut-être les fuséens du docteur Parisel, dont le citoyen Lutz était le commandant, — qui furent spécialement outillés pour l'incendie.

Les communards de mauvaise foi, — ils sont nombreux, — n'acceptent qu'un seul incendie, celui du château des Tuileries, repaire des tyrans. Ils répudient les autres; ils s'en lavent les mains dans l'huile de pétrole et disent : C'est pas moi. J'excepte cependant un groupe de contumax, réunis sous le nom de *Commune révolutionnaire*, dont je parlerai bientôt, et qui n'hésite pas à revendiquer sa part de responsabilité dans ces désastres. Rossel ne s'y trompe pas, et, sans ménagement, à l'heure suprême, à l'heure où l'on ne ment plus, il dénonce les coupables. « L'odieux de ces incendies n'a pas besoin d'exagération, a-t-il écrit; la majorité de la Commune peut être justement accusée de ces crimes; Félix Pyat et les blanquistes en sont les instigateurs¹. » Par le mot majorité, Rossel entend la faction violente qui, en opposition aux économistes, vota pour la création du Comité de salut public. Son accusation porte juste, et cependant parmi les membres de cette majorité, il s'en trouva un que les incendies désespérèrent : c'est Clovis Dupont, un vannier de Saint-Cloud, où il avait reçu jadis, après sollicitation, des secours sur la cassette impériale.

Il avait ainsi motivé son vote en faveur du Comité de salut public : « Attendu que si la Commune a su se faire aimer de tous les honnêtes gens, elle n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour faire trembler les lâches et les traîtres, et que, grâce à cette longanimité intempestive, l'ennemi a peut-être obtenu des ramifications dans les branches essentielles de notre gouvernement. » Il voulait donc bien que l'on fit trembler, mais il ne voulait pas que l'on brûlât. Au moment des dernières batailles, Clovis Dupont était délégué en qualité d'adjoint à la mairie du III^e arrondissement. Le

¹ Rossel, *Papiers posthumes*, p. 181.

24 mai, alors que les ordres d'extermination étaient expédiés de tous côtés, il ne craignit pas de s'adresser directement au Comité de salut public et de lui écrire : « L'hôtel de Ville et la Préfecture de police sont la proie des flammes ; en continuant l'incendie, nous pouvons atteindre les nôtres, et cela ne doit pas être. Nous avons le droit de nous faire sauter la cervelle, mais jamais celui de brûler les maisons où sont enfermés des femmes et des enfants. Des fusils, des canons et des mitrailleuses aux barricades, soit ; mais, je le répète, cessons l'incendie¹. » Cette honnête protestation ne fut pas entendue et le volcan révolutionnaire continua à se vomir lui-même.

Les incendiaires avaient souci de faire évacuer les maisons avant de les brûler, et c'est là-dessus qu'ils se sont appuyés, devant les conseils de guerre et devant l'histoire, pour soutenir, contre toute évidence, qu'ils avaient tenté de sauver les monuments qu'ils ont eux-mêmes livrés aux flammes. Au ministère des finances, qui fut saturé de pétrole, on prescrivit aux employés de se retirer ; puis on mit le feu dans le cabinet du secrétaire général². A l'hôtel de Ville, le 24 mai, pendant les heures nocturnes du matin, il n'y avait plus personne ; seuls les chefs d'incendie étaient à leur poste ; l'un d'eux, le plus considérable, monté dans le campanile, écoutait et regardait ; il devait allumer les

¹ Procès Clovis Dupont ; débats contradictoires, 6^e conseil de guerre, 31 juillet 1875.

² Il y eut deux incendies bien distincts au ministère des finances ; l'un produit le lundi 22, par un obus venu des batteries françaises ; il fut éteint par les pompiers et par les fédérés ; l'autre allumé le mardi 23 intentionnellement, après que des touries de pétrole avaient été versées dans les appartements. Les communards ont toujours volontairement confondu ces deux incendies et rejettent sur l'armée française la responsabilité de la destruction du ministère, qui leur incombe absolument.

foyers préparés aussitôt que les troupes françaises apparaîtraient aux Halles. Un des incendiaires, Auguste-Adolphe Girardot, qui la veille était aux Tuileries, a raconté comment les constructions de l'Hôtel de Ville ont été si rapidement enflammées et consumées. « De distance en distance, on a placé des barils de poudre qui alternaient avec des bombones de pétrole; l'huile coulait, on l'a allumée, ça n'a pas été plus difficile que ça¹. »

III. — L'ARMÉE FÉDÉRÉE.

Félix Pyat jugé par Rossel. — Les défenses dans Paris. — Incapacité et bavardage. — Dernière proclamation. — Les enfants malfaisants. — Cris de désespoir. — Les capitulards ne capitulent pas. — Les officiers entre eux. — Les cavaliers de la République. — Négligence et eau-de-vie. — Le 101^e bataillon. — Ce que les communards en disent. — Ce qu'il en faut penser. — Les prétextes. — Les fédérés s'esquivent pour ne point aller au feu. — Rossel et le peloton d'exécution. — Le fort de Vanves. — Les rapports militaires. — Chacun veut défendre son arrondissement. — Lettre de Delescluze. — Récit d'un témoin oculaire. — De l'Hôtel-Dieu à la place Maubert. — Responsables de leurs actes. ..

Ce n'était pas difficile, en effet, et l'on pourrait appliquer à presque tous les chefs de la Commune le mot dont Rossel a flétri Félix Pyat : « Ce misérable se préoccupait plus de se venger de la défaite que d'arracher le succès aux ennemis de la Révolution. » Ils ont combattu dans Paris, non pas pour s'assurer la victoire, mais, comme l'on dit, pour faire payer cher leur défaite. Ils savaient, à n'en pas douter, qu'ils seraient vaincus aussitôt que les soldats français auraient dépassé les fortifications. Cela peut sembler étrange, mais cela est ainsi. Cependant ils paraissaient invincibles

¹ Procès Girardot; débats contradictoires, 9^e conseil de guerre, 24 avril 1872.

dans Paris même, dans Paris entrecoupé de barricades, dans Paris plein de leurs troupes, armé de plus de mille pièces d'artillerie, regorgeant de munitions et où chaque grand monument pouvait devenir une citadelle. Il a suffi au drapeau tricolore de se montrer pour que la pyramide qui portait le drapeau rouge oscillât sur sa base et se désagrégât. Si l'on avait profité du premier effarement de la Commune, elle s'évanouissait comme un fantôme. Dans la nuit du 21 au 22 mai, elle se crut morte; elle écouta et, n'entendant personne venir, elle reprit courage, sonna le rappel, rassembla ses hommes et prépara ses funérailles. Du moment que la surprise n'avait point permis d'aller jusqu'à elle et de l'étrangler dans sa bauge, elle devait vaincre, et pourtant fut vaincue.

Quelques-uns de ses apologistes ont accusé l'incapacité des chefs militaires, d'autres ont accusé l'incapacité des chefs civils, qui délibéraient au lieu d'agir. Les deux reproches sont fondés et nous ne les discuterons pas, car il est certain que ni dans ses armées, ni dans ses conseils, la Commune ne posséda ce que l'on appelle un homme de tête. Avait-elle même un homme d'action? J'en doute, car la cruauté n'est point de l'énergie, et il me semble qu'elle n'était composée que de bavards qui s'écoutaient trop parler pour pouvoir écouter les autres. Quand bien même ses armées eussent été commandées par un général sérieux, aurait-elle pu tirer meilleur parti du troupeau qu'elle appelait ses troupes? L'indiscipline y régnait à l'état endémique et l'alcoolisme l'avait ravagé. Jamais plus nombreuse agglomération d'ivrognes ne fut vue sur terre; les bataillons titubaient en marchant et s'arrêtaient parfois pour ramasser leurs chefs. Dans les dernières heures, reculant toujours devant nos soldats, ne sachant pas pourquoi ils n'étaient pas victorieux puisqu'on leur

avait promis la victoire, irrités, soupçonneux, s'accusant les uns les autres, se traitant de Versaillais et imaginant partout la trahison autour d'eux, ils se fusillaient et croyaient faire acte de vertu en criant : Mort aux traîtres ! Ils n'en allaient pas moins en débandade, cherchant les membres de la Commune qui les avaient trompés et voulant « les coller au mur ». La Commune cependant ne leur ménageait ni l'eau-de-vie, ni les encouragements. Jusqu'à la minute suprême, elle ment. Voici la dernière affiche qu'elle fit placarder, le vendredi 26 mai au matin, dans les quartiers de Paris qui lui restaient encore : « Les gardes nationaux de service à la place de la Bastille ont battu trois bataillons versaillais et leur ont enlevé quatre drapeaux tricolores à franges d'or surmontés de l'aigle bonapartiste. Courage, citoyens, tenez ferme et nous vaincrons. » Nous vaincrons ! L'avant-veille on avait vaincu l'archevêque ; le jour même on allait vaincre quelques vieux prêtres à la rue Haxo.

La cause était trop mauvaise. Elle n'était qu'une apparence. Boire de l'absinthe, manger du cervelas, piller des maisons particulières, dévaliser les caisses publiques, fermer les églises, supprimer le service des mœurs, incarcérer les honnêtes gens et être gouverné par des enragés, ne constitue pas un principe sur lequel on puisse appuyer une révolution. Ils se rendaient compte de cela, bien vaguement, il est vrai, mais assez cependant pour avoir eu une indécision qui ne leur a jamais permis d'échapper à leur logomachie habituelle et de prendre une résolution. Ils tenaient matériellement Paris ; ils le savaient, ils en étaient très fiers ; mais en même temps ils sentaient que la conscience de Paris se soulevait contre eux et ils n'étaient point rassurés. C'est là surtout ce qui fait leur faiblesse et donne à leurs actes une incohérence extraordinaire.

A y regarder de près, on s'aperçoit que la Commune a été le règne de quelques enfants malfaisants qui n'eurent ni volonté, ni consistance, ni programme, et qui remplacèrent tout cela par des actes de violence. Comme législateurs, ils sont au-dessous du grotesque ; comme militaires, ils deviennent nuls dès qu'ils ne sont pas abrités derrière une barricade.

Les fédérés me paraissent avoir bien souvent mécontenté leurs chefs, car ils n'obéissaient que lorsque la fantaisie leur en prenait. Toutes les lettres des commandants de forts, des officiers supérieurs que l'on possède, ressemblent à des cris de désespoir. Cela donne une singulière idée de ce dévouement à la « cause sacrée » dont on a fait, dont on fait encore tant de bruit dans les journaux communards. On a trop parlé d'héroïsme, je crois qu'il en faut rabattre. Des batailles du siège, ils avaient conservé un souvenir qui les a trompés ; alors plus d'un bataillon était sorti de Paris, avait refusé de courir aux Allemands et avait été récompensé¹. Il n'en était plus ainsi ; aux heures de lutte on ne pouvait plus compter sur la ligne, car cette fois c'était la ligne qu'il fallait combattre. On se trouvait en présence des *capitulards*, et l'on s'apercevait avec angoisse qu'ils ne capitulaient pas. Aussi que de plaintes, que de récriminations ! Les officiers se dénoncent entre eux, les soldats accusent leurs officiers, les officiers se plaignent de leurs soldats ; ce n'est plus de l'indiscipline, c'est de la dissolution.

¹ Ils (un régiment de garde nationale, affaire de Buzenval) sont restés dans le parc de Bois-Préau à faire la soupe, ils l'ont même faite deux fois. Le colonel de Miribel les envoya chercher par son aide de camp ; ils ont trouvé je ne sais quel prétexte et ne sont point venus. Le soir ils sont rentrés à Paris, et ce régiment, dont je viens de citer les exploits, a reçu à son retour huit croix, huit médailles et six citations. (Déposition du général Duerot devant la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars.

Les chefs eux-mêmes s'injurient, se gourment et se battent comme des crocheteurs. Un sieur B..., sous-intendant qui a commandé le 178^e bataillon, est convoqué à la place, pour rendre compte de sa gestion à son successeur, en présence d'Ippolyte Parent; le sieur B... paraît ne pas fournir des explications satisfaisantes, ce qui lui procure quelques désagréments : « Le commandant R... m'a frappé et jeté par terre en présence du citoyen Parent (Ippolyte); ce dernier n'y a pris aucune part d'abord, mais ensuite il m'a insulté en plein bureau et en présence de témoins. » Il n'en est que cela. Le pauvre diable malmené et battu se contente d'écrire le 26 avril à la Commission exécutive pour lui demander justice. Il garde pour lui les injures et les soufflets qu'il a reçus, quitte à les rendre en temps opportun à un de ses inférieurs. Dans l'escadron des cavaliers de la République, que jamais l'on ne parvint à former complètement, le lieutenant-colonel ivre prenait à la gorge un capitaine également ivre, et roulait avec lui sur le fumier des écuries du quartier de l'Alma. Les cavaliers, divisés en deux factions adverses, adressaient pétition sur pétition au délégué à la guerre, — pour faire révoquer, — pour faire maintenir, — le lieutenant-colonel : « Il n'entend rien à la guerre, il était trompette. — C'est un admirable soldat, c'est un héros. » La délégation classait, annotait les rapports, les mémoires et n'osait prendre une décision; car la moitié de l'escadron menaçait de désertir si le lieutenant-colonel était remplacé; l'autre moitié se refusait à tout service s'il n'était révoqué. J'ai entre les mains les pièces de ce conflit, auquel mit fin l'arrivée de l'armée française.

On avait beau recommander la vigilance aux fédérés, leur dire que le salut de la République était en eux et non ailleurs, exciter leur émulation et leur montrer

les Versaillais dont il fallait repousser les approches, ils n'en tenaient compte ; quelque chose parlait dans leur cœur plus haut que l'amour de la Commune, que les grands mots d'honneur et de devoir avec lesquels on essayait de soulever leur courage : c'était le goût de l'eau-de-vie. Vers les derniers jours même, lorsque l'armée française montre ses têtes de colonnes derrière la gabionnade de ses tranchées, ils se sentent sollicités par le cabaret et ils y courent plus vite qu'au feu. Dans un rapport adressé le 18 mai à Édouard Moreau, je lis : « Redoute de Clichy : une ronde faite dans le courant de la soirée d'avant-hier a trouvé la barricade abandonnée et les servants en état d'ivresse. » Avant-hier, c'était le 16, le jour où la colonne de la place Vendôme s'est brisée sous l'effort des cabestans de la Commune. Les fédérés de la redoute de Clichy avaient sans doute voulu célébrer ce triomphe en chantant le refrain de Pierre Dupont :

Buvons à l'indépendance du monde !

Dans ce même rapport, je trouve une indication à noter : « Montrouge est assez calme ; Hautes-Bruyères est de même. Trois hommes arrêtés pour avoir soi-disant mis le feu au château d'Arcueil ; l'ordre fut donné par le commandant du 101^e bataillon. » Le commandant du 101^e bataillon, c'est Sérizier ; les trois hommes arrêtés, et plus d'un avec eux, sont des dominicains qui doivent périr comme l'on sait.

Ce 101^e bataillon est resté cher aux admirateurs de la Commune ; c'était le bataillon sacré. Qu'était-ce que la légion thébaine et que valurent les trois cents des Thermopyles auprès de ces hommes d'élite ? Lorsque dans la séance du 28 août 1872, tenue à Londres par la société des réfugiés — des contumax — de la Com-

mune, Léopold Caria, Eudes, Émile Moreau se disent leurs vérités, celui-ci s'écrie avec orgueil : « J'avais le 101^e derrière moi ! » Que le 101^e fût une bande d'assassins, nul n'en doute ; mais, d'après la légende qui s'est formée autour de lui et qui a cours aujourd'hui, on pourrait imaginer qu'il fut vaillant à la guerre, solide au feu, plein d'abnégation pour sa cause et discipliné ; on se tromperait. Les grandes déroutes ne sont point encore survenues ; on peut croire à un succès possible ; nul découragement n'a dû, par conséquent, atteindre « ces âmes de bronze et d'acier ». Ils combattent, ils aspirent à la gloire et attendent l'heure de monter au Capitole. On le croit, on l'a dit, on le répète. Ce n'est point l'avis de l'homme qui les eut sous ses ordres.

Le colonel commandant le fort de Bicêtre, Paul Vichard, qui a une fort belle écriture et une orthographe rare sous la Commune, est moins enthousiaste que l'historien communarde, et le 29 avril il écrit à son général en chef, Waléry Wrobleski : « Mon général, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres pour que le 101^e bataillon soit remplacé immédiatement ; son esprit d'indiscipline est un danger pour la défense ; impossible de compter sur cet effectif. Il y a eu hier au soir et dans la nuit, de la part de ce bataillon, insubordination et rébellion ; j'ai dû faire doubler le poste de police par le 259^e. Il était tout simplement question de la part du 101^e de s'emparer du fort, après s'être assuré à main armée du commandant de place : menaces de mort, faire sauter le fort, etc. Je profite de la circonstance pour vous rappeler que le 184^e bataillon s'est déjà mis en état de rébellion à la redoute des Hautes-Bruyères et qu'il est urgent de le remplacer également. Il y a donc urgence à faire relever le 101^e et le 184^e bataillon. — P. S. Je vous prie de donner des

ordres pour que tous les bataillons au fort de Bicêtre soient relevés au plus tôt. C'est le seul moyen de rétablir la discipline et la propreté. » Le lecteur reconnaîtra que le 101^e n'avait pas tort ; il est désagréable de faire le coup de fusil, de se jeter à plat ventre pour éviter les obus et de coucher dans des casemates ; il est plus facile d'assassiner un vieux pharmacien dont on vide la cave ; il est moins périlleux de chasser aux pères de Saint-Dominique. C'est en cela surtout que consista l'héroïsme du 101^e et c'est cela qui le fait immortel.

On invoque tous prétextes pour quitter les avant-postes et abandonner les forts. Les motifs ont parfois une naïveté qui n'est pas à dédaigner ; de Montrouge on écrit le 20 mai à la délégation de la guerre : « Les gardes du 126^e bataillon demande à être relevé seulement 48 heures pour nettoyer la vermine qui les ronge et repartir après. Par ce moyen je pourrai repartir avec le triple d'hommes. Le commandant P. » De tous les forts, de tous les ouvrages avancés, de tous les postes exposés au feu de l'armée française, s'élève le même cri : nous demandons à être remplacés. Le métier leur paraît dur, le service est trop pénible ; on a beau doubler, tripler les rations de vin et d'eau-de-vie, les fédérés estiment qu'il est triste de boire derrière les sacs à terre et aspirent vers le cabaret, c'est-à-dire vers Paris.

Je pourrais citer vingt lettres dans lesquelles les chefs de corps, colonels ou commandants, ne laissent pas ignorer que leurs hommes sont harassés, que le découragement les a saisis, que toute débandade est à craindre si on ne les rappelle des avant-postes. Ceux-là, du moins, étaient à la fatigue et au combat, on peut comprendre qu'ils aient demandé du repos et se soient lassés d'être toujours en alerte. Mais ceux que l'on faisait sortir de leur casernement pour les envoyer aux fortifications n'y allaient qu'en rechignant. Ils se réu-

nissaient au lieu d'assemblée, causaient entre eux, ne tardaient pas à apprendre ou à deviner qu'on les réservait à un service de guerre, et alors, par les rues voisines, par les portes cochères, par les passages à double issue, ils disparaissaient les uns après les autres.

Bien souvent un commandant parti avec un bataillon s'est trouvé, au bout de dix minutes, ne plus marcher qu'à la tête d'une compagnie ou même d'un peloton ; il ne savait que faire, se désespérait et écrivait des lettres dans le genre de celle-ci : « Mon général, après vos ordres que j'ai reçu de sortir de la place Vendôme pour me rendre immédiatement au fort d'Issy, j'ai réuni mon bataillon et je suis parti. Sur six cent hommes présent sur la place, je me trouve qu'avec une trentaine d'hommes environ. Tout le reste m'a quitté, soi-disant qu'ils ne voulaient pas partir avec des fusils à piston. Arrivé à dix heures du soir à la porte de Versailles, après avoir fait tout mon possible pour faire marcher les hommes et m'ayant abandonné, me trouvant dans une pareille position, j'ai cru prudent de m'arrêter à la porte de Versailles, afin que je sache ce que je dois faire après ce désagrément qui m'est arrivé. — L. V., chef de bataillon du 91^e sédentaire. » On comprend d'après cela que la cour martiale, instituée par la Commune, fonctionnât sans désemparer ; mais c'est en vain qu'elle frappait sur les récalcitrants ; ils désertaient les combats d'avant-poste ; on eût dit qu'ils se réservaient pour la bataille dans Paris.

Il n'y a pas que les chefs de bataillon qui ne réussissent pas à entraîner leurs hommes ; le délégué à la guerre n'est pas plus heureux : le Comité central, qui tient en main l'armée de la fédération, se brise contre l'obstacle du mauvais vouloir. On peut agir sur un homme qui refuse le service ; mais sur cent, sur mille, sur cinq mille, cela est impossible : on reste impuis-

sant. Cependant, comme il faut se cramponner au pouvoir usurpé, comme on ne peut rester le maître qu'à la condition d'obéir aux vanités de la populace, on fait des proclamations pour lui dire qu'elle est héroïque. Rossel, qui a bien connu les fédérés, car il a essayé d'en faire une troupe régulière, Rossel, qui n'a pas assez de mépris pour eux lorsqu'il en parle après la faillite de son ambition, Rossel, dans sa lettre de démission adressée le 9 mai à la Commune, a dévoilé d'un mot le désarroi où ces bandes et leurs chefs se perdaient : « Les chefs de légion délibéraient... Il résulta de leur conciliabule un projet au moment où il fallait des hommes, et une déclaration de principes au moment où il fallait des actes. Mon indignation les ramena à d'autres pensées, et ils me promirent pour aujourd'hui, comme le dernier terme de leurs efforts, une force organisée de douze mille hommes avec lesquels je m'engageai à marcher à l'ennemi. Les hommes devaient être réunis à onze heures et demie. Il est une heure, et ils ne sont pas prêts ; au lieu d'être douze mille, ils sont environ sept mille. Ce n'est pas du tout la même chose. Je ne suis pas homme à reculer devant la répression, et hier, pendant que les chefs de légion discutaient, le peloton d'exécution les attendait dans la cour. » Rossel recula cependant. Son sort se décida ce jour-là. S'il n'avait pas renvoyé le peloton d'exécution, il ne serait pas mort au plateau de Satory.

Au moment où Rossel écrit cette lettre, la Commune a pourtant une armée supérieure à celle que la France peut lui opposer. Ses deux cent cinquante-quatre bataillons lui donnaient cent cinquante mille combattants, dont soixante-quinze mille, réservés aux combats, devaient toujours être aux grand'gardes. Malgré cela, son maître par excellence, le Comité central, ne peut même rassembler douze mille hommes pour tenter

un coup désespéré aux environs d'Issy. A ce moment, tout le front de défense semble abandonné, non pas par les officiers supérieurs qui s'y maintiennent quand même, mais par la Commune qui délibère, par le Comité de salut public qui discute, par le Comité central qui conspire et brigue le pouvoir. Le 9 mai, Rossel disparaît ; le jour même, dans la soirée, Delescluze est nommé délégué civil à la guerre ; le lendemain il s'installe, et voici la première lettre qu'il reçoit : « Petit-Vanves, le 10 mai 1871. — Citoyen ministre, on ne sauve pas une situation avec les mains vides. Ce qui était bon hier n'est plus tenable aujourd'hui. Les Versaillais entourent le fort de Vanves, — point d'artillerie, — point de munitions, — point d'infanterie. — Le colonel du génie, chef d'état-major, ROZADOWSKI. » Partout il en est de même, partout on demande des secours, des hommes, des canons, de quoi se battre, en un mot ; les trois pouvoirs qui se disputent Paris sont trop révolutionnaires pour ne point obéir à la tradition. Ils font des discours, invoquent les principes, et cela leur suffit pour se croire invincibles. Comment ne l'a-t-on pas su à Versailles ? comment n'a-t-on pas connu la faiblesse de ces gens-là, et comment n'en a-t-on pas profité ?

A partir du 18 mai, les rapports se multiplient, très inquiétants. « Les Versaillais se massent, — les parcs d'artillerie s'approchent, les tranchées sont à tant de mètres du fossé, — une attaque est imminente ; dans les villages situés entre Paris et la Seine, on dit que les Versaillais entrèrent demain, on dit qu'ils entrèrent cette nuit. « Rien ne les réveille ; ils dorment debout comme les fakirs de l'Inde, absorbés dans la contemplation de l'ombilic démagogique et social. Encore à l'heure qu'il est, ils ne croient pas à leur défaite et s'imaginent qu'ils ont été trahis. Oui, certes, trahis par leur ignorance, par leur infatuation, et surtout, — disons

le mot, — par leur bêtise. Aussitôt que les soldats français sont entrés, et que le premier mouvement de stupeur est passé, ils se retrouvent. Ils sont sur leur terrain, sur le terrain des émeutes et des barricades, des machines infernales et de la lutte individuelle, où chacun est son propre stratège. Ils dirigeront d'abord leurs forces vers la conférence, les ramèneront ensuite au centre et tiendront ainsi pendant sept jours avec une fermeté que jamais ils n'ont montrée dans les combats d'avant-postes.

Dès la nuit du 21 au 22 mai, les délégués se rendent dans leurs arrondissements pour en diriger la défense, et il se produit alors un fait d'où l'on peut inférer que chacun ne pensait qu'à son salut particulier et se souciait peu du salut commun. Chaque délégué écrit à la guerre, pour avoir du secours, pour demander des hommes : l'arrondissement qu'il commande est le plus important, c'est celui qu'il faut protéger exclusivement à tout autre. Delescluze alors, de sa fine et claire écriture, répond lui-même : « Paris, 5 prairial an 79. Citoyen, impossible de vous envoyer des troupes en ce moment. Le Comité de salut public a nommé un colonel chargé de prendre le commandement supérieur de l'arrondissement. Vous aurez à vous entendre avec lui pour la défense. Faites l'impossible, ce n'est pas trop vous demander. Le Comité de salut public compte sur vous. » Chacun en réalité fit de son mieux, c'est-à-dire fit le plus de mal qu'il put. Pendant cette bataille de sept jours, il n'y eut qu'une seule action vraiment militaire, la défense de la Butte-aux-Cailles par Wroblewski. Partout ailleurs ce fut une série de rencontres où la stratégie communarde dévoila son incapacité ; partout, même dans les positions les mieux fortifiées, ils laissèrent tourner leurs barricades, comme s'ils n'avaient jamais imaginé qu'ils pourraient être pris à revers.

Le combat dans les rues fut farouche ; là, mais là seulement, il y eut des actes de courage et l'on ne peut s'empêcher de répéter ce lieu commun, qu'il est regrettable de voir dépenser tant de vaillance pour une telle cause. La plupart de ces hommes étaient sous l'influence d'une surexcitation qui les rendait semblables à des aliénés. Dans certains épisodes dont j'ai le tableau sous les yeux, le désordre de l'esprit est évident. J'ai entre les mains un récit confidentiel extrêmement curieux. Celui qui a écrit cette confession dans la cellule d'une maison d'arrêt ne se doute guère qu'elle est venue jusqu'à moi ; je ne le nommerai pas ; je le regrette, car je n'aurai que du bien à en dire ; dans les fonctions civiles qu'il a exercées, il a déployé des qualités de bonté naïve très remarquables ; il a sauvé plus d'un persécuté, il a secouru les blessés, quêté pour les veuves et donné des exemples d'humanité qui sont restés stériles dans le milieu où son inexpérience l'avait égaré. Chef d'un service nombreux, il avait notifié sa démission pour éviter d'enrégimenter ses hommes parmi les combattants, et, craignant à son tour d'être forcé de prendre les armes contre la France, il s'était réfugié le 18 mai à l'Hôtel-Dieu sous prétexte de maladie.

Il raconte les scènes dont il a été le témoin en termes que je ne puis que reproduire : « Lorsqu'il fut question de faire sauter Notre-Dame (24 mai, onze heures du matin), on nous fait tous habiller. En descendant, j'ai rencontré R. et un autre de mes agents qui venaient me chercher, prêts à me défendre ; R. m'apportait un sabre d'officier. Le quartier était en feu, les balles sifflaient de toutes parts. En arrivant place Maubert, j'ai trouvé la maison que j'habitais envahie par une horde de gens. Il y avait là vingt hommes armés pour piller et voler ; d'autres étaient là pour me faire marcher avec eux. A ce moment j'ai pris le parti de faire porter

mon sabre sur une barricade pour donner à entendre qu'à aucun prix je ne voulais me battre. A ce signal, les hommes raisonnables se sont dispersés et ne demandaient pas mieux. Un fou s'est précipité dans ma chambre, O..., un des adeptes les plus enragés de la Commune. Cet homme me dit qu'il venait de fusiller G. et de jeter son cadavre à la Seine, que huit autres avaient subi le même sort et qu'il en avait encore dix à fusiller. Ma femme et moi, nous sommes restés la bouche béante et personne n'a osé dire un mot¹. Pour donner une idée de l'exaltation de ce fanatique, voici, autant que peut se souvenir ma pauvre tête qui éclatait, ses paroles : « Embrasse-moi, — il m'embrasse. — Ferré va mourir et sauter avec la préfecture. — J'ai dit adieu à ma femme : ce n'est pas moi que tu vois. C'est mon ombre. J'ai dit à Ferré : Mourons ensemble. — Embrasse-moi ; Ferré va mourir ! » Des voix avinées hurlaient : Descendez-vous, lâches ! Cette demi-heure est restée dans ma mémoire comme un des cauchemars les plus terribles de ma vie. Je pris ma femme dans mes bras ; nous nous sommes réfugiés dans une maison où j'ai trouvé une chambre. J'y étais à peine qu'un obus éclatait. L'illuminé m'avait suivi, il répétait : J'ai fusillé G. ; Ferré va mourir ; Ferré est mort maintenant ; c'est moi qui ai tiré le premier coup de canon à pétrole sur le Palais-Royal ! — Tout à coup on cria : Voici les Versaillais ! Nous nous sauvâmes, et je trouvai asile à l'ancien collège écossais. — Si j'étais la justice, je ne trouverais qu'une peine à appliquer à tous ces gens que la politique des clubs a rendus fous : je les ferais mettre à Bicêtre. »

La place est bien choisie, et elle peut convenir à plus d'un ; mais il ne faut cependant pas se méprendre

¹ D'après la suite du récit, qui est un peu confus, cet illuminé, qui avait fusillé tant de monde, n'aurait, en réalité, tué personne.

et attribuer à la démence ce qui appartient à la perversité. Si quelques-uns ont marché sur la route qui conduit aux cabanons des aliénés, c'est qu'eux-mêmes ont préféré cette route et qu'ils s'y sont engagés sans écouter les avertissements qu'on ne leur épargnait pas. Qu'il y ait eu parmi eux des monomanes, — Allix ou Babik, — nul ne l'ignore ; ceux-là ont été inoffensifs. Si à la minute suprême les autres ont touché la folie de près, la faute en est à eux. Ils ont développé avec passion tous leurs mauvais instincts, ils ont fait appel à la violence, parce qu'ils refusaient d'acquérir par le travail ce qu'ils convoitaient ; ils ont menti, sachant bien qu'ils mentaient ; ils ont été volontairement cruels, ils ont été féroces avec préméditation. Leurs actes de méchanceté ont été tels, qu'ils ont pu faire douter de leur raison ; mais l'excès dans la conception et dans l'exécution du mal est une maladie que les savants n'ont point encore déterminée ; elle porte un nom en morale et s'appelle l'envie : ceux qui en sont atteints sont responsables.

IV. — LE PATRIOTISME.

Les mensonges. — Honte éternelle. — Retour en arrière. — Les inquiétudes du général Vinoy. — Un petit écu. — La Commune est très délérente pour l'Allemagne. — Les forts du Nord. — La Commune arme le fort de Vincennes. — Le désarme sur l'ordre de l'Allemagne. — Accord. — Myope pour la guerre, presbyte pour la Commune. — Le docteur Rastoul. — Note trouvée à son domicile. — Proposition chevaleresque. — Motion pour obtenir la protection des Prussiens. — Les Bavaois entre Aubervilliers et Pantin. — Nicolas Dominique Faltot, gouverneur du fort de Vincennes. — Sommé de se rendre. — Merlet. — Faltot offre le fort de Vincennes à l'empereur d'Allemagne. — Sa lettre. — Le dernier acte de la Commune. — Vincennes ouvre ses portes à l'armée française. — La Commune se salue en abandonnant ses soldats.

Ils sont d'autant plus responsables que, pour griser la population jusqu'au délire, pour la grouper en un

corps d'armée prêt au crime, ils ont invoqué le salut de la patrie et la grandeur du sacrifice. Ce sera là leur honte éternelle. Ils ont masqué leur ambition, leurs projets de destruction, leur amour du pouvoir derrière des prétextes inventés pour les besoins de la circonstance et dont ils étaient les premiers à sourire. Ils avaient juré de se jeter dans le gouffre comme Curtius, et quand le moment de tenir leur serment fut venu, ils allèrent s'asseoir sur leur chaise curule, s'y trouvèrent bien et, parce qu'on voulut les en chasser, brûlèrent Paris. Rossel, que je cite souvent parce que son témoignage est des plus précieux, les avait bien jugés : « Je cherchais des patriotes et je trouve des gens qui auraient livré les forts aux Prussiens plutôt que de se soumettre à l'Assemblée. » Il ne pouvait se douter, du fond de la retraite encore ignorée où il écrivait ces lignes, combien il était perspicace. Si l'une de nos forteresses n'a pas été remise par les communards aux Allemands, c'est parce que ceux-ci ont refusé d'en prendre possession. Pour bien faire comprendre l'hypocrisie de ces manœuvres qu'ils qualifiaient de politiques, il faut revenir aux journées qui ont précédé le 18 mars et rappeler ce que j'ai déjà dit de l'organisation de la fédération de la garde nationale d'où sortirent le Comité central et la Commune.

Le lecteur se souvient qu'à la réunion générale des délégués des bataillons tenue le 24 février 1871, la motion suivante fut adoptée à l'unanimité : « Au premier signal de l'entrée des Prussiens dans Paris, tous les gardes nationaux s'engagent à se porter contre l'ennemi envahisseur. » C'est là le point de départ. De cet acte excessif, mais patriotique jusqu'à l'absurde, naît la Commune; nous verrons bientôt quel est l'acte suprême de son existence. On ne fut pas long du reste à s'apercevoir que cette résolution de mourir au seuil

même de Paris pour empêcher l'ennemi d'y pénétrer n'était qu'une facétie révolutionnaire. Lorsque les Allemands vinrent camper pendant vingt-quatre heures dans une partie du VIII^e arrondissement, on dut, afin d'éviter toute chance de collision, entourer d'un cordon de troupes les quartiers dont la convention militaire leur interdisait l'accès. L'armée régulière, très diminuée, ne pouvait former qu'un rideau qu'il était indispensable de faire doubler par une ligne de gardes nationaux. On était perplexe; la garde nationale était décidée, on l'a vu, à se jeter à coups de baïonnette sur les Prussiens. On redoutait les événements les plus graves et on ne savait trop comment parer aux éventualités que l'on prévoyait; une lutte entre l'armée allemande et l'armée parisienne eût entraîné la ruine de Paris; les forts étaient entre les mains de l'ennemi, la ville eût été pulvérisée.

Le général Vinoy a pris la commission d'enquête pour confidente de ses inquiétudes et il lui a raconté comment il s'était tiré de ce pas difficile : « Je fis appel à la garde nationale. Elle ne voulait pas marcher, ce qui me dérangeait beaucoup. » Un colonel dit alors : « Pour engager les gardes nationaux à se charger de ce service, il faudrait leur payer double journée. » Je répondis : « Mon Dieu ! si cela peut les décider, va pour la double journée. » Je signai l'ordre. Nous avons trouvé ainsi à peu près trois cents gardes nationaux qui sont venus former la haie sur le boulevard Malesherbes moyennant une pièce de trois francs par jour. Plus tard d'autres sont venus, et un moment est arrivé où j'en avais plus que je n'en voulais¹. » Un patriotisme qui ne tient pas devant un petit écu aurait dû

¹ Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars; dépositions des témoins; déposition du général Vinoy.

éclairer les hommes du gouvernement et leur apprendre que l'insurrection n'était pas à combattre, mais à acheter.

Aussitôt que les troupes françaises, poussées en hâte sur Versailles, ont abandonné Paris à la révolte, celle-ci se tourne du côté des Allemands et leur fait toute sorte de protestations. Grèlier, délégué du Comité central au ministère de l'intérieur, déclare que le nouveau gouvernement de Paris n'a pas à se mêler des conditions de la paix, et le délégué aux relations extérieures s'empresse de notifier que l'on fait la guerre à Versailles et non point à l'Allemagne. En arriver là un mois à peine après le serment du 24 février, c'est assez misérable ; mais la Commune ne devait pas s'arrêter de sitôt ; elle a bu sa honte jusqu'à la nausée. L'Allemagne n'avait qu'un signe à faire, elle était obéie, et le ministre des États-Unis, M. Washburne, qui la représentait diplomatiquement depuis le mois de juillet 1870, n'eut jamais à insister pour obtenir de n'importe qui, — Rigault, Cournet, Ferré, Protot, — la mise en liberté des prisonniers qu'il réclamait au nom de leur nationalité allemande, lorraine, alsacienne plus ou moins prouvée. On ne s'en tint pas là : des religieuses hollandaises incarcérées à Saint-Lazare furent relâchées parce qu'elles se donnèrent pour Allemandes. A cet égard, on n'a aucun reproche à adresser aux hommes de la Commune ; ils respectèrent le droit des gens représenté par l'Allemagne, campée à Saint-Denis et installée dans les forts du Nord.

Ces forts du Nord tourmentaient la Commune, qui eût bien voulu s'en emparer en payant, de notre poche, l'indemnité stipulée. Paschal Grousset essaya d'entamer à ce sujet une négociation à laquelle on ne répondit même pas¹. En séance à l'Hôtel de Ville on s'en

¹ La *Gazette de Francfort* a publié le 12 avril 1871 une correspon-

occupa ; on adressa de nouvelles offres à l'Allemagne, qui fit la sourde oreille, heureusement pour la Banque de France, sur laquelle on se fût empressé de lever une contribution de 500 millions. La Commune put voir par elle-même que les Allemands n'étaient pas disposés à lui témoigner grande bienveillance. Vers le 20 avril, le bruit se répandit que M. Thiers, acquittant une partie de l'indemnité de guerre, allait être mis en possession des forts du Nord et du château de Vincennes. Cette rumeur s'accrut et troubla la Commune, qui ordonna au commandant de Vincennes d'armer ses remparts de façon à résister aux troupes françaises, si elles se présentaient pour prendre garnison. Dans la journée du 22, quelques pièces d'artillerie furent hissées et mises en batterie dans les embrasures. Le 23, un officier, envoyé par le commandant en chef de l'armée allemande, faisait sonner en parlementaire à la porte de Charenton et signifiait aux membres de la Commune qu'ils eussent à respecter la convention du 28 janvier. On ne se le fit pas dire deux fois : le soir même, les bastions de Vincennes étaient désarmés, les canons étaient rentrés au magasin, et le *Journal officiel* insérait le 24 une note pour annoncer que le délégué à la guerre avait fait droit aux réclamations de l'Allemagne.

Ce sont là des faits de guerre, des malentendus, si l'on veut, qui n'ont pas d'importance et qui démon-

dance de Munich, dans laquelle on prétend que la Commune a offert deux millions au général von der Thann pour obtenir de lui la remise du fort de Charenton. C'est là, je crois, un bruit calomnieux, que l'histoire fera bien de ne pas accueillir. La question des forts préoccupa les gens de la Commune jusqu'à la fin. Le 22 mai 1871, nos troupes étant déjà dans Paris, Alexandre Lambert, chef de la division de la presse au ministère de l'intérieur, écrit à Lefebvre-Roncier, chef d'état-major de Delescluze, pour lui annoncer que les troupes allemandes cantonnées à Dammartin ont reçu l'ordre de se diriger vers Metz ; il ajoute en terminant : « Que devient la question des forts ? Renseignez-vous. »

trent seulement la platitude de la Commune vis-à-vis de ces mêmes troupes allemandes que l'on devait exterminer, si elles osaient se montrer dans Paris. J'ai déjà raconté qu'Arnold, membre de la Commune, avait, dans la journée du 27 mai, vainement tenté d'obtenir le passage des insurgés à travers les lignes bavaroises massées entre Pantin et Aubervilliers; il nous sera un exemple du patriotisme dont ces révolutionnaires sans patrie étaient animés. Arnold avait fait partie de la classe des conscrits de 1857; il avait été exempté pour cause de myopie; le 3 septembre 1870, — la date est précieuse, — il fit renouveler son exemption et se trouva ainsi débarrassé des obligations du service de guerre qui incombait aux hommes de trente à quarante ans. Aussitôt après le 4 septembre, il entre dans la garde nationale et est nommé sergent-major au 64^e bataillon. Ce myope, qui n'y voyait pas assez pour marcher à l'ennemi, n'eut pas besoin de lunettes pour combattre ses compatriotes. Il se conduisit bien au fort d'Issy et n'abandonna la lutte dans les rues de Paris qu'à la dernière extrémité. Se souvient-on que pendant la guerre Raoul Rigault se vantait d'être un « artilleur en chambre »?

Plus d'un membre de la Commune regarda du côté des troupes allemandes lorsque la prise du fort d'Issy annonça la débâcle. On ignore ce qu'ils ont pu dire entre eux et quelles résolutions ils ont prises dans leurs conciliabules secrets; mais l'un d'eux avait formulé ses idées par écrit : c'est Rastoul, nature méridionale très ardente, tout extérieure et sans méchanceté. Quoiqu'il fût assidu aux séances de l'Hôtel de Ville, son action ne fut jamais prépondérante pour les actes coupables, et vers la fin il conçut un projet qui ne manquait pas de grandeur. A son domicile du boulevard Magenta, on découvrit le brouillon d'un discours

qu'il comptait adresser, — qu'il adressa peut-être, — « aux citoyens membres du Comité de salut public et aux citoyens membres de la Commune. » C'est écrit lestement, sans trop de ratures; on y sent l'œuvre d'un homme convaincu. La date a son importance, 22 mai; l'heure de la défaite va sonner; Rastoul la prédit à coup sûr, et, entraîné par un mouvement d'humanité, voudrait y soustraire l'armée de l'insurrection : « ... J'ai acquis la triste conviction que la partie est perdue pour nous;... notre devoir impérieux est d'empêcher de verser inutilement le sang de nos concitoyens. » Il demande que l'on réunisse en assemblée générale, en congrès souverain, les membres du Comité central, les membres de la Commune, et qu'on leur fasse adopter la proposition suivante : « La Commune de Paris et le Comité central se reconnaissant vaincus viennent offrir au gouvernement de Versailles leurs têtes, à la condition qu'il ne sera faite aucune poursuite, qu'il ne sera exercé aucunes représailles contre l'héroïque garde nationale. Si cette proposition est acceptée, le sang cesse de couler à l'instant et nous sauvons la vie de plusieurs milliers de nos frères. »

Rastoul avait raison : si sa proposition avait pu éveiller quelques bons sentiments dans l'âme des hommes dont il invoquait le sacrifice, la guerre était finie; six mille cadavres n'ensanglantaient pas nos rues, les pontons restaient vides et nul poteau n'eût été dressé à Satory. C'était trop demander à ceux qui vers la fin se battaient moins pour conserver leur proie que pour la détruire. Rastoul devine cela; il comprend que son projet sera repoussé par ces révolutionnaires auxquels l'abnégation est inconnue, et, comme pour se faire pardonner la hauteur délicate de sa conception, il ajoute : « Dans le cas où ma proposition ne serait pas acceptée par vous, voici un second moyen que je vous propose.

Si vous jugez la situation perdue, rassemblez le plus de gardes nationaux que vous pourrez en faisant battre la générale dans tous les quartiers. Faites rassembler tous les bataillons en armes sur les hauteurs de Belleville et de Ménilmontant par exemple, et là, les bataillons massés avec armes et bagages, tous les membres de la Commune revêtus de leurs insignes, nous irons tous nous mettre sous la protection des Prussiens en leur demandant les moyens de nous transporter en Amérique¹. » Il m'a été impossible de savoir si ces deux projets avaient été discutés. Un homme qui n'a point quitté les débris de la Commune, qui les a suivis jusque dans la soirée du 27 mai, m'a dit : « On a fait pendant les derniers jours tant de propositions extravagantes, il y avait partout une telle confusion et une telle manie de délibération, que je ne me rappelle plus rien de précis; c'était comme dans une maison de fous où tout le monde aurait parlé en même temps². »

Si Rastoul a pu se faire entendre, s'il est parvenu à expliquer ses projets, le second seul a eu quelque chance de n'être pas rejeté; se rendre aux « assassins de Versailles » eût paru une profanation à ces incendiaires, et mille fois ils eussent préféré devoir leur salut à l'intervention de l'Allemagne, intervention qu'ils espéraient et qu'ils ont sollicitée. Si une tentative collective a été faite³, nous l'ignorons, mais nous savons

¹ Voir *Pièces justificatives*, n° 8.

² Dans le procès Arnold (débat contradictoires, 5^e conseil de guerre, 12 janvier 1872) il est dit : « Les 24 et 25 mai, Arnold, muni des pleins pouvoirs des membres de la Commune encore présents et réunis à la mairie du XI^e arrondissement, pendant que l'Hôtel de Ville était en flammes, a tenté auprès de l'état-major prussien, à Vincennes, une démarche presque dérisoire pour arrêter la lutte. »

³ D'après Malon, cette proposition aurait été faite par Rastoul aux membres de la Commune, réunis le 24 mai, à la mairie du XI^e arrondissement. Voir *La troisième défaite du prolétariat français*, p. 454.

que, de Saint-Denis à Montreuil, les soldats prussiens et bavares étaient sous les armes, prêts à repousser une émigration en masse des fédérés. Ceux qui dans la journée du 27 essayèrent de forcer les lignes entre Aubervilliers et Pantin n'eurent point à se louer de l'accueil qu'ils reçurent. Les insurgés qui purent, en se dissimulant et se cachant, tromper la surveillance des vedettes allemandes, furent rares; presque tous furent arrêtés, et remis aux mains des autorités françaises; la Commune devait expirer là où elle avait pris naissance, là où elle avait régné et terrorisé, à Paris. Le dimanche 28 mai tout était terminé; la pauvre ville, blessée, saignante, humiliée, à demi brûlée, s'écroulant sur elle-même, ressemblait à un damné qui s'est échappé de l'enfer.

Toutes les barricades avaient été enlevées les unes après les autres, toutes les défenses intérieures que la révolte avait dressées contre la légalité étaient tombées. Était-ce bien la fin cette fois? Non, car le fort de Vincennes, occupé par l'insurrection, n'avait pas encore ouvert ses portes; il tenait toujours, faisait mine de résister, de résister à la France, mais non pas à l'Allemagne, à laquelle il s'offrit et qui n'en voulut pas. Cette honte ne nous fut pas épargnée, nous la devons, — et bien d'autres, — à la Commune. Le commandant du château de Vincennes était un Lorrain, né à Nancy en 1815, et qui s'appelait Nicolas-Dominique Faltot; il avait pris possession du fort, le 24 mars, au nom de l'insurrection, et avec le titre de gouverneur. Pendant la guerre, il avait commandé le 82^e bataillon de la garde nationale, et s'était si bien conduit à l'affaire de Buzenval qu'il avait été décoré. Loin d'exercer des vexations sur les habitants de Vincennes, il en protégea plusieurs; il paraissait de tempérament paisible, aimait à jouer au militaire et se plaisait à s'entendre

appeler : citoyen gouverneur, ce qui est inoffensif. Tant que dura la Commune, il resta au fort et ne prit part à aucune action. Le 25 mai, les troupes allemandes, voulant garantir la zone neutre contre toute possibilité de combat, occupèrent la ville de Vincennes. Le lendemain 26, un officier de la garde nationale régulière, M. Pavillon, envoyé par le colonel Montels, entra en pourparlers avec Faltot et lui demanda de remettre le fort aux troupes françaises; Faltot discuta, parut tenir à faire une sorte de traité de capitulation et demanda des conditions écrites, qui lui furent refusées.

Que se passa-t-il alors ? Il est difficile de le savoir d'une façon précise. Un certain Merlet, chargé du service du génie, aurait tout préparé pour faire sauter le fort : tonneaux de poudre placés dans les souterrains, reliés entre eux par des fils électriques. Les fils auraient été coupés par un portier-consigne, et le château aurait ainsi échappé à une destruction certaine. Le seul fait que je puisse affirmer, c'est que Merlet fut arrêté par des employés réguliers du fort, enfermé, et qu'il se brûla la cervelle. Le 28 mai, dans la soirée, Faltot, sommé une dernière fois de se rendre, apprit que l'armée de réserve commandée par le général Vinoy allait remplacer les troupes allemandes dans la ville de Vincennes et commencer l'attaque. Il réunit alors ses officiers en conseil de guerre; de la délibération sortit la lettre que voici. Faltot l'a peut-être dictée, mais à coup sûr il ne l'a pas écrite, car il ne manquait pas de correction grammaticale et jamais il n'eût commis les fautes d'orthographe que le lecteur va pouvoir apprécier.

« République française. Liberté, égalité, fraternité.
Place de Vincennes. Fort de Vincennes, le 28 mai 1871.
— En présence de sommations qui lui sont faites par des soi-disant officiers de l'armée de Versailles, lesquelles lui ont refusés de montrer toust pouvoirs;

étant à bout de nourriture est privés de toutes soldes qui permette aux gardes qui sont en ce moment au fort de Vincennes, solde servant à nourrir leurs familles, le colonel commandant soussigné après s'en être entendu avec les officiers de la garnison qui sont tous de Vincennes et des environs a déclaré remettre entre les mains des officiers dûment autorisés de S. M. I. R. allemande le dit forts dans les conditions d'armement et de matériel où il se trouve actuellement sous la réserve qu'il sera distribué aux officiers qui en feront la demande des passeports pour se rendre hors de France, sous la garantie de la dite Majesté, que la garnison sortira en armes et que nul citoyen de Vincennes ne sera inquiété pour avoir pris la défense du fort. Quant au colonel soussigné, il reste prisonnier de sa majesté allemande à qui il confie sa famille et sa vie. — Après lecture du présent, les soussignés tous les officiers de la garnison de Vincennes déclarent qu'ils demandent que le colonel Faltot jouisse des mêmes avantages que ceux qui sont mentionnés ci-dessus et d'autres parst. » Douze signatures d'officiers précèdent la dernière : « Le colonel commandant le fort, FALTOT. »

C'est ainsi que devaient finir les hommes de la fédération, de la guerre à outrance et des sorties torrentielles : à plat ventre devant l'ennemi.

Tel est le dernier acte, le testament de la Commune ; il la complète et lui donne sa vraie physionomie. Traître au pays jusqu'à la minute où elle expire, elle préfère tout à la France dont elle n'a pu réussir à s'emparer. Les Allemands rejetèrent sans même y répondre la proposition du citoyen gouverneur. Dans la matinée du lundi 29 mai, le lieutenant-colonel Montels, à la tête de quelques hommes, fit mine d'attaquer le fort, dont les portes semblèrent s'ouvrir d'elles-mêmes. Pendant

que Faltot essayait d'introduire les Prussiens dans une place qu'ils n'avaient aucun droit d'occuper, et donnait ainsi la mesure du patriotisme de la Commune, les chefs de l'insurrection, loin de suivre les conseils de Rastoul, abandonnaient leurs soldats et fuyaient pour se soustraire aux arrêts de la justice. Parmi les membres de la Commune, bien peu eurent à s'asseoir sur la sellette des conseils de guerre ; la plupart ont pu se réfugier à l'étranger, y porter leur rancune et y formuler des projets de revanche. Les programmes qu'ils ont délibérés nous prouveront bientôt que ni la défaite, ni le châtement, ni l'indulgence, ni la faiblesse ne sont parvenus à modifier ces hommes, qui resteront des révoltés tant qu'ils ne seront pas les maîtres.

CHAPITRE V

LA REVENDICATION

I. — LES ACCUSÉS.

Dernière tentative auprès de M. Thiers. — Propositions rejetées. — Membres de la Commune arrêtés. — Proportion. — Devant le conseil de guerre. — Jourde et Ferré. — Urbain. — Ordres féroces. — Trinquet. — Assi. — Un mot de Vergniaud. — Platitude des accusés. — Deux lettres de Sérizier. — M. Thiers et Rossel. — Tentative de corruption. — On facilite le départ de plusieurs accusés. — Félix Pyat. — La Société de la Basse-Californie propose de distribuer des terres aux communards. — Le gouvernement français refuse.

Aux derniers jours de la Commune, vers le 17 ou le 18 mai, M. Thiers, qui activait de toute son énergie les attaques de l'armée française, reçut la visite de trois personnages que nous ne devons point nommer. Ces hommes venaient près du chef du pouvoir exécutif afin d'essayer une suprême tentative de conciliation, et afin d'éviter, s'il se pouvait encore, la bataille qu'il était facile de prévoir. L'un d'eux, qui était en quelque sorte le président de cette députation, était un homme considérable. Républicain fervent, il avait pendant bien des années manié l'outil de l'ouvrier; mais, s'instruisant lui-même, complétant son éducation intellectuelle, il

était sorti de la foule, avait publié des livres remarquables, et avait fait partie de nos assemblées délibérantes. Il est une preuve de l'excellence de notre état social, qui s'ouvre devant les travailleurs énergiques et les porte aux premiers rangs lorsqu'ils ont fait acte d'intelligence et de probité.

Les instances adressées à M. Thiers restèrent vaines ; il se montra ce qu'il était depuis le début de l'insurrection, inflexible. L'homme auquel j'ai fait allusion, et que j'appellerai le président, usa d'éloquence et ne fut point écouté. Enfin, à bout d'arguments, il dit : « Vous aimez les beaux-arts et vous savez que la destruction de certaines œuvres serait une perte irréparable ; eh bien ! soyez persuadé que les trésors accumulés dans Paris, nos musées, nos bibliothèques, nos églises, nos monuments, toute cette richesse qui est le produit des siècles et du génie humain, tout cela va disparaître, si vous ne consentez à offrir à ces fous des conditions acceptables. Vous serez vainqueurs, nous n'en doutons pas ; vous entrerez dans Paris, tambour battant, par la brèche ouverte, nous le savons, et les gens de la Commune le savent aussi ; mais on brûlera les Tuileries, on brûlera le Louvre, on brûlera l'Hôtel de Ville, on brûlera Notre-Dame, on brûlera tout, et vous n'aurez rendu au pays qu'un monceau de cendres. » M. Thiers se récria : « On me répète la même chose de tous côtés, je n'en crois rien ; ils disent qu'ils le feront, et n'oseront jamais le faire. » Le président reprit : « Ils le feront, monsieur, je le sais et je vous supplie de réfléchir. »

M. Thiers s'éloigna de quelques pas et appuya son front contre une fenêtre dont il tambourinait machinalement les vitres avec ses doigts ; il resta pensif pendant quelques minutes ; puis il dit : « Eh bien ! quoique je ne puisse vous croire, je veix faire un effort

pour ramener ces malheureux. Voilà mes trois conditions : Les insurgés mettront bas les armes. — Nulle poursuite ne sera exercée par moi au-dessous du grade de colonel. — Les portes de Paris resteront ouvertes pendant trois jours ; cela vous va-t-il ? » Le président s'inclina : « Je n'osais point tant espérer, ces conditions sont des plus douces et je suis persuadé qu'elles seront acceptées avec reconnaissance à l'Hôtel de Ville. » M. Thiers haussa les épaules avec un geste de doute, et répondit : « Dieu vous entende ! » Les trois messagers de paix repartirent en hâte et en joie pour Paris. Deux d'entre eux firent immédiatement connaître les conditions offertes par le chef du pouvoir légal ; on les appela traîtres, et on les incarcéra.

Tous ceux qui dans la journée du dimanche 21 mai se pavanaient encore sous les galons et sous l'écharpe rouge avaient si bien disparu le dimanche 28, qu'on eut grand'peine à les découvrir. Un seul des membres de la Commune, — le meilleur, le plus innocent, — voulut se livrer : c'est le vieux Charles Beslay ; j'ai raconté comment il avait été sauvé¹. Les autres avaient pris toutes leurs mesures pour échapper à la justice du pays. Ceux que l'on arrêta pendant le combat furent rares ; Assi et Amouroux, dans la nuit du 21 mai, allèrent se jeter à travers une patrouille de troupes françaises qui les déposa en lieu sûr. Amouroux s'était prémuni de faux papiers d'identité au nom de Gheisbreght ; il n'en fut pas moins envoyé à Brest sur les pontons, où il fut reconnu le 31 août 1871, à la suite d'une tentative d'évasion à la nage qui avait appelé l'attention sur lui. Quelques jours après la chute de la Commune on arrêta Paschal Grousset. La foule voulait le déchirer ; on eut grand'peine à protéger ce malheureux contre les sauvages qui demandaient sa mort.

¹ Voir *Convulsions de Paris*, t. III : *La Banque de France*.

Des chiffres prouveront combien peu les chefs de l'insurrection croyaient à la victoire et quelles précautions ils avaient combinées pour se dérober : soixante-dix-neuf personnages ayant été membres de la Commune sont présents à Paris au moment où la France force les portes de sa capitale; Delescluze est tué, Rigault et Varlin sont fusillés; Vermorel doit mourir de ses blessures; quinze sont arrêtés et reconnus; plus tard on déterminera la personnalité d'Amouroux, et l'on s'emparera d'Arnold et d'Émile Clément. Vingt-trois sur soixante-dix-neuf, cela fait honneur à l'agilité des cinquante-six autres. Parmi les quatorze généraux de la Commune, deux furent tués, Duval et Dombrowski; deux furent arrêtés et dix décampèrent; quant aux cent trente-trois colonels et lieutenants-colonels qui caracolaient à la tête de leurs troupes, ils ne laissèrent que quarante-six d'entre eux aux mains de la justice. Dans cet état-major de législateurs et d'officiers qui, vingt fois par jour, juraient de périr en défendant le drapeau rouge, je n'en vois que deux qui aient su mourir et n'aient point voulu survivre à l'anéantissement de leurs illusions : Delescluze et Vermorel.

Si la Commune eut du courage civique et de la fermeté dans ses revendications sociales, on ne s'en aperçut pas lorsque ses membres arrêtés comparurent devant le troisième conseil de guerre présidé par le colonel Merlin. Les accusés étaient au nombre de dix-sept, dont il faut distraire Lullier et Ulysse Parent. Le premier ne fut jamais membre de la Commune; le second avait été démissionnaire. On lui aurait sans doute évité une incarcération préventive si, dans les premières heures de trouble et d'encombrement, on ne l'avait confondu avec son homonyme Hippolyte Parent: entre eux il n'y avait aucun rapport. Les quinze membres de la Commune qui du 7 août au 2 septembre 1871 répondirent

aux interrogatoires de la justice eurent tout loisir d'expliquer leurs doctrines, d'établir leurs théories et de dévoiler enfin leurs desseins, leurs moyens de rénovation et leur but. On s'attendait à une exposition de principes; on fut désabusé. Ces héros furent d'une platitude écœurante; j'en excepte deux, qui cependant ne se ressemblent guère et que sous aucun aspect l'on ne peut comparer : François Jourde et Théophile Ferré. Ceux-là seuls, en effet, sans forfanterie et sans lâcheté, acceptent la responsabilité de leurs actes. Jourde, je l'ai déjà dit, n'argumente que sur des faits de comptabilité et prouve qu'il est resté probe au milieu de difficultés et de facilités sans nombre; Ferré, qui d'abord a déclaré qu'il ne se défendrait pas, ergote, se rappelle son métier de clerc d'huissier, rétorque les arguments, démontre l'erreur de certaines dépositions et ne répudie aucun des actes qu'il a commis. Il apparaît tout entier dans un mot qu'il faut citer. Le président cherche et ne retrouve pas la minute d'un ordre qui était de nature à motiver une condamnation capitale. Il dit à l'accusé : « Niez-vous avoir envoyé cet ordre ! » Ferré répond : « J'ai écrit tant d'ordres de cette nature que je ne puis me souvenir de celui dont vous me parlez. » Enfin on découvre le papier égaré dans les dossiers, on le lui montre, il le regarde et dit : « Parfaitement, je le reconnais¹. »

¹ Ferré a énergiquement refusé de se reconnaître l'auteur du fameux ordre : « Flambez finances ; » il a eu raison. Il y a tout lieu de croire que cet ordre était apocryphe ; je crois que l'on peut en dire autant de l'ordre qui mettait des escouades d'incendiaires sous le commandement de Millière, Dereure, Billioray et Vésinier. Cet ordre, publié dans tous les journaux de l'époque, produit au procès, présenté sous forme de fac-similé photographique, me semble douteux. Il a été cependant question de cette pièce à la commission d'enquête. « M. Vacherot. Avez-vous connaissance d'une pièce que j'ai sous les yeux, une espèce de petit carnet, dans laquelle se trouve une note de laquelle il résulte que Millière avait l'abominable mission

A entendre ces hommes qui devaient régénérer le monde, ils ne sont entrés dans la Commune que pour l'apaiser, sauver les innocents et protéger la population. On est pris de dégoût à entendre certaines explications. Que penser d'Urbain? On lui présente des ordres impitoyables, entre autres celui-ci : « Au nom de la Commune, et en vertu des pleins pouvoirs émanant du Comité de salut public, le membre de la Commune délégué à la mairie du VII^e arrondissement procédera à toutes les arrestations qui lui paraîtront utiles pour la sûreté générale de l'arrondissement... En cas de résistance de la part des individus arrêtés, le citoyen André est autorisé à leur brûler immédiatement la cervelle. En mairie, le 15 mai 1871, dix heures du soir. Les pleins pouvoirs ci-dessus sont valables pour quarante-huit heures. — Urbain. » Le 17 mai, il a proposé d'exécuter dix otages : on l'interroge sur ce fait, il répond : « Dans mon idée, ce n'était qu'un avertissement donné aux troupes de Versailles. » C'est à lui que fait allusion Trinquet, membre de la Commune, lorsqu'il dit : « Je regrette de n'être pas mort sur les barricades; je n'assisterais pas au triste spectacle de collègues qui, après avoir eu leur part d'action, ne veulent plus avoir leur part de responsabilité. » Cette déclaration du courtier Trinquet, qui se vante d'avoir été, en 1869 candidat d'élections pour Rochefort et Gambetta, n'empêche pas de nier des crimes dont les preuves sont accablantes.

Dans ce fatras de dénégations et de protestations trop intéressées pour être écoutées, il y a des aveux bons à

de détruire par le feu les monuments de la rive droite? — *M. le général Appert.* Je n'ai pas connaissance de cette pièce, mais on nous a dit, en effet, que Millière avait été chargé d'organiser l'insurrection sur la rive gauche, tandis que Ferré l'organisait sur la rive droite. (*Déposition du général Appert.*)

retenir, qui prouvent l'impuissance et l'indélicatesse de ces hobereaux de la démagogie. Billioray dit : « Nous avons beaucoup plus de peine à faire mettre en liberté les gens arrêtés sans droit qu'à faire des arrestations sérieuses. » Ailleurs il fait une révélation importante : « Delescluze ajoutait la signature de ses collègues aux décrets, avant de les envoyer à l'imprimerie. » Delescluze était mort, et il n'y avait nul danger à rejeter sur lui la charge des méfaits. Presque tous sont plats et honteux ; Courbet l'est plus que nul autre : le pauvre gros homme a si peur qu'il en fait pitié. Un seul est franchement ridicule : c'est Assi. Vauban, Cohorn et Paixhans n'auraient point parlé d'eux avec un tel aplomb. A l'écouter, on hausse les épaules ; il est de bonne foi, et se croit un homme de génie ; on peut sans crainte lui appliquer le mot de Rossel sur Mégy : « C'est un ouvrier stupide. » La vanité l'étouffe, et il a peine à ne pas laisser déborder le sentiment de supériorité qui l'accable ; comme Atlas, il porte le monde et ses reins ne fléchissent pas ; il sait tout, il a tout inventé. Ses idées sont tellement viciées, son entendement est si étrangement perverti, qu'il ne considère cette insurrection que comme l'exercice d'un droit : « Nous nous sommes défendus contre les troupes qui nous attaquaient ; c'était tout naturel. « En lisant ces débats oubliés aujourd'hui, ou travestis par des mémoires volontairement infidèles, il est difficile de ne pas se rappeler le cri que jeta Vergniaud après les massacres de septembre : « Et les Parisiens osent se dire libres ? Ils ne sont plus esclaves, il est vrai, de tyrans couronnés, mais ils le sont dès hommes les plus vils, des plus détestables scélérats. »

Ce spectacle de révolutionnaires reniant la révolution, de persécuteurs se déguisant en sauveurs, ne fut point épargné aux conseils de guerre qui eurent à ju-

ger les acteurs de la Commune. Ce fut très laid. On s'attendait à mieux de la part d'hommes qui avaient affiché de si exorbitantes prétentions. Les plus courageux ont plaidé les circonstances atténuantes; les autres ont menti. Les incendiaires ont juré qu'ils avaient éteint les incendies; les assassins ont affirmé qu'ils avaient voulu sauver les victimes; tous se sont jetés dans la Commune par amour de l'ordre et par dévouement au pays. Tant d'avachissement après tant de fureur serait pour surprendre, si l'on ne savait que les âmes naturellement basses sont sujettes à ces transformations. Quelques-uns d'entre eux, qui furent jusqu'au delà du crime les serviteurs de la Commune, semblent avoir voulu, en prévision de l'avenir, se réserver des moyens de défense.

J'ai sous les yeux une lettre de Sérizier, de ce chef de la 15^e légion, maître du 101^e bataillon, incendiaire des Gobelins, assassin des Dominicains d'Arcueil, de ce Sérizier en un mot qui, dans la soirée du 22 mai, vint à la prison de la Santé¹, en compagnie de Jean-Baptiste Millière, pour y faire exécuter l'ordre donné par Ferré de fusiller les otages. Cette lettre n'est pas datée, mais elle n'a pu être écrite qu'entre le 26 mars et le 1^{er} avril; elle est adressée au général Chanzy : « Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser ces quelques mots, pour faire un appel à votre loyauté bien connue. J'ai lu avec surprise dans plusieurs journaux que vous aviez été sauvé de la fureur de la multitude par M. Léo Meillet et M. Comte, tous deux adjoints au XIII^e arrondissement. Sans vouloir retirer en rien à ces messieurs le courage et l'énergie qu'ils ont déployés dans cette triste circonstance, je rappelle à votre souvenir que votre vrai défenseur fut un capitaine du

¹ Voir *Convulsions de Paris*, t. I. *La Santé*.

101^e bataillon qui, sorti de prison le matin même, a, par son courage et au péril de sa vie, fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour arriver à ce but. Je vous rappellerai qu'il vous prit par le bras en vous disant : Je réponds de vous sur ma tête, et que, le sabre à la main, il a loyalement tenu sa promesse en vous mettant en sûreté dans les murs de la Santé. Aujourd'hui que, par suite d'instances, vous êtes libre, je pense que vous voudrez bien rectifier cette erreur et rendre à chacun ce qui lui est dû. Ne voulant aucunement attirer les regards sur moi et n'ayant fait que mon devoir d'homme de cœur, je vous prierai de m'adresser cette rectification à moi-même, et j'attends de votre bonté de ne pas communiquer mon adresse, car je ne veux plus m'occuper de toute cette politique. Comptant sur votre obligeance et votre justice, je suis, monsieur le général, votre tout dévoué serviteur. Sérizier, rue du Champ-d'Asile, numéro 55. »

Si cette lettre est sincère, elle prouve que Sérizier a subi un entraînement irrésistible, lorsqu'il a été jusqu'au bout de la voie qu'il avait, pendant une lueur de bon sens, eu l'intention d'abandonner ; mais, en présence de l'énormité des forfaits commis, une telle supposition n'est point admissible ; il est plus probable que Sérizier a voulu, le cas échéant, se ménager un « certificat de bonne conduite », une attestation considérable qui plus tard pourrait l'aider à atténuer les sévérités de la justice. Il n'y réussit pas, car il fut condamné à mort et fusillé. A l'heure suprême l'orgueil du sectaire reparait. Le 25 mai 1872, au moment de partir pour le plateau de Satory où l'attend le peloton d'exécution, à quatre heures et demie du matin, il adresse encore une lettre au général Chanzy. Cette lettre est théâtrale. On la dirait écrite par un homme qui croit parler à la postérité : « Je meurs pour la

cause du peuple pour laquelle j'ai toujours vécu ; je meurs avec la douce satisfaction d'être innocent... Soldat du peuple, je meurs en soldat et vous prie de ne pas oublier celui qui se dévoua pour vous. Je vous salue avant de mourir. » — Qu'est-ce que l'incendie de vieilles tapisseries, qu'est-ce que le meurtre de quelques prêtres enseignants pouvaient importer à la cause du peuple ? Ces deux lettres ne laissent aucun doute sur l'homme qui les a composées : la première est hypocrite, la dernière est mensongère. Je viens de relire le procès de Sérizier, jamais témoignages plus unanimes n'ont accablé un criminel. Cette phraséologie dramatique fait partie du bagage révolutionnaire ; Ferré n'en a-t-il pas appelé à la postérité avant de mourir ?

M. Thiers fit grâce de la vie à plus d'un coupable et fit bien. Cent dix condamnations à mort furent prononcées et quatre-vingt-quatre furent l'objet d'une commutation. L'insurrection de Paris entraîna vingt-trois exécutions et celle de Marseille trois. Parmi ceux qui tombèrent au plateau de Satory, il en est un que M. Thiers eût voulu épargner : c'est Rossel. A dix heures du soir, la veille de l'exécution, il luttait encore contre des généraux qui invoquaient l'intérêt de la discipline et la nécessité de punir un officier coupable de désertion à l'ennemi et d'attaque contre la France. M. Thiers, plutôt vaincu que convaincu, signa. Rossel évita les galères et mourut. Il croyait bien qu'il serait sauvé¹ et probablement n'ignorait pas que l'on devait

¹ Rossel avait formé un recours en grâce qui fut apostillé par un grand nombre de ses camarades de promotion à l'École polytechnique ; par plusieurs notables de Metz ; par le général Vergne et les officiers du camp de Nevers ; par des dames de la maison nationale de Saint-Denis ; par son père et sa mère ; par M. Léon de Malleville, député ; par un certain nombre d'habitants de Valentigney et de Mandeure (Doubs).

tenter de le faire évader. Le 27 novembre 1871, à six heures du soir, le directeur de la maison de justice de Versailles, au moment où il rentrait chez lui pour dîner, reçut la visite de Mme et de Mlle Rossel, mère et sœur du condamné. Mme Rossel, fort émue, après avoir remercié le directeur des attentions qu'il avait pour son fils, lui demanda de ne pas trop surveiller les gardiens pendant la nuit et de laisser échapper le prisonnier. Le directeur ne répondit point, afin d'apprendre jusqu'où le projet d'évasion avait pu être poussé. La malheureuse femme reprit avec insistance. Elle affirma au directeur que M. Thiers serait satisfait de l'évasion; elle promit les plus hauts emplois dans un avenir prochain à celui dont elle espérait faire un complice; elle parla de 20 000 francs en or qu'elle avait là, à la disposition de ceux qui lui permettraient de sauver son fils. Le directeur fut très ferme et très humain. Il repoussa les offres qui lui étaient faites, et par pitié pour une mère désespérée, voulut bien ne point révéler cette tentative de corruption. On doubla les postes, il fut interdit aux surveillants d'ouvrir la porte des cellules, de sortir dans le chemin de ronde sans être accompagnés, et le directeur ne se couchant point resta debout, l'oreille aux écoutes et l'œil aux aguets. En outre, des patrouilles circulèrent pendant la nuit autour de la prison. Le lendemain 28 novembre, Rossel fut remis aux exécuteurs de la justice militaire, en même temps que Théophile Ferré et Pierre Bourgeois¹.

Je crois que la mère de Rossel se trompait lorsqu'elle affirmait au directeur de la maison de justice

¹ Pierre Bourgeois, sergent au 45^e régiment de ligne : « outrages et voie de fait envers un capitaine du génie; port d'armes contre la France en combattant dans les rangs des bataillons fédérés de la garde nationale contre l'armée française. »

que M. Thiers verrait sans peine l'évasion du condamné; mais il me paraît certain que le chef du pouvoir exécutif estimait que tous ces détenus, tous ces accusés, tous ces condamnés étaient un embarras dont il aurait aimé à être délivré. A cet égard, je puis être très affirmatif. Chez M. Thiers, l'exigence politique dominait toujours, et l'indulgence qu'il eut pour certains coupables en est la preuve. Un homme bien connu à Paris, aimé de tout le monde, original, exubérant et très bon, avait recueilli chez lui un des chefs les plus compromis de la Commune; ne sachant trop comment lui procurer des papiers d'identité qui lui permissent de franchir la frontière, il alla trouver un écrivain illustre, auquel il confia une partie de son secret. L'écrivain, se refusant à connaître le nom du coupable qu'il s'agissait de sauver, proposa au sauveur de le mettre en rapport avec M. Thiers. L'offre fut acceptée et l'on partit pour Versailles. L'écrivain, qui s'est fait un nom devant lequel toute porte doit s'ouvrir, fut reçu par M. Thiers et lui expliqua le but de sa visite. « On aurait dû tous les fusiller, dit M. Thiers, c'était le plus simple; mais on a été maladroit : on a tué des nigards qui s'étaient mis dans la révolte sans savoir pourquoi; les chefs les ont plantés là, et ont gagné au pied. Maintenant ils sont pour nous un grave inconvénient; les prisons regorgent; les conseils de guerre sont encombrés, nous ne savons plus où mettre nos prisonniers. Je veux bien aider l'ami de votre ami; qu'il aille se faire pendre ailleurs; nous le condamnons par coutumace, de cette façon nous ne le reverrons jamais. J'arrangerai cela avec Barthélemy Saint-Hilaire, qui est le meilleur des hommes : amenez-moi votre ami. » L'ami attendait dans un salon voisin. En le voyant entrer, M. Thiers se mit à rire et lui dit : « Eh bien! grand gamin, on a donc oublié de vous

fusiller? » L'écrivain se retira; nous ignorons ce qui se passa entre « le grand gamin » et le président de la république, mais nous savons que le communard put sortir de France sans être inquiété. Bergeret « lui-même » ne me démentirait pas.

Celui dont je viens de parler ne fut pas le seul auquel on facilita le moyen d'obtenir une condamnation platonique. M. Thiers disait : « Puisqu'ils partent sans esprit de retour, il vaut mieux les laisser partir. » Quelques-uns des grands coupables contre lesquels l'opinion publique était le plus irritée se promenaient dans Paris, comme si l'impunité leur eût été assurée. Le samedi 8 juillet 1871, passant rue Turbigo avec Amédée Achard, nous nous arrêtâmes stupéfaits l'un et l'autre en apercevant Félix Pyat paisiblement assis dans un fiacre. Celui-là ne quitta Paris que plusieurs mois après la défaite de la Commune, et il a pu recommencer des ballades à « la petite balle », semblables à celle que Grômier lut le 21 janvier 1870 à Saint-Mandé, au dessert du banquet commémoratif de la mort de Louis XVI, banquet annuel que ces gens-là nomment le banquet de la tête de veau. Non seulement on ne les arrêtait pas avec trop de rigueur, mais on prenait soin de signaler leur départ; la dépêche suivante a existé : « N. s'est heureusement embarqué aujourd'hui pour Newhaven. »

En ces circonstances, M. Thiers a agi en homme d'État préoccupé d'enlever des embarras au gouvernement qu'il dirigeait. On ne peut l'en blâmer; l'expérience lui avait appris que tout procès criminel touchant à des faits insurrectionnels porte en soi un péril et que, dans notre pays superficiel et oublieux, on fait souvent des martyrs avec les coupables les plus justement condamnés. Il connaissait cet inconvénient et voulut s'y soustraire. En revanche, il refusa sans discussion d'adopter

un projet qui lui fut soumis pour mettre hors de France d'un seul coup les insurgés arrêtés. Un Américain, M. George Wilkie, directeur de la compagnie de la Basse-Californie, dont le siège est à New-York, proposa « un marché » qui ne put être accepté. Il demandait à jeter sur la grande presque-île que baignent les eaux de l'Océan Pacifique et de l'ancienne mer de Cortez tous les prisonniers faits à la chute de la Commune. A chacun d'eux il garantissait la concession de douze hectares de terrain, avec promesse d'une nouvelle concession de vingt autres hectares après un séjour de trois ans. De ces révoltés on eût essayé faire des colons en les distribuant sur un sol fort chaud, car il est précisément situé sous le tropique du Cancer, mais d'une fertilité exceptionnelle, très abondant en pâturages, en bestiaux, en gibier, et où il est facile d'établir des pêcheries d'huîtres perlières. M. George Wilkie exigeait un million pour couvrir les frais de la compagnie, dans le cas où le gouvernement français opèrerait sur ses navires le transport des *convicts* ; si, au contraire, la compagnie restait chargée de ce transbordement, elle demandait 4400 francs par colon en guise d'indemnité pour le voyage et la nourriture. C'était une affaire commerciale ; elle s'éloignait trop de nos habitudes pour être acceptée ; la Basse-Californie n'eut point à recueillir les épaves de ce naufrage.

II. — LES CONTUMAX.

Excuses inadmissibles. — Les malheurs de la France n'ont été pour les révolutionnaires qu'une occasion propice. — Opinion de M. Jules Simon. — Les communards avant la Commune. — Les complots de l'Opéra-Comique et de l'Hippodrome. — En juillet 1869. — Le procès de Blois. — Tout l'état-major est là — Mégy. — Après le 31 octobre. — Ferré et G. Ravvier. — Au 22 janvier. — Arrestations. — La Commune

en 1855. — *Le Livre rouge de la justice rurale.* — Insanités. — Les boulets rouges. — *Le Qui vive!* — Promesses. — *La Montagne* du 5 germinal 79. — Poésie. — A bord de l'*Yonne.* — *Le Bulletin de la Commune.* — La mort de Mgr Darboy. — *La Commune*, almanach socialiste. — Manifeste de Pindy. — La justice promise par A. Dardelle. — Opinion des communards sur la mort de Chaudey.

Dès que la Commune eut pris fin, dès que l'on eut secoué l'impression de désespoir que ses derniers crimes inspirèrent, on se demanda comment une si malfaisante insurrection avait pu se produire; on en chercha les causes, du moins les prétextes, car on répugnait à rendre la seule perversité responsable de tant de forfaits. C'est alors que quelques voix s'élevèrent, plus spécieuses qu'intelligentes, et que l'on entendit des phrases toutes faites : patriotisme égaré, — fièvre obsessionnelle, — longues privations, — héroïsme inutile, — humiliation de la défaite, — haine de l'ennemi. Cela fut répété sur tous les tons, et peu s'en fallut que de cet excès de crimes on n'essayât de faire un excès de vertus. C'est là un verbiage qui ne tient pas devant l'examen des faits. Quelques hommes ont pu être entraînés par un sentiment confus de patriotisme, sentiment bien aveugle en tout cas, puisqu'il ne leur permit pas de reconnaître qu'ils combattaient contre la France si blessée qu'on l'entendait râler. Quant aux autres, aux membres de la Commune, aux généraux, aux colonels, à tout cet état-major d'ivrognes et de saltimbanques, le dernier sentiment qui ait fait battre leur cœur est celui de la patrie. Les malheurs dont nous avons été accablés, la captivité de nos soldats, la défaite de notre gloire et de nos espérances, l'affolement d'une nation vaincue jusque dans ses moelles, la présence de l'ennemi sur nos terres, toutes ces douleurs, toutes ces hontes n'ont été pour eux qu'une occurrence inespérée. Après Wœrth, après Sedan, après Metz, après la capitulation de Paris, ce qu'ils ont d'âme a tressailli de joie,

car dans l'effondrement du pays ils ne voyaient que la prochaine réalisation de leur rêve. L'établissement de la Commune les préoccupait seul ; quant au salut de la France, il leur a servi de prétexte à propager leurs insanités ; mais on peut affirmer qu'ils n'y ont même pas songé, et l'on sait qu'ils n'ont jamais essayé d'y concourir.

M. Jules Simon, qui a été un des ministres du gouvernement de la Défense nationale, et qui a pu apprécier par lui-même le degré de patriotisme dont les futurs héros de la Commune étaient animés, ne s'est point laissé prendre à la phraséologie derrière laquelle on a voulu masquer leur forfait. Il a écrit : « Non seulement les hommes de la Commune ne sont pas sortis de terre, le 18 mars, comme une génération spontanée, mais on les connaissait par leurs noms depuis plus de deux ans ; on savait leur but, leurs moyens d'action ; on pouvait compter leurs échecs et mesurer d'un échec à l'autre le progrès de leurs forces¹. » Oui, certes, on les connaissait, et ceux qu'ils ont surpris furent bien naïfs ou bien ignorants, car ils avaient eu soin de se dénoncer eux-mêmes du haut de la tribune des réunions publiques. Mais bien avant l'époque où l'Empire, ouvrant la porte aux libertés, put compter ses adversaires, on avait vu ces hommes à l'œuvre, dans les conspirations secrètes. Sous prétexte de renverser l'Empire pour installer la République, sous prétexte de défendre la République et en réalité pour organiser la Commune, ils n'étaient et n'ont jamais été que des révolutionnaires prêts à tout, pourvu qu'ils pussent arracher un lambeau du pouvoir et y draper leur vanité.

Le patriotisme égaré ? Qu'a-t-il à faire avec les complots de l'Ippodrome et de l'Opéra-Comique, en juin

¹ *Le gouvernement de M. Thiers*, par M. Jules Simon, t. I, p. 467.

et juillet 1855 ? J'y retrouve Jules Allix, qui déjà a été arrêté pendant l'insurrection de juin 1848 et qui sera membre de la Commune; j'y retrouve aussi Joseph Ruault, qui sera de toutes les sociétés secrètes, de toutes les échauffourées et que ses complices assassineront au charnier de la rue Haxo. Le 15 juillet 1869, les détenus politiques de Sainte-Pélagie rédigent la lettre suivante : « Les soussignés, en présence de la conduite des députés de Paris, devant l'ordonnance de prorogation du Corps législatif, voyant leurs craintes justifiées, accusent hautement ces députés d'avoir manqué à leur mandat, et requièrent d'eux leur démission immédiate. » Dix noms signent cette sommation; j'y lis ceux d'Émile Duval, Raoul Rigault, Théophile Ferré, Charles Amouroux, Gustave Flourens : deux généraux et trois membres de la Commune.

Est-ce la honte de nos défaites et la colère contre la cession de deux de nos provinces qui fomentent le complot dont le dénouement éclate en juillet 1870 devant la haute cour de Blois¹? Là on voit apparaître les fabricants de bombes au picrate qui ne sont pas destinées aux Prussiens. Les accusés sont nombreux; parmi ceux qui les défendent je compte Protot, qui sera délégué à la justice, et Peyrouton, qui sera chargé de

¹ Lorsque « le complot des Bombes » fut déféré à la haute cour de Blois, le parti révolutionnaire déclara que ce complot n'existait que dans l'imagination de la police. Un des auteurs de la machination s'est chargé d'en révéler les détails. Voici ce que Gustave Flourens a écrit : « S'emparer des Tuileries en une nuit, grâce à quelques intelligences au dedans, et en y terrassant les bonapartistes, s'ils essayaient de résister, au moyen de formidables engins de destruction mis par la science au service des peuples opprimés; paralyser à force d'audace tous les souteneurs, si terriblement armés, du tyran, et, avec quelques hommes d'une immense énergie, affranchir de ses chaînes un grand peuple énervé : tel était le complot qui devait séduire alors un peuple généreux et brave. » (Gustave Flourens, *Paris livré*, 6^e édition, p. 41. Paris, Le Chevalier, 1873.)

« l'éclairage » de Paris pendant la Commune. L'état-major de celle-ci est à Blois et prête l'oreille aux bruits qui viennent des frontières. Voilà Dereure, Ferré, Cournet, qui seront membres de la Commune ; voilà Tony Moilin, délégué au VI^e arrondissement ; Jules Fontaine, directeur des domaines et séquestre des biens du clergé ; Garreau, directeur du Dépôt et de Mazas ; voilà Joly, le directeur de la manufacture des tabacs ; Verdier, aide de camp de La Cécilia ; voilà Guérin, qui, modestement, sera huissier, et Razoua, qui sera lieutenant-colonel d'état-major ; voilà Greffier, qui sera le commandant des Vengeurs de Flourens, le chef de la garde prétorienne de Rigault et de Ferré, qui signera de sa griffe l'ordre d'exécuter un homme dont il ne sait même par le nom ¹.

Au cours des débats on entend parler de Raoul Rigault, de Gambon, — l'homme à la vache, — de Tridon, d'Arthur Arnould, membres de la Commune ; de Jaclard, de Rousseau, du Comité central ; de Gois, qui présidera la cour martiale et viendra lui-même, le 26 mai, chercher à la Grande-Roquette les prêtres et les gendarmes qui doivent aller vers la rue Haxo.

Le héros de la bande, c'est Mégy ; il mérite quelque intérêt, car il a tué un inspecteur de police chargé de l'arrêter. Par patriotisme, — pendant la Commune, — il commandera et abandonnera le fort d'Issy, il ira aider à tuer Mgr Darboy. A son domicile, on a saisi, en mai 1870, une pièce de vers qui est un programme, le programme que l'on essayera d'exécuter, — c'est le vrai mot, — après le 18 mars. A-t-il été composé par

¹ Greffier eut son rôle dans la soirée du 31 octobre 1870. « Le capitaine Greffier, nommé par Flourens commandant de l'Hôtel de Ville, met en arrestation Ibos, fait expulser le 106^e bataillon par les tirailleurs, s'empare de toutes les issues, place des tirailleurs aux fenêtres. » Flourens, *Paris livré*, loc. cit., p. 148.

Mégy? Je ne le crois pas, car l'homme m'en paraît incapable ; mais cette paperasse est écrite et signée de sa main :

Aux barricades ! feu ! levons-nous, prolétaires !
 L'éclatant drapeau rouge enflammera nos cœurs ;
 Qu'on les détruise tous, bourgeois, propriétaires,
 Car il faut qu'à tout prix nous en soyons vainqueurs !

Les vers ne sont pas bons, mais l'intention en est excellente, quoiqu'ils n'aient point été improvisés dans un accès de fièvre obsidionale.

Dès que l'Empire s'éroule, le gouvernement de la Défense nationale rejette ces hommes sur le pavé. On en a peur, ils tiennent la populace par le club et le cabaret. Ils demandent la sortie « torrentielle » pour mettre hors de la ville nos soldats, les mobiles, les gardes nationaux de bon vouloir, et rester maîtres du terrain où ils comptent bâtir leur Commune. Comment ils comprenaient la défense de Paris, on le vit dans la soirée du 31 octobre. On en mit quelques-uns en prison ; ils n'y restèrent pas longtemps ; il faut glisser sur ces faits, car on éprouverait trop d'humiliation à s'y appesantir. Théophile Ferré se présente chez le préfet de police, et lui demande une autorisation qui lui est refusée ; en se retirant, il cambre sa petite taille et erie de sa voix de fausset : « Monsieur, nous porterons votre tête au bout d'une pique ! » Gabriel Ranvier est à Sainte-Pélagie, car il avait été très actif au 31 octobre ; il obtient, sous je ne sais quel prétexte de famille, la permission de sortir pendant quarante-huit heures. Il se rend dans un club et y dit ceci : « Ils n'ont pas le courage de me fusiller ; mais nous, nous aurons ce courage et nous les fusillerons. » Et par ma foi, il tin parole. Lorsque le cortège des otages passa devant l'église de Belleville, Ranvier, debout, tête nue, adossé

à la grille, donna l'ordre : « Allez les fusiller¹. » On obéit et l'on alla rue Haxo.

La future Commune est présente au 31 octobre et se montre le 22 janvier. Pendant la période d'investissement, lorsque nos soldats luttent à nos portes mêmes, que les Allemands resserrent les lignes d'attaque et lancent des bombes dans Paris ; lorsque le pain manque à la ville, que nos régiments décimés se multiplient à l'est et à l'ouest pour faire croire à des forces régulières qui n'existent plus, lorsque les femmes restent debout pendant six heures sous la neige afin d'obtenir un morceau de cheval, que les petits enfants meurent de froid et de misère, les « patriotes égarés » trouvent que la circonstance est bonne et veulent en profiter. Lisez le nom de ceux qu'on a été forcé de mettre sous les verrous, et vous y trouverez celui de tous les futurs conquérants de l'Hôtel de Ville : Félix Pyat, Vermorel, G. Ranvier, Tridon, Vésinier, Razoua, Baüer, Jaclard, Flourens, Vallès, J.-B. Millière, Eudes, Mégy, Edmond Levraud, Lefrançais, Châtelain, Pillot, Pindy, Napias Piquet, Léo Meillet, Humbert, Arnold, Le Moussu, Piazza, Brunel, Delescluze. — J'en oublie. La réunion est complète ; ce sont les législateurs, les chefs d'armée, les incendiaires. On n'a qu'à ouvrir la porte des cabanons, et le gouvernement est constitué. Il manque le vétéran, l'apôtre, l'homme qui a toujours rêvé le despotisme en invoquant la liberté, le vieux Blanqui, au grand désappointement de ses disciples. « Le parti blanquiste, a dit un témoin déposant devant la Commission d'enquête, se compose d'ouvriers malhonnêtes et d'étudiants fruits secs. » Personne n'en doute.

Ceux qui ont fait la Commune n'ont point attendu la

¹ Massacre de la rue Haxo ; débats contradictoires, 6^e conseil de guerre, audience du 16 mars 1872.

guerre et nos défaites pour chercher la mise en œuvre de leurs conceptions. Le mot est emprunté au vocabulaire de 95, il est vrai, mais il avait été rajeuni. La société secrète fonctionnant à Londres, qui en 1855 organisa et dirigea les complots de l'Opéra-Comique et de l'Ilippodrome, s'appelait : *la Commune révolutionnaire*; à cette époque Félix Pyat en était le pontife. Le livre d'or de la noblesse communarde existait avant la Commune; il était facile de l'écrire; les éléments s'en trouvaient sur les registres d'écrou des prisons, aux greffes de la cour d'assises et de la police correctionnelle, sur la liste des sociétés secrètes et parmi les numéros matricules du bague. Ces hommes avaient fait leur éducation politique, avaient acquis leur science d'économistes dans le préau des geôles, dans l'arrière-salle des cabarets où l'on renouvelle le monde en buvant du « petit bleu », dans les chambres d'étudiant, où le plus souvent, par excès de verdure et de jeunesse, on cherche les moyens d'affranchir l'humanité d'un joug qu'elle ne porte pas. Ils étaient nuls d'eux-mêmes, nullifiés encore par le mode d'enseignement qu'ils avaient adopté. Lorsqu'ils furent les maîtres, ils se conduisirent comme nous l'avons dit, ce qui n'a rien de surprenant.

La défaite les a-t-elle corrigés? la sévérité des tribunaux punissant leurs crimes les a-t-elle menés vers le repentir? l'indulgence dont on a usé envers eux a-t-elle affaibli leurs convoitises et adouci leur colère? Non; ils sont restés les mêmes, comme si une fatalité organique pesait sur eux et les condamnait à la révolte. Un aliéniste a écrit : « L'homme devient alcoolique, mais il naît ivrogne; l'alcoolique guérit, l'ivrogne est incurable¹. » Il serait peut-être vrai de dire égale-

¹ *Étude médico-légale sur les épileptiques*, par le docteur Legrand du Saullé, p. 125

ment : l'homme devient insurgé, mais il naît révolutionnaire ; l'insurgé guérit, le révolutionnaire est incurable. — On serait tenté de le croire, en écoutant la voix des fugitifs qui parlent au delà de nos frontières.

A peine ont-ils quitté la France et sont-ils en sûreté, qu'ils affirment leur innocence, la pureté de leurs intentions, la modération de leur conduite ; pour eux, il n'y a qu'un criminel, M. Thiers ; un bourreau, l'armée ; un traître, l'Assemblée nationale. Ils inventent un mot et disent : les crimes de Versailles, comme les honnêtes gens ont dit : les crimes de la Commune. Leur vanité, qui avait fléchi lorsqu'ils se dissimulaient dans leurs cachettes, reparait tout entière ; on les croyait des contumax : pas du tout, ce sont des proscrits ; ils sont la Proscription. Leur premier soin est de publier un volume imprimé à Genève en caractères couleur de sang et qu'ils intitulent : *le Livre rouge de la justice rurale*, livre instructif du reste, qui démontre que la crédulité humaine est sans bornes et que le jugement humain est aveugle.

On a réuni dans ce volume, dédié à la mémoire de Charles Delescluze, toutes les bourdes colportées dans Paris au moment de la dernière bataille, confectionnées dans les loges de portières, et tombées dans la boîte des journaux, qui, surmenés, avides de nouvelles, n'ayant pas le temps de les contrôler, les imprimaient pêle-mêle, pour répondre, vaille que vaille, aux curiosités du public. Ce que l'on a débité d'extravagances et de fables à cette époque, les personnes qui étaient à Paris ne l'ont pas oublié. L'esprit terrifié du Parisien grossissait toute chose. Du côté des vaincus comme du côté des vainqueurs, on ne se fit faute de regarder la vérité à travers des loupes et de la rendre monstrueuse. Telle qu'elle fut cependant, elle suffisait à satisfaire les plus difficiles en matière d'horrible et de merveilleux.

Toutes les insanités inventées par les défenseurs de la Commune ou par leurs adhérents, par les badauds oisifs, par les *reporters* effarés, par les trembleurs, sont consignées dans cette compilation où je lis, sous la rubrique *le Siècle*, 28 mai 1871 : « Le maréchal Mac-Mahon a exécuté sa menace contre Belleville ; toute la nuit on a tiré à boulets rouges sur le quartier. » Qui ne sait cependant que, depuis plus de vingt années, l'obus a été substitué au boulet dans l'artillerie française et que nul, jusqu'à présent du moins, ne s'est avisé de faire rougir un obus ? Les « faits divers » qui constituent *le Livre rouge de la justice rurale* ont cette même qualité de véracité. Il y est naturellement question de la grande bataille du Père-Lachaise, où l'on ne s'est pas battu¹.

Le premier journal qu'ils fondent, — à Londres, — s'appelle *le Qui-vive!* Il est de bonne encre celui-là, et il ne cherche pas ses mots pour dire leur fait aux « classes dirigeantes ». En novembre 1871, bien peu de temps après la défaite, alors que les maisons de Paris incendié ne sont pas encore reconstruites, *le Qui-vive!* nous révèle la forme de gouvernement que « la Proscription » nous appliquera quand elle dirigera la France : « Apprenez que nous n'avons plus au cœur que l'idée d'une vengeance, et nous la voulons terrible, exemplaire. Un jour viendra, vous le savez, où nous serons de nouveau maîtres de la place. Il n'y aura plus de grâce, plus de merci pour les tueurs de juin 1848 et de mai 1871. Nous faucherons vos têtes, seraient-elles couvertes de cheveux blancs, et cela avec le plus grand calme. Vos femmes, vos filles, nous n'aurons plus pour elles ni respect, ni pitié ; nous n'aurons que la mort ! La mort

¹ C'est *le Livre rouge de la justice rurale* qui a servi de base, de document authentique, aux apologies de la Commune que les journaux radicaux ont publiées en 1879 et en 1880

jusqu'à ce que votre race maudite ait disparu à jamais : A bientôt, messieurs les bourgeois ! »

La note s'est accentuée, car au début de l'insurrection on était moins exigeant ; on n'aimait pas beaucoup plus les bourgeois, mais du moins on n'en demandait pas l'extermination ; on se contentait à moins, et *la Montagne* du 5 germinal an 79, c'est-à-dire du mardi 4 avril 1871, semblait répondre aux besoins du moment lorsque, parlant de M. Thiers, « ce petit vieux à mine de chouette, » et du « compère Favre », Gustave Maroteau écrivait : « La Commune vous met ce matin en accusation ; vous serez jugés et condamnés, il le faut. Heindrich¹, passe ton couperet sur la pierre noire ; il faut que la tête de ces scélérats tombe ! »

La prose ne suffit pas à ces vengeurs du droit communard : la poésie s'impose aux grandes âmes : *facit indignatio versum!* Les Tyrtées du pétrole, les Simonides du massacre accordent leur lyre et en tirent quelques accents qu'il est bon de répéter.

Et toi dont l'œil nous luit à travers nos ténèbres,
 Nous t'évoquons, ô Marat !
 Toi seul avais raison : pour que le peuple touche
 A ce port qui s'enfuit toujours,
 Il nous faut au grand jour la justice farouche
 Sans haines comme sans amours,
 Dont l'effrayante voix, plus haut que la tempête
 Parle dans sa sérénité,
 Et dont la main tranquille au ciel lève la tête
 De Prudhomme décapité².

Prudhomme, c'est la bourgeoisie. Un autre poète, qui s'intitule un franc-tireur déporté, et qui date *la Sanglante comédie, poème historique*, du fort de Quélern (septembre 1872), promet à courte échéance :

... Un peuple, au grand jour, poursuivant de sa haine
 La race de Caïn dans le dernier bourgeois.

¹ Heindrich était alors exécuteur des hautes œuvres à Paris.

² *Les incendiaires*, par M. Eug. Vermersch. Londres, 1872.

Ceux qui sont libres, ceux qui sont détenus, aspirent au même idéal : détruire toute une classe de la société dont ils se sont expulsés eux-mêmes par fainéantise, où ils n'ont pas le courage de rentrer par le travail. Les malheureux qu'on a entassés sur les pontons, en attendant que la justice ait pu les appeler devant elle, savent tromper toute surveillance et retombent dans les habitudes où ils se sont perdus. A bord du transport *l'Yonne*, en rade de Brest, le 20 août 1871, un jour de représentation théâtrale, où les insurgés, travestis en acteurs, donnaient *la Mort d'Abel*, poème tragique en un acte, par E. Gheisbreight (c'est Amouroux), et les *Amoureux de Claudine*, par A. Baily, on découvrit que la plupart d'entre eux avaient réussi à former une société secrète avec mots de passe et signes de ralliement, qu'ils appelaient *la Libre Pensée*. Cette société aurait pu avoir pour « organe » un journal dont j'ai vu un numéro pendant la Commune et qui était intitulé : *l'Athée, journal des intérêts matérialistes*, car dans leurs théories ils suppriment Dieu, qui cependant ne les gêne guère, puisqu'ils se conduisent comme s'il n'existait pas.

Les calomnies qu'ils ont imprimées dans leurs brochures et répandues à profusion ne sont pas croyables. Il faut que l'habitude de vivre au milieu des conspirateurs leur ait donné un singulier mépris des hommes pour qu'ils osent mentir avec une telle impudence et puissent s'imaginer que leurs fables seront acceptées par la crédulité des foules. Dans une livraison du *Bulletin de la Commune*, publié en Belgique sous un format commode qui permet l'expédition par la poste, je lis une note extraordinaire. Ce bulletin paraît, — ou paraissait, — sous la direction de G. Cluseret, F. Gambou, membres de la Commune de Paris, et de Fesneau, président de la Ligue du Midi. Dans le n° 1, adressé

au peuple français et imprimé à Liège, 1874, l'auteur d'un article intitulé *Légitimité du mouvement communal*, raconte que tous les crimes commis à Paris du 22 au 28 mai sont imputables à l'armée française, et que « ces crimes portèrent au comble la fureur populaire ». Faisant allusion au massacre des otages, l'auteur se demande : « La réaction de Versailles est-elle étrangère à ces exécutions ? » Et il se répond par la note que voici : « Le général Cluseret, étant à la guerre, reçut plusieurs avis venant de la droite de l'Assemblée, le prévenant qu'il entraît dans les plans de M. Thiers de faire assassiner les otages, et spécialement M. Darboy. Il en conféra avec Rigault, et choisit en conséquence la garde de Mazas¹.

Dans la même livraison, on revendique toute responsabilité dans le renversement de la colonne de la grande armée et dans l'incendie des Tuileries. Quant aux autres incendies, ils sont l'œuvre, ils ne peuvent être que l'œuvre de « la réaction ». La Commune fut clémente, elle fut douce et maternelle : « Pas une goutte de sang n'a été versée par le peuple (page 51). » C'est leur marotte; ils sont l'agneau sans tache; Caudide entraut inopinément à Paris en avril ou en mai 1871 se serait cru revenu à l'Eldorado. Dans *la Commune*, almanach socialiste pour 1877, imprimé à Genève, Arthur Arnould écrit cette drôlerie à la page 50 : « Jamais Paris ne jouit d'une tranquillité plus absolue, ne fut aussi sûr au point de vue matériel que pendant la Commune. Il n'y avait plus ni police, ni magistrature. Pas de gendarmes, pas de juges ! Il n'y eut pas un seul délit. » Le plus étrange, c'est qu'Arthur Arnould est de bonne foi.

Dans certaines circonstances solennelles, ils se réu-

¹ *Bulletin de la Commune* (livraison de 52 pages), p. 29.

nissent, discutent, rédigent une proclamation collective et la publient sous la signature de l'un d'eux. Au moment des élections législatives de novembre 1877, le menuisier Pindy, gouverneur militaire de l'Hôtel de Ville, qu'il abandonna le dernier, agissant au nom de « la Fédération française de l'Association internationale des travailleurs », signe un manifeste où l'on peut lire : « Vous devez vous préparer à passer de la parole à l'acte, de l'urne à la barricade, du vote à l'insurrection... Si les barricades dressent leurs pavés sur les places publiques, si elles sont victorieuses, il ne faut pas qu'il en sorte des gouvernants, mais un principe ; pas d'hommes, mais la Commune. » Ce manifeste parut tellement inopportun aux journaux de nuance excessive, qu'ils l'attribuèrent, selon l'usage, à une manœuvre de police. Pindy se fâcha et se hâta de protester : « Je revendique la responsabilité ; c'est vous dire que j'inflige le démenti le plus catégorique à tout ceux qui insinuent que j'ai désavoué ce manifeste. »

Non, la Commune représentée par les contumax et les amnistiés n'a abjuré aucune de ses prétentions, n'a abandonné aucun de ses espoirs. En marge de nos frontières, regardant vers la France, elle attend le moment d'y rentrer et de retourner vers l'Hôtel de Ville avant même qu'on ait eu le temps de le reconstruire. Elle ne le cache pas, car elle est bavarde ; elle l'a dit et répété dans les journaux qu'elle a pu fonder en Suisse, en Belgique, en Angleterre, que ce soit *le Qui-vive ! la Fédération, le Mirabeau, la Nouvelle Lanterne, la Guerre sociale, l'Avant-garde, le Révolté*, et d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer. La terre doit appartenir au paysan, l'usine doit appartenir à l'ouvrier, et toujours, partout, sur tous les tons, on crie au bourgeois le mot du trappiste : Frère, il faut mourir !

De temps à autre, on donne quelques avertissements

à la justice française. En septembre 1878, Dardelle, l'ancien colonel gouverneur des Tuileries, estime dans *le Mirabeau*, qui se publie à Verviers, que les juges militaires sont « d'impudents coquins revêtus d'un caractère soi-disant légal ». Parlant de la condamnation d'Étienne Boudin, l'assassin du pharmacien Koch¹, il dit avec apaisement : « Mais cette affaire n'en restera pas là; il viendra un jour où il y aura en France une véritable justice, et alors les juges et témoins auront à rendre compte du crime judiciaire qu'ils ont commis. » La justice, — la véritable justice, — que nous promet Alexis Dardelle, nous la connaissons; elle a fonctionné pendant la Commune; Raoul Rigault en fut le procureur général; elle eut pour prétoire la cité de Vincennes, le préau de la Grande-Roquette, la cour des Tuileries, le passage Dubois, l'avenue d'Italie, l'avenue Victoria, la rue Servan, le fort de Bicêtre, le chemin de ronde de Sainte-Pélagie, l'avenue Parmentier, et tous les endroits où les innocents tombèrent sous les coups des meurtriers. Oui, Dardelle, vous ramèneriez avec vous cette véritable justice; nous le savons.

Le souvenir des crimes qu'ils ont prémédités n'a point troublé leur conscience; nul repentir ne les a effleurés; ils sont restés ce qu'ils furent au moment de l'action, implacables. Lefrançais, ancien maître d'école révoqué, qui siégea à la Commune pour le IV^e arrondissement et vota contre l'organisation du Comité de salut public, a publié à Neuchâtel en 1871 un volume intitulé : *Étude sur le mouvement communaliste à Paris*. C'est une glorification de la Commune, il est superflu de le dire; mais on aurait pu croire que cet homme, relativement modéré, désapprouverait certains faits de férocité. Il n'en

¹ Procès E. Boudin; débats contradictoires, 3^e conseil de guerre, 16 février 1872.

est rien. Pour lui, « Chaudey n'était point un otage, mais un accusé. » Il reconnaît que l'arrestation fut « un acte d'insigne maladresse », mais « quant à sa mort, toute cruelle qu'elle fût, la responsabilité en remonte, comme pour la mort des otages, à ceux qui dès le début de la lutte, ainsi que le témoigne la proclamation Galliffet du 2 avril, ont érigé en système l'assassinat des prisonniers » (p. 268).

Après la Commune, ils se sont glorifiés de ce meurtre ; pendant la Commune, ils ont fait comprendre qu'ils le trouveraient légitime. Courbet avait protesté contre l'incarcération de son compatriote Chaudey. Pillotel, qui en qualité de commissaire de police avait arrêté celui que Raoul Rigault devait tuer, répondit : « 24 avril 1871. Mon cher Courbet, vous trouvez l'arrestation du nommé Chaudey scandaleuse ! Si vous aviez été, comme moi, le fusil à la main, sur la place de l'Hôtel-de-Ville le 22 janvier, vous ne me blâmeriez pas d'avoir arrêté cet assassin. » Les contumax et leurs apologistes sont restés fidèles à ce principe, qu'il faut intervertir les rôles et démontrer à l'histoire que les assassins sont des victimes et que les victimes sont des assassins. En cela consiste ce qu'ils nomment un appel solennel à la justice et au droit.

III. — LES PROGRAMMES.

Histoire populaire et parlementaire de la Commune. — Comment Arthur Arnould explique la mort de l'archevêque. — *La troisième défaite du prolétariat français.* — Les inventions de Benoit Malon. — *Histoire de la Commune de Paris.* — Les mensonges de Pierre Vésinier. — La fameuse bataille du Père-Lachaise. — *Histoire de la Commune de 1871.* — Document à consulter. — Les groupes de contumax. — *La Commune révolutionnaire.* — Manifeste. — Ali-Baba et les quarante voleurs. — Les économistes. — A la taverne du *Duc d'York.* — Les procès-verbaux. — L'effigie. — Les beaux-arts. — L'aristocratie de l'intelligence. —

Les trois propagandes. — Ébriété. — L'impôt consenti. — La famille. — La guerre. — Violence et bêtise. — Souvenir du procès de l'*Avant-garde*.

Ceux qui étaient ou qui se croyaient en état de manier une plume ont écrit leur histoire, ils ont écrit le mémorial de la Commune et les fastes de l'Hôtel de Ville. Ils se sont défiés et ont vilipendé la France. Ils sont conséquents à eux-mêmes, ne se démentent pas, mettent dans leur récit autant de probité que dans leur gouvernement et font de la polémique comme ils faisaient la guerre; leur encrier aussi est plein d'huile de pétrole. Un des meilleurs d'entre eux, Arthur Arnould, ne peut échapper à ce genre de justification qui travestit les faits, les dénature et reporte sur des adversaires les crimes que l'on a commis. Son *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris* est une suite de considérations diffuses où la pensée, obscurcie par une phraséologie trop abondante, a peine à se faire jour; c'est peut-être encore moins un plaidoyer en faveur de la Commune qu'un réquisitoire contre le gouvernement légal : « Vous mentez ! L'assassin, c'est vous ! — C'est vous l'incendiaire ! » Lui aussi, il explique comment et pourquoi Mgr Darboy est mort; le lecteur doit l'apprendre, car il ne s'en doute guère : « On vous avait offert de vous rendre l'archevêque, et vous avez refusé. — Pourquoi ? — Parce que le clergé rêvait, pour remonter ses actions, de compter une victime qu'il pût transformer en martyr. Or l'archevêque de Paris, mal avec le pape et les jésuites de Rome, par sa mort vous donnait ce martyr à peu de frais, puisque vous le détestiez, ne le trouvant pas assez forcené. Sa mort, les ultramontains l'eussent payée à Thiers, car, en frappant un gallican et un prêtre, elle satisfaisait doublement l'intérêt et la haine de l'Église. Thiers vous a donc donné ce cadavre sciemment, par un de ces calculs machiavé-

liques qui lui faisaient croire à son propre génie quand ils ne demandent tout au plus que de la simple scélératesse. » (Tome III, p. 15.) Puisque la mort violente de l'archevêque devait apporter un si grand bénéfice à l'Église que la Commune haïssait, il était élémentaire de ne pas le tuer. C'est à quoi Arthur Arnould n'a pas pensé, ni les assassins non plus.

Dans toutes les histoires de la Commune inventées par les communards, on trouve des élucubrations pareilles; sous prétexte de montrer qu'ils étaient des hommes politiques, ils imaginent les conceptions les moins probables et les prêtent sans sourciller à leurs adversaires. Non seulement ils interprètent les intentions d'autrui, mais ils interprètent également des faits sur lesquels nul doute ne peut subsister, et ils donnent à la réalité d'imprudents démentis. C'est Benoît Malon qui le premier, dans *la Troisième défaite du prolétariat français*, tâche de propager et d'imposer une fable invraisemblable dont nous avons déjà fait justice. D'après lui, M. Washburne, ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique, aurait offert le 25 mai son intervention à Delescluze auprès des autorités allemandes afin d'obtenir une suspension d'armes et le salut des membres de la Commune (p. 455). Le mensonge est flagrant, et puisque Benoît Malon était à la mairie du XI^e arrondissement, il aurait dû mieux savoir ce qui s'y est passé.

Le plus extravagant de ces fabricants de romans est Pierre Vésinier. Son *Histoire de la Commune de Paris* restera un modèle inimitable pour ceux qui, de parti pris, sont décidés à ne reculer devant aucune imposture. Il n'est point élémentaire du reste pour les chefs de l'armée fédérée, et lorsqu'il cite quelques passages de leurs rapports ou de leurs lettres, il a soin de les tronquer¹. Il dit : « Ce sont les officiers d'état-major de

¹ Razoua en arrivant à Genève écrit : Après avoir défendu l'École

cette espèce qui ont rendu possible l'entrée des Versaillais dans Paris et la chute de la Commune, ce sont eux qui sont responsables du sang qui a coulé et du massacre de *quarante mille* gardes nationaux tués (p. 577). » Son jugement sur la loi des otages est à retenir; il la trouve « bien modérée et bien équitable (p. 289) ». Les faits de guerre le surexcitent à ce point qu'il en perd la tête, c'est à lui que l'on doit l'invention de la bataille du Père-Lachaise. Le récit de Pierre Vésinier, « ex-membre et secrétaire de la Commune, et rédacteur en chef du *Journal officiel*, » est le résultat d'une hallucination; mais tous les écrivains communards l'ont adopté et le commentent, sans scrupule, encore à l'heure qu'il est. Le volume de Vésinier se termine par une prédiction : « La Commune renaîtra des cendres de ses martyrs brûlés par les bourreaux incendiaires, boucaniers de Versailles; le vent les a déjà portés aux quatre coins du monde pour ensemençer les champs de la révolution, dont le triomphe est assuré (p. 420). »

Parmi les livres que les contumax ont publiés sur cette période de leur existence, je n'en vois qu'un, — un seul, — qui offre quelque sécurité, c'est l'*Histoire de la Commune de 1871*, par Lissagaray (1876). Le livre est d'un jacobin et d'un sectaire. L'auteur voit les choses sous le jour de son opinion et les apprécie en conséquence : ce qui est son droit. Lorsqu'il commet une erreur, il paraît se tromper de bonne foi et ne pas mentir, comme les autres, de volonté préconçue. Les faits n'y sont point racontés sans passion, mais le plus souvent ils sont exacts et concordent avec la vérité. M. Lis-

militaire, je suis rentré chez moi, 6, rue Duperré, vers sept heures, écrasé de fatigue; *blessé et hors de combat*, je me suis reposé. » Dans son *Histoire de la Commune*, P. Vésinier cite la lettre de Razoua (p. 376-377), mais il a soin de supprimer les mots *blessé et hors de combat*, ce qui lui permet toute sorte de considérations.

sagaray y met de la dignité et il accepte la responsabilité d'actes que les apologistes de la Commune ont tenté et tentent plus que jamais de rejeter sur « la réaction ». L'Hôtel de Ville, le Palais-Royal, la Préfecture de police, la Légion d'honneur, la rue Vavin, le Palais de Justice, la rue Royale, ne sont pas brûlés par d'autres que par les fédérés; il a le courage de le dire, et il faut l'en louer; cela seul assure à son travail la valeur d'un document à consulter¹.

Lui non plus, il n'est pas indulgent pour la Commune, qu'il accuse de faiblesse et d'indécision; selon lui, elle est frappée d'une attaque de délibération chronique et en meurt; au lieu d'agir, elle discute; Rossel le lui a déjà reproché. M. Lissagaray estime qu'elle a manqué d'énergie en ne s'emparant pas des ressources financières de Paris, et qu'elle a manqué d'esprit politique en ne sachant pas tirer un parti suffisant des découvertes d'ossements dans les chapelles sépulcrales et des autres « mystères de Picpus ». En résumé, son opinion semble être que la Commune n'était composée que de gens incapables; il les a vus de près, il les a vus à l'œuvre, et son jugement sur ce point est conforme à ce qui ressort de l'étude des faits.

Les communards ne se sont point contentés de fabriquer des journaux et des histoires; ils ont rédigé des programmes, dans lesquels ils ont cristallisé le préci-

¹ Sur deux points M. Lissagaray commet une grave erreur. Il dit que le colonel Brunel a, dans la rue Royale, fait incendier les maisons occupées par les tirailleurs de Versailles. Toutes les maisons incendiées dans la rue Royale étaient situées entre les deux barricades tenues par les fédérés; elles furent allumées le mardi 23, entre 4 et 5 heures de l'après-midi; les troupes françaises ne s'en emparèrent que le mercredi 24, entre 6 et 7 heures du matin. En outre, M. Lissagaray attribue l'incendie des docks de la Villette au feu des batteries de Versailles, il se trompe; les incendiaires de la Villette ont comparu devant la justice militaire et la concordance des témoignages n'a laissé aucun doute sur leur culpabilité.

pit  de leurs th ories. Ils se sont divis s en groupes distincts, ob issant   la loi des affinit s  lectives et se juxtaposant selon leurs tendances ou leurs int r ts. Jacobins, blanquistes, h bertistes,  conomistes, internationalistes se sont s par s, s' loignant les uns des autres, se soup onnant, s'injuriant et formant de petites  glises o  les fid les seuls avaient le droit de p n trer. Dans ce monde, plein de d fiances, o  la loi des suspects est toujours en vigueur, il faut  tre vingt fois criminel pour n' tre pas accus  d'appartenir   la police. Les tavernes de Londres, les cabarets de Carrouge, les estaminets de Belgique ont vu bien des disputes au cours desquelles le premier mot  chang   tait celui de mouchard. Gr ce   cela, gr ce   des querelles devenues  clatantes et dont le public a  t  pris   t moin, on a vu clair dans plus d'une retraite, et l'on a compris qu'ils avaient souvent, les uns pour les autres, « une haine de fr re, » comme e t dit Ugo Foscolo. Je crois pouvoir affirmer que Rochefort et Cluseret ont  t  condamn s   mort par une soci t  de coutumax r fugi s   Londres.

Le groupe le plus consid rable, celui qui, exclusivement   tout autre, se consid re comme repr sentant la pure doctrine et se croit compos  d'hommes pr ts   ressaisir le pouvoir en France, a repris la d nomination ch re aux r volt s; il s'appelle : *la Commune r volutionnaire*. Il a parl , il faut r p ter ses paroles et les  couter; elles sont si graves, qu'on ne peut que les affaiblir en les r sumant. Le manifeste que je vais citer tout entier, a  t  imprim  et distribu  par milliers d'exemplaires; la poste l'a transport  en forme de lettre dans toutes les parties du monde; on l'a dissimul  sous la percaline qui rev t les livres des soci t s protestantes, pour le faire parvenir aux d port s de la Nouvelle-Cal donie. C'est l' vangile des temps nou-

veaux, — des temps prochains. Ceux qui ont rédigé ce programme, fruit de laborieuses discussions, ont du moins le mérite de la franchise; ils disent à l'avenir ce qu'ils lui réservent, ils n'enveloppent point leurs desseins dans des phrases à double entente; ils font à la civilisation cette grâce de lui éviter toute surprise. Les incendiaires du palais de la Légion d'honneur, de la rue de Lille, de la rue du Bac, de la caserne d'Orsay, de la caisse des dépôts et consignations, semblent écrire encore à la lueur des flammes. Leur prose éclaire autant que leur pétrole et prouve que ceux qui cherchent « l'apaisement » ne se rencontrent point parmi les évadés de la Commune, aujourd'hui contumax et fort peu repentis.

« Aux Communeux !

« Après trois ans de compression, de massacres, la réaction voit la terreur cesser d'être entre ses mains affaiblies un moyen de gouvernement.

« Après trois ans de pouvoir absolu, les vainqueurs de la Commune voient la nation, reprenant peu à peu vie et conscience, échapper à leur étreinte.

« Unis contre la Révolution, mais divisés entre eux, ils usent par leurs violences et diminuent par leurs dissensions ce pouvoir de combat, seul espoir du maintien de leurs privilèges.

« Dans une société où disparaissent chaque jour les conditions qui ont amené son empire, la bourgeoisie cherche en vain à le perpétuer; rêvant l'œuvre impossible d'arrêter le cours du temps, elle veut immobiliser dans le présent, ou faire rétrograder dans le passé, une nation que la Révolution entraîne.

« Les mandataires de cette bourgeoisie, cet état-major de la réaction installé à Versailles, semblent n'avoir d'autre mission que d'en manifester la déchéance par leur incapacité politique, et d'en précipiter la chute par leur impuissance.

Les uns appellent un roi, un empereur ; les autres déguisent du nom de République la forme perfectionnée d'asservissement qu'ils veulent imposer au peuple.

« Mais quelle que soit l'issue des tentatives versaillaises, monarchie ou république bourgeoise, le résultat sera le même : la chute de Versailles, la revanche de la Commune.

« Car nous arrivons à l'un de ces grands moments historiques, à l'une de ces grandes crises, où le peuple, alors qu'il paraît s'abîmer dans ses misères et s'arrêter dans la mort, reprend avec une vigueur nouvelle sa marche révolutionnaire.

« La victoire ne sera pas le prix d'un seul jour de lutte ; mais le combat va recommencer, les vainqueurs vont avoir à compter avec les vaincus.

« Cette situation crée de nouveaux devoirs pour les proscrits. Devant la dissolution croissante des forces réactionnaires, devant la possibilité d'une action plus efficace, il ne suffit pas de maintenir l'intégrité de la Proscription en la défendant contre les attaques policières, mais il s'agit d'unir nos efforts à ceux des communeux de France, pour délivrer ceux des nôtres tombés entre les mains de l'ennemi, et préparer la revanche.

« L'heure nous paraît donc venue pour ce qui a vie dans la Proscription, de s'affirmer et de se déclarer.

« C'est ce que vient faire aujourd'hui le groupe : LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE.

« Car il est temps que ceux-là se reconnaissent qui, athées, communistes, révolutionnaires, concevant de même la Révolution dans son but et ses moyens, veulent reprendre la lutte et pour cette lutte décisive reconstituer le parti de la Révolution, le parti de la Commune.

« Nous sommes athées, parce que l'homme ne sera jamais libre tant qu'il n'aura pas chassé Dieu de son intelligence et de sa raison.

« Produit de la vision de l'inconnu, créée par l'ignorance, exploitée par l'intrigue et subie par l'imbécillité, cette notion monstrueuse d'un être, d'un principe en dehors du monde et de l'homme, forme la trame de toutes les misères dans lesquelles s'est débattue l'humanité, et constitue l'obstacle principal à son affranchissement. Tant que la vision mystique de

la divinité obscurcira le monde, l'homme ne pourra ni le connaître ni le posséder : au lieu de la science et du bonheur, il n'y trouvera que l'esclavage de la misère et de l'ignorance.

« C'est en vertu de cette idée d'un être en dehors du monde et le gouvernant que se sont produites toutes les formes de servitude morale et sociale : religions, despotismes, propriété, classes, sous lesquelles gémit et saigne l'humanité.

« Expulser Dieu du domaine de la connaissance¹, l'expulser de la société, est la loi pour l'homme s'il veut arriver à la science, s'il veut réaliser le but de la Révolution.

« Il faut nier cette erreur génératrice de toutes les autres, car c'est par elle que depuis des siècles l'homme est courbé, enchaîné, spolié, martyrisé.

« Que la Commune débarrasse à jamais l'humanité de ce spectre de ses misères passées, de cette cause de ses misères présentes.

« Dans la Commune il n'y a pas de place pour le prêtre : toute manifestation, toute organisation religieuse doit être proscrite.

« Nous sommes communistes parce que nous voulons que la terre, que les richesses naturelles ne soient plus appropriées² par quelques-uns, mais qu'elles appartiennent à la Communauté. Parce que nous voulons que, libres de toute oppression, maîtres enfin de tous les instruments de production : terre, fabriques, etc., les travailleurs fassent du monde un lieu de bien-être et non plus de misère.

« Aujourd'hui, comme autrefois, la majorité des hommes est condamnée à travailler pour l'entreprise et la jouissance d'un petit nombre de surveillants et de maîtres.

« Expression dernière de toutes les formes de servitude, la domination bourgeoise a dégagé l'exploitation du travail des voiles mystiques qui l'obscurcissaient : gouvernements, religions, famille, lois, institutions du passé comme du présent, se sont enfin montrés, dans cette société réduite aux termes simples de capitalistes et de salariés, comme les in-

¹ Je pense qu'on a voulu dire : expulser Dieu du domaine de la conscience.

² Appropriées doit évidemment signifier : être possédées.

struments d'oppression au moyen desquels la bourgeoisie maintient sa domination, contient le Prolétariat.

« Prélevant pour augmenter ses richesses tout le surplus du travail, le capitaliste ne laisse au travailleur que juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim.

« Maintenu par la force dans cet enfer de la production capitaliste, de la propriété, il semble que le travailleur ne puisse rompre ses chaînes.

« Mais le Prolétariat est enfin arrivé à prendre conscience de lui-même ; il sait qu'il porte en lui les éléments de la société nouvelle, que sa délivrance sera le prix de sa victoire sur la bourgeoisie et que, cette classe anéantie, les classes seront abolies, le but de la Révolution atteint.

« Nous sommes Communistes, parce que nous voulons arriver à ce but sans nous arrêter aux moyens termes, compromis qui, ajournant la victoire, sont un prolongement d'esclavage.

« En détruisant la propriété individuelle, le Communisme fait tomber une à une toutes ces institutions dont la propriété est le pivot. Chassé de sa propriété, où avec sa famille, comme dans une forteresse, il tient garnison, le riche ne trouvera plus d'asile pour son égoïsme et ses privilèges.

« Par l'anéantissement des classes disparaîtront toutes les institutions oppressives de l'individu et du groupe dont la seule raison était le maintien de ces classes, l'asservissement du travailleur à ses maîtres.

« L'instruction ouverte à tous donnera cette égalité intellectuelle sans laquelle l'égalité matérielle serait sans valeur.

« Plus de salariés, de victimes de la misère, de l'insolidarité, de la concurrence, mais l'union de travailleurs égaux, répartissant le travail entre eux, pour obtenir le plus grand développement de la Communauté, la plus grande somme de bien-être pour chacun. Car chaque citoyen trouvera la plus grande liberté dans la plus grande expansion de la Communauté.

« Cet état sera le prix de la lutte, et nous voulons cette lutte sans compromis, ni trêve, jusqu'à la destruction de la bourgeoisie, jusqu'au triomphe définitif.

« Nous sommes Communistes, parce que le Communisme est la négation la plus radicale de la société que nous vou-

lons renverser, l'affirmation la plus nette de la société que nous voulons fonder.

« Parce que, doctrine de l'égalité sociale, elle est plus que toute doctrine la négation de la domination bourgeoise, l'affirmation de la Révolution. Parce que, dans son combat contre la bourgeoisie, le Prolétariat trouve dans le Communisme l'expression de ses intérêts, la règle de son action.

« Nous sommes *Révolutionnaires*, autrement communeux, parce que, voulant la victoire, nous en voulons les moyens. Parce que, comprenant les conditions de la lutte, et voulant les remplir, nous voulons la plus forte organisation de combat, la coalition des efforts, — non leur dispersion, mais leur centralisation.

« Nous sommes révolutionnaires, parce que, pour réaliser le but de la Révolution, nous voulons renverser par la force une société qui ne se maintient que par la force.

« Parce que nous savons que la faiblesse, comme la légalité, tue les révolutions, que l'énergie les sauve. Parce que nous reconnaissons qu'il faut conquérir ce pouvoir politique que la bourgeoisie garde d'une façon jalouse, pour le maintien de ses privilèges. Parce que dans une période révolutionnaire, où les institutions de la société actuelle devront être fauchées, la dictature du prolétariat devra être établie et maintenue jusqu'à ce que, dans le monde affranchi, il n'y ait plus que des citoyens égaux de la société nouvelle.

« Mouvement vers un monde nouveau de justice et d'égalité, la Révolution porte en elle-même sa propre loi, et tout ce qui s'oppose à son triomphe doit être érasé.

« Nous sommes révolutionnaires, nous voulons la Commune, parce que nous voyons dans la Commune future, comme dans celle de 1793 et de 1871, non la tentative égoïste d'une ville, mais la Révolution triomphante dans le pays entier : la République communeuse. Car la Commune c'est le prolétariat révolutionnaire armé de la dictature pour l'anéantissement des privilèges, l'érasement de la bourgeoisie.

« La Commune, c'est la forme militante de la Révolution sociale. C'est la Révolution debout, maîtresse de ses ennemis.

« La Commune, c'est la période révolutionnaire d'où sortira la société nouvelle

« La Commune, ne l'oublions pas non plus, nous qui avons reçu charge de la mémoire et de la vengeance des assassinés, c'est aussi la revanche.

« Dans la grande bataille engagée entre la bourgeoisie et le prolétariat, entre la société actuelle et la Révolution, les deux camps sont bien distincts, il n'y a de confusion possible que pour l'imbécillité ou la trahison.

« D'un côté, tous les partis bourgeois : légitimistes, orléanistes, bonapartistes, républicains conservateurs ou radicaux ; de l'autre, le parti de la Commune, le parti de la Révolution, — l'ancien monde contre le nouveau.

« Déjà la vie a quitté plusieurs de ces formes du passé, et les variétés monarchiques se résolvent en fin de compte dans l'immonde Bonapartisme.

« Quant aux partis qui, sous le nom de République conservatrice ou radicale, voudraient immobiliser la société dans l'exploitation continue du peuple par la bourgeoisie, directement, sans intermédiaire royal, radicaux ou conservateurs, ils diffèrent plus par l'étiquette que par le contenu ; plutôt que des idées différentes, ils représentent les étapes que parcourra la bourgeoisie avant de rencontrer dans la victoire du peuple sa ruine définitive.

« Feignant de croire à la duperie du suffrage universel, ils voudraient faire accepter au peuple ce mode d'escautage périodique de la Révolution ; ils voudraient voir le parti de la Révolution, entrant dans l'ordre légal de la société bourgeoise, par là même cesser d'être, et la minorité révolutionnaire abdiquer devant l'opinion moyenne et falsifiée de majorités soumises à toutes les influences de l'ignorance et du privilège.

« Les radicaux seront les derniers défenseurs du monde bourgeois mourant ; autour d'eux seront ralliés tous les représentants du passé, pour livrer la lutte dernière contre la Révolution. La fin des radicaux sera la fin de la bourgeoisie.

« A peine sortis des massacres de la Commune, rappelons à ceux qui seraient tentés de l'oublier, que la gauche versaillaise, non moins que la droite, a commandé le massacre de Paris, et que l'armée des massacreurs a reçu les félicitations des uns comme celles des autres. Versaillais de droite et Ver-

saillais de gauche doivent être égaux devant la haine du peuple : car contre lui toujours radicaux et jésuites sont d'accord.

« Il ne peut donc y avoir d'erreur, et tout compromis, toute alliance avec les radicaux doivent être réputés trahison.

« Plus près de nous, errant entre les deux camps, ou même égarés dans nos rangs, nous trouvons des hommes dont l'amitié, plus funeste que l'inimitié, ajournerait indéfiniment la victoire du peuple s'il suivait leurs conseils, s'il devenait dupe de leurs illusions.

« Limitant plus ou moins les moyens de combat à ceux de la lutte économique, ils prêchent à des degrés divers l'abstention de la lutte armée, de la lutte politique.

« Érigeant en théorie la désorganisation des forces populaires, ils semblent, en face de la bourgeoisie armée, alors qu'il s'agit de concentrer les efforts pour un combat suprême, ne vouloir qu'organiser la défaite et livrer le peuple désarmé aux coups de ses ennemis.

« Ne comprenant pas que la Révolution est la marche consciente de l'humanité vers le but que lui assignent son développement historique et sa nature, ils mettent les images de leur fantaisie au lieu de la réalité des choses et voudraient substituer au mouvement rapide de la Révolution les lenteurs d'une évolution dont ils se font les prophètes.

« Amateurs de demi-mesures, fauteurs de compromis, ils perdent les victoires populaires qu'ils n'ont pu empêcher; ils épargnent sous prétexte de pitié les institutions, les intérêts d'une société contre lesquels le peuple s'était levé.

« Ils calomnient les révolutions quand ils ne peuvent plus les perdre.

« Ils se nomment communalistes.

« Au lieu de l'effort révolutionnaire du peuple de Paris pour conquérir le pays entier à la République communeuse, ils voient dans la Révolution du 18 Mars un soulèvement des franchises municipales.

« Ils renient les actes de cette Révolution qu'ils n'ont pas comprise, pour ménager sans doute les nerfs d'une bourgeoisie dont ils savent si bien épargner la vie et les intérêts. Oubliant qu'une société ne périt que quand elle est frappée aussi bien dans ses monuments, ses symboles, que dans ses institutions et ses défenseurs, ils veulent décharger la Com-

mune de la responsabilité de l'exécution des otages, de la responsabilité des incendies. Ils ignorent, ou feignent d'ignorer, que c'est par la volonté du peuple et de la Commune, unis jusqu'au dernier moment, qu'ont été frappés les otages, prêtres, gendarmes, bourgeois, et allumés les incendies.

« Pour nous, nous revendiquons notre part de responsabilité dans ces actes justiciers qui ont frappé les ennemis du peuple, depuis Clément Thomas et Lecomte jusqu'aux Dominicains d'Arcueil, depuis Bonjean jusqu'aux gendarmes de la rue Ilaxo, depuis Darboy jusqu'à Chandey.

« Nous revendiquons notre part de responsabilité dans ces incendies qui détruisaient des instruments d'oppression monarchique et bourgeoise ou protégeaient les combattants.

« Comment pourrions-nous feindre la pitié pour les oppresseurs séculaires du peuple, pour les complices de ces hommes qui depuis trois ans célèbrent leur triomphe par la fusillade, la transportation, l'écrasement de tous ceux des nôtres qui ont pu échapper au massacre immédiat.

« Nous voyons encore ces assassinats sans fin d'hommes, de femmes, d'enfants; ces égorgements qui faisaient couler à flots le sang du peuple dans les rues, les casernes, les squares, les hopitaux, les maisons. Nous voyons les blessés ensevelis avec les morts; nous voyons Versailles, Satory, les pontons, le bagne, la Nouvelle-Calédonie. Nous voyons Paris, la France courbés sous la terreur, l'écrasement continu, l'assassinat en permanence.

« Communeux de France, Proscrits, unissons nos efforts contre l'ennemi commun; que chacun, dans la mesure de ses forces, fasse son devoir!

Le groupe *La Commune révolutionnaire*:

« ABERLEN, BERTON, BREUILLÉ, CARNÉ, JEAN CLÉMENT, F. CURNET, CH. DACOSTA, DELLÈS, A. DEROUILLA, E. EUDES, H. GAUSSERON, E. GOIS, A. GOULLÉ, E. GRANGER, A. HUGUENOT, E. JOUANIN, LEDRUX, LÉONCE, LBUILLIER, P. MALLET, MARGUERITES, CONSTANT MARTIN, A. MOREAU, H. MORTIER, A. OLDRINI, PICHON, A. POIRIER, RYSTO, B. SACHS, SOLIGNAC, E. VAILLANT, VARLET, VIARD.

« Londres, juin 1874. »

Ceux qui ont signé ce manifeste ne furent point de minces personnages pendant les mois d'avril et de mai 1871. Toutes les hautes fonctions civiles, administratives, militaires, sont représentées ; c'est encore un gouvernement tout prêt : Cournet, Viard et Vaillant ont été membres de la Commune ; Eudes, général, membre de la Commune, a fait partie du dernier Comité de salut public ; Huguenot, Sachs, Breuillé, Dacosta, ont été les substitués de Raoul Rigault ; Gausseron a été juge d'instruction ; Gois a présidé la cour martiale ; le colonel Ledrux a été gouverneur du fort de Vanves ; Goullé a été chef d'escadron d'état-major ; Mortier, du Comité central, était délégué à la mairie du XI^e arrondissement ; A. Moreau était secrétaire général à l'inspection des ambulances ; Constant Martin a été secrétaire général à la délégation de l'enseignement, et Granger a fourni les fonds à l'aide desquels Blanqui organisa le complot de la Villette qui permit à Émile Eudes de se faire connaître.

Les contumax qui ne partagent pas les opinions du groupe de la *Commune révolutionnaire* dont Eudes est le chef — le dictateur — ne furent point satisfaits de ce manifeste, que l'on jugea peu politique et fort intempestif. Il y eut du bruit dans le Landernau de la « proscription » et l'on fut mécontent de voir ainsi mettre au jour les projets que l'on mûrissait, et qu'il était inutile de dévoiler aux réactionnaires. Gabriel Ranvier, La Cécilia, Cluseret s'en mêlèrent et traitèrent « le général » Eudes avec peu de déférence ; Vermersch dit un mot spirituel : « Ils sont trente-trois dans la *Commune révolutionnaire*, c'est fâcheux ; s'ils étaient quarante, on y chercherait Ali-Baba ! » D'une lettre écrite à propos de cette proclamation par Gabriel Ranvier, j'extrais le passage suivant : « Le programme des trente-trois est la fusillade et l'incendie... en

parole; leur but, faire peur aux bonnes d'enfants; le résultat, le seul du moins appréciable, le ridicule et l'odieux jetés sur toute la proscription de 1871. Ce résultat leur est-il payé, où n'est-il dû qu'à leur outre-cuidante sottise, c'est ce que l'avenir nous apprendra. » Je trouve cette lettre sévère; Eudes et ses acolytes racontent simplement ce qu'ils ont fait, pour mieux dénoncer ce qu'ils feront. Ils ont eu toute la Commune pour complice, du 22 au 28 mai; ils ont la bonne foi de le dire : c'est maladroit, j'en conviens; mais ceux qui les blâment aujourd'hui ne les ont point blâmés lorsqu'ils mettaient leur programme en action par « la fusillade et l'incendie ».

Les hommes qui ont rédigé ce manifeste sont des blanquistes et des hébertistes, — des hommes d'action, — comme ils aiment à s'appeler eux-mêmes. En dehors d'eux s'est formé un groupe d'apparence plus pacifique, composé d'économistes, qui cherche à découvrir par la discussion la solution du problème social. Ceux-là aussi, il convient de les écouter, car ils disent parfois des choses très divertissantes. Ah! le vieux monde n'a qu'à se bien tenir, car avec de pareils cadets il n'en a plus pour longtemps. Les théories sont à l'étude, les formules sont prêtes; lorsque l'on reviendra, on aura dans sa poche le code de la félicité humaine; on pourra parer à toutes les éventualités et étonner le peuple par la profondeur des conceptions. Ces apôtres du socialisme, de l'internationalisme, du collectivisme se réunissent régulièrement pour échanger ce qu'ils appellent des idées. Le jeudi me paraît être leur jour préféré; ils ne se cachent point, ils sont abordables; les oisifs de Londres peuvent aller les entendre à la taverne du *Duc d'York*; chaque séance donne lieu à un procès-verbal. L'ensemble des procès-verbaux constitue la loi future; il n'est ni diffi-

cile ni coûteux de se le procurer. Le nombre des assistants varie selon les circonstances. Parmi les plus assidus, je trouve Antoine Arnaud et Jean-Baptiste-Clément, de la Commune; Vinot, colonel, commandant l'École militaire; Maujean, chef du visa au trésor; Letailleur, secrétaire général aux relations extérieures; N. Rousseau, du Comité central; Langlois, qui a appartenu à une commission de l'octroi; Dardelle y fait quelques rares apparitions; puis il y a des inconnus, d'humbles « proscrits » qui viennent s'abreuver aux sources mêmes de la science économique, et parfois aussi des voyageurs curieux, — j'en connais, — qui savent le chemin de Bennett street. Ce groupe n'a pas l'ampleur de la *Commune révolutionnaire*, mais il ne manque pas d'originalité; il représente l'Académie des sciences morales et politiques de la contumacerie.

Il serait fastidieux de reproduire les insanités sur lesquelles on dispute; le résumé des procès-verbaux des derniers mois de 1878 est suffisant pour donner au lecteur une idée de ce genre d'aberrations. Le 2 mai, après avoir décidé que l'on fusillerait ceux qui ne se soumettraient pas à la révolution, on s'occupe du capital. On s'en empare; mais comment parviendra-t-on à forcer « les bourgeois » à « restituer » leur argent? C'est bien simple : on fera une nouvelle effigie pour frapper la monnaie; toute pièce qui ne portera point cette effigie sera refusée et les propriétaires des « anciennes effigies » seront tenus de les verser à un endroit désigné. Le 9 mai, on pense aux beaux-arts dont il convient de développer le goût dans le peuple; grosse question qui est rapidement résolue : les riches n'ayant plus d'hôtels n'auront plus de murs pour y accrocher des tableaux; les tableaux diminueront de valeur et on en formera des musées pour la récréation des prolétaires.— Par-ci par-là on lâche de bons apho-

rismes : « L'épargne, c'est le vice. » Le 15 juin, un orateur nommé Lassassie est d'avis que l'émancipation de la femme est une question primordiale. Et l'enfant? Ceci mérite méditation; on remet à quinzaine pour la solution, qui apparaît le 4 juillet : « Dans la société future, il n'y aura pas d'État; il y aura quelque chose qui se chargera de l'enfant, mais on ne sait pas comment cette chose s'appellera. » C'est clair. — Le 18 juillet, un citoyen Z., compatriote de Dante, de Michel-Ange et de Galilée, dit : « Ce que nous ne voulons pas, c'est l'aristocratie de l'intelligence, parce que c'est contraire à la justice. » Cette motion trouble un peu Jean-Baptiste Clément, qui se croit intelligent; à la séance suivante, il exprime sans timidité le désir que toutes les femmes soient des Staël et des Georges Sand. — Il n'est pas dégoûté, Jean-Baptiste Clément.

Le 15 août, on revient aux questions économiques : « Tant que nous ne posséderons pas la terre et les outils, il faudra donc discuter cette ignominie du salariat. Plus de palliatif. Il ne faut pas plus de bons patrons qu'il ne faut de bons sergents de ville ou de bons curés. Travaillons donc pour la révolution violente, qui seule peut nous sauver de la situation qui nous est faite. Pour abolir le salariat, il faut abolir le patron, et le premier acte de la révolution doit être l'expropriation de toutes les propriétés. » Le 22 août, on dit : « Les ouvriers se plaignent des machines, qu'ils s'en emparent et ils n'auront plus qu'à s'en louer. » Huit jours après, Jean-Baptiste Clément résume la discussion : « Donc, trois propagandes actives à faire : 1° à la ville; 2° à la campagne; 3° la plus sérieuse, qui est de développer chez tous les ouvriers le désir du bien-être; il faut combattre tous ces mots : abstinence, vertu, résignation, persévérance¹. »

¹ Développer le désir du bien-être chez tous les ouvriers paraît

Le 5 septembre, un incident se produit. J.-B. Clément, qui paraît être l'orateur le plus écouté du cénacle, discute la question des impôts pour arriver à les supprimer; il termine en disant : « Démontrer l'iniquité existante, démolir, abolir, pousser à la révolution, voilà notre ouvrage; à ceux qui viendront après de voir ce qu'ils auront à faire. » A cette péroraison le citoyen II. se lève : « C'est de la démence, citoyens, de discuter des impôts quand nous savons tous que ça devrait être aboli, et que notre devoir de révolutionnaires socialistes nous oblige à les supprimer. Citoyens, s'il faut jurer de tuer quelqu'un, j'en suis, ça me va; d'aller à Paris planter le drapeau rouge, j'en suis; de tirer sur toute la canaille qui nous gouverne, j'en suis; mais c'est trop bête de venir ici, comme des écoliers, nous qui avons fait la Commune. » Violente interruption. — Le citoyen II. reprend dans des termes que j'adoucis : « Je m'en moque; je vous dis qu'il faut avoir de la résolution, et ne pas discuter des choses oisives comme nous le faisons; nous sommes des imbéciles. » Le procès-verbal constate que l'état d'ébriété du citoyen II. ne lui permet pas de formuler sa pensée avec la netteté désirable. Malgré cette sortie, la question de l'impôt tient au cœur de J.-B. Clément, qui la reprend le 12 septembre : au lieu des contributions existantes, il propose d'établir l'impôt consenti. — On hésite, on cherche à comprendre, on ne comprend pas; on finit par demander des explications, il s'explique :

être en contradiction avec le principe que l'*Internationale* professait avant le 4 septembre : « A Londres, quand nous parlions d'améliorer le sort des ouvriers, ils nous répondaient qu'ils voudraient voir les ouvriers dix fois plus malheureux. Quand vous aurez donné aux ouvriers tout ce qui leur sera nécessaire, ils ne voudront plus sortir de chez eux. » *Enquête parlementaire sur le 18 mars*; déposition des témoins; déposition Héligon.

« Mais c'est bien simple cependant ; l'impôt consenti, c'est celui qui répond aux besoins journaliers. » — Dès lors tout le monde approuve, et la motion est adoptée.

Le 26 septembre, le citoyen Gratien demande à parler de la famille : « La famille, c'est l'obstacle : elle est à détruire si l'on veut arriver à donner à tous une éducation égale et révolutionnaire ; puisque nous abolissons l'hérédité, l'enfant n'est plus l'héritage du père et de la mère, il appartient à l'État. » Dans ces réunions d'où sortira la société modèle, toutes les fois que l'on propose de supprimer un devoir ou d'atténuer une responsabilité, on est certain d'être applaudi.

On a résolu, comme on vient de voir, les questions de la propriété, de l'impôt, de la famille ; il est temps de se hausser aux considérations abstraites et de dire quelques mots de la guerre. J.-B. Clément s'en charge dans la séance du 31 octobre : « Il n'y a que les philanthropes qui s'élèvent contre la guerre ; c'est grâce à la guerre que la Commune de Paris est venue, et aussi grâce à sa défense que l'on doit le grand élan socialiste d'aujourd'hui ; pour nous révolutionnaires, il existe toujours le seul, le juste moyen de la guerre civile. Formons donc une armée de travailleurs, et guerre aux bourgeois ! »

Le 7 novembre, Dardelle intervient ; c'est à lui, ancien chasseur d'Afrique, ancien colonel gouverneur du palais des Tuileries, qu'il appartient de traiter la question militaire : « Il suffit d'un homme comme Mahomet qui, au lieu du Coran, aille l'épée d'une main et le socialisme dans l'autre à la conquête des monarchies de l'univers. Il ne faut penser à rien de pacifique, mais à la révolution violente, aux coups de fusil, pour arriver à être débarrassé de la race bourgeoise, et la guerre doit être le premier soin d'un gou-

vernement socialiste. Il doit immédiatement entamer une guerre de conquête jusqu'à l'extinction de la monarchie dans tous les coins du globe. » Dardelle est couvert d'applaudissements ; aussi il revient à la charge le 5 décembre : « Il faut arriver à former des révolutionnaires d'action pour renverser tout ce qui existe et opérer un changement total de la société. » L'année 1878 se ferme à la taverne du *Duc d'York* sur une note plus gaie, car le 19 décembre, le citoyen Bazin dit : « La terreur est telle en France depuis 1871, que nul n'ose plus y parler. »

Il n'y a pas à qualifier de telles rêveries ; un des membres de la réunion s'en est, du reste, chargé dans la séance du 9 juin, lorsqu'il a dit : « Nous sommes en train de faire la cuisine de la Révolution et nous pourrions paraître monstrueux aux gens qui nous entendraient. » Il ne faut ni s'étonner, ni s'effrayer outre mesure de ces sornettes. J'ai consulté les procès-verbaux de la *Société démocratique française*, qui tenait séance à Londres en 1839 et 1840 : ce n'est ni moins violent, ni moins bête ; mais ce qui ressort des manifestes et des discussions des contumax amis du général Eudes ou fréquentant la taverne du *Duc d'York*, c'est qu'ils rêvent tous la dictature, à la condition de l'exercer eux-mêmes.

La Commune, essayant d'expliquer ses crimes, a prétendu qu'elle avait voulu sauver l'existence de la République menacée par l'Assemblée nationale ; elle a menti. A ces gens, la forme républicaine est aussi odieuse que la forme monarchique. Le 15 avril 1879, la cour d'assises du canton de Neuchâtel, en Suisse, eut à juger les rédacteurs d'un journal appelé *l'Avant-Garde*, qui prêchait l'assassinat. La plupart des accusés avaient brillé à l'Hotel de Ville, combattu sous le drapeau rouge et avaient pu échapper à l'action des lois

françaises. Le président demanda à l'un des accusés : « En qualité d'anarchiste collectiviste, ne poursuivez-vous pas la suppression de l'État républicain aussi bien que de l'État monarchique ? » L'accusé répondit : « Oui. » Il a répondu pour la Commune tout entière, qui n'a jamais eu d'autre but, ni d'autre intention.

IV. — LE QUART-ÉTAT

Les Christophe Colomb. — Apôtres et prophètes. — Une prédiction. — Les privilèges de la noblesse. — Du clergé. — De la bourgeoisie. — Toute carrière est ouverte à tous. — Prétention hautaine. — La régie du monde doit appartenir au prolétariat. — Une lettre adressée à Varlin. — Les révolutionnaires sont des prétendants. — La République de 1848 et la République de 1871 frappent les adversaires de la monarchie et de l'empire. — Le Caïnisme. — Ubiquité. — Le devoir. — Même poison. — En Allemagne. — Dernières paroles d'un régicide. — La chanson du pétrole. — Le nihilisme. — La Commune jugée sévèrement. — Le moyen de faire son chemin dans le monde. — L'armée de la révolte permanente. — La Commune. — Ses véritables chefs. — Traîtres, incendiaires et assassins.

Les insurgés de 1871, poussés par des mobiles qui échappent à toute morale, à tout patriotisme, se sont soulevés contre le pays légal, ont remporté une victoire inique, se sont conduits au pouvoir comme des viveurs saufarons et cruels, ont essayé de détruire Paris qu'ils ne pouvaient plus détenir, ont été sans dignité ni force devant les conseils de guerre, et, dans leurs réunions de contumax, ont ressassé toute sorte de sottises qui prouvent leur violence et leur nullité. Cela est fait pour rendre modeste, et cependant il n'est pas un de ces coupables que n'ait saisi le démon de l'orgueil, et qui ne s'imagine être de taille à bâtir une civilisation modèle. Leur superbe est extrême; ils se croient des Christophe Colomb, et sont partis à la découverte du nouveau monde. Ils sont tellement certains de le voir

émerger un jour du sein des brumes où se perdent leurs rêveries, qu'ils l'ont déjà baptisé. Ils le nomment le Quart-État, par opposition au tiers-état dans lequel se sont absorbées, mêlées, fondues comme dans un creuset social d'une incomparable puissance, toutes les castes qui jadis ont divisé la société française. Il en est ainsi. Ces hommes que nous avons jugés à l'œuvre, dont les actes, quels qu'ils soient, sortent d'un moule invariablement médiocre, dont le pétrole a été l'argument péremptoire et le massacre le raisonnement élaboré, ces hommes se regardent comme des novateurs : ils sont des prophètes et des apôtres. Ils sont les Dieux de la Genèse où l'humanité va trouver sa forme définitive. De ce qu'ils ont fait, nul regret ; ils ont été les soldats du Droit ; demain, s'ils le peuvent, ils seront les exécuteurs de la Justice. Ils redressent la tête, montrent le poing à la civilisation, et se vantent de lui avoir livré le plus rude assaut qu'elle ait jamais supporté.

Un témoin déposant devant la commission d'enquête parlementaire sur le 18 mars avait prévu cela et l'avait annoncé : « Quant aux prisonniers, vous verrez que, dans quelques années, pour beaucoup ce sera un titre de gloire ; ils diront : J'étais un des soldats de la Commune. Ils en tireront une grande vanité ; les ambitieux s'en feront un marchepied politique ; ils se présenteront aux élections et seront peut-être nommés ; en tous cas, ils auront bien des voix. » Le président répondit : « Vous nous faites là de l'état moral de Paris une peinture fort triste ! »

Le témoin ne s'était point trompé, les héros qui ont été les vainqueurs de l'archevêque et de M. Bonjean sont plus fiers que jamais. L'immorale politique s'est abaissée jusqu'à eux et leur a tendu la main pour s'en faire des alliés ; ils sont prêts à mettre en pratique les

théories que nous connaissons, celles de la *Commune révolutionnaire* ou celles de la taverne du *Duc d'York* : toutes ensemble peut-être, dans un éclectisme qui permettra de piller d'un côté, d'incendier de l'autre, de fusiller partout. Ceux-là ne demandent qu'à installer ce Quart-État qu'ils ont inventé, et à détruire tous les privilèges dont ils souffrent, car ils ont découvert que la société actuelle est fondée sur des privilèges. Qui s'en serait douté ? La logomachie du temps d'Hébert et de Marat leur est restée aux lèvres ; ils répètent des mots qui n'ont plus de sens et qu'ils n'ont jamais compris.

Pour ces novateurs fanatiques d'imitation, pour ces voyants atteints de cécité, notre société est séparée en classes distinctes : la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, comme à l'époque où l'on rédigeait les cahiers des états généraux, et chacune des classes est armée de privilèges à l'aide desquels elle opprime le peuple. A voir la réalité des choses, il n'en est pas tout à fait ainsi. Les privilèges de la noblesse consistent à se jeter dans l'industrie pour subsister : il y a des ducs et des comtes qui sont marchands de vin ; les privilèges du clergé lui permettent de porter des soutanes trouées au coude, d'être insulté sans répondre, de ramasser, d'élever, d'instruire les enfants de ceux qui l'ont fusillé et qu'il a bénis avant de mourir ; le privilège de la bourgeoisie est de sortir du peuple par l'intelligence, le travail, la probité, l'épargne et d'y rentrer par l'ignorance, la fainéantise, l'ivrognerie et la prodigalité. Des privilèges du peuple on ne parle pas ; ce sont cependant ceux qui appartiennent au premier comme au dernier des citoyens français, de voir toute carrière, toute grandeur ouverte devant soi ; plus d'un de nos généraux de division est parti le fusil sur l'épaule et la giberne au flanc. Un de nos plus grands

savants était ouvrier cordonnier, un de nos bons écrivains était tonnelier, et si je feuilletais les annuaires de l'Institut, de l'Assemblée nationale, du Sénat, des grandes administrations, que d'hommes illustres et respectés n'y trouverais-je pas qui ont couru pieds nus au temps de leur enfance, et qui ont péniblement gagné le pain des premières années! Parmi ceux qui vivent et dont la France s'enorgueillit — il convient de ne citer personne — on n'aurait que l'embarras du choix. Dans l'industrie, dans le commerce, quel est le travailleur sérieux qui osera dire qu'il n'a pas réussi? Un ancien ouvrier devenu patron et actuellement maire d'un arrondissement de Paris a écrit : « Depuis plus de vingt ans que nous vivons au milieu de la classe laborieuse, nous avons remarqué que tous les « bons » ouvriers qui se sont établis sont arrivés à un bon résultat¹. »

Les privilèges que le Quart-État doit renverser n'existent que dans l'imagination des révolutionnaires. On en parle, on en fait grand bruit; mais lorsqu'on les cherchera, on ne pourra les découvrir. Cette bouffonnerie cache une prétention qu'il faut réduire en termes simples. Le Quart-État signifie que le gouvernement doit appartenir par droit de naissance à ceux qui n'apprennent rien, ne savent rien et veulent ne rien faire. C'est le système des castes renversé; au prolétariat seul incombe la régie du monde, parce qu'il est le plus nombreux. « La Commune, c'est le prolétariat révolutionnaire armé de la dictature par l'anéantissement des privilèges et l'écrasement de la bourgeoisie, » a dit le manifeste des *trente-trois*. Ceci est bien antérieur à la Commune et il y a longtemps que cette maxime a été formulée. Elle est à la fois le point d'appui et la

¹ *Le sublime*, par M. Denis Poulot. Paris, 1870, p. 180.

doctrine de l'Internationale. Je la trouve clairement exprimée dans une lettre qu'un ouvrier de Reims adressa le 10 mars 1870 à Varlin, qui, on se le rappelle, était en correspondance avec les groupes internationalistes de Portugal, d'Espagne, d'Allemagne et de France.

« C'est nous qui donnons la vie à toutes les nations. Sans nous rien n'existerait : ce qui fait que nous sommes la vraie force, la force qui fait vivre et par là la seule force juste, qui vaut bien la force destructive qui appartient aux bourgeois, nos éternels ennemis, qui ne pensent qu'à leur ambition et à leur insociabilité et qui voudraient encore vivre sans rien produire, excepté le désordre social et tous les maux qui s'en suivent et qui nous ruent les uns sur les autres pour nous entre-déchirer comme des bêtes sauvages, pour ce qu'ils appellent patrie, gloire, victoire, choses bien vaines pour nous aujourd'hui. Je le répète, nous sommes *le nombre*, nous sommes *la force*, nous sommes *le droit*, nous sommes *la justice*, nous sommes *la morale universelle*, et une cause aussi juste que la nôtre ne doit pas succomber ; l'éternelle morale est là pour l'attester ! »

Ces hommes-là sont des prétendants. L'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes leur interdit le travail et ne leur permet que les premiers rôles ; leur ambition est d'autant plus intense qu'elle ne repose que sur des illusions. Ils croient à leur avenir, ils le voient, ils vont y toucher. A leur manière, ce sont des fanatiques. Au-dessus du chaos des revendications indéterminées, ils aperçoivent le Quart-État dont la tête est nimbée d'un triangle égalitaire, semblable au couperet de la guillotine ; il dit, entre deux hoquets à l'absinthe : « Je suis parce que je suis ! »

Dans leur ingénuité, ils s'imaginent que l'on peut,

en toutes choses, supprimer les intermédiaires, comme dans le commerce, acheter en fabrique et à la grosse. Il ne suffit pas de vouloir être pour devenir. La réputation, les honneurs, la fortune, ça ne s'achète pas, cela s'acquiert. Les escaliers qui conduisent à ces sommets se gravissent degré par degré, il faut parfois plus d'une génération pour toucher le faite. Les générations sont les étapes entre le point de départ et le point d'arrivée. Ces étapes, le collectiviste voudrait n'en tenir compte; entre lui et le but auquel il aspire, il trouve le labeur, l'effort, la persévérance, le temps; c'est là ce privilège qu'il accuse, c'est là « l'éternel ennemi ». Il est pressé de jouir, il n'a ni le loisir, ni le courage de s'élever jusqu'à la fortune; il veut la violer avec effraction, et il fait la Commune, sous prétexte de renverser la caste oppressive par excellence, la bourgeoisie, qui cependant ne peut se retourner sans apercevoir son ancêtre immédiat, l'ouvrier, — le prolétaire, — d'où elle est sortie.

Ce que la Commune aurait tenté — ce qu'elle tentera, — c'est la substitution instantanée — sans phrase, — du prolétariat à toute autre classe de la société, dans la propriété, dans l'administration et dans l'exercice du pouvoir. Les moyens qu'elle emploiera pour parvenir à son but, nous les connaissons; les programmes qu'elle tâchera d'appliquer, nous les avons cités. Le branle est mené par des hommes pour lesquels conspirer est une carrière. La forme du gouvernement qu'ils attaquent leur est indifférente. Nous avons vu la République de 1848 arrêter, fusiller et déporter les conspirateurs qui avaient voulu renverser la monarchie parce qu'elle était la monarchie, et la République de 1871 a arrêté, fusillé et déporté les conspirateurs qui avaient attaqué l'Empire parce qu'il était Empire. Ce sont là des prétextes auxquels les

hommes d'État ne se laissent pas prendre, quoiqu'ils feignent parfois de les admettre. Les guerres, les défaites, les malheurs du pays ne sont que des causes secondaires, quand ce ne sont pas des occasions. La cause primordiale est plus lointaine et plus féconde ; elle est dans l'homme même. Les rédacteurs du *Bulletin de la Commune* ont raison de dire : « L'origine générale du mouvement communal de 1871 est vieille comme le monde¹. » Elle remonte en effet au temps de la Genèse ; elle date du jour où Caïn a tué son frère. C'est l'envie qui est derrière toutes ces revendications bégayées par des paresseux auquel leur outil fait honte, et qui en haine du travail préfèrent les chances du combat à la sécurité du travail quotidien. Ce vice originel est le moteur des âmes basses et des intelligences douteuses. Il n'a pas de nom ; on pourrait l'appeler le Caïnisme. Il a fait les massacres de septembre, il a fait la loi de prairial, il a fait la Commune.

Il n'est pas qu'en France, il est partout. Le pivot du vieux monde est faussé ; la civilisation est ataxique ; elle penche à gauche, elle va tomber. L'Europe se regarde et ne se reconnaît plus. Elle contemple avec effroi le monstre qui est sorti d'elle. Se peut-il qu'elle ait donné le jour à ce Caliban ? Il est aussi vieux qu'elle, elle devrait ne pas l'ignorer, si elle savait son histoire. Jadis il apparaissait çà et là. Aujourd'hui, grâce à l'imprimerie, à l'électricité, à la vapeur, il semble doué d'ubiquité et en tous lieux on le voit en même temps. On en a peur, c'est le bon moyen d'être vaincu par lui. L'énigme du sphinx n'est point difficile à résoudre : à ceux qui n'usent de la liberté que pour briser la légalité, l'autorité a le droit et le devoir de faire face avec énergie. Les aspirations vagues sont d'autant plus redouta-

¹ Le *Bulletin de la Commune*, n° 1, p. 7.

bles qu'on ne peut les réaliser, et c'est en augmenter l'intensité que d'essayer de les satisfaire. Le droit commun appartient à tous, et les avenues sociales sont assez larges pour que chacun puisse y marcher à l'aise. Ceux qui refusent d'y prendre place sont criminels et mettent la société en état de légitime défense contre eux.

Collectivistes, communards de France, démocrates socialistes d'Allemagne, nihilistes de Russie, appellations diverses, tendances pareilles; eau de sel, acide muriatique, acide chlorhydrique, étiquettes différentes, même poison. Nous ne sommes pas seuls malades, et les autres nations ne se portent guère mieux que nous. Si ce sont nos défaites, une contribution de guerre écrasante, l'amputation de deux provinces qui chez nous ont déterminé le mouvement de la Commune, comment se fait-il que des victoires inespérées, une indemnité de guerre exorbitante, l'annexion de deux provinces aient déclenché en Allemagne la férocité des démocrates socialistes? Le vieil empereur a réalisé le rêve du Vaterland; il a réveillé Frédéric Barberousse qui depuis l'an 1190 dormait dans la caverne de Kyffhäuser. Il a créé cette unité après laquelle l'Allemagne soupirait. Cela ne lui a pas fait trouver grâce devant les novateurs à qui la patrie importe peu. Un docteur Nobiling a tiré sur lui comme sur un loup, parce que le ferblantier Hœdel l'avait manqué précédemment. Celui-ci, avant de monter sur l'échafaud, a donné son dernier souvenir aux initiateurs, aux hommes du 18 mars et du 24 mai; il a écrit: « La roue du temps broie tout sur son passage, vive la Commune! Il n'y a pas de ciel, vivat la France! » Encore un martyr à placer dans le panthéon communard, à côté de Ferré, de Rigault et de Fieschi.

La Commune a le droit d'être fière, elle a fait des élèves dignes d'elle, et qui sauront peut-être la surpasser.

ser un jour. Écoutez la petite chanson que l'on chante à Berlin, dans les salles publiques, lorsqu'on y offre des banquets à quelque député populaire. — « Ici le pétrole, là le pétrole! — Pétrole partout. — Dans nos verres, versez-le jusqu'au bord. — Vive le pétrole! — Nous sommes des pétroleurs — inconnus aux hommes, — nous rendons hommage au bon pétrole. — Ah! comme il brûle — et comme il éclaire! — Au fond du cœur du peuple, — le pétrole brûle en secret. — Vive à jamais le pétrole! » C'est là rendre justice à la Commune, et l'âme du bouvier Victor Bénéot, l'incendiaire des Tuileries, a dû tressaillir de joie.

La Commune est moins favorablement appréciée par le nihilisme. Nous avons cru que tant de monuments brûlés, tant de sang versé lui auraient valu l'indulgence de ceux auxquels elle a ouvert la route des revendications : nous nous étions trompés; le temps a marché depuis lors, et les idées ont obéi à la loi du progrès. Il paraît que la Commune a été faible et qu'elle a manqué d'énergie. Voici comment elle est jugée dans un des écrits sortis (avril 1879) des presses du nihilisme : « La Commune de Paris de 1871 valait un peu mieux que les républicains les plus avancés, parce que ses incendiaires ont pressenti l'aurore de l'avenir; mais la Commune ne nous suffit pas, parce qu'elle ne savait pas être logique. Elle a indiqué le programme de la Révolution sociale, mais elle manquait de courage pour l'exécuter. Les chefs de la Révolution russe promettent d'agir autrement, car les demi-mesures de la Commune ne mènent à rien. Par un sentimentalisme exagéré et par défaut d'énergie, la Commune n'a massacré que quelques otages. Notre but à nous, c'est l'anéantissement de l'aristocratie et de la bourgeoisie, leur ensevelissement sous les ruines de l'ancien monde. » On est sévère pour la Commune sur les bords de la Néva; heu-

reusement que les programmes de la *Commune révolutionnaire*, de la taverne du *Duc d'York* et de l'*Avant-Garde*, formulés par des contumax français, la réhabiliteront aux yeux de ses frères du nihilisme.

Ce n'est pas seulement l'Allemagne victorieuse, la Russie conquérante, maîtresse des Turcs, aux portes de Constantinople, presque à Sainte-Sophie, qui vivent sous la menace de l'assassinat systématique et de la désorganisation quand même : c'est l'Italie dont on essaye d'assassiner le roi ; c'est l'Espagne, qui a aussi son régicide. En présence de ces crimes, les communnards chantent hosannah, et disent : Les temps sont proches ! Ils applaudissent et croient que leur jour va venir ; car il y a deux moyens de faire son chemin dans le monde : aider la société de tout son effort, ou la combattre de toutes ses forces. Ce dernier moyen, depuis quelques années, paraît être le plus rapide ; il mène parfois à Nouméa, parfois au plateau de Satory, mais souvent au pouvoir. Cela est fréquent dans notre pays, qui oublie tout et ne veut rien apprendre. — Si ces hommes-là sont des fous, comme le disent quelques aliénistes, ce sont des fous dangereux, auxquels la camisole de force ne serait pas inutile.

Des fous, il y en eut comme ailleurs, mais pas plus qu'ailleurs, dans le troupeau de la Commune ; il y eut aussi des ahuris, des pauvres d'esprit qui se jetèrent dans l'aventure sans même se douter où elle pouvait les conduire ; il y eut des hommes à bout de voie, que l'on eut l'incurie d'abandonner à eux-mêmes, et qui, ne sachant où trouver du pain, ramassèrent celui que l'insurrection leur offrait. Ceux-là sont dignes de pitié, car on aurait pu les arracher à la révolte, et on ne l'a pas fait. Devant ces groupes indécis jusqu'à la dernière heure, on voit se pavaner les vaniteux, fiers de leurs galons, ivres de leur importance, comparses qui jouaient

au major et au colonel comme ils auraient joué les brigands dans un mélodrame, malfaisants par sottise, et ne voyant guère dans ce bouleversement que le droit de porter des bottes molles qui les ravissaient. A côté de ces cabotins empanachés, les repris de justice, — qui furent nombreux, — libres enfin et maîtres, faisant leur main, grapillant partout, braves au feu, poussant au mal et décidés à ne plus subir un état social qui a des tribunaux pour juger les voleurs et des prisons pour les enfermer. Tout cela c'est l'armée, l'armée de réserve de l'insurrection en expectative, comme il en existe dans toute ville trop populeuse, mais ce n'est pas la Commune.

Celle-ci, je la vois dans un groupe de sept à huit cents individus passionnés, réfléchis, rongés par l'ambition, méprisant le peuple au nom duquel ils parlent, haïssant les riches qu'ils envient, et prêts à tout pour être célèbres, pour être obéis, pour être dictateurs. Ce sont de petits bourgeois déclassés, des ouvriers désespérés de n'être point patrons, des patrons exaspérés de n'avoir point fait fortune; ce sont des journalistes sans journaux, des médecins sans clientèle, des maîtres d'école sans élèves : c'est Rigault, c'est Ferré, c'est G. Ranvier, c'est Parisel, c'est Pillot, c'est Urbain, c'est Gaillard, c'est Trinquet, c'est Eudes, Gois, Mégy, Sérizier, c'est toute cette bande dont les noms sont revenus si souvent sous ma plume. Ceux-là, ils sont hors de l'humanité, et leurs crimes les en chassent à toujours. L'amnistic pourra les ramener dans le pays dont ils avaient juré la perte, dans la ville qu'ils ont voulu détruire; le suffrage universel, inconscient peut-être, à coup sûr irresponsable, pourra les ramasser, en faire des conseillers municipaux, des députés, des sénateurs, des présidents de Comité de salut public, cela ne parviendra pas à les laver; ils ont aux mains la tache de

sang que toute l'eau de la mer n'effacerait pas, et l'odeur de pétrole dont ils sont imprégnés ne s'évaporerait jamais.

Devant l'histoire comme devant la morale, ils resteront ce qu'ils ont été dans leurs actes : des traîtres à la patrie blessée, des incendiaires et des assassins.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NUMÉRO 1.

Programme de la Commune.

PROCLAMATION DU 19 AVRIL 1871

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

COMMUNE DE PARIS

PROGRAMME

Dans le conflit douloureux et terrible qui menace une fois encore Paris des horreurs du siège et du bombardement, qui fait couler le sang français, n'épargnant ni nos frères, ni nos femmes, ni nos enfants écrasés sous les obus et la mitraille, il est nécessaire que l'opinion publique ne soit pas divisée, que la conscience nationale ne soit pas troublée.

Il faut que Paris et le pays tout entier sachent quelle est la nature, la raison, le but de la révolution qui s'accomplit; il est juste, enfin, que la responsabilité des deuils, des souffrances et des mal-

heurs dont nous sommes les victimes, retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, poursuivent avec une aveugle et cruelle obstination la ruine de la grande Cité, afin d'enterrer, dans le désastre de la République et de la Liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime.

La Commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris, de préciser le caractère du mouvement du 18 mars, incompris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siègent à Versailles.

Cette fois encore Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare par ses combats et ses sacrifices la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité,

Que demande-t-il ?

La reconnaissance et la consolidation de la République, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société.

L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France et assurant à chacune l'intégralité de ses droits et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et producteur.

L'autonomie de la Commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'Unité française.

Les droits inhérents à la Commune sont :

Le vote du budget communal, recettes et dépenses ; la fixation et la répartition de l'impôt, la direction des services locaux, l'organisation de sa magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement ; l'administration des biens appartenant à la Commune ;

Le choix par l'élection ou le concours, avec la responsabilité et le droit permanent de contrôle et de révocation, des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres ;

La garantie absolue de la liberté individuelle et de la liberté de conscience ;

L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts : garanties données à ces manifestations par la Commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité ;

L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale, qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver, dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

Mais, à la faveur de son autonomie et profitant de sa liberté d'action, il se réserve d'opérer comme il l'entendra, chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame sa population; de créer des institutions propres à développer et propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit; à universaliser le pouvoir et la propriété, suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience.

Nos ennemis se trompent ou trompent le Pays quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa suprématie au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communes.

L'Unité, telle qu'elle nous a été imposée jusqu'à ce jour par l'empire, la monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique, inintelligente, arbitraire ou onéreuse.

L'Unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous.

La Révolution communale, commencée par l'initiative populaire le 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique.

C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la Patrie ses malheurs et ses désastres.

Que cette chère et grande Patrie, trompée par les mensonges et les calomnies, se rassure donc!

La lutte engagée entre Paris et Versailles est de celles qui ne peuvent se terminer par des compromis illusoire; l'issue n'en saurait être douteuse.

La victoire, poursuivie avec une indomptable énergie par la garde nationale, restera à l'idée et au droit.

Nous en appelons à la France!

Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure; qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme; qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme; qu'il ne s'est armé que par dévouement pour la liberté et la gloire de tous, que la France fasse cesser ce sanglant conflit.

C'est à la France à désarmer Versailles, par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté.

Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts; qu'elle soit notre alliée dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris.

Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accom-

plir la Révolution moderne la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire.

Nous avons le devoir de lutter et de vaincre!

LA COMMUNE DE PARIS.

19 avril 1871.

NUMÉRO 2.

Fédération des Francs-Maçons et Compagnons de Paris.

LES FRANCS-MAÇONS ET COMPAGNONS DE PARIS A LEURS FRÈRES DE FRANCE
ET DU MONDE ENTIER.

Frères,

C'est à vous que nous nous adressons :

Francs-Maçons de tous les rites et de tous les orient,

Compagnons de toutes les corporations,

Vous le savez, les francs-maçons sont des hommes de paix, de fraternité, d'étude et de travail; ils ont toujours lutté contre la tyrannie, le despotisme, l'hypocrisie, l'ignorance.

Ils détestent sans cesse les faibles courbés sous le joug de ceux qui les dominent; leurs adeptes courent le monde entier; ce sont des philosophes qui ont des préceptes : *la morale, la justice, le droit.*

Les compagnons sont aussi des hommes qui pensent, réfléchissent et agissent pour le progrès et l'affranchissement de l'humanité.

A l'époque malheureuse que nous traversons, lorsque le fléau de la guerre a été déchaîné par les despotes pour anéantir plus particulièrement la *noble nation française*;

Quand cette belle France, qui pour tout le monde est l'espérance des opprimés, se voit réduite à merci et que Paris, sa capitale, est le but d'attaques épouvantables et fratricides;

Les francs-maçons et les compagnons sortent les uns et les autres de leurs sanctuaires mystérieux, tenant de la main gauche la branche d'olivier, symbole de la paix, et de la main droite le glaive de la revendication.

Attendu que les efforts des francs-maçons ont été trois fois repoussés par ceux-là mêmes qui ont la prétention de représenter l'ordre et que leur longue patience est épuisée, tous les francs-maçons et les compagnons doivent prendre l'arme vengeresse et crier :

Frères, debout! que les traîtres et les hypocrites soient châtiés!

Frères de la maçonnerie universelle, frères compagnons, écoutez ! Les francs-maçons ont, dans la journée du 22 avril, envoyé à Versailles porter au chef du pouvoir exécutif des paroles d'apaisement et de conciliation ; leurs délégués étaient accompagnés de deux citoyens désignés par les chambres syndicales de Paris ; ils n'ont pu obtenir qu'une trêve de neuf heures pour faire sortir les malheureuses et innocentes victimes qui périssaient dans les caves des communes de Neuilly, des Ternes, de Levallois, de Clichy.

Les hostilités ayant été reprises avec une haine indescriptible par ceux qui osent bombarder Paris, les francs-maçons se réunirent le mercredi 26 avril au Châtelet et décidèrent que le samedi 29 ils iraient solennellement faire adhésion à la Commune de Paris, et planter leurs bannières sur les remparts de la ville, aux endroits les plus menacés, espérant qu'elles amèneraient la fin de cette guerre impie et fratricide.

Le 29 avril, les francs-maçons, au nombre de 10 à 11 000, se rendirent à l'Hôtel de Ville, suivant les grandes artères de la capitale, au milieu des acclamations de toute la population parisienne ; arrivés à l'avenue de la Grande-Armée, malgré les bombes et la mitraille, ils arborèrent 62 de leurs bannières en face des assaillants.

Leur bannière blanche : aimons-nous les uns les autres, s'avancant sur les lignes versaillaises, fit cesser le feu de la porte Dauphine à la porte Bineau : la tête de leurs profondes colonnes atteignit seule la première barricade des assaillants.

Trois francs-maçons furent admis comme délégués.

Ces délégués, n'ayant obtenu qu'une courte trêve des généraux auxquels ils s'étaient adressés à Neuilly, à Courbevoie et à Rueil, où les populations les acclamaient aux cris de : vive la Maçonnerie, vive la Commune, deux d'entre eux, cédant à l'instance des généraux, qui déclarèrent d'ailleurs qu'ils ne pouvaient pas être leurs interprètes, allèrent à Versailles, sans mandat et contrairement à la ligne de conduite qu'ils s'étaient tracée, mais pour démontrer une fois de plus que toute tentative nouvelle de conciliation était inutile.

Ils n'obtinrent rien, absolument rien, du chef du pouvoir exécutif.

Le feu, interrompu le 29 à quatre heures de relevé, recommença plus formidable, accompagné de bombes incendiaires, le 30, à 7 heures 45 minutes du soir. La trêve n'avait donc duré que vingt-sept heures quarante-cinq minutes.

Une délégation de francs-maçons, placée à la porte Maillot, a constaté la profanation des bannières.

C'est de Versailles que sont partis les premiers coups, et un franc-maçon en fut la première victime.

Les franes-maçons et les compagnons de Paris, fédérés à la date du 2 mai, s'adressent à tous ceux qui les connaissent.

Frères en maçonnerie et frères compagnons, nous n'avons plus à prendre d'autre résolution que celle de combattre et de couvrir de notre égide sacrée le côté du droit.

Armous-nous pour la défense!

Sauvons Paris, sauvons la France!

Sauvons l'humanité!

Paris, à la tête du progrès humain, dans une crise suprême, fait son appel à la maçonnerie universelle, aux compagnons de toutes les corporations, il crie : *A moi les enfants de la veuve!*

Cet appel sera entendu par tous les franes-maçons et compagnons; tous s'uniront pour l'action commune, en protestant contre la guerre civile que fomentent les souteneurs de monarchie.

Tous comprendront ce que veulent leurs frères de Paris, c'est que la justice passe de la théorie à la pratique, que l'amour des uns pour les autres devient la règle générale, et que l'épée n'est tirée du fourreau, à Paris, que pour la légitime défense de l'humanité.

Non! frères maçons et compagnons, vous ne voudrez pas permettre que la force brutale l'emporte, vous ne supporterez pas que nous retournions au chaos, et c'est ce qui adviendrait si vous n'étiez pas avec nos frères de Paris qui vous appellent à la rescousse.

Agissez de concert, toutes les villes ensemble, en vous jetant au-devant des soldats qui combattent bien malgré eux pour la plus mauvaise cause, celle qui ne représente que *des intérêts égoïstes*, et entraînez-les à servir la cause *de la justice et du droit*.

Vous aurez bien mérité de la patrie universelle, vous aurez assuré le bonheur des peuples pour l'avenir.

Vive la République!

Vivent les Communes de France fédérées avec celle de Paris!

Pour les Franes-Maçons et les délégués
Compagnons de Paris,

(*Suivent les signatures.*)

Paris, 5 mai 1871.

NUMÉRO 3.

Rapports secrets.

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

26 avril 1871.

RÉACTIONNAIRE.

BOURSE. — On dit qu'il y a un grand découragement parmi les fédérés, la moitié de ceux qui rentrent disent qu'ils ne retourneront pas se battre, l'affaire est trop longue.

Ils sont tout au plus 50 000 hommes (soldats de 50 sous); ils n'empêcheront pas les Versaillais de rentrer.

La Commune n'a pas plus de raison que le gouvernement de Versailles; ce sont deux entêtés. Comme la conciliation n'est pas possible, il faut demander leur démission et faire de nouvelles élections de suite.

On dit que M. Thiers et ses ministres sont fous.

CONCORDE. — On dit que les lignards et les marins se battent contre les gendarmes et les sergents de ville à Versailles.

Si la Commune triomphe, Paris et la France seront sauvés, sinon la lutte recommencera dans quelques mois.

Si les Versaillais entrent dans Paris, tous les citoyens prendront les armes et se joindront aux fédérés; ce jour-là, presque tous les lignards mettront la crosse en l'air.

On demande que M. Thiers soit pendu.

On dit que dans les fédérés il y a des chefs mercenaires qui ont des intelligences avec Versailles.

Le Chef du service des reporters,
MOREAU.

4 mai 1871.

QUARTIERS POPULEUX.

Le Paris d'aujourd'hui n'est pas le Paris d'hier. La confiance existe encore ; *mais on voit le danger*, et ce qu'on conseillait jadis, on l'exige maintenant. Oui, plus les points noirs s'élargissent, plus le flot populaire monte et menace tempête.

Ne prenant que le plus sérieux de tout ce que j'entends, je le relate par à peu près.

Le fort d'Issy et Issy même se trouvent très compromis. Le fort de Vanves est attaqué avec rage par les Versaillais. Des masses terribles vont nous entourer et bientôt s'emparer de toutes nos positions, afin de nous refouler au delà des fortifications — notre défense devient molle, l'attaque versaillaise furibonde. — L'on n'entend plus parler de Dombrowski, pourquoi ?

Lui aussi, sans doute, aura été fait prisonnier par nos ennemis. La porte Maillot fléchit. L'on brûle les Ternes, et Clichy-Levallois va être abandonné par les habitants. Nous sommes écrasés de toutes parts, et cela n'est pas étonnant ; des personnes bien informées nous assurent que les Versaillais ont à l'heure qu'il est plus de huit cents canons *e tutti quanti*. Conclusions : les gendarmes sont dans Paris ; voilà ce qu'on dit aujourd'hui. Heureusement, comme fiche de consolation l'on ajoute : Eh bien, qu'ils viennent dans Paris, c'est là où nous les attendons, hommes, femmes, enfants, tous s'y mettront,

Après avoir signalé le danger, voici le remède d'après le peuple.

La levée en masse sans que personne ne puisse s'y soustraire et alors vous aurez contenté le peuple, dit-on ; en place de rester 10 ou 15 jours aux barricades l'on n'y restera que trois. Personne alors ne pourra nous insulter en nous appelant comme beaucoup font *soldats de 30 sous* ; nos femmes sentiront qu'elles ne doivent plus nous empêcher de marcher. Enfin, et là est surtout l'important selon la raison suprême, tout Paris étant sous les armes, Versailles rentrera tout de suite dans la voie des concessions.

Il faut aussi, dit-on encore, mettre trois fois plus de canons en jeu, car les gardes nationaux qui reviennent de la bataille affirment qu'il y a dix batteries versaillaises que l'on vient de laisser s'élever fort tranquillement ; nous allons en avoir encore de nouvelles devant nous (Montretout, Buzenval, etc.). Entre autres celle de la batterie du *Moulin de pierres* que l'on a laissé s'établir sans seulement s'en inquiéter et qui nous fait tant de mal aujourd'hui (j'ai signalé cela dans un de mes rapports).

L'on dit partout à l'appui de ces faits qu'il y a beaucoup d'endroits où des bouches à feu placées intelligemment réduiraient au silence, et cela en peu de temps, plusieurs batteries ennemies.

L'on crie à pleins poumons que jusqu'ici il y a eu une telle incurie dans la défense, qu'il a fallu être imbécile ou traître pour la diriger de cette façon. — Les jeunes gens quittent Paris sans la moindre opposition, les uns allant à Versailles, les autres en province (et ce sont ceux-là qui la trompent). D'autres, les bras croisés, assistent à la bouche humaine. — Si vous avez une communication à faire touchant la défense, communication de la plus haute importance, l'on vous fait promener de bureau en bureau, puis l'on revient chez soi un peu harassé et beaucoup désillusionné, sans avoir pu trouver l'homme *ad hoc*, tout le monde vous ayant fait la même réponse : *citoyen, ce n'est pas de mon ressort*. — Enfin des chefs, dont les soldats sont aux tranchées, qui se promènent dans les rues de Paris.

Voilà ce qui provoque aujourd'hui la colère de chacun.

Bref, levée en masse. Puniton exemplaire pour les traîtres. — Précision et intelligence dans les ordres, énergie de fer à les exécuter, et tout peut encore être sauvé. Voilà l'opinion du peuple.

A la dernière heure, l'on parle d'une ignoble trahison et d'un massacre qui s'en serait suivi.

Le Chef du service du contrôle général,
MOREAU.

NUMÉRO 4.

Note d'Édouard Moreau.

Paris, 12 mai 1871.

Si ma nomination de commissaire civil auprès du délégué à la guerre ne doit pas sombrer immédiatement dans ces fluctuations qui accompagnent presque tous les gouvernements incertains, où le salut public est en question, je dois, avant d'entrer en fonctions, dire, non pas qui je suis, ce qui n'intéresse personne, mais ce que je veux.

Il me faut commencer par répondre, — mon nom ayant été prononcé et inséré, — à des citoyens à qui je puis parler publiquement de révolutionnaire à révolutionnaire.

Le délégué à la guerre, colonel Rossel, se plaint, dans sa démission motivée, de l'inaction du Comité central au ministère de la guerre.

Lui, plus que tout autre, qui a cherché à organiser dans cette administration, sait que si l'on peut décréter la victoire d'un trait de plume, on ne peut créer en trois jours une armée solide et compacte.

J'ai l'honneur de faire partie du Comité central, et n'ayant pas un seul instant abandonné mon poste depuis le 18 mars, je puis dire que rien n'a été négligé par mes collègues pour suivre la voie qu'ils se sont tracée dès le début. Au moment de la création de la Commune, nous avons été traités avec méfiance; de toutes parts, à dessein ou par faiblesse, on a semé ou laissé semer contre nous des bruits de compétitions de pouvoirs. Nous qui, en faisant la révolution du 18 mars, nous étions dressés contre un seul ennemi, la guerre civile, seule force vitale d'un gouvernement moribond, avons préféré nous retirer quitte à être accusés d'avoir négligé notre mandat, plutôt que d'accepter un antagonisme public avec la Commune.

Lorsque, cédant aux raisons que nous donnions pour le maintien de la révolution sociale, le Comité de salut public nous confia l'administration de la guerre, nous arrivâmes dans un ministère où presque tout était à créer.

Le lendemain de notre arrivée, la Commission de la guerre dont nous avons non seulement accepté, mais réclamé le contrôle, nous refusait officiellement le droit de nommer notre personnel.

Je mets en fait que, pour qui connaît l'organisation, aucun administrateur ne consentirait à entrer en fonctions sous le coup de ce veto!

Done, insuffisance de temps matérielle, retrait des pouvoirs sous une forme indirecte; voilà la situation du Comité central au ministère de la guerre jusqu'à la date d'hier.

Je passe à la question personnelle, motivée par une réplique du citoyen Delescluze, et je serai bref:

Le commissaire civil à la guerre (et non pas le délégué civil, ainsi que le dit l'*Officiel* dans le compte rendu de la Commune) n'est pas l'annulation vivante de la commission de la guerre.

Mes fonctions, telles qu'elles m'ont été délimitées par les membres du Comité de salut public, se réduisent à une action indirecte sur les pouvoirs administratifs et militaires.

Sans entrer dans des explications plus détaillées, je n'ai, pour les faire comprendre, qu'à indiquer les ordres ou décrets que je propose à la date de ce jour, tant au Comité de salut public qu'au délégué à la guerre:

1° Au moment de commencer le contrôle de la solde, je réclame du Comité de salut public la peine de mort contre les détournements des fonds publics; je ne demande pas de rétroactivité;

2° A partir de ce jour la ration de vin sera doublée; les cantines ainsi que les débits de boissons établis dans les endroits occupés par les troupes et abandonnés par les habitants seront fermés; tout établissement de boissons d'où un citoyen sortirait en état d'ivresse, serait immédiatement fermé;

3° Défense formelle de laisser passer aucune femme, si elle n'est munie d'un mandat régulier, dans les avancées, forts et retranchements;

4° La solde de la garde nationale sera dorénavant répartie ainsi qu'il suit:

50 centimes par jour pour tous les gardes en campagne;

1 franc 75 pour la femme;

« Régler la question des gardes non mariés; »

5° Les villages dans lesquels une action serait engagée, et les positions prises, seront immédiatement évacués par les habitants.

Enfin, je demande, afin d'engager complètement et de dégager, s'il le faut, ma responsabilité, la libre insertion de mes propositions.

Je veux donc le libre examen de ma proposition.

Je ne veux entraver aucune service, mais je veux passer dans tous. Je ne veux pas être le bras du Comité de salut public, mais son œil multiple.

Je veux ne conserver ce rôle que tant que l'on maintiendra le pou-

voir nécessaire pour l'exécution des ordres, arrêtés ou décrets promulgués sur ma proposition.

Ce pouvoir, je le sais, est énorme ; mais j'offre de bonne volonté une garantie ; e'est en cas de mauvaise foi prouvée, l'application sur moi-même de la plus grave des peines que j'aurai réclamées.

Quant à faire un programme politique, ayant à peine le temps d'agir, je n'ai pas le temps d'écrire ; qui voudra connaître le programme regardera les actes.

Salut et fraternité

Signé : ÉDOUARD MOREAU.

NUMÉRO 5.

Service d'argenterie des Invalides de la guerre.

HÔTEL DES INVALIDES.

RELEVÉ DES USTENSILES DIVERS EN ARGENT ENLEVÉS A MAIN ARMÉE
PAR LES AGENTS DE LA COMMUNE LE 19 AVRIL 1871.

222 cuillères à bouche.	17 ^k ,552
222 fourchettes.	17 ^k ,852
28 cuillères à ragout.	4 ^k ,475
15 cuillères à potage.	3 ^k ,455
12 montardiers.	1 ^k ,244
36 plats d'entrée.	41 ^k ,506
12 porte-huiliers.	10 ^k ,615
48 porte-salières.	2 ^k ,315
12 soupières.	55 ^k ,992
12 couvercles de soupières.	15 ^k ,487
12 plateaux de soupières.	24 ^k ,142
	<hr/>
	172 ^k ,659

USTENSILES EN MÉTAL ARGENTÉ.

4 cuillères à bouche.

Certifié véritable
par l'officier d'administration principal comptable,
(Signature illisible.)

Paris, 19 avril 1871.

NUMÉRO 6.

Procès-verbal des fouilles exécutées dans l'église Notre-Dame
des Victoires.

Préfecture de Police.

VILLE DE PARIS
11^e ARRONDISSEM.Commissariat de Police
du
Quartier Vivienne.L'an mil huit cent soixante et onze, le dix-
huit mai,

Nous,

PROCÈS-VERBAL.

Commissaire de police de la ville de Paris,
spécialement chargé du quartier Vivienne
(2^e arrondissement), officier de police judiciaire
et auxiliaire du citoyen Procureur de la Com-
mune,

Nous nous sommes transporté à l'église Notre-Dame des Victoires pour nous rendre compte des fouilles qui avaient été commencées en vertu d'ordres spéciaux de l'ex-Préfecture de police; et en présence des témoins soussignés, avons dressé le présent procès-verbal contenant le détail des objets saisis.

BIJOUX TROUVÉS DANS UN CAVEAU SOUS UN AUTEL LATÉRAL DIT
SACRÉ-CŒUR.

- 1 écrin médaillon, camée, chaînette.
- 2 bracelets or, perles et turquoise.
- 5 bracelets or massif et chaîne.
- 2 médailles bronze.
- 15 bracelets or, avec pierres de différentes nuances, cœur, croix et chaînette.
- 1 croix en brillants, chaîne.
- 1 collier perles fines.
- 1 médaillon turquoise et brillants.
- 1 bracelet or garni de brillants et d'une belle émeraude.

- 2 médailles or.
- 1 riche parure avec chaîne, plaque ronde en brillants, et cœur orné de brillants et turquoise.
- 5 cœurs avec chaîne.
- 1 petit reliquaire argent.
- 1 médaillon antique, forme moyen âge, représentant le Christ et la Vierge.
- 1 montre en or.
- 1 broche, brillants et perles.
- 1 médaillon, forme montre (or).
- 4 petits cœurs, avec chaîne d'or.
- 1 croix or et turquoise, chaîne.
- 5 petites croix d'or.
- 1 petit collier avec plaque et petits brillants.
- 1 chapelet.
- 1 cœur avec chaînette, or.
- 1 petite croix d'or avec chaîne et perles.
- 1 dito d'or avec chaîne.
- 1 médaillon avec chaîne.
- 1 petite parure, style ancien : bracelet et broche.
- 2 cœurs, dont un avec rubis, et deux médaillons, le tout enchaîné.
- 1 broche perles et rubis.
- 3 bagues riches, ornées de brillants et turquoise.
- 1 petite croix rubis, chaîne.
- 10 alliances or.
- 21 bagues or, avec pierres différentes.
- 1 paire boucles d'oreilles, chaînette et plaque.
- 1 broche pierres et rubis.
- 4 petites croix.
- 1 collier avec croix.
- 1 croix reliquaire.
- 1 petit cœur avec chaîne.

ORNEMENTS DITS SACRÉS.

- 1 calice émaillé, avec rubis.
- 1 ciboire émail et pierre.
- 1 calice et patène en vermeil.
- 1 dito émaillé, avec rubis.
- 1 calice argent doré, patène.
- 1 dito d'or émaillé.
- 1 dito *présumé* or (ou vermeil).
- 1 dito argent.

- 1 calice orné de turquoises.
- 1 urne avec son plateau, en vermeil.
- 4 couronnes ornées de pierres.
- 2 dito riches, ornées de pierres précieuses et diamants.
- 3 ciboires (dont un plus petit or ou vermeil).
- 1 plateau avec ses deux burettes.
- 1 boîte à hosties, en vermeil.
- 1 calice orné de turquoises et rubis.
- 1 ostensor or et argent.
- 1 calice superbe, orné de médaillons, patère.
- 1 paire épaulettes or.
- 1 bracelet or.
- 1 titre de rentes de l'archiconfrérie, 5 p. 100. Enveloppe porte :
2258 francs de rentes au porteur. Consulter le contenu des
enveloppes.
- Dette publique, État pontifical : 17 obligations.
- Rentes à 5 p. 100, émission 1860, 4 obligations au porteur.
- 185 francs rentes affectées à l'entretien des lampes.
(On trouvera sous enveloppe.)
- Rentes affectées à l'achat d'un ostensor pour l'archiconfrérie,
100 francs de rentes 5 p. 100.
- Rentes affectées à la chapelle Saint-Joseph (100 de rentes 5 p. 100).
- 17 obligations Etats romains, dette publique.
- 5 dito 1860.
- 584 francs de rentes pour l'entretien de l'autel du Sacré-Cœur
(à voir enveloppe).
- Correspondances diverses.
- 5 médailles d'or.
- 4 bracelets or.
- 2 médailles argent.
- 1 dito bronze.
- 1 dito présumée or.
- 1 petit médaillon avec croix enchaînées.
- 6 croix de la Légion d'honneur.
- 1 dito du Pape.
- 7 d'ordres divers.
- 14 médailles argent.
- 1 petite médaille or.
- 5 bagues or.
- 4 anneaux or.
- 1 cœur avec un brillant.
- 1 petit cœur (forme triangle).
- 7 petits cœurs dont un avec chaîne.
- 1 clef cadenas or massif.
- 1 croix antique filigrane.
- 1 cadre ovale, contenant une décoration

Après avoir constaté conforme et sincère l'état ci-dessus, les témoins ont signé avec nous.

Le commissaire en délégation,

Signé : LE MOUSSU.

Les témoins :

Signé : A. SAUVAGE.

Signé : ROUSSEL.

Le sous-lieuten. de la 1^{re} compagnie
du 159^e bataillon,

Signé : BIENFAIT.

Le délégué de la 1^{re} compagnie
du 159^e bataillon,

Signé : MARLY.

Le commissaire de police,

Signé : MAILLOT.

NUMÉRO 7.

Extrait du journal la Montagne.

En 1848, pendant la bataille de Juin, un prélat fut tué sur une barriade.

C'était Mgr Affre, archevêque de Paris. Il était monté là, disait-on, sans parti pris, en apôtre, pour prêcher l'Évangile, pour lever du bout de sa crosse d'or le canon fumant des fusils.

On le ramassa, on épongea sa blessure. On embauma son cœur ; il fut enterré en grande pompe comme un martyr, comme un saint.

L'histoire lui a consacré une page émue, et sur son tombeau la bourgeoisie jura haine éternelle aux hommes de la Révolution. Cette mort excusait les cruautés de Cavaignac. On feignit de trouver dans les mains qui saignaient sous le fer du baigneur des lambeaux de robe violette. C'était faux ! On ignore encore aujourd'hui de quel côté vint le coup. On ne sait pas si la balle est sortie du fusil d'un soldat ou de la canardière d'un insurgé.

Les républicains baissèrent la tête comme des maudits sous cette aspersion de sang béni. En ce temps-là, on croyait encore aux missions divines, aux hommes providentiels, et la charogne d'un archevêque pesait plus dans la balance qu'un cadavre d'ouvrier. L'instruction nous a rendus sceptiques. Nous avons vu Sibour cloquer son Saint Ciboire au verre fêlé d'un Bonaparte. Nous ne croyons pas à Dieu ; la révolution de 1871 est athée. Notre République a un bouquet d'immortelles au corsage. Nous menons sans prière nos morts à la fosse et nos femmes à l'amour. Nos mères, nos filles n'iront plus s'agenouiller balbutiantes dans l'ombre de vos confessionnaux. Vous ne fesserez plus nos marinots ; notre grande cité de travail exclut les paresseux et les parasites : partez. Jetez vos frocs aux orties, retrousssez vos manches, prenez l'aiguillon, poussez la charrue.

Chanter aux bœufs vaut mieux que de chanter des psaumes. Quittez-moi la burette pour la cruche où le vin blanc mousse. Laissez le rosaire pour le long chapelet d'andouilles ; oubliez les amours de

sacristie ; laissez la robe des enfants de chœur pour chiffonner un peu le fichu blanc des belles filles.

Que les nonnes s'envolent ; qu'elles donnent un coup de ciseau dans le cordon de leurs tabliers, laissent rouler leurs cheveux, ouvrent leurs guimpes. Leurs doigts blancs ne sont pas faits pour les parures du couvent, leurs bouches rouges pour les baisers de sainte Thérèse. Il y a dans leurs seins ronds de quoi allaiter des hommes. Partez, partez vite ; demain il sera trop tard.

Prenez garde aux colères du peuple ! Si par hasard il se mettait à feuilleter vos dossiers, s'il comptait vos crimes, s'il pensait à ses filles que vous avez rendues folles, à ses enfants que vous avez hébétés, flétris, il ne resterait pas une pierre debout de vos églises, et le peuple mettrait votre chair jaune en lambeaux. Chaque jour, on découvre une infamie nouvelle en fouillant les souterrains de vos couvents.

Ilier encore, le citoyen Protot a enfoncé une prison où vous reteniez toute une nuée de jeunes filles.

Et pourquoi ? et de quel droit ? au nom de quelle justice ? quelles fautes avaient-elles commises ? Elles avaient voulu aimer, elles avaient refusé de courber leurs têtes fraîches sous la canne d'un père imbécile ou sous la verge d'une marâtre bigote.

Prenez garde !

On pourrait bien vous faire expédier Lécotade et Torquemada Charles VI et Trestaillon.

Dent pour dent, a dit la Commune. Si on allait se souvenir de Galilée et de Jean Huss ! Si on vous mettait dans les lèvres la fiole des Médicis ! Si l'on vous plantait dans les épaules le poignard de Lucrèce Borgia !

Dent pour dent ! vous nous les avez cassés par centaines pendant la Saint-Barthélemy. Œil pour œil ! voilà des siècles que nous sommes aveugles. Et ne nous parlez pas de Dieu. Ce croquemitaine ne nous effraye plus. Il y a trop longtemps qu'il n'est qu'un motif à pillage et à assassinat.

C'est au nom de Dieu que Guillaume a bu à plein casque le plus pur de notre sang. Ce sont les soldats du pape qui bombardent les Ternes.

Nous biffons Dieu.

Les chiens ne vont plus se contenter de regarder les évêques. Nos balles ne s'aplatiront plus sur des scapulaires ; pas une voix ne s'élèvera pour nous maudire le jour où l'on fusillera l'archevêque Darboy.

Il faut que M. Thiers le sache, il faut que Jules Favre, le marguillier, ne l'ignore pas ; nous avons pris Darboy pour otage, et si on ne nous rend pas Blanqui, il mourra. La Commune l'a promis, et si elle hésitait, le peuple tiendrait son serment pour elle.

Et ne l'accusez pas !

« Que la justice des tribunaux commence, disait Danton le lendemain des massacres de septembre, et celle du peuple cessera. »

Ah ! j'ai bien peur pour monseigneur l'archevêque de Paris !

GUSTAVE MAROTEAU

NUMÉRO 3.

Note trouvée chez Rastoul.

Aux citoyens membres du Comité de salut public, et aux citoyens membres de la Commune.

Depuis deux jours me rendant compte de la situation que j'ai examinée sous ses différents aspects, j'ai acquis la triste conviction que la partie est perdue pour nous. Peut-être, étant mieux placés que moi, pensez-vous que je peux me tromper. Dans le cas où vous jugeriez, comme moi, que nous sommes vaincus, voici deux moyens que je vais soumettre à votre attention, et qui auront pour effet certain d'empêcher le massacre peut-être de 20 mille braves ; massacre inutile, qu'il faut éviter à tout prix.

Dans les guerres civiles, les vengeances et les représailles s'exercent toujours d'une façon terrible ; la fureur et la cruauté n'ont pour ainsi dire pas de limites.

Aussi votre devoir impérieux est d'empêcher de verser inutilement le sang précieux de nos concitoyens.

Voici les deux grands moyens que je vous propose en vue d'obtenir ce résultat.

Si comme moi, en votre âme et conscience, vous jugez la situation perdue, convoquez d'urgence en réunion générale tous les membres du Comité central, et le plus que vous pourrez parmi nos collègues de la Commune et faites-leur adopter la proposition suivante :

La Commune de Paris et le Comité central de la garde nationale, se reconnaissant vaincus, viennent offrir au gouvernement de Versailles leurs têtes, à la condition qu'il ne sera fait aucune poursuite, qu'il ne sera exercé aucunes représailles contre l'héroïque garde nationale.

Dans le cas où vous accepteriez ma proposition, envoyez immédiatement des parlementaires sur toute la ligne pour faire connaître au vainqueur notre résolution. Si elle est acceptée, le sang cesse de couler à l'instant, et nous sauvons la vie de plusieurs milliers de nos frères. A heure fixe, tous les membres de la Commune avec tous ceux formant le Comité central iront se mettre à la discrétion du vainqueur.

Dans le cas où ma proposition ne serait pas acceptée par vous, voici un second moyen que je vous propose. Si vous jugez la situation perdue, rassemblez le plus de gardes nationaux que vous pourrez en faisant battre la générale dans tous les quartiers, faites rassembler tous les bataillons en armes, sur les hauteurs de Belleville ou de Ménilmontant, par exemple. Et là, les bataillons massés avec armes et bagages, tous les membres de la Commune revêtus de leurs insignes, nous irons tous nous mettre sous la protection des Prussiens, en leur demandant les moyens de nous transporter en Amérique.

Citoyens, tels sont les deux moyens que ma conscience m'oblige à vous transmettre, je les soumets à vos méditations. Veuillez en peser les conséquences, il y va de la vie de milliers de pères de famille.

Si vous adoptez l'un ou l'autre, prenez à l'instant toutes les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution immédiate.

NUMÉRO 9.

Les membres de la Commune.

Après les élections du 26 mars 1871, MM. Adam, Méline, Rochar, Barré (1^{er} arrondissement); E. Brélay, Loiseau-Pinson, Tirard, Chéron (II^e); Alb. Le Roy, Robinet (VI^e); Desnarest, E. Ferry, Mast (IX^e); Fruneau (XII^e); Marmottan, Boutellier (XVI^e), refusèrent d'accepter le mandat qui leur avait été illégalement imposé; le 5 avril, Ulysse Parent (IX^e); le 6, A. Ranc (IX^e); Lefèvre (VII^e); le 7, Goupil (VI^e) donnent leur démission. Après les élections complémentaires du 16 avril, Rogeard (VI^e) et Briosne (IX^e), n'ayant pas obtenu le tiers des voix, ne se considèrent pas comme élus.

Les membres de la Commune qui ont siégé à l'hôtel de Ville et ont fait acte de pouvoir usurpé, sont :

ALLIX (JULES), né le 9 septembre 1818 à Fontenay-le-Comte (Vendée); élu le 26 mars dans le VIII^e arrondissement par 2028 voix; délégué à la mairie du VIII^e, 5 avril¹; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

AMOUROUX (CHARLES), né le 20 décembre 1845 à Chalabre (Aude), ouvrier chapelier; élu le 26 mars dans le IV^e arrondissement par 6950 voix; secrétaire de la Commune, 2 avril; membre de la Commission des relations extérieures, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires; travaux forcés à perpétuité.

ANDRIEU (JULES)... comptable; élu le 16 avril dans le I^{er} arrondissement par 1736 voix; délégué aux services publics, 21 avril; membre de la Commission exécutive, 27 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

ARNAUD (ANTOINE), né le 20 avril 1851 à Lyon, fabricant de filets; élu le 26 mars dans le III^e arrondissement par 8910 voix; membre de la Commission des relations extérieures, 30 mars; membre de la Commission des services publics, 22 avril; membre du Comité de salut public, 2 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

¹ Les dates sont celles de l'insertion au *Journal officiel* (de la Commune).

ARNOLD (GEORGES), né en 1859 à Lille, architecte ; élu le 16 avril dans le XIII^e arrondissement par 5402 voix ; membre de la Commission de la guerre, 22 avril ; sur l'organisation du Comité de salut public n'a pas pris part au vote. Débats contradictoires ; enceinte fortifiée.

ARNOULD (CHARLES-AUGUSTE-EDMOND-ARTHUR), né le 17 avril 1855 à Dieuze (Meurthe), journaliste ; élu le 26 mars dans le IV^e arrondissement par 8608 voix ; membre de la Commission des relations extérieures, 50 mars ; membre de la Commission des subsistances, 22 avril ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

ASSI (ADOLPHE-ALPHONSE), né le 27 avril 1841 à Roubaix (Nord), ouvrier mécanicien ; élu le 16 mars dans le XI^e arrondissement par 19 890 voix ; membre de la Commission de sûreté générale, 50 mars ; délégué à la fabrication des munitions de guerre, 17 avril ; sur l'organisation du Comité de salut public n'a pas pris part au vote. Débats contradictoires ; enceinte fortifiée.

AVRIAL (AUGUSTIN), né le 20 novembre 1840 à Revel (Haute-Garonne), ouvrier mécanicien ; élu le 26 mars dans le XI^e arrondissement par 17 944 voix ; membre de la Commission du travail, 50 mars ; membre de la Commission exécutive, 11 avril ; membre de la Commission de la guerre, 22 avril ; directeur général du matériel de l'artillerie, 7 mai ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

BABIK (JULES-NICOLAS), né en 1820 à Paris, parfumeur ; élu le 26 mars dans le X^e arrondissement par 10 954 voix ; membre de la Commission de justice, 50 mars ; membre de la Commission des services publics, 14 avril ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

BERGERET (HENRI-JULES-MARIUS), né le 14 juin 1850 à Gap (Hautes-Alpes) ; élu le 26 mars dans le XX^e arrondissement par 15 290 voix ; commis-voyageur ; membre de la Commission militaire, 50 mars ; délégué à l'état-major de la garde nationale, 2 avril ; commandant de la place de Paris, 5 avril ; délégué à la Commission de la guerre, 29 avril ; commandant la première brigade de réserve, 6 mai ; membre de la Commission militaire, 16 mai ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

BESLAY (CHARLES-VICTOR), né le 4 juillet 1795 à Dinan (Côtes-du-Nord), élu le 26 mars dans le VI^e arrondissement par 3714 voix ; rentier ; membre de la Commission des finances, 50 mars ; délégué à la Banque de France, 1^{er} avril ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Ordonnance de non-lieu par défaut.

BILLIORAY (ALFRED-ÉDOUARD), né en 1840 à Naples (Italie) ; élu le 28 mars dans le XIV^e arrondissement par 6100 voix ; peintre ; membre de la Commission des services publics, 50 mars ; membre de la Commission des finances, 22 avril ; membre du Comité de salut public,

15 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires; enceinte fortifiée.

BLANQUI (AUGUSTE-LOUIS), né le 1^{er} février 1805 à Puget-Théniers (Alpes-Maritimes); élu le 26 mars dans le XX^e arrondissement par 15859 voix; détenu hors de Paris pendant la durée de la Commune.

BRUNEL (PAUL-MAGLOIRE-ANTOINE), né le 12 mars 1850 à Chalmoux (Saône-et-Loire); journaliste; élu le 26 mars dans le VII^e arrondissement par 2165 voix; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

CASSE (SIXTE), dit Fortuné HENRY, né le 5 août 1822 à Cabanes (Ariège), maroquinier; élu le 26 mars dans le X^e arrondissement par 11564 voix; membre de la Commission des subsistances, 30 mars; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

CHALAIN (LOUIS-DÉSIRÉ), né le 17 janvier 1845 à Plessis-Dorin (Loir-et-Cher); bronzier; élu le 26 mars dans le XVII^e arrondissement par 4545 voix; membre de la Commission de sûreté générale, 30 mars; membre de la Commission du travail et de l'échange, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public n'a pas pris part au vote. — Contumax.

CHAMPY (HENRI-LOUIS), né en 1845 à Clamart (Seine); ouvrier orfèvre; élu le 26 mars dans le X^e arrondissement par 11042 voix; membre de la Commission des subsistances, 30 mars; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires; enceinte fortifiée.

CHARDON (JEAN-BAPTISTE), né le 9 juillet 1839 à Savigny (Allier); chaudronnier; élu le 26 mars dans le XIII^e arrondissement par 4666 voix; membre de la Commission militaire, 30 mars; membre de la Commission de sûreté générale, 6 avril; commandant militaire de la préfecture de police; juge à la cour martiale, 17 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

CLÉMENCE (HIPPOLYTE-ADOLPHE), né le 9 novembre 1858 à Paris, relieur; élu le 26 mars dans le IV^e arrondissement par 8163 voix; membre de la Commission de justice, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

CLÉMENT (LÉOPOLD-ÉMILE), né le 5 février 1826 à Nangis (Seine-et-Marne); cordonnier; élu le 26 mars dans le XVII^e arrondissement par 7121 voix; membre de la Commission des subsistances, 30 mars; membre du Comité de sûreté générale, 14 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires; déportation simple.

CLÉMENT (JEAN-BAPTISTE), né en 1837 à Boulogne-sur-Seine, chansonnier; élu le 26 mars dans le XVIII^e arrondissement par 14 188 voix; membre de la Commission des services publics, 30 mars; délégué aux ateliers de fabrication de munitions de guerre, 17 avril;

sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

CLÉMENT (JEAN-VICTOR), né le 5 décembre 1824 à Poligny (Jura); teinturier; élu le 26 mars dans le XV^e arrondissement par 5025 voix; membre de la Commission des finances, 30 mars; membre de la Commission d'enseignement et des subsistances, 22 avril; membre du Conseil de revision des jugements de la cour martiale, 25 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Débats contradictoires; trois mois de prison.

CLUSERET (GUSTAVE-PAUL), né le 13 juin 1825 à Paris; ancien officier; élu le 16 avril dans le XVIII^e arrondissement par 8480 voix; délégué à la guerre, 4 avril; membre de la Commission exécutive, 27 avril; sur l'organisation du Comité de salut public n'a pas pris part au vote. — Contumax.

COURBET (DÉSIRÉ-JEAN-GUSTAVE), né en 1819 à Ornans (Doubs); peintre; élu le 16 avril dans le VI^e arrondissement par 2418 voix; membre de la Commission d'enseignement, 22 avril; membre de la Commission de fédération des artistes, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Débats contradictoires; six mois de prison.

COURNET (FRÉDÉRIC-ÉTIENNE), né le 25 décembre 1839 à Paris; journaliste; élu le 26 mars dans le XIX^e arrondissement par 5540 voix; membre de la Commission de sûreté générale, 30 mars; membre de la Commission exécutive, 4 avril; délégué à la sûreté générale, 23 avril; membre de la Commission musicale, 10 mai; membre de la Commission militaire, 16 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

DECAMPS (BAPTISTE), né le 29 avril 1836 à Figeac (Lot); mouleur en cuivre; élu le 26 mars dans le XIV^e arrondissement par 5855 voix; sur l'organisation du Comité de salut public n'a pas pris part au vote. — Débats contradictoires; acquitté.

DELESCLUZE (LOUIS-CHARLES), né le 2 octobre 1809 à Dreux (Eure-et-Loir); journaliste; élu le 26 mars dans le XI^e arrondissement par 20 264 voix; membre de la Commission des relations extérieures, 30 mars; membre de la Commission exécutive, 4 avril; membre de la Commission de la guerre, 22 avril; membre du Comité de salut public, 10 mai; délégué civil à la guerre, 11 mai; sur l'organisation du Comité de salut public n'a pas pris part au vote. — Tué le 26 mai 1871.

DEMAY (ANTOINE-MATHIEU), né le 22 décembre 1822 à Paris, sculpteur; élu le 26 mars dans le III^e arrondissement par 9004 voix; membre de la Commission d'enseignement, 30 mars; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

DEREURE (SIMON), né le 1^{er} décembre 1838 à La Palisse (Allier); cordonnier; élu le 26 mars dans le XVIII^e arrondissement par 14 661 voix; membre de la Commission des subsistances, 30 mars;

membre de la Commission de justice, 22 avril; membre du Conseil de revision des jugements de la cour martiale, 28 avril; délégué à l'armée de Dombrowski, 17 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

DUPONT (AUGUSTE-AUGUSTIN-JEAN-MARTIAL), né en 1814 à Saint-Thomas-de-Cognac (Charente); employé de maison de banque; élu le 16 avril dans le XVII^e arrondissement par 5450 voix; membre de la Commission de sûreté générale, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public n'a pas pris part au vote. — Débats contradictoires : travaux forcés à perpétuité.

DUPONT (CLOVIS-JOSEPH), né le 25 février 1850 à Neufmaison (Aisne); vannier; élu le 26 mars dans le III^e arrondissement par 5752 voix; membre de la Commission du travail et de l'échange, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires; vingt ans de travaux forcés.

DURAND (JACQUES-LOUIS), né le 20 août 1817 à Pézénas (Hérault); cordonnier; élu le 16 avril dans le II^e arrondissement par 2874 voix; membre de la Commission de justice, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

DUVAL (ÉMILE), né le 27 novembre 1850 à Paris; ouvrier fondeur; élu le 26 mars dans le XIII^e arrondissement par 6482 voix; membre de la Commission militaire, 30 mars. — Fusillé le 3 avril 1871.

EUDES (ÉMILE-FRANÇOIS-DÉSIRÉ), né le 12 septembre 1845 à Roncey (Manche); garçon pharmacien; élu le 26 mars dans le XI^e arrondissement par 19 276 voix; membre de la Commission exécutive et de la Commission militaire, 30 avril; délégué à la guerre, 2 avril; commandant des forts du Sud, 16 avril; inspecteur général des forts de la rive gauche, 21 avril; commandant de la deuxième brigade de réserve, 6 mai; membre du Comité de salut public, 10 mai; sur l'organisation du Comité de salut public n'a pas pris part au vote. — Contumax.

FERRÉ (THÉOPHILE-CHARLES-GILLES), né le 6 mai 1844 à Paris; comptable; élu le 26 mars dans le XVIII^e arrondissement par 13 784 voix; substitut du procureur de la Commune, 5 mai; délégué à la sûreté générale, 14 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires; à mort; exécuté.

FLOURENS (GUSTAVE), né en 1839 à Paris; élu le 26 mars dans le XIX^e arrondissement par 4100 voix; membre de la Commission militaire, 30 mars. — Tué le 3 avril 1871.

FRANKEL (LÉON), né le 28 février 1844 à Buda-Pesth (Hongrie); ouvrier bijoutier; élu le 26 mars dans le XIII^e arrondissement par 4080 voix; membre de la Commission du travail, 30 mars; adjoint à la Commission des finances, 6 avril; membre de la Commission exécutive, 27 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

GAMBON (FERDINAND-CHARLES), né le 19 mars 1820 à Bourges (Cher); ex-juge suppléant; élu le 26 mars dans le X^e arrondissement par 15 734 voix; adjoint à la Commission de justice, 30 mars; membre du Comité de salut public, 10 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

GÉRARDIN (CHARLES-ÉMILE), né en 1841 à Vitry-le-François (Marne); commis-voyageur; élu le 26 mars dans le XVII^e arrondissement par 7142 voix; membre de la Commission du travail, 15 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

GÉRARDIN (EUGÈNE-FRANÇOIS), né le 20 novembre 1859 à Herbigny (Ardennes); peintre en bâtiment; élu le 26 mars dans le IV^e arrondissement par 8104 voix; membre de la Commission de sûreté générale, 30 mars; membre de la Commission des relations extérieures, 22 avril; membre du Comité de salut public, 2 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Débats contradictoires; déportation simple.

GÉRESME (JEAN-BAPTISTE-HUBERT), né le 26 janvier 1828 à Vauciennes (Marne); claisier; élu le 26 mars dans le XII^e arrondissement par 8896 voix; délégué à la Commission de justice, 4 avril; membre de la Commission militaire, 16 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires; travaux forcés à perpétuité.

GROUSSET (PASCHAL-JEAN-FRANÇOIS), né le 7 avril 1844 à Corte (Corse); journaliste; élu le 26 mars dans le XVIII^e arrondissement par 15 559 voix; membre de la Commission des relations extérieures, 30 mars; délégué aux relations extérieures, 6 avril; membre de la Commission exécutive, 27 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires; enceinte fortifiée.

JOHANNARD (FRANÇOIS-AUGUSTE), né le 14 décembre 1837 à Beaune (Côte-d'Or); fleuriste; élu le 16 avril dans le II^e arrondissement par 2804 voix; membre de la Commission des relations extérieures, 22 avril; délégué à l'armée de La Cécilia, 17 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

JOURDE (FRANÇOIS), né le 4 juillet 1843 à Chassagne (Puy-dôme); comptable; élu le 26 mars dans le V^e arrondissement par 7510 voix; membre de la Commission des finances, 30 mars; délégué aux finances, 21 avril; membre de la Commission exécutive 27 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Débats contradictoires; déportation simple.

LANGEVIN (PIERRE-CAMILLE), né le 14 février 1843 à Bordeaux (Gironde); tourneur sur métaux; élu le 26 mars dans le XV^e arrondissement par 2417 voix; membre de la Commission de justice, 30 mars; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

LEDROIT (CHARLES), né en 1818; photographe et cordonnier; élu le 26 mars dans le V^e arrondissement par 5848 voix; membre de la Commission de justice, 30 mars; membre de la Commission militaire, 16 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

LEFRANÇAIS (GUSTAVE-ADOLPHE), né le 30 janvier 1824 à Angers (Maine-et-Loire); journaliste; élu le 26 mars dans le IV^e arrondissement par 8619 voix; membre de la Commission exécutive, 30 mars; membre de la Commission du travail, 4 avril; membre de la Commission des finances, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

LONCLAS (ALPHONSE), né en 1841 à Paris; sculpteur sur bois; élu le 16 avril dans le XII^e arrondissement par 2810 voix; membre de la Commission du travail, 30 mars; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

LONGUET (CHARLES-FÉLIX-CÉSAR), né le 14 février 1859 à Caen (Calvados); professeur; élu le 16 avril dans le XVI^e arrondissement par 1058 voix; membre de la Commission du travail, 22 avril; membre du Conseil de revision des jugements de la cour martiale, 25 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

MALON (BENOIT), né en 1844 à Brétieux (Loire); commis libraire; élu le 26 mars dans le XVII^e arrondissement par 4119 voix; membre de la Commission des services publics, 30 mars; délégué à la mairie du XVII^e, 15 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

MARTELET (JULES), né le 27 septembre 1843 à Courcelles (Marne); peintre décorateur; élu le 26 mars dans le XIV^e arrondissement par 4912 voix; membre de la Commission des services publics, 30 mars; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

MEILLET (NICOLAS-CÉCILE-FRANÇOIS-LÉO-CÉLESTIN), né en 1858 à Sérignac (Lot-et-Garonne); clerc d'avoué; élu le 26 mars dans le XIII^e arrondissement par 6531 voix; membre de la Commission de justice, 30 mars; membre de la Commission des relations extérieures, 22 avril; membre du Conseil de revision des jugements de la cour martiale, 25 avril; membre du Comité de salut public, 2 mai; gouverneur du fort de Bicêtre, 9 mai; délégué à l'armée de Wroblewski, 17 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

MIOT (JULES), né en 1809 à Autun (Saône-et-Loire); pharmacien; élu le 26 mars dans le XIX^e arrondissement par 5520 voix; membre de la Commission d'enseignement, 30 mars; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

MORTIER (HENRY-JOSEPH), né le 17 avril 1845 à Paris; commis architecte; élu le 26 mars dans le XI^e arrondissement par 21 186

voix; membre de la Commission des services publics, 30 mars; sur l'organisation du Comité de salut public n'a pas pris part au vote. — Contumax.

OSTYN (FRANÇOIS-CHARLES-AUGUSTE), le nom réel est HOSTEINS, né le 22 octobre 1825 à Paris; courtier en lingerie; élu le 26 mars dans le XIX^e arrondissement par 5065 voix; membre de la Commission des subsistances, 30 mars; membre de la Commission des services publics, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

PARISEL (FRANÇOIS-LOUIS), né le 15 octobre 1841 à Lyon; docteur en médecine; élu le 26 mars dans le VII^e arrondissement par 5567 voix; délégué au ministère du commerce, 3 avril; membre de la Commission des subsistances, 22 avril; chef de la délégation scientifique, 3 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

PHILIPPE (JEAN-LOUIS), le nom réel est FENOUILLET, né en 1829 à Bordeaux; ancien courtier en vins, élu le 16 avril dans le XII^e arrondissement par 5488 voix; délégué à la mairie du XII^e arrondissement; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires; à mort; exécuté.

PILLOT (JEAN-JACQUES), né le 9 août 1808 à Faux-la-Valette (Charente); médecin homœopathe; élu le 16 avril dans le I^{er} arrondissement par 1748 voix; délégué à la mairie du I^{er} arrondissement; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires; réclusion perpétuelle.

PINDY (JEAN-LOUIS), né en 1840 à Brest; menuisier; élu le 26 mars dans le III^e arrondissement par 8095 voix; membre de la Commission militaire, gouverneur de l'Hôtel de Ville, 30 mars; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

POTTIER (EUGÈNE-EDME), né à Paris; dessinateur; élu le 16 avril dans le II^e arrondissement par 5352 voix; membre de la Commission des services publics, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

POURILLE (JEAN-BAPTISTE-STANISLAS-XAVIER), dit BLANCHET, né le 26 août 1835 à Troyes (Aube); brocanteur; élu le 26 mars dans le V^e arrondissement par 5994 voix; membre de la Commission de justice, 4 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

PROTOT (CHARLES-EUGÈNE-LOUIS), né le 27 février 1859 à Carisey (Yonne); avocat; élu le 26 mars dans le XI^e arrondissement par 19 780 voix; membre de la Commission de justice, 30 mars, chargé des affaires civiles et criminelles, 1^{er} avril; délégué à la justice, 17 avril; membre de la Commission exécutive, 27 avril; sur l'organisation du Comité de salut public n'a pas pris part au vote. — Contumax.

PUGET (ALFRED-ERNEST), né le 27 mars 1826 à Laigueville (Oise); comptable; élu le 26 mars dans le XIX^e arrondissement par 9547 voix; membre de la Commission du travail, 30 mars; sur l'organisation du Comité de salut public n'a pas pris part au vote. — Contumax.

PYAT (FÉLIX), né en 1814 à Vierzon (Cher); auteur dramatique; élu le 26 mars dans le X^e arrondissement par 11 815 voix; membre de la Commission exécutive, 30 mars; membre de la Commission des finances, 22 avril; membre du Comité de salut public, 2 mai sur l'organisation du Comité de salut public a voté. Oui. — Contumax.

RANVIER (GABRIEL), né le 8 juillet 1828 à Baugé (Cher); fabricant de laque; élu le 26 mars dans le XX^e arrondissement par 8950 voix; membre de la Commission militaire, 30 mars; membre de la Commission de la guerre, 22 avril; membre du Comité de salut public, 2 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

RASTOUL (PAUL-ÉMILE-BARTHÉLEMY-PHILÉMON), né le 1^{er} octobre 1855 à Thézan (Ilérault); docteur en médecine; élu le 26 mars dans le X^e arrondissement par 10 738 voix; membre de la Commission des services publics, 30 mars; inspecteur général du service des ambulances, 10 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Débats contradictoires; déportation simple.

RÉGÈRE (DOMINIQUE-THÉOPHILE), né le 15 avril 1816 à Bordeaux; vétérinaire; élu le 26 mars dans le V^e arrondissement par 7466 voix; membre de la Commission des finances, 30 mars; délégué à la mairie du V^e arrondissement; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires; enceinte fortifiée.

RIGAULT (RAOUL-ADOLPHE-GEORGES), né le 16 septembre 1846 à Paris; étudiant; élu le 26 mars dans le VIII^e arrondissement par 2173 voix; membre de la Commission de sûreté générale, 30 mars; délégué à la préfecture de police; procureur général de la Commune, 27 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Fusillé le 24 mai 1871.

SERRAILLIER (AUGUSTE), né en 1841 à Draguignan (Var); ouvrier formier; élu le 16 avril dans le II^e arrondissement par 3141 voix; membre de la Commission du travail, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

SICARD (AUGUSTE-ALEXANDRE), né le 18 avril 1829 à Albi (Tarn); marchand de corsets; élu le 16 avril dans le XII^e arrondissement par 6699 voix; délégué à la fabrication des munitions de guerre, 4 mai; membre de la Commission militaire, 16 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

THEIZ (ALBERT-FRÉDÉRIC-JULES), né le 19 février 1859 à Boulogne-sur-Mer; ciseleur; élu le 26 mars dans le XII^e arrondissement par

8710 voix ; membre de la Commission du travail, 30 mars ; délégué à la direction des postes, 6 avril ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

TRIDON (GUSTAVE-ÉDME-MARIE), né le 1^{er} janvier 1841 à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) ; avocat ; élu le 26 mars dans le V^e arrondissement par 6469 voix ; membre de la Commission exécutive, 30 mars ; membre de la Commission de la guerre, 22 avril ; chargé du contrôle de la manutention, 3 mai ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

TRINQUET (ALEXIS-LOUIS), né le 6 août 1835 à Valenceiennes (Nord) ; cordonnier ; élu le 16 avril dans le XX^e arrondissement par 6770 voix ; membre de la Commission de sûreté générale, 22 avril ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires ; travaux forcés à perpétuité,

URBAIN (RAOUL), né le 22 septembre 1836 à Condé-sur-Noireau (Calvados) ; instituteur ; élu le 26 mars dans le VII^e arrondissement par 2802 voix ; membre de la Commission d'enseignement, 30 mars ; membre de la Commission militaire, 16 mai ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires ; travaux forcés à perpétuité.

VAILLANT (ÉDOUARD-FLORENTIN-MARIE), né le 26 janvier 1840 à Vierzon (Cher) ; ingénieur civil ; élu le 26 mars dans le VIII^e arrondissement par 2145 voix ; membre de la Commission exécutive, 30 mars ; délégué à l'enseignement, 21 avril ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

VALLÉS (JULES-JOSEPH-LOUIS), né en 1832 au Puy (Haute-Loire) ; journaliste ; élu le 26 mars dans le XV^e arrondissement par 4405 voix ; membre de la Commission des relations extérieures, 22 avril ; membre du Conseil de revision des jugements de la cour martiale, 25 avril ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Contumax.

VARLIN (LOUIS-EUGÈNE), né le 5 octobre à Claye (Seine-et-Marne) ; ouvrier relieur ; élu le 26 mars dans le VI^e arrondissement par 5602 voix ; membre de la Commission des finances, 30 mars ; membre de la Commission des subsistances, 22 avril ; directeur de la Manutention, 4 mai ; adjoint à la Commission de la guerre, 6 mai ; délégué à l'intendance, 21 mai ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Fusillé le 28 mai 1871.

VERDURE (AUGUSTIN), né le 5 mars 1825 à Remilly (Pas-de-Calais) ; comptable ; élu le 26 mars dans le XI^e arrondissement par 27 552 voix ; membre de la Commission d'enseignement, 30 mars ; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Débats contradictoires ; enceinte fortifiée.

VERMOREL (AUGUSTE-JEAN-MARIE), né le 21 juillet 1841 à Denné (Rhône) ; journaliste ; élu le 26 mars dans le XVIII^e arrondissement par 43 402 voix ; membre de la Commission de justice,

50 mars; membre de la Commission exécutive, 4 avril; membre de la Commission de sûreté générale, 22 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Non. — Mort des suites de ses blessures.

VÉSINIER (PIERRE), né en 1823 à Mâcon (Saône-et-Loire); journaliste; élu le 16 avril dans le 1^{er} arrondissement par 2626 voix; membre de la Commission des services publics, 22 avril; directeur du *Journal officiel*, 15 mai; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

VIARD (POMPÉE-AUGUSTE-VINCENT), né en 1839 à La Chapelle-aux-Pots (Oise); fabricant de vernis; élu le 16 avril dans le XX^e arrondissement par 6968 voix; délégué aux subsistances, 21 avril; membre de la Commission exécutive, 27 avril; sur l'organisation du Comité de salut public a voté : Oui. — Contumax.

APPENDICE

NUMÉRO 10.

Arrêté de la Délégation communale du deuxième arrondissement ,
prescrivant la fermeture des maisons de tolérance.

N. B. — Ce document aurait dû être joint aux pièces justificatives n° 1 du deuxième volume ; mais, malgré des recherches qui ont duré plusieurs années, je n'ai pu me procurer ce placard qu'en août 1880, lorsque le tome II était déjà imprimé ; j'en suis réduit à le donner en *Appendice*, pour ne pas priver le lecteur d'une des élucubrations les plus curieuses de la Commune. Cet arrêté fut affiché vers le 12 mai ; il obtint immédiatement un vif succès d'hilarité et fut presque partout couvert d'annotations au crayon, dont quelques-unes étaient fort épicées et tout à fait rabelaisiennes. (M. D.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, SOLIDARITÉ

DÉLÉGATION COMMUNALE DU DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Considérant que même avant la guerre gigantesque entreprise par l'Amérique du Nord pour l'abolition de l'esclavage, la traite des noirs était interdite et les négriers sévèrement punis ;

Que la suppression des armées permanentes, mise à l'ordre du jour de la révolution communale, doit entraîner la suppression du trafic odieux des marchands d'hommes ;

Qu'en principe on ne peut admettre l'exploitation commerciale de créatures humaines par d'autres créatures humaines ;

Que les maisons dites « de tolérance » ont essentiellement ce dernier caractère.

La Délégation communale du deuxième arrondissement arrête :

Article 1^{er}. — Les maisons dites « de tolérance » seront immédiatement fermées dans toute l'étendue du deuxième arrondissement, et les scellés apposés sur les portes de ces établissements ;

Article 2. — La garde nationale est chargée de l'exécution stricte du présent arrêté.

La Délégation communale du deuxième arrondissement,

EUGÈNE POTTIER, SERRAILLIER,

JACQUES DURAND, J. JOHANNARD.

Paris. — Imprimerie Lefébure, passage du Caire, 87-89.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LES LÉGISLATEURS

I. — LA PRISE DE POSSESSION.

L'insurrection du 18 mars n'eut rien de spontané. — Noblesse oblige. — Motifs qui ont fait agir M. Thiers. — Son illusion. — Un mot du comte de Fersen. — Le Comité de vigilance du XVIII^e arrondissement. — Doubles mots d'ordre. — Intervention du Comité central. — Les chefs de légion. — Lettre de Varlin. — 1418. — Solution de la question sociale. — Opinion de Cremer. — Lucien Combatz annonce que le roi est à Versailles. — Largesse au peuple. — La fortune de l'Assistance publique. — Les bons de réquisition. — Garibaldi. — Émissaires secrets envoyés à Versailles. — Jourde. — Le Comité organise son armée. — Rossel. — Don de joyeux avènement. — Le mot de la fin prononcé par Assi. . . 1

II. — LE HUIS CLOS DES SÉANCES.

La proclamation des votes. — Les hommes de la Commune dessinés par M. W. de Fonvielle. — Ils se démasquent. — La République universelle. — Les dix commissions. — Leur emplacement. — Note écrite pendant la première séance de la Commune. — Esprit d'imitation. — Eudes et Ranc parrains de la Commune. — Un programme de conciliation. — Séances secrètes. — Encore la République universelle. — Jean-Baptiste Clément. — *Les rouges et les pâles*. — *Chouans et Girondins*. — Proclamation du 7 avril. — Pétition pour imposer le vote à bulletin ouvert. — Prédominance des instincts sur la loi. — Horreur du métier, amour de la fonction. — Vanité. — Résultat des illusions. . . . 14

III. — LES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Les funérailles. — Billet de part. — Le colonel Bourgoïn. — Orthographe. — Irritation des Parisiens. — Le procès-verbal des séances de la Com.

mune est publié. — Assistance publique. — Ignorance. — Les concessions à perpétuité contraires aux principes. — L'échéance des billets à ordre. — Les fédérés envahissent l'hôtel de la légation de Belgique. — Bibliothèques dans les hôpitaux. — Les élections du 19 avril. — Abstention générale. — Le ridicule et l'odieux. — Une lettre de Courbet. — Manifeste du 19 avril. — Mensonges et pathos. — La Commune et l'unité française. — Les droits inhérents à la Commune. — Le vieux monde. — La guerre civile. — Appel à la France. — Opinion du *Père Duchêne*. — Les caveaux de l'hôtel de Ville. — Mystère et calomnie. — Le *Journal officiel* 25

IV. — LES COMPÉTITIONS.

Modifications gouvernementales. — Retour aux vieilles coutumes. — Délégations, commissions, comités. — Confusion générale, despotisme individuel. — Opposition. — Félix Pyat et Vermorel. — Lefrançais et Vermersch. — Rochefort et Millière. — Opinion de Vermorel. — Blanchet Pourille estime que la Commune n'est pas assez révolutionnaire. — La manie des galons. — Prévision de Delescluze. — Révolution de palais. — Le secret des détenus. — Motion de Jules Vallès. — Résistance de Raoul Rigault. — Il donne sa démission de délégué à la sûreté générale. — Il est nommé procureur de la Commune. — Tout est en décomposition. — Le Comité central. — Ses observations. — Maladie à double caractère. — Cluseret est incarcéré. — Une lettre de Cluseret. — Le député allemand Bebel protège la Commune au parlement de Berlin. — Adresse de la Société démocratique de Florence. — Quelques hommes de bien essayent d'intervenir entre la révolte et la légalité. 38

V. — LA MANIFESTATION DES FRANCS-MAÇONS.

La Commune suscite la manifestation. — Première intervention. — Entrevue avec M. Thiers. — Convocation. — Mandat impératif. — Les soucis de M. Thiers. — Il rejette la demande des délégués francs-maçons. — Prétendue assemblée plénière. — On veut compromettre toute la franc-maçonnerie. — Protestations. — Réunion au théâtre du Châtelet. — Résolution criminelle. — A l'hôtel de Ville. — Le T. C. F. Thirifocq. — L'écharpe de Jules Vallès. — Convocation. — Pas assez coloristes. — Représentation théâtrale. — Félix Pyat, Léo Meillet et Thirifocq. — Colue. — On rit de la manifestation. — Combat d'artillerie. — On fait cesser le feu. — Les bannières sont plantées sur les remparts. — Entrevue des délégués et du général Montaudou. — Les délégués à Versailles. — Repoussés par M. Thiers. — On enlève les bannières. — Rapport de Simon Mayer. — Indignation de la majorité des francs-maçons. — Le *Cri du peuple*. — Appel à la révolte. — Les deux ballons et le manifeste. — Des juges? non, des bourreaux. 51

VI. — LES USURPATIONS.

La chapelle Bréa. — Réhabilitation des assassins. — La Commune ne fait que suivre l'exemple donné par le gouvernement provisoire de 1848 et par le gouvernement de la défense nationale. — Le cas du citoyen

Pourille, dit Blanchet. — Capucin ! — Démissionnaire et incarcéré. — Nouvelle diatribe. — Divagations. — Rossel. — Appel à la défection des troupes françaises. — Cruauté de Rossel. — Il vivifie le Comité central. — Le Comité central s'empare de l'ordonnancement de la guerre. — A qui le pouvoir ? — Trois puissances parallèles et rivales. — Désespoir d'Avrial. — Lamentations de Johannard. — Le costume ! — Prise du fort d'Issy. — Éclair de bon sens. — Rossel se retire. — Delescluze est nommé délégué civil à la guerre. — Représailles. — Effarement. — Deux chefs de bataillon. — Vermorel refuse de fuir. 65

VII. — LES DERNIÈRES SÉANCES.

Note de Delescluze. — Réserve et provision d'argent. — Le cas d'Émile Thibault. — Rapport de Léo Meillet. — Thibault fusillé. — La vérité. — Thibault veut se soustraire au service de l'insurrection. — Arrêté par les fédérés. — Accusé d'espionnage. — Condamné. — Exécuté. — Ses assassins, Meissonnier et Bontemps. — Mort aux traîtres ! — Encore une proclamation. — Jean-Baptiste Clément, peu partisan de la liberté individuelle. — Les cartes d'identité. — La séance du 17 mai. — Pré-tendu meurtre d'une ambulancière. — Proposition d'Urbain. — Le décret des otages. — Proposition d'Amouroux. — Paris livré aux bêtes. — La cartouche de l'avenue Rapp. — Arrestation du comte Zamoyssky. — Calomnies. — Prétendue lettre trouvée dans un wagon. — Délégués civils près des généraux en chef des trois armées de la Commune. — Le délégué Johannard. — Fait fusiller un jeune homme qui porte des lettres. — Dereure est satisfait. — Motion de Cournet. — La peine de mort. — Cour des comptes. — La dernière séance. — Jourde, la motion Crèlier et l'opinion de Paschal Grousset. — On juge Cluseret. — On apprend que les troupes françaises sont dans Paris. — Le délégué à la guerre s'enferme pour rédiger une proclamation. 78

VIII. — LA DÉLÉGATION A LA GUERRE.

Insuffisance de Delescluze. — Ses entrevues avec Rossel. — Vermersch et Rossel conspirent la perte de la Commune. — Belleville. — Lullier. — Deux fois incarcéré, évadé deux fois. — Ses alliés, Canier d'Abin et du Bisson. — Conspiration. — Nettoyer l'Hôtel de Ville. — Déclaration de Lullier. — En relation avec le gouvernement de Versailles. — Faute de 50 000 francs. — Édouard Moreau. — Délégué près le délégué à la guerre. — Antipathique à Delescluze. — Ses antécédents. — Sa conduite à Buzenval. — L'épingle. — Édouard Moreau membre du Comité central. — Ses erreurs. — Il s'entend avec Rossel. — Ses interventions à la Commune. — Il la menace, elle cède. — Police civile et militaire. — Moreau y excelle. — Son système d'espionnage. — Son importance. — Antagonisme entre lui et Delescluze. — Le dernier enjeu du joueur. — Arrêté le 26 mai. — Ne se dissimule pas. — Les jugements sommaires. — La Ligue, la Convention, la Prévôté. — Édouard Moreau est fusillé à la caserne Lobau. 9

CHAPITRE II

LES ADMINISTRATEURS

I. — LA RÉACTION.

Hasard ou préméditation? — Au-dessous de la Commune. — Déclaration de Th. Ferré. — On surexcite la Commune. — La marmite épuratoire. — Confiance à recueillir. — M. Edmond Got. — De Londres à Paris par Boulainvilliers. — Le laissez-passer des portiers. — Le 25 mai. — A la Préfecture de police. — Aveux à retenir. — Le testament de la Commune révolutionnaire. — Résister crânement. — La régularisation du pillage. — L' 101. — Volpénil et Pichot. — Les mariniers de l'octroi. — Une recette à l'Entrepôt général. — La dernière commande d'huile de pétrole. — L'Hôtel de Ville. — Gargote et mauvais lieu. — La patrouille de minuit. — Le goût de l'orgie. — Invitation à dîner. — Débit de vin. 105

II. — LA DIRECTION DES DOMAINES.

Scellés apposés sur le local des compagnies d'assurances. — Contribution sur les chemins de fer. — Lettre de Pigère. — Décret inutile proposé par Vermorel. — Jules Fontaine. — Condamné politique. — Fabricant de bombes. — Confiscateur en chef. — Déménagement Thiers. — M. d'Entraiguës. — Réquisitions. — Mode de procéder. — Camélinat refuse « les oripeaux ». — Fontaine les lui impose. — Pillage de l'hôtel de M. Martin du Nord. — Pillage des meubles de la princesse Mathilde. — La joie du *Père Duchêne*. — Calomnie. — La cassette du général Ducrot. — Effraction à bon marché. — Le garde-meuble et Raoul Rigault. — Dormir sous les lambris dorés. — Les fédérés au Conseil d'État. — Pénurie de la caisse des domaines. — Négociations avec les compagnies de chemins de fer. — Timbres pour récépissés. — Compromis proposé par Jourde. — Les parapluies perdus. — La maison du parricide. — Une exception. — Louis Guillemois. — Chef de la comptabilité aux finances. — Un dépôt. — Au péril de sa vie Louis Guillemois sauve le dépôt. — Le remet entre les mains d'un notaire. — Acte de probité méritoire. — On pille par tout. — Les autographes de la Cour des Comptes. 117

III. — LA PROPRIÉTÉ.

Une arrestation. — L'abbé Deguerry. — Vol avec effraction. — L'abbé Deguerry est arrêté. — Le fédéré Battou. — Un engagement au mont-de-piété. — Conséquence. — Un commissaire de police. — Succession en déshérence. — Le cabinet d'affaires. — En conciliation. — Les sacs de charbon. — Les filous. — Réquisitions à outrance. — Intervention inutile de l'intendance; — de Varlin. — Le mal persiste. — Les troupes de chirurgien et le turco. — Comment Maxime Lisbonne paye ses repas. — Neuilly est à sac. — Les bannières de confréries. — Protestation de M. Moussette. — La maison de M. Washburne est envahie par les fédérés. — Intervention du général Fabrice. — Sa lettre à Paschal Grousset. — Réponse de Paschal Grousset. — L'attitude de l'Allemagne. 154

IV. — LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Œuvre de démolition. — Souvenir sacré. — Le temps des demi-mesures est passé. — Le citoyen Protot, délégué à la justice. — Comment les membres de la Commune respectent la liberté. — Comment les révolutionnaires expliquent la liberté, l'égalité, la fraternité. — Trois cas particuliers. — Ce sont des aliénés. — La blouse blanche. — Louis Imbert. — Exécution. — Autre blouse blanche. — Le tribunal de la Petite-Roquette. — Marceline Épilly. — A mort ! — L'employé Philbert. — Arrêté, jugé, condamné, fusillé. — Évacuation du fort d'Ivry. — Ce qui se passe au fort de Bicêtre. — Rapports des faits de guerre. — Correspondance entre Léo Meillet et Wroblewski. — Les méfaits sans excuse. — Le pharmacien Dubois. — XIII^e arrondissement. — Les fédérés du 101^e bataillon. — Assassinat. — Pillage. — Jean-Pierre Rouillac. — Il fournit sur la Commune de sérieuses explications. 148

CHAPITRE III

LES LIBRES PENSEURS

I. — LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Toute révolution se fait au nom de la liberté. — Lettre de cachet. — Journaux envahis. — La sauvegarde de tous. — Protestation de vingt-huit journaux. — Les menaces. — Les mesures énergiques. — La suspension sans phrase. — Mandat de la sûreté générale. — Le *Journal des Débats*. — Souvenir du 15 juin 1848. — Des journaux cessent volontairement de paraître. — La motion d'Amouroux. — M. Degouze. — Le *Journal officiel*. — Considérants de Cournet. — Suppressions successives. — La feuille autographiée. — Délation. — Calomnie. — Projet de confiscation. — Outrage et diffamation. — La licence remplace la liberté. — La Commune et la famille. — Projet de Vésinier. — Une séparation de corps et de biens pendant la Commune. 165

II. — LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

Méthode expérimentale. — Illusions jacobines. — Nullité des hommes de la Commune. — Ils demandent aide partout. — Ils veulent retenir les administrateurs réguliers. — La persécution contre l'Église. — Incohérence. — Le matérialisme et la couronne d'immortelles. — La loi des Évangiles. — Les deux néants. — La théorie de Darwin. — Réputation surfaite. — Les biens de l'Église confisqués. — Le contrat bilatéral. — On fouille les tombes. — Antechrists filous. — Un garçon apothicaire. — Les obus pleins de médailles. — En dix-huit jours vingt-six églises fermées. — Saint-Michel à Batignolles. — Le club de la Révolution sociale. — La première séance. — Amouroux à Saint-Nicolas-des-Champs. — Mortier à l'Hôtel de Ville. — L'abbé Sabatier. — Le télégraphe de Saint-Sulpice. — L'église est cernée. — Le délégué au VI^e arrondissement. — Les femmes et les fédérés. — A bas la Commune !

— La Marseillaise et les litanies. — Les femmes sont vaincues. — Les clochers. — Lettre au curé de Saint-Philippe-du-Roule. — Perquisition et saisie à Notre-Dame-des-Victoires. 176

III. — LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Au loup ! — Un article de Gustave Maroteau. — C'est hier que tout cela se passait. — Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. — « Un vengeur de la femme outragée. » — Treilhard, directeur de l'Assistance publique. — Saisies dans les maisons de secours. — « Reçu 21 fr. 85 c. » — Un délégué exceptionnel. — Bayeux-Dumesnil. — Règère dans le V^e arrondissement. — « Au nom de la liberté de conscience ! » — Défense d'aller au catéchisme. — Interdiction de faire le service funèbre. — Les indigents. — Fanatiser le peuple. — Les frères de la Doctrine chrétienne. — Histoire de trois ignorantins. — La religieuse travestie. — Les prêtres sauvent plus d'un communal. — Grélier chez les Jésuites. — Dombrowski et le couvent de l'Assomption. — Bon vouloir des chefs neutralisé par la brutalité des soldats. 190

IV. — LES MYSTÈRES DE PICPUS.

Mystification impudente. — Jean-Louis-Philippe Fenouillat. — Il n'aime pas les congrégations religieuses. — Ses acolytes. — Au couvent des Sacrés-Cœurs. — Les lits orthopédiques. — Les aliénées. — Intervention de Protot et de Raoul Rigault. — Les squelettes sont des cadavres. — Ancien cimetière. — Une thèse de doctorat. — Rochefort et le *Mot d'Ordre*. — L'abbé Majewski. — Volé, frappé, emprisonné. — Jules-Ambroise Lyaz dit Bon Cœur. — L'orphelinat Eugène-Napoléon. — Les « nonnes » sont chassées. — Les jeunes filles restent. — Dans quel état on les retrouve. — Immoralité. — Pour mieux détruire l'Église, détruire les églises. — Notre-Dame. — Première tentative d'incendie. — On y met le feu. — Les internes en pharmacie. — Leur courage. — Ils sauvent la cathédrale. — Comment les partisans de la Commune écrivent l'histoire. 205

CHAPITRE IV

LES SOLDATS

I. — LA DÉLÉGATION SCIENTIFIQUE.

L'église Saint-Éloi et Notre-Dame-de-la-Croix. — 200 000 Versaillais à la minute. — Le docteur Parisel. — Stock de pétrole. — Le musée de marine. — La commission des barricades. — Balles explosibles. — Canon Krupp et mitrailleuses. — Paschal Grousset et la convention de Genève. — Explosion à l'École des Mines. — Les bombes asphyxiantes. — Procédés. — Le feu grégeois. — Lettres et mémoires. — Artilleurs fuséens. — M. Borme. — Expérience au Luxembourg. — *Rostopchiner* Paris. — Fausse nouvelle au pétrole. — Un instrument abominable. — La dent

du serpent à sonnette. — Acide prussique. — Le reçu d'Assi. — Vanité de ces assassins. — Les mœurs du docteur Parisel. 217

II. — LES INCENDIAIRES.

Description furieuse. — Proclamation du Comité de salut public. — Ordre du colonel Brunel. — Les pompiers de Paris. — Refusent d'obéir. — Intervention de Pindy. — Défense aux pompiers de combattre les incendies. — Dépêches. — Un souvenir de 1848. — Sobrier. — Ce qui s'est passé à la Préfecture de Police. — Réquisition de liquides incendiaires. — Les torches. — Marigot au carré Saint-Martin. — Maxime Lisbonne à la rue Vavin. — Ordres anonymes. — Concentration des matières incendiaires à la mairie du XI^e arrondissement. — Ordre des subdélégués. — Actes spontanés. — Le marquis de Quinsonas à la direction des télégraphes. — Le petit bossu. — « Mettez le feu à la boîte. » — Bombes incendiaires — Fabriquées pendant le siège. — Utilisées par la Commune. — Une exécution. — La responsabilité. — Protestation de Clovis Dupont. — Le ministre des finances. — L'Hôtel de Ville. 251

III. — L'ARMÉE FÉDÉRÉE.

Félix Pyat jugé par Rossel. — Les défenses dans Paris. — Incapacité et bavardage. — Dernière proclamation. — Les enfants malfaisants. — Cris de désespoir. — Les capitulards ne capitulent pas. — Les officiers entre eux. — Les cavaliers de la République. — Négligence et cau-de-vie. — Le 201^e bataillon. — Ce que les communards en dirent. — Ce qu'il en faut penser. — Les prétextes. — Les fédérés s'esquivent pour ne point aller au feu. — Rossel et le peloton d'exécution. — Le fort de Vanves. — Les rapports militaires. — Chacun veut défendre son arrondissement. — Lettre de Delescluze. — Récit d'un témoin oculaire. — De l'Hôtel-Dieu à la place Maubert. — Responsables de leurs actes. 245

IV. — LE PATRIOTISME.

Les mensonges. — Honte éternelle. — Retour en arrière. — Les inquiétudes du général Vinoy. — Un petit écu. — La Commune est très déférente pour l'Allemagne. — Les forts du Nord. — La Commune arme le fort de Vincennes. — Le désarme sur l'ordre de l'Allemagne. — Accord. — Myope pour la guerre, presbyte pour la Commune. — Le docteur Rastoul. — Note trouvée à son domicile. — Proposition chevaleresque. — Motion pour obtenir la protection des Prussiens. — Les Bavaois entre Auberwilliers et Pantin. — Nicolas Dominique Faltot, gouverneur du fort de Vincennes. — Sommé de se rendre. — Merlet. — Faltot offre le fort de Vincennes à l'empereur d'Allemagne. — Sa lettre. — Le dernier acte de la Commune. — Vincennes ouvre ses portes à l'armée française. — La Commune se sauve en abandonnant ses soldats. 259

CHAPITRE V

LA REVENDICATION

I. — LES ACCUSÉS.

Dernière tentative auprès de M. Thiers. — Propositions rejetées. — Membres de la Commune arrêtés. — Proportion. — Devant le conseil de guerre. — Jourde et Ferré. — Urbain. — Ordres féroces. — Trinquet. — Assi. — Un mot de Vergniaud. — Platitude des accusés. — Deux lettres de Sérizier. — M. Thiers et Rossel. — Tentative de corruption. — On facilite le départ de plusieurs accusés. — Félix Pyat. — La Société de la Basse-Californie propose de distribuer des terres aux communards. — Le gouvernement français refuse. 271

II. — LES CONTUMAX.

Excuses inadmissibles. — Les malheurs de la France n'ont été pour les révolutionnaires qu'une occasion propice. — Opinion de M. Jules Simon. — Les communards avant la Commune. — Les complots de l'Opéra-Comique et de l'Hippodrome. — En juillet 1869. — Le procès de Blois. — Tout l'état-major est là. — Mégy. — Après le 31 octobre. — Ferré et G. Ranvier. — Au 22 janvier. — Arrestations. — La Commune en 1855. — *Le Livre rouge de la justice rurale*. — Insanités. — Les boulets rouges. — *Le Qui vive!* — Promesses. — *La Montagne* du 5 germinal 79. — Poésie. — A bord de l'*Yonne*. — *Le Bulletin de la Commune*. — La mort de Mgr Darboy. — *La Commune*, almanach socialiste. — Manifeste de Pindy. — La justice promise par A. Dardelle. — Opinion des communards sur la mort de Chaudey. 284

III. — LES PROGRAMMES.

Histoire populaire et parlementaire de la Commune. — Comment Arthur Arnould explique la mort de l'archevêque. — *La troisième défaite du prolétariat français*. — Les inventions de Benoît Malon. — *Histoire de la Commune de Paris*. — Les mensonges de Pierre Vésinier. — La fameuse Bataille du Père-Lachaise. — *Histoire de la Commune de 1871*. — Document à consulter. — Les groupes de contumax. — *La Commune révolutionnaire*. — Manifeste. — Ali-Baba et les quarante voleurs. — Les économistes. — A la taverne du *Duc d'York*. — Les procès-verbaux. — L'effigie. — Les beaux-arts. — L'aristocratie de l'intelligence. — Les trois propagandes. — Ébriété. — L'impôt consenti. — La famille. — La guerre. — Violence et bêtise. — Souvenir du procès de l'*Avant-garde*. 299

IV. — LE QUART-ÉTAT.

Les Christophe Colomb. — Apôtres et prophètes. — Une prédiction. — Les privilèges de la noblesse. — Du clergé. — De la bourgeoisie. —

Toute carrière est ouverte à tous. — Prétention hautaine. — La régie du monde doit appartenir au prolétariat. — Une lettre adressée à Varlin. — Les révolutionnaires sont des prétendants. — La République de 1848 et la République de 1871 frappent les adversaires de la monarchie et de l'empire. — Le Cainisme. — Ubiquité. — Le devoir. — Même poison. — En Allemagne. — Dernières paroles d'un régicide. — La chanson du pétrole. — Le nihilisme. — La Commune jugée sévèrement. — Le moyen de faire son chemin dans le monde. — L'armée de la révolte permanente. — La Commune. — Ses véritables chefs. — Traîtres, incendiaires et assassins. 320

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1. — Programme de la Commune.	333
N° 2. — Fédération des Francs-Maçons et Compagnons de Paris. . .	337
N° 3. — Rapports secrets.	340
N° 4. — Note d'Édouard Moreau.	345
N° 5. — Service d'argenterie des Invalides de la guerre.	346
N° 6. — Procès-verbal des fouilles exécutées dans l'église Notre-Dame-des-Victoires	357
N° 7. — Extrait du journal <i>la Montagne</i>	331
N° 8. — Note trouvée chez Rastoul.	334
N° 9. — Les membres de la Commune.	356

APPENDICE.

N° 10. — Arrêté de la Délégation communale du deuxième arrondissement prescrivant la fermeture des maisons de tolérance. . . .	367
--	-----

TABLE DES NOMS PROPRES

A

- ABERLEN, IV, 312.
 ADAM, I, 181, 195, 199, 203.
 ADAM, IV, 356.
 ADAM (Edmond), I, 50.
 AIGLEBOUX (madame), II, 527, 551.
 AIMÉ, I, 247.
 ALAZET, II, 170.
 ALLAIN (l'abbé), I, 572.
 ALLARD (le Père), I, 71, 255, 263, 267, 269, 270, 274. — II, 500.
 ALLIX (Jules), I, 185, 320. — II, 245, 248. — III, 162, 175. — IV, 56, 66, 287, 356.
 AMODRU (l'abbé), I, 528, 396-406.
 AMOUROUX (Charles), III, 53, 188, 190, 241. — IV, 59, 41, 45, 80, 85, 169, 185, 275, 287, 295, 356.
 ANDERSON, I, 565.
 ANDIGNOUX, III, 150. — IV, 12.
 ANDRÉ, I, 189. — II, 49.
 ANDRÉS, IV, 276.
 ANDRIEU (Jules), I, 256. — II, 189. — III, 163, 208, 255, 241, 250, 251. — IV, 40, 356.
 ANGEL, II, 146.
 ANTZENBERGER, I, 539-542.
 ARAGO (Étienne), I, 8.
 ARNAUD (Antoine), II, 77, 120, 521, 354. — III, 50, 150, 208, 256. — IV, 84, 121, 123, 140, 171, 232, 515, 556.
 ARNAULD (vicomte d'), III, 541.
 ARNOLD (Georges), I, 294, 297, 319. — II, 12, 13, 28, 30. — IV, 6, 13, 264, 266, 274, 290, 357.
 ARNOULD (Charles-Auguste-Edmond-Arthur), I, 12, 20, 27, 92, 289. — II, 290, 307. — III, 241. — IV, 30, 59, 45, 66, 75, 167, 288, 296, 300, 357.
 ARNOULT, III, 340.
 ARNOUX, I, 400.
 ARRONSON, I, 176, 177.
 ASSELIN DE VILLEQUIER (l'abbé), I, 161.
 ASSI (Adolphe-Alphonse), I, 79. — II, 16, 19, 27, 51, 69. — III, 150. — IV, 9, 11, 12, 15, 220, 227, 229, 275, 277, 357.
 AUBERT (Edm.), III, 177.
 AUBIGNOSC (madame), I, 119.
 AUDEBRAND (Auguste), IV, 149, 156.
 AUDOYNAUD, IV, 98.
 AUMAËLE (duc d'), II, 31.

- AURELLE DE PALADINES (général),
II, 2.
AVOINE fils, IV, 98.
AVRIAL (Augustin), I, 297. — III,
50, 209, 299. — IV, 31, 69, 73,
74, 121, 220, 357.
- B**
- B... (Clémence), I, 141.
B... (Constant), IV, 115, 116.
B... (Louis-Auguste), IV, 218.
BABIK (Jules-Nicolas), I, 182, 185,
297. — II, 245, 311. — III,
162, 175, 208. — IV, 150, 357.
BACUEZ (l'abbé), I, 400.
BAGRATION (prince), I, 72.
BAHIER, I, 341-345.
BAILLIÈRE (Édouard-Achille), II,
231. — III, 297.
BAILY (A.), IV, 295.
BALIN-CORVET, III, 317.
BAPST (Alfred), III, 193.
BARBÉT DE JOUY, II, 337-349.
BARILLIER, IV, 202.
BARNOUT (II.), IV, 21.
BARRAL (du), I, 43, 122.
BARRAL DE MONTAUT, IV, 232.
BARRIE, III, 217.
BARRÉ, II, 52.
BARRÉ, IV, 81.
BARRÉ, IV, 556.
BARRÈRE, I, 4.
BARROIS, II, 112, 509, 522.
BARROT (Odilon), II, 40.
BARROUD, IV, 98.
BARTHÉLEMY, III, 270.
BASTIEN-GRANTHILLE, III, 297.
BATTOU, IV, 155.
BAUCHE, II, 248.
BAUDON, I, 181.
BAUDRILLART, II, 151.
BAUER, II, 319. — IV, 290.
BAYEUX-DUMESNIL, IV, 195, 196.
BAZAINE, IV, 126.
BAZIN, IV, 319.
- BEAUCÉ, I, 266, 279.
BEBEL, IV, 49.
BEAUFORT (comte de), I, 259. —
II, 62, 313.
BEAQUESNE, I, 155.
BÉCOURT (l'abbé), I, 355.
BELGRAND, II, 182.
BELLAMY, I, 395.
BENGY (le Père de), I, 71, 304,
316.
BENJAMINE (la Mère), I, 145.
BENN, I, 154, 161, 168.
BENOIST (l'abbé), I, 305.
BENOIST (Théodore), II, 83, 93.
BÉNOT (Victor), I, 134, 314. — II,
118, 119, 134, 144, 147, 150.
— III, 91, 266.
BENQUE (de), III, 119, 122, 170,
192, 201, 205, 230, 240, 250,
282.
BERGERET (Henry-Jules-Marius), I,
24, 35, 159, 312. — II, 27, 49,
68, 110, 128-155, 158-150, 174,
197. — III, 11, 75, 133. — IV,
12, 15, 45, 48, 65, 283, 357.
BERMOND (Louis), I, 394.
BERNARD, III, 114, 116, 122, 124,
128, 159, 184, 228, 251, 255,
274, 362.
BERNARD (Alfred), III, 266.
BERNARD DE SEIGNEURANS, I, 343.
BERSIER (le pasteur Eugène), I,
364.
BERSON, II, 269.
BERTHAUT (général), II, 262, 283.
— III, 88.
BERTHEMETZ, I, 249.
BERTHIER, I, 161.
BERTIN (Louis-Adolphe), II, 51.
BERTHAUDIN, III, 320, 353.
BERTON, II, 321. — IV, 312.
BERTRAND, I, 215.
BERUNIAU, IV, 63.
BEUGNOT (l'abbé), I, 157.
BESLAY (Charles-Victor), I, 158,
178, 181. — II, 150. — III,

- 111, 162, 167-170, 171-183, 184, 188-198, 199, 203, 208, 216-220, 227, 231-238, 240-246, 247-252, 257, 259, 263, 275, 289-292, 361. — IV, 31, 58, 557.
- BIANCHARDINI (Jean-Valère), I, 594.
- BIENFAIT, IV, 350.
- BILLIORAY (Alfred-Édouard), I, 182, 297. — II, 50, 306, 310, 354. — III, 150, 209, 217. — IV, 28, 31, 40, 45, 75, 84, 86, 90, 150, 171, 277, 357.
- BISMARCK (de), I, 13, 27. — III, 160. — IV, 15.
- BISSON (du), I, 36. — II, 49. — III, 134, 146. — IV, 11, 95, 97, 98.
- BLANC (Louis), II, 34.
- BLANCHET, dit *Pourville*, III, 163. — IV, 5, 10, 11, 365.
- BLANCHON, I, 395.
- BLANQUI (Auguste-Louis), I, 6, 12, 22, 47, 50, 162, 252, 379, 381, 382. — II, 64, 66. — III, 161. — IV, 290, 358.
- BLOCK, III, 59, 40, 45.
- BLONDEAU (l'abbé), I, 66. — II, 51.
- BOCHARD, I, 121.
- BOCQUIN (fille), II, 93.
- BODIN (Jean-Philippe), I, 594.
- BOIN, dit *Bobèche*, I, 210, 215, 218, 224.
- BOIRON, III, 18, 20-22, 38, 317, 329, 352, 355.
- BOISON, IV, 47.
- BOISSEAU, III, 21, 329.
- BOISSON, II, 69.
- BOITEUX, III, 274.
- BONAPARTE (Pierre), IV, 124.
- BONJEAN, I, 15, 15, 45, 65-71, 112, 251, 255, 258, 253, 261, 265, 267-274, 371. — II, 49, 300.
- BONNARD, I, 236, 239. — II, 99.
- BONNEFOY, IV, 98.
- BONNET (A.), IV, 47.
- BONNET (l'abbé), I, 372.
- BONNIN, dit *Volpénil*, III, 165. — Voyez VOLPÉNIL.
- BONTEMPS (Paul), IV, 81, 82.
- BONVALET, II, 13, 32.
- BOREL (général), I, 404. — II, 261.
- BORME, IV, 226.
- BORNIEWSKI, II, 306.
- BOSSUET (école), IV, 126.
- BOUDIN, I, 189. — II, 49.
- BOUDIN (Étienne), II, 107-110, 115, 120, 121, 134, 138-140, 142-147. — IV, 298.
- BOUGEARD (Alphonse), III, 162.
- BOUILLY, II, 318, 324.
- BOUIT, I, 182. — III, 356. — IV, 96, 98.
- BOULLENGER, IV, 98.
- BOURARD (le Père), I, 219.
- BOURBONNE, III, 102.
- BOURCELET (madame), III, 332.
- BOURDON, IV, 24.
- BOURGEAT, III, 26, 35.
- BOURGEOIS (Pierre), IV, 281.
- BOURGET, II, 238.
- BOURGOIN (Louis-Jules), IV, 25.
- BOURGUIGNON, I, 279, 306, 321, 325.
- BOURSIER, II, 150, 151. — III, 229, 265-267.
- BOUSQUET (le Père), IV, 206.
- BOUTELLIER, IV, 356.
- BOUZON (Jean-François-Auguste), I, 150, 157, 162, 164, 394.
- BOVES (Gaston de), III, 279.
- BRAMTOT, III, 114.
- BRANDREITH, I, 246, 386.
- BRAQUOND (Pierre), I, 62, 100, 104, 110, 112.
- BRAQUOND (madame), I, 65, 229, 234.
- BRÉA (général de), IV, 66.
- BRELAY (E.), IV, 356.
- BRÉMANT, I, 225.
- BRESCHÉ, III, 52.
- BRESSLER, II, 248.

BRESSON, I, 109.
 BRETEUIL (baron de), II, 105.
 BRETON (Nicolas), I, 594.
 BRETTE, III, 146.
 BREUILLÉ, II, 78. — IV, 512.
 BRIANT (Clovis), I, 245, 246, 525, 529.
 BRIDEAU, II, 521. — IV, 140.
 BRIN, IV, 98.
 BRIOSNE, IV, 50, 556.
 BRISSAC (Henri), I, 256, 297. — II, 156. — III, 72.
 BRISET (Charles-Antoine), II, 64. — IV, 67.
 BRIVES, II, 156, 157.
 BROUARDEL, IV, 212.
 BRUAT (amiral), I, 359. — II, 171, 273. — III, 99, 105.
 BRUNEL (Paul-Magloire-Antoine), I, 55. — II, 22-24, 508. — III, 76, 91, 512, 519, 521, 523-527, 555, 558, 547-555. — IV, 71, 252, 290, 505, 558.
 BRUNIÈRE DE MÉDICIS (la), I, 150, 155, 155, 159, 144, 147.
 BRUYÈRE (La), II, 214.
 BURNSIDE, I, 17.
 BUSQUANT, I, 220.
 BUSSIÈRE (de), III, 217.
 BUTIN, IV, 84.

C

CABET (Paul), II, 559, 548.
 CAGNY, II, 251.
 CAMBIS (comte de), II, 205-205.
 CAMÉLINAT, II, 519. — III, 51, 216-218, 245. — IV, 122.
 CANTREL, I, 258.
 CAPDEVILLE (Léon), I, 150, 157, 162, 164, 594.
 CAPELUCHE, IV, 7.
 CAPTIER (le Père), I, 211, 219.
 CARETTA, I, 181.
 CARIA (Léopold), II, 75, 512-526. — IV, 251

CARIA (Octave), II, 512-516.
 CARLOTTI (Xavier), I, 594.
 CARNÉ, IV, 512.
 CARNET, II, 525.
 CARRÉ (l'abbé), I, 402.
 CARTIER, II, 90.
 CASANOVA, I, 91.
 CASSE (Sixte). — Voyez HENRY (Fortuné).
 CASTEL, III, 24.
 CASTIONI, IV, 13.
 CATTELAÏN (Philippe-Auguste), I, 140, 207.
 CAUBERT (le Père), I, 255, 252, 304.
 CAULLET (Augustin-Nicolas), I, 180, 189, 194, 196-200, 202-206.
 CAYOL, I, 175, 179, 180, 194, 199, 228.
 CAZALIS, III, 8, 48, 95, 96, 524, 527, 550.
 CH... (A.), II, 256-259.
 CHABANNE (Henri), dit *Noble-Cœur*, II, 253.
 CHALAIN (Louis-Désiré), I, 205. — IV, 15, 167, 558.
 CHAMPEAUX (M. de), III, 6, 56, 101, 527.
 CHAMPY (Henri-Louis), II, 511. — III, 55. — IV, 558.
 CHANZY (général), I, 172-186. — II, 49. — III, 178, 240. — IV, 164, 279.
 CHAPITEL, I, 74. — III, 53.
 CHAPUIS (Georges), 594.
 CHARDON (Jean-Baptiste), I, 194. — II, 508. — III, 24, 25, 51. — IV, 558.
 CHATAGNERET (le Père), I, 219.
 CHATEAU, IV, 98.
 CHATEL (François-Julien), IV, 19.
 CHATELAIN, IV, 290.
 CHAUDEY (Gustave), I, 74, 158-164. — III, 178, 242.
 CHAUDEY (madame), I, 160, 165.

- CHAULIEU, I, 535.
 CHAZAL (Léon), II, 155. — III, 114, 119-124, 128, 156, 147, 192, 195, 197, 250, 250, 277-282.
 CHEMINAL, I, 219.
 CHENU (le docteur), III, 43.
 CHÉRON, IV, 556.
 CHEVALLIER, III, 44.
 CHEVREAU (Henri), IV, 57.
 CHEVRIAUX, I, 255, 503, 557.
 CHIGI (Mgr), I, 566, 576, 578, 582.
 CHOTET, III, 177.
 CHOUANARD frères, III, 544.
 CHOUTEAU (Henri-Louis), I, 65. — II, 50. — IV, 11, 98.
 CHRÉTIEN, I, 166.
 CISSEY (général de), I, 200. — II, 275. — III, 254.
 CLAPIER (général), III, 65, 66, 106.
 CLAUDE, I, 157, 186, 192, 205. — II, 49.
 CLAYIER, I, 119. — II, 522. — IV, 204, 208.
 CLÉMENT (Hippolyte-Adolphe), III, 208. — IV, 51, 358.
 CLÉMENTEAU, II, 52.
 CLÉMENT, I, 154, 155, 161-168.
 CLÉMENT (Jean-Baptiste), I, 297. — II, 69, 189, 507. — IV, 21, 66, 83, 84, 512, 515-518, 558.
 CLÉMENT (Jean-Victor), III, 209, 247. — IV, 51, 58, 559.
 CLÉMENT (Léopold-Émile), III, 165, 241. — IV, 275, 358.
 CLERC (le Père), I, 71, 265, 267, 270, 274. — II, 500.
 CLINCHANT (général), II, 272, 282. — III, 75, 83, 254.
 CLUSERET (Gustave-Paul), I, 567, 572. — II, 68, 152, 228, 255, 277, 291, 297, 518. — III, 19, 26. — IV, 12, 30, 40, 45, 48, 78, 90, 150, 295, 504, 513, 559.
 CŒVILLE, II, 517, 525.
 COGNET (Henri), III, 26, 27, 54, 45-48.
 COLLET, I, 295. — II, 75, 519.
 COLOMBANI (Fabien), I, 594.
 COLOMBEL (le docteur), I, 556.
 COLOMBI fils, III, 544.
 COMBATZ (Lucien), IV, 9.
 COMTE, I, 172.
 CONDEVILLE (Charles-Louis-Benoît), I, 594.
 COOK (le pasteur Émile), I, 564.
 CORBIN (Ch.), IV, 87.
 CORBON, II, 253.
 CORÉ, I, 61-65, 70, 229, 257, 240.
 CORÉ (madame), I, 65, 254.
 COSMACK (le docteur John-Rose), I, 564.
 CORTÈS (Gustave), dit *Auguste Gaillard*, II, 251.
 COTRAULT (le Père), I, 212, 216, 219.
 COUPEY (Alphonse), II, 115, 258.
 COURANT, IV, 212, 215.
 COURBET (Gustave), I, 154. — II, 155, 181-190, 208, 211. — III, 162, 208. — IV, 51, 52, 277, 296, 359.
 COURNET (Frédéric-Étienne), I, 12, 53, 297. — II, 4, 78, 259, 507, 521. — III, 18, 28, 54, 257. — IV, 22, 78, 88, 170, 288, 512, 559.
 COURNET (J.), III, 546.
 COUSIN (Pierre-Baptiste), I, 594.
 COUTANT (Jules), II, 268.
 CREMER (général), I, 176, 177, 180, 185. — II, 214. — IV, 8, 11.
 CRÉMIEUX (Gaston), I, 20, 264.
 CRÉPIEUX, IV, 156.
 CRESSON, I, 27.
 CROCCICCHIA, I, 181, 189.
 CROSNIER, I, 272.
 CRÈZES (l'abbé), I, 71, 250, 257, 240.
 CRUCHON, II, 526. — III, 45, 529.

- CUÉNOT, I, 400.
 CUVIER, III, 118, 180.
- D**
- DACOSTA (Ch.), IV, 312.
 DACOSTA (Gaston), I, 73, 237, 238.
 — II, 120.
 DACUERRE (général), I, 165, 168, 176.
 DALIVOUST, I, 308.
 DALLEMACNE, III, 539.
 DALOU, II, 154, 157, 160, 161
 DALSÈME (A.-J.), II, 193, 260.
 DAMAREY, II, 155.
 DAMES-BLANCHES (les), I, 145, 146.
 — IV, 204.
 DANIELLI, I, 181.
 DANIZEWSKI, II, 306.
 DANTON, I, 14, 370. — IV, 191.
 DARBOY (Mgr), I, 71, 229, 231, 232, 235, 238, 255, 261, 263, 267, 268, 274, 275, 365, 378, 379, 584. — II, 500.
 DARCEL, II, 557.
 DARDELLE (Alexis), II, 105-106, 115, 120, 126, 154, 155, 141, 144, 146, 322. — IV, 128, 178, 298, 315, 318.
 DAVID (Adrien-François), IV, 240.
 DAVILLIER (Henri), III, 170, 204, 206, 218, 242, 276, 305, 367.
 DAUDEL, I, 228.
 DAUDET (Alphonse), I, 18.
 DECAMP (Louis-Benoni), II, 85-95.
 DECAMPS (Baptiste), IV, 559.
 DÉCOT (Alexandre), IV, 225.
 DECOUPPET (le pasteur A.), I, 564.
 DECOUVRANT (Paul), I, 74, 95. — III, 24, 53.
 DEFRESNE, IV, 212, 215.
 DEGOUZÉ, IV, 169.
 DECUERRY, I, 71, 232, 235, 238, 253, 255, 263, 267, 274, 571. — II, 500, 525. — IV, 155.
 DELABORDE (J.-P.), IV, 144.
 DELAHAYE, II, 322.
 DELAMBRE, II, 165, 165, 171. — III, 279.
 DELANOUE, IV, 81.
 DELARUE, III, 344.
 DELARUE, IV, 212, 215.
 DELESCLUZE (Louis-Charles), I, 12, 79, 159, 160, 196, 259, 288, 289, 291, 295-299, 391. — II, 41, 47, 70, 77, 102, 152, 141, 148, 252, 245, 283, 290, 524, 553. — III, 47, 50, 161, 191, 227, 256, 253, 255, 264, 361. — IV, 16, 22, 39, 41, 69, 70, 75, 76, 78, 87, 91, 95, 100, 144, 156; 236, 256, 290, 359.
 DELHORME (le Père), I, 219.
 DELLÈS, IV, 312.
 DELMAS, II, 16.
 DEMAY (Antoine-Mathieu), IV, 359.
 DEMAZES, I, 206.
 DENIEL, II, 326.
 DENIÈRE, III, 145, 181, 185, 201, 206, 218, 242, 276, 281, 505, 567.
 DENNEVILLE, II, 248.
 DERESTE (Auguste), I, 502, 506.
 DEREURE (Simon), I, 297. — II, 102, 307. — III, 356. — IV, 72, 80, 87, 288, 559.
 DEROUILLA (A.), IV, 312.
 DERROJA (général), III, 105, 104.
 DESCAMPS, II, 310.
 DESCHAIS, IV, 133.
 DESJARDINS (madame), III, 531.
 DESMARAIS, III, 217.
 DESMAREST (E.), II, 19, 52. — IV, 356.
 DESMOULINS (Camille), III, 160.
 DEVARENNES, I, 508.
 DEVAUX, IV, 149.
 DEVILLE, I, 116, 120, 124, 128.
 DEZ (le pasteur A.), I, 364.
 DHOMBRES (le pasteur Ernest), I, 364.

DINTROZ, I, 219.
 DIONNE (de), II, 172.
 DODIEAU, I, 189. — II, 49.
 DOMALAIN, II, 127.
 DOMBROWSKI, I, 89, 91. — II, 102, 132, 198, 244, 254, 261, 266, 290. — III, 46, 67, 158, 263. — IV, 47, 87, 90, 201, 274.
 DOSMONT ET DEMORE frères, III, 199.
 DOUAY (général Félix), II, 165, 176, 261-275. — III, 65-67, 83, 97, 254, 271, 273, 274, 362.
 DOUBLET (Léon-Firmin), I, 394.
 DREVET, IV, 98.
 DUBAIL (René), II, 12, 23, 29, 31, 52. — III, 142.
 DUBOIS, IV, 158-160.
 DUBOST (Antonin), I, 119.
 DUCAMP (Alphonse), I, 46, 182. — IV, 98.
 DU CAMP (Maxime), I, 46. — III, 328. — IV, 343.
 DUCATEL, I, 91. — II, 253-272, 355. — III, 68.
 DUCAUZÉ DE NAZELLES, I, 172, 174, 183. — II, 49.
 DUCLERC (Eugène), III, 185.
 DUCOUBRAY (le Père), I, 71, 263, 267, 270, 274. — II, 500.
 DUCOUX, I, 284.
 DUCROS (Jean-Louis), I, 394.
 DUCROT (général), I, 6. — II, 41. — IV, 69, 126, 248.
 DUFAURE, I, 117. — IV, 133.
 DUFRAYER, I, 350.
 DUGUÉ, IV, 212, 215.
 DUPONT, I, 355.
 DUPONT (Auguste-Augustin-Jean-Martial), I, 136. — II, 244. — III, 161. — IV, 13, 68, 140, 360.
 DUPONT (Clovis), IV, 243, 360.
 DUPONT (Louis), III, 268.
 DUPOUX, IV, 212, 215.
 DUPRAT, I, 225.

DUPRÉ (Augustin), I, 394.
 DUPUIS, III, 104.
 DURAND, II, 307.
 DURAND, III, 352.
 DURAND (Gustave-Paul-Emile), III, 155, 166, 240, 246, 248.
 DURAND (Jacques-Louis), III, 145, 201, 206, 242, 276, 305, 360, 368.
 DURASSIER (Auguste), III, 25, 26, 29, 31, 34, 41-43, 98, 335, 346.
 DURLIN, I, 67, 115, 122-125.
 DUVAL (Émile), I, 15, 35, 57, 44, 51, 63, 69, 74, 154, 175, 177, 182, 187, 228. — II, 22, 51. — III, 11, 15, 24-26, 28, 185. — IV, 3, 5, 12, 164, 274, 287, 360.

E

ENTRAIGUES (M. d'), I, 194. — IV, 120.
 ÉPILLY (Marceline), IV, 154.
 ESTOILE (I'), I, 287.
 ÉTIENNE, IV, 256.
 EUDES (Émile-François-Désiré), I, 6, 35, 238, 239, 264, 312, 358. — II, 22, 65-71, 73-80, 85-91, 93, 99, 245, 308, 514-526, 554. — III, 11, 15, 42, 161, 235, 249, 253, 261, 264, 265. — IV, 5, 18, 67, 70, 72, 84, 171, 211, 232, 251, 290, 312, 360.
 EUDES (madame), I, 297. — II, 71-80, 90, 317-326.
 ÈVE, I, 226.
 ÈVE (madame), I, 231.
 EYRARD, I, 336.
 EYRAUD, IV, 156.

F

FABRE, IV, 5, 96, 98.
 FABRE (Paul), I, 67, 253.

- FABRICE (général), I, 375. — IV, 146-148.
- FAISANT, IV, 151.
- FALTOT (Nicolas-Dominique), I, 55. — IV, 5, 267-270.
- FARON (général), III, 43, 105, 105.
- FAUCONNIER, III, 95, 520, 521, 529, 552, 556-558.
- FAVRE (François), II, 52. — IV, 229.
- FAVRE (Jules), I, 4, 11, 13, 117, 202. — II, 5. — IV, 37, 125, 126.
- FAILLET (E.), III, 155.
- FENOULLAT, dit *Philippe*, IV, 85, 203-205.
- FÉRAUD, III, 279.
- FÈRE, III, 201, 206, 242, 276, 505, 567.
- FÉRENT, III, 217.
- FERRÉ (Théophile-Charles-Gilles), I, 15, 46, 55-58, 70, 74, 75, 87, 95, 98, 100, 105, 120, 125, 126, 152, 197, 207, 229, 258, 259, 276, 295, 520, 525, 527, 528, 555, 554, 555, 584. — II, 69, 141, 159, 197, 216, 245, 505, 515, 524. — III, 28, 161, 226, 257, 264. — IV, 4, 45, 68, 78, 106, 110, 158, 167, 179, 185, 227, 255, 275, 287, 288, 289, 560.
- FERRY (E.), IV, 556.
- FERSEN (comte de), IV, 4.
- FESNEAU, IV, 295.
- FILIPPI, III, 120.
- FINCK, I, 181.
- FISCHE (le pasteur G.), I, 364.
- FLOQUET, II, 52.
- FLORENT, III, 177.
- FLORENS (Gustave), I, 15, 57, 75, 152. — II, 216. — III, 185. — IV, 287, 290, 360.
- FONTAINE, I, 114.
- FONTAINE (madame), III, 525, 537.
- FONTAINE (Jules), II, 114, 122. — III, 50, 51, 235, 528. — IV, 119-151, 288.
- FONVIELLE (Wilfrid de), II, 51. — IV, 14, 97.
- FORBES (le pasteur Édouard), I, 364.
- FORSANS-VEYSSET (madame), I, 87.
- FORTUNÉ (Henry), II, 511. — IV, 65.
- FOUET (Eugène), I, 86, 100, 104.
- FOUGERET, IV, 98.
- FOULD (madame Gustave), II, 199.
- FOUQUET, III, 270.
- FOURNIER, III, 217.
- FOURIER (G.), I, 140.
- FOURIER (J.), IV, 127.
- FRADET, I, 256.
- FRANÇOIS (Jean-Baptiste-Isidore), I, 244, 251, 262-269, 272, 275-282, 501, 506, 525, 527, 555, 554, 557, 546, 404.
- FRANKEL (Léon), I, 297. — II, 104. — IV, 20, 40, 58, 178, 560.
- FRANQUEVILLE (de), III, 64.
- FRAPOLLI (Luigi), II, 260.
- FRUNEAU, IV, 556.
- FURLEY (John), II, 49.

G

- GABLIN, III, 6-10, 15-19, 49-59, 71-75, 90, 94-98, 107, 520, 525-528.
- GAILLARD, III, 105.
- GAILLARD (colonel), IV, 228.
- GAILLARD (Napoléon), II, 229-255, 298. — III, 58, 68, 71, 77. — IV, 220.
- GALBRUN, I, 109.
- GALLIFFET (marquis de), IV, 119.
- GALLIGANO, II, 506.
- GALLY, II, 116.
- GAMBON (Ferdinand), I, 46, 258. — II, 77, 511, 554. — III, 256. — IV, 84, 171, 252, 288, 295, 561.

- GANDIER, IV, 98.
 GANDIL (général), II, 263, 269.
 GANIER D'ABIN, II, 6, 50. — IV, 93, 97.
 GARAUDET (Jacques), I, 394.
 GARIBALDI (Menotti), IV, 11, 30.
 GARNIER, II, 356. — III, 279, 281.
 GARNIER, II, 269, 270. — III, 217.
 GARREAU (Maurice), I, 64, 72, 78, 86, 229, 233, 237, 259-244. — II, 99. — III, 356. IV, 288.
 GARREAUD, II, 128.
 GAUBERT (le pasteur P. G.), I, 364.
 GAUDEFRY (Arsène - Ferdinand), IV, 149.
 GAUDIN DE VILLAIN, I, 172, 174, 178. — II, 49.
 GAUGUÉLIN, I, 219.
 GAUSSERON (H.), IV, 312.
 GEANTY (Jean-Baptiste-Onésime), I, 122, 281-285, 306, 307, 313, 314, 394.
 GEGUEL (le pasteur Victor), I, 364.
 GELLY, I, 153.
 GELLY (madame), I, 134.
 GÉNIN, I, 115, 124, 128.
 GENTIL (Félix-Magloire), 158, 161, 163, 165, 168.
 GENTON, I, 43, 260, 262-266, 270, 275-278, 297.
 GEOFFROY, IV, 98.
 GEORGES ET C^{ie}, III, 344.
 GÉRARDIN (Charles-Émile), III, 50, 208. — IV, 361.
 GÉRARDIN (Eugène-François), III, 209. — IV, 361.
 GÉRARDOT, III, 93, 95, 312, 313, 233, 335, 336.
 GÉRESME (Jean-Baptiste-Hubert), IV, 31, 99, 361.
 GERMINET, III, 104.
 GÉROUDIER, IV, 13.
 GERSPACH, II, 171.
 GESNER RAFINA, II, 72.
 GESRAY (M.), II, 193.
 GIFFAULT (Émile - Magloire), IV, 235.
 GIRAULT, IV, 204, 208.
 GIRARDIN (Émile de), II, 246.
 GIRARDOT (Auguste-Adolphe), II, 144. — IV, 245.
 GLAIS-BIZOIN, I, 24. — II, 198, 209.
 GOIS (Émile), I, 295, 301, 306-308, 310. — II, 69, 75, 78, 313, 317-326. — IV, 288, 312.
 GOT (Edmond), IV, 107-110.
 GÜTTMANN, I, 279, 306.
 GOUIER, III, 150, 131. — IV, 98.
 GOULÉ (Albert), II, 78, 315, 321, 325. — IV, 12, 312.
 GOUPIL, IV, 356.
 GOURNAIS, III, 17, 35, 52.
 GRANDBOIS (Julien), II, 171.
 GRANDPIERRE (le pasteur), I, 364.
 GRANGER (E.), I, 6. — II, 64, 78, 320, 321, 323. — IV, 312.
 GRARD (séminariste), I, 336.
 GRATIEN, IV, 318.
 GRAVEL (madame), III, 333.
 GREFF, I, 272, 302, 304, 305.
 GREFFIER (Joseph), I, 93, 336. — III, 228. — IV, 288.
 GRÉLIER, I, 196. — II, 103, 122. — IV, 89, 98, 118, 201, 262.
 GREPPO, II, 32.
 GRILLIÈRES, I, 222.
 GRIVOT, II, 32.
 GROLARD, (J.), IV, 5, 10.
 GRÔMIER, IV, 283.
 GROS, I, 219.
 GROUSSET (Paschal), I, 24, 144. — II, 4, 307. — III, 12, 23, 33, 226, 297, 300. — IV, 17, 29, 31, 39, 40, 65, 90, 145-148, 222, 262, 273, 361.
 GUÉRIN, IV, 288.
 GUÉROULT, II, 15.
 GUERRIN (l'abbé), I, 303.
 GUILLARD, I, 340.

GUILLEMOIS (Louis), I, 512. — IV, 151-155.
 GUIZOT, II, 44.

H

HAMEL (Ernest), II, 85. — IV, 63.
 HAMON (l'abbé), IV, 186.
 HANSER, IV, 98.
 HAUSSMANN, IV, 57.
 HAUSSMANN (père), I, 230.
 HÉBERT, I, 49. — III, 162.
 HEINZE, II, 306.
 HÉLIGON, II, 12. — IV, 240, 317.
 HÉLOUIN (Joseph), I, 87.
 HENRION, I, 265, 279, 386.
 HENRY (Félix), I, 45.
 HENRY (Louis-Félix), II, 150.
 HENRY (Lucien), I, 31. — II, 51.
 — III, 45, 183. — IV, 6, 11, 12, 73, 97.
 HÉREAU (Jules), II, 154-156, 157, 160, 161, 355-352.
 HÉROLD, I, 350.
 HERTEMENT, II, 231.
 HERTZ, III, 64.
 HESSE (Philippe), I, 129, 159.
 HILDEY (Constant), III, 162.
 HINARD (Joseph), III, 266, 267.
 HŒDEL, IV, 527.
 HOFFMAN (colonel), J, 366, 579. — II, 286.
 HONORAT, IV, 152.
 HOTTINGUER, III, 147.
 HOULLON (l'abbé), I, 335.
 HOUZALOT, IV, 47, 98.
 HOVIUS, III, 167, 168.
 HUBERT-ARMAN, III, 252.
 HUGO (Victor), I, 5. — II, 192, 208.
 HUGUENOT (A.), IV, 312.
 HUMANN, III, 98-100, 326, 327, 358, 359, 342.
 HUMEERT (Alphonse), I, 160. — IV, 290.
 HUON DE KERNADEC, III, 104.

HUSSON, IV, 98.
 HUTZINGER, I, 89.

I

IBOS, IV, 288.
 ICARD (l'abbé), I, 191.
 IMBERT (Louis), IV, 152, 153.

J

JACLARD, II, 509. — IV, 288, 290.
 JACQUEMOT, III, 98.
 JAGUT, IV, 181.
 JANSOULÉ, III, 258.
 JAUD, IV, 140.
 JAUFFRET (C.), IV, 238.
 JAURÉGUIBERRY (amiral), III, 213.
 JEAN-JEAN, II, 153.
 JEANNERET (George), II, 149, 301.
 JECKER (Jean-Baptiste), I, 229, 258, 263, 274-283, 387. — II, 219, 304.
 JOFFRIN, II, 322.
 JOHANNARD (François-Auguste), I, 296. — IV, 66, 74, 87, 361, 368.
 JOINVILLE (prince de), II, 51, 52.
 JOLLIVET, I, 62-64, 161, 194.
 JOLY, IV, 288.
 JOSEPH, II, 52.
 JOSSELIN, III, 150, 356. — IV, 73.
 JOUANIN (E.), IV, 512.
 JOURDE (François), I, 35, 291, 296, 512, 350. — II, 12, 115, 120.
 — III, 111, 150-155, 140, 142, 145, 152-154, 165-166, 188-190, 196-202, 208-210, 217-221, 226, 254-259, 241-246, 248-255, 257, 293-501. — IV, 12, 39, 40, 45, 75, 79, 89, 129, 130, 152, 275, 361.
 JOUVENT (l'abbé), I, 251.
 JUIN, III, 9, 52, 317, 318, 558.
 JULAND, I, 295.
 JUNOT, III, 39.

K

KAHN, I, 68, 74.
 KAWESKI, II, 119, 134, 147, 150, 151.
 KELLER (Philippe), I, 394.
 KÉRATRY (de), III, 195.
 KIN, III, 177.
 KRANTZ, III, 63.
 KUHN (le pasteur Félix), I, 364.
 KOCH, II, 135-141.

L

LA..., II, 256-259.
 LA BÉDOLLIÈRE, III, 101.
 LABOURCEY (fille), II, 74, 75, 324.
 LACCORE (B.), IV, 97, 98.
 LACAÏLLE (Charles), II, 119.
 LA CÉCILIA, II, 260, 319. — IV, 87, 315.
 LACOMBE, II, 168-170, 176.
 LACORD, III, 177. — IV, 73, 97, 98.
 LACOSTE, III, 356.
 LACOZE, I, 395.
 LACROIX, I, 278.
 LADMIRALTY (général), II, 273, 281. — III, 254.
 LAGARDE, IV, 98.
 LAGARDE (l'abbé), I, 71, 232, 372, 379, 382.
 LAGIER, III, 359.
 LAGRANGE, I, 48.
 LAHERRÈRE, I, 181.
 LAINÉ (Adrien), III, 332.
 LALLA, III, 24.
 LALOË, I, 183, 189, 192, 198, 205.
 LA MARIOUSE (général), III, 103, 104.
 LAMAZOU (l'abbé), I, 400.
 LAMBERT (commandant), III, 100.
 LAMBERT (Alexandre), IV, 171, 263.
 LAMBERT (Gustave), I, 12.

LAMBERT (Isaï), II, 86.
 LAMBERT (madame), III, 320.
 LAMENNAIS, I, 42.
 LAMPÉRIÈRE, III, 217.
 LANDECK, II, 159. — III, 57.
 LANDOWSKI, III, 57, 58, 73. — IV, 112.
 LANGEVIN (Pierre-Camille), III, 209. — IV, 31, 361.
 LANGEY, I, 179.
 LANGLET, III, 9, 49, 49, 74, 317, 325, 330, 334-336.
 LANGLOIS, II, 3, 5. — IV, 315.
 LANGOURIAN (général de), I, 172, 174. — II, 49. — IV, 164.
 LAPERRIÈRE, I, 211.
 LAPIE, II, 321.
 LAPOINTE (Savinien), II, 252.
 LARGILLIÈRE (Joseph), I, 302, 305, 315.
 LA ROCHETULON (II. de), IV, 227.
 LA RONCIÈRE LE NOURRY (amiral), II, 56, 59.
 LAROQUE, IV, 47, 98.
 LASSALLE, I, 150.
 LASSASSIE, IV, 316.
 LA SERRE, I, 206.
 LATAPPY (Raymond-Émile), I, 312. — III, 18, 21-23, 25, 28, 29, 33-36, 39, 41, 46-49, 56, 58, 70-74, 317, 318, 324.
 LATOUR, I, 344.
 LAITEUX (docteur), III, 260, 261.
 LAURENT, I, 111.
 LAURENT, IV, 68.
 LAURENT (François), IV, 155.
 LAURENT (madame), III, 322, 331.
 LAVALETTE, I, 182. — III, 240. — IV, 98.
 LAVEAUCOUPET (général), III, 284, 286.
 LE BEAU (Émile), I, 78. — IV, 24.
 LE BRETON, II, 16, 17.
 LECLERC (général), IV, 60, 61.
 LECŒUR, I, 182.
 LÉCOLLE, I, 78, 104.

- LECOMTE (général), I, 27, 34, 36.
— III, 122.
- LECOUR, I, 68, 115.
- LEDROIT (Charles), IV, 28, 150, 362.
- LEDRU-ROLLIN, I, 12.
- LEDRIX, II, 314, 315, 321, 323, 326. — IV, 312.
- LE DUC (Charles), III, 31, 33, 34.
- LEFÉBURE, I, 175, 176, 179, 180.
- LEFÈVRE-RONCIER, I, 12, 297. — III, 82. — IV, 263.
- LEFÈVRE, III, 25.
- LEFÈVRE, IV, 356.
- LE FLÔ (général), II, 317.
- LEFRANÇAIS (Gustave-Adolphe), I, 114. — III, 11, 171, 208, 217, 299. — IV, 13, 18, 27, 28, 31, 41, 56, 58, 150, 290, 298, 362.
- LÉGALITÉ, II, 248.
- LEGRAND DU SAULLE, I, 69.
- LELU, IV, 151.
- LEMAÎTRE, II, 120.
- LE MOUSSU (Benjamin-Constant), I, 39. — III, 227-233. — IV, 171, 189, 290, 350.
- LENÔIRE, IV, 204.
- LÉONARD, I, 163.
- LÉONCE, IV, 312.
- LEPOIDE (le pasteur de), I, 364.
- LEROUДИER, I, 142.
- LEROUX (Pierre), IV, 28.
- LE ROY (Albert), IV, 356.
- LE ROY DE MÉRICOURT (docteur), III, 8, 48, 70, 82.
- LESACHÉ (Alfred), III, 267-271.
- LE SAGE, III, 7, 19, 49, 52, 58, 71-74, 91, 96, 322, 329, 338.
- LE SAGE (madame), III, 98.
- LESENNE (M^e), III, 327, 331, 334, 337, 339-341.
- LETAILLEUR, IV, 315.
- LEUILLIER (L.-A.), III, 265.
- LEVÈQUE, IV, 98.
- LEVRAUD (Edmond), I, 12, 102, 121, 136, 377. — IV, 121, 290.
- L'HÉRILLER (général), III, 255, 274, 275, 362.
- LHULLIER, IV, 312.
- LINET (Robert), I, 271.
- LILOVILLE (Albert), II, 340, 349.
- LISA (de), III, 194, 203, 208, 301.
- LISBONNE (Maxime), I, 297. — II, 260. — IV, 142, 236.
- LISSAGARAY, I, 20, 92, 208, 276, 291. — II, 90, 149, 209, 290, 301. — III, 161, 226, 300. — IV, 90, 167, 302.
- LOBERT, III, 316.
- LOCHNER (colonel de), I, 359-362. — II, 288.
- LOCKROY, II, 4, 32.
- LOISEAU-PINSON, IV, 356.
- LONGLAS (Alphonse), IV, 362.
- LONGUET (Ch.), II, 52, 308, 316, 317. — III, 208. — IV, 38, 69, 170, 362.
- LOUVET (Eugène), III, 273.
- LOUVET (Victorine-Louise, madame Eudes), I, 194. — II, 71.
- LOUVRIER (l'abbé), I, 372.
- LOYER (Jules), III, 332.
- LUCIPIA, I, 211, 212. — III, 177.
- LULLIER (Charles), I, 37, 62, 77, 176, 178. — III, 17. — IV, 24, 93-95.
- LUTZ, IV, 218.
- LUZEAU, I, 181.
- LYAZ (Jean-Ambroise), IV, 209.
- LYONS (lord), I, 144.

M

- M... (Bernard), IV, 116.
- MACHU (Aurore), III, 81, 84, 87, 347.
- MAC KEAN, I, 367, 368, 373, 381, 382, 384.
- MAC MAHON (maréchal), I, 404. — II, 172. — III, 65, 66, 295. — IV, 69, 126.

- MADEUF (Louis), II, 105, 106, 115, 122, 154, 141, 145-147.
 MAGDONEL, IV, 259.
 MAGNE, III, 193.
 MAHÉ (docteur), III, 8, 48, 52, 59, 70, 74, 82, 88-91, 95, 96, 107, 319, 324, 551.
 MAILLOT, IV, 550.
 MAISONNET (veuve), III, 344.
 MAÎTRE (Gustave), III, 258.
 MAJEWSKI (l'abbé), IV, 208.
 MALAPERT, IV, 65.
 MALLAT, II, 270.
 MALLET, II, 312. — IV, 512.
 MALLET, III, 145, 212.
 MALON (Benoît), II, 501. — III, 208, 257. — IV, 266, 301, 562.
 MANERINA, III, 10, 52, 53, 535.
 MANGIN, IV, 66.
 MANNONI (Jean-Thomas), I, 594.
 MARAT, I, 59.
 MARCE, I, 219.
 MARCEAL, IV, 47, 98.
 MARCHAIS (fille), II, 86, 88, 92, 95.
 MARCHETTI (Charles-François), I, 594.
 MARÉCHAL, IV, 98.
 MARÉCHAL (madame), III, 321.
 MARGUERITE (Jean), I, 594.
 MARGUERITES, IV, 512.
 MARIE-ÉLÉONORE (sœur), I, 150, 157.
 MARIE-JOSEPH (sœurs de), I, 61, 150, 156.
 MARIGOT, III, 186, 187, 229. — IV, 256.
 MARLY, IV, 550.
 MARMOTTAN, IV, 556.
 MAROTEAU (Gustave), I, 570 — 190, 294, 551.
 MARSAUD, III, 119, 122, 152, 192, 194, 200, 230-239, 249, 276, 282, 290, 291.
 MARSY (l'abbé de), I, 255, 261, 556.
 MARTELET (Jules), II, 310. — IV, 562.
 MARTIMPRESZ (général de), I, 69.
 MARTIAL, II, 247.
 MARTIN, I, 52.
 MARTIN (Amable-François), II, 111.
 MARTIN (Constant), II, 111, 512, 515. — IV, 512.
 MARTIN (Ernest-Émile), II, 111.
 MARTIN (Jean-Baptiste), II, 111, 120.
 MARTIN DU NORD, IV, 123.
 MARTINEL, I, 277.
 MARTY (Jean-Antoine-Casimir), I, 594.
 MASSON (femme), II, 86, 88, 93.
 MAST, IV, 556.
 MATHIEU, I, 90. — II, 102. — IV, 202.
 MATHIEU, IV, 157.
 MATHILDE (princesse), IV, 124.
 MATILLON (Ludovic), III, 22, 77, 85, 85, 86, 91-94, 511-545.
 MATTER (le pasteur), I, 564.
 MAUJEAN, II, 522. — IV, 315.
 MAY (Élie), II, 318, 523. — IV, 140.
 MAYER (Simon), II, 206. — IV, 65.
 MAZZINI, II, 45.
 MÉGY, I, 264-272, 297. — II, 65, 76, 81, 85, 85, 87-89, 91, 93. — III, 42. — IV, 67, 288, 290.
 MELLET (Léo), I, 172, 175, 211, 215, 214. — II, 17, 245. — III, 50, 208. — IV, 58, 66, 80-82, 84, 87, 150, 157, 290, 562.
 MEISSONNIER (Gustave), IV, 81, 82.
 MEKARSKI (Jules-Charles), II, 246-248.
 MÉLINE, III, 156. — IV, 556.
 MELLIER, I, 250.
 MÉNAN (Marie), III, 81, 84, 87, 547.
 MÉPHISTO, I, 150-155, 144, 147.
 MERCIER, III, 102.
 MERLET, IV, 268.

- MERIEUX (Édouard), III, 156.
MICHEL (Auguste), III, 275.
MICHEL (George), I, 140.
MICHEL (Henri-Louis), I, 102.
MICHEL (Jules-Alfred), I, 102.
MICHEL (Louis-Pierre), I, 102.
MICHEL (Xavier), I, 102.
MIEZECAGE (Pierre), IV, 151.
MIGNOT, III, 119, 122, 128, 155-156, 151-154, 166, 188, 192, 197, 216, 221-225, 250, 245-246, 248, 250, 264, 282.
MILLES CAMPS, III, 145, 201, 206, 505, 567.
MILLET, IV, 98.
MILLIÈRE (Jean-Baptiste), I, 200-205, 217. — II, 245. — III, 221. — IV, 22, 42, 275, 290.
MILLOTTE (Louis - Ferdinand), I, 594.
MINCK (Paul), II, 246.
MINOT, II, 112, 154-157.
MIOT (Jules), I, 145, 297. — III, 208, — IV, 51, 72, 89, 562.
MIRAULT (Charles), III, 50. — IV, 122.
MIRIBIEL, IV, 248.
MOILIN (Tony), IV, 288.
MOIRÉ (Frédéric-Joseph), III, 55.
MOLÉON (l'abbé), I, 45, 72.
MONGENOT (François - Eugène), I, 594.
MONGIN, II, 521.
MONOD (le pasteur Guillaume), I, 251, 564.
MONTAGUT, I, 15.
MONTAIGNE, II, 215.
MONTANDON (le pasteur A.-L.), I, 564.
MONTAUDON (général), IV, 61.
MONTELS (colonel), IV, 268.
MONVALLE, I, 189.
MOREAU (Armand), II, 515, 521, 522. — IV, 512.
MOREAU (Édouard), II, 12, 258. — IV, 12, 95-105, 250, 251, 540-545.
MOREAU (Émile), II, 516.
MOREAU (Hégésippe), II, 124.
MORICEAU ET FILS, III, 544.
MORIN, I, 187.
MORIN (Frédéric), II, 215.
MORINEAU (A. de), I, 590.
MORTIER (Henry-Joseph), II, 512, 516, 521, 525. — III, 150. — IV, 28, 69, 170, 185, 512, 562.
MOTTU, II, 52.
MOUSSIÉ (Joseph), I, 594.
MOUNIER, I, 552.
MOUSSETTE, IV, 145.
MOUTON (Pierre-Charles), I, 15, 159, 145-146, 227-251, 254, 244.
MOYE, III, 100.
MÜLLER (femme), I, 90.
MURAT, III, 217.
MURAT (André), II, 15.
MURAT (Jean-Mineur), II, 119.
MURAT (prince), IV, 126.
MURE-ROBINEAU (le pasteur), 564.
- N**
- NAPIAS-PIQUET, III, 229. — IV, 290.
NAVARRÉ, IV, 98.
NAZE, II, 526.
NOBILING, IV, 527.
NODIER (Ch.), IV, 167.
NOÉ (Ovide), IV, 151.
NOISAY, III, 97, 535, 559.
NOUBRIT, IV, 66.
- O**
- OKOLOWICZ, II, 506. — III, 41. — IV, 47.
OLIVANT (le Père), I, 252, 255, 505.
OLLIVIER (A.), IV, 115.
OLLIVIER (Jean-Marie), I, 44.
OPPENHEIM (Joseph), I, 119.

OLDRINI (A.), II, 319. — IV, 312.
 OSTYN (François-Charles-Auguste),
 III, 208. — IV, 363.
 OTHON, II, 109.
 OUDET, I, 297. — IV, 28
 OUDINOT, II, 155, 156.

P

PACOTTE (Dominique), I, 150, 157.
 162, 164, 394.
 PAIN (Olivier), III, 298.
 PAIVA (de), II, 261.
 PAPAVOINE (fille), II, 86, 88, 93.
 PAPRAY, IV, 75.
 PARADIS, III, 50.
 PARENT (Hippolyte), I, 312-314,
 319. — III, 286. — IV, 140,
 258, 249.
 PARENT (Ulysse), IV, 196, 274,
 356.
 PARISEL (François-Louis), II, 308
 — III, 361. — IV, 20, 37, 45,
 84, 150, 218-223, 227, 230, 363.
 PASQUIER, I, 249, 333.
 PASQUIER (docteur), I, 37. — II,
 49, 59. — III, 11.
 PATRIS, IV, 98.
 PAUL (Joseph), III, 59.
 PAUL (Laurent-Marie), I, 395.
 PAULY (Jacques), I, 395.
 PAUMIER (le pasteur H.), I, 364.
 PAVILLON, IV, 268.
 PÉAN, III, 270.
 PEAUCELLIER, III, 277, 278, 281.
 PÉCHOUTRE, II, 253.
 PÉLICOT, II, 81.
 PÈNE (Henri de), III, 147.
 PEPIN, III, 288.
 PERDREAUX, III, 556.
 PERETTI, I, 192, 198.
 PERRACHON, III, 217.
 PERRICHON, II, 115.
 PESSUNC, II, 59.
 PETIT, I, 356.
 PETIT (Auguste), II, 248.

PETIT (Germain), I, 219.
 PEUCHOT, III, 40, 45, 46, 223.
 PEYROUTON, IV, 287.
 PEYRUSSET (Auguste), III, 22, 34,
 35, 312, 335.
 PHILIBERT, IV, 155, 156.
 PHILIPPE (Jean-Louis), IV, 363.
 PIA (Paul), IV, 129.
 PIAT (Louis-Fortuné), I, 347. —
 III, 284. — IV, 73, 98
 PIAZZA, III, 76. — IV, 290.
 PICARD (Ernest), I, 5, 6, 11, 117.
 — II, 3, 7, 18. — III, 195,
 308.
 PICHON, IV, 312.
 PICHOT (Alphonse-David), III, 165.
 — IV, 112, 113.
 PICOX, I, 502, 505, 325, 328, 401.
 PICOX (l'abbé), I, 161.
 PICPUS (prêtres de), I, 119.
 PIGÈRE (E.), IV, 118.
 PILLET-WILL, III, 145, 188.
 PILLOT (Jean-Jacques), I, 51. —
 II, 158, 159, 308, 347. — IV,
 226, 290, 363.
 PILLOTEL, I, 160. — IV, 299.
 PINDY (Jean-Louis), I, 15, 55. — II,
 99, 110, 245. — III, 209, 241,
 263. — IV, 233, 236, 290, 297,
 363.
 PINET, I, 279-283, 324, 396, 401,
 407.
 PIQUEMAL, II, 268.
 PITOIS, II, 317.
 PITOIS fils, I, 293.
 PLACE, I, 61.
 PLANAT, I, 89.
 PLANCHAT (l'abbé), I, 305.
 PLAS (colonel de), I, 345.
 PLATUEL, I, 161.
 PLÆUC (marquis de), III, 151-159,
 166-170, 179-185, 186, 189-
 197, 201-206, 217-219, 228,
 231, 256, 238-246, 247-249,
 261-272, 275-277, 282, 290,
 292, 305, 308, 365, 367.

PLONSKOSWSKI, II, 506.
 PLOU, I, 584.
 POIRIER, II, 509. — IV, 512.
 POIROT (Jean-Étienne), I, 394.
 POLET, III, 270.
 PONS (Jean-Pierre-Edmond), I, 594.
 PONTILLON, IV, 204.
 PORTIER, III, 8, 48.
 POTAPENKO, II, 506.
 POTEL, II, 126, 127.
 POTHUAU (amiral), I, 117. — III, 6, 8, 62, 66, 98, 107.
 POTTIER (Eugène-Edme), IV, 58, 89, 563, 568.
 POUGET, II, 510.
 POURCHE, I, 545.
 POURILLE (Stanislas), dit *Blanchet*, IV, 45, 68, 565. — Voyez BLANCHET.
 POURTEAU (Pierre), I, 595.
 POUYER-QUERTIER, III, 170, 204, 214, 502, 504, 506.
 PRÉAU DE VÉDEL (Gustave-Simon), I, 154, 161-168.
 PRESSENSÉ (le pasteur Edmond de), I, 251, 564.
 PRINCETEAU (général), III, 65.
 PROTOT (Eugène), I, 76, 120, 145, 255. — II, 24. — III, 161, 240. — IV, 40, 150, 202, 205, 287, 565.
 PROUBION, I, 1, 56, 158. — II, 185, 191. — III, 171-175.
 PRUDHOMME (Alexandre-Antoine), I, 65. — III, 150 — IV, 98.
 PRUNELLE (Jules), IV, 63.
 PRUNIER, II, 261.
 PUGET (Alfred-Ernest), IV, 564.
 PYAT (Félix), I, 40, 202. — II, 40, 102, 197, 209, 216, 245, 297, 507, 511. — III, 11, 50, 164, 171, 208. — IV, 15, 16, 22, 41, 44, 58, 79, 169, 243, 245, 283, 290, 564.

Q

QUÉLIN (Charles-Louis-Philippe), IV, 240.
 QUESNOT, I, 213.
 QUEVAUVILLIERS, III, 157, 152, 155.
 QUINARD, I, 185.
 QUINET (Edgar), IV, 11.
 QUINSONAS (marquis de), IV, 241.
 QUINTIN, IV, 255.

R

RABUT, I, 257, 255, 254, 355, 557. — II, 258.
 RACINE, I, 225.
 RACLIN, II, 528.
 RADIGUE (l'abbé), I, 505.
 RAGOWSKI, IV, 155, 156.
 RAMAIN, I, 247, 255, 265-269, 273, 279, 502-505, 523, 527, 531, 535.
 RAMBAUD, I, 124, 128.
 RANC, I, 114, 292. — IV, 18, 150, 356.
 RANVIER (Augustin), I, 150, 155-158, 161, 162, 165, 168, 245.
 RANVIER (Gabriel), I, 46, 75, 151, 258, 509, 525. — II, 28, 50, 77, 120, 154, 156, 209, 245, 290, 521, 554. — III, 50, 161, 208, 255, 249, 264. — IV, 51, 63, 84, 115, 121, 171, 252, 289, 513, 564.
 RASTOUL (Paul-Émile-Barthélemy-Philémon), I, 51. — II, 508, 511. — III, 209. — IV, 51, 40, 169, 264-266, 554, 564.
 RAYNAUD, III, 8, 48, 69.
 RAZOUA, I, 12. — II, 81, 272, 297. — III, 72. — IV, 288, 290, 501.
 REFRAY (Edmond), II, 86.
 RÉGÈRE (Dominique-Théophile), II, 57. — IV, 51, 75, 89, 169, 170, 196, 564.

- REGNARD (Albert), I, 12, 46. — II, 141. — IV, 21.
- REGNAULT (Исидр), I, 12. — II, 188.
- RÉGNIER, III, 40.
- RÉMY, II, 147.
- RENARD, III, 344.
- RENNES, III, 344.
- REPLAN, I, 52, 53, 134.
- RÉTIFFE (fille), II, 86, 88, 93.
- REVERDY (Zoé), II, 185.
- RÉVOL, I, 44, 72.
- RIBELL, III, 64.
- RIDOURT, II, 263. — III, 64, 65, 67, 100-102, 104, 106, 224.
- RIEL (Charles), I, 43, 352.
- RIEUNIER, III, 102, 104.
- RIGAULT (Raoul), I, 15, 45, 46, 51, 64, 70, 72, 75, 80, 87, 116-145, 158, 160-167, 180, 203, 227, 252-257, 246-248, 353, 368, 377, 384. — II, 4, 15, 72, 105, 120, 216, 257, 258, 245, 305. — III, 28, 57, 161, 178, 180, 186, 195, 199, 215, 226, 257. — IV, 40, 44, 45, 68, 70, 85, 120, 127, 164, 167, 169, 170, 205, 226, 287, 296, 364.
- RIGAULT DE GENOUILLY (amiral), III, 112.
- RHAT, I, 125.
- RIOLLAND (Claude-Alphonse), I, 595.
- RIONDEL, II, 163, 165, 171.
- ROBARDET, III, 106.
- ROBESPIERRE, I, 4. — IV, 180.
- ROBICHON, IV, 155.
- ROBIN (Jean-Michel), II, 259.
- ROBINET, IV, 81. — IV, 356.
- ROBRIN (le pasteur E.), I, 364.
- ROCHAIX, II, 89, 90.
- ROCHARD, IV, 356.
- ROCHE, I, 240.
- ROCHE, IV, 108.
- ROCHFORT (Henri de), I, 3, 230. — II, 199-202. — III, 13, 277, 297. — IV, 41, 76, 207, 304.
- ROGALOWSKI, II, 306.
- ROGEARD, IV, 30, 31, 356.
- ROGER DU NORD (comte), III, 100.
- ROHÉ, I, 273.
- ROMAIN, III, 327, 340.
- ROMAN (sœur), I, 375.
- ROMANET (de), II, 49.
- ROQUES, III, 356.
- ROSELLI (Ed.), II, 132.
- ROSSEL (Louis-Nathaniel), I, 24, 80, 92, 154. — II, 59, 63, 70, 76, 103, 223, 235, 291, 297. — III, 41, 220, 226. — IV, 15, 48, 70-72, 75, 78, 85, 92, 178, 220, 243, 245, 254, 260, 280.
- ROTHE (Hippolyte), II, 239-241.
- ROTHSCHILD, III, 145.
- ROUCHOUZE (l'abbé), I, 305.
- ROUGÉ, I, 400, 403.
- ROUGELOT, II, 111.
- ROUILLAC (Jean-Pierre), IV, 160, 161.
- ROULAND, II, 36. — III, 118, 129-132, 138, 143-145, 149, 150, 193-196, 203, 204, 212-215, 223, 276, 281, 302, 308, 309.
- ROUSSE (Edmond), I, 254, 236.
- ROUSSEAU (N.), III, 130. — IV, 5, 10, 96, 98, 288, 315.
- ROUSSEL, IV, 350.
- ROUSSEL (l'abbé), I, 191.
- ROUSSELIN (le Père), I, 214.
- ROUSSELLE (docteur), II, 114, 125, 333. — III, 71.
- ROUVILLE (le pasteur), I, 364. — II, 93-99, 327-332.
- ROUY, IV, 161.
- ROWEL ET RACINE, III, 344.
- ROY, II, 260.
- ROZADOWSKI, IV, 255.
- ROZERIE (de la), III, 129, 138, 149, 156.
- RUALT (Joseph), I, 100, 238, 302, 315. — IV, 287.
- RYSTO, IV, 312.

S

SABATIER (l'abbé), I, 505. — IV, 185.
 SACHS (B.), IV, 512.
 SACRÉS-CŒURS (sœurs de la congrégation des), I, 145.
 SAINT-CHÉLY (madame), I, 107
 SAINT-MARC, III, 515.
 SAINT-MARC GIRARDIN, I, 53.
 SAINTE-FAMILLE (sœurs de la , I, 211.
 SAINTE-FOIX (M. de), II, 105.
 SAISSET (amiral), I, 90. — II, 9, 10, 15, 16, 20, 55-57, 262. — III, 125, 157, 154, 157.
 SAJOT, IV, 157.
 SALICIS, II, 57.
 SALLÉE, IV, 25.
 SALOMON, IV, 142.
 SANSON, I, 84.
 SANTONI, I, 181.
 SARCEY (Francisque), III, 140.
 SARRAZIN, I, 178.
 SAUSSOY, III, 544.
 SAUVAGE (A.), IV, 550.
 SCHELCHER, I, 74. — II, 16, 17, 22, 52, 112.
 SECH (Albert), II, 146.
 SEGERS, III, 540.
 SEIGNERET (Paul), I, 72, 502, 504, 508. — II, 219.
 SÉRIZIER, I, 12, 45, 75, 172, 174, 189, 195, 196, 200, 202, 207, 210, 214, 216, 218-224. — IV, 66, 159, 279.
 SERRAILLER (Auguste), III, 208. — IV, 564, 568.
 SERVAT, II, 147.
 SICARD (Auguste-Alexandre), IV, 564.
 SICARD (Benjamin), I, 52, 264, 266, 270, 295.
 SIEBER, III, 145.
 SIGOYER (Bernardy de), II, 166-171, 175, 179. — III, 82, 540.

SIMON (l'abbé), IV, 152.
 SIMON (Jules), I, 117. — II, 52, 156, 187. — III, 150. — IV, 54, 286.
 SISCHER (Joseph), I, 594.
 SLOM, I, 162-164.
 SOBRIER, IV, 254.
 SOLIA, III, 274.
 SOLIGNAC, IV, 512.
 SOUDRY, IV, 98.
 SOURÈS (Jean-Benjamin), I, 594.
 SPINOY, III, 87, 88.
 SPIZER, II, 141.
 STANLEY, I, 516.
 STAWINSKI, II, 506.
 STENDHAL, I, 57.
 SUÉTENS (fille), II, 86, 88, 93.
 SURAT (Mgr), I, 72, 255, 555.

T

TANGUY, II, 516. — IV, 25.
 TARDIEU (l'abbé), I, 505.
 TASCHEREAU, III, 149.
 TAVERON (Gilbert), IV, 151.
 TERNA, I, 220.
 TESSON, II, 509.
 TEYSSIER, I, 402.
 THALER (Nicolas), I, 211. — IV, 157.
 THANN (von der), I, 24. — IV, 263.
 THEISZ (Albert-Frédéric-Jules), III, 209, 297. — IV, 564.
 THÉLIN (Ch.), III, 193.
 THEURÉ, II, 512.
 THIBAUDIER, I, 165.
 THIBAUT (Émile), IV, 80-83.
 THIERS (Adolphe), I, 53, 117, 228, 252, 580-582. — II, 8, 11, 19, 35-40, 46, 122, 216, 255-257, 259, 260. — IV, 3, 4, 19, 50-54, 62, 76, 98, 99, 118, 150, 252, 265, 271-273, 280-284.
 TRIPHAINE ET BOURDONNEAU, III, 544.
 THIRIFOQ, IV, 56, 59, 65.

- THOLONY, II, 116, 121, 146.
 THOMAS (général Clément), I, 11, 14, 54. — III, 122. — IV, 149.
 THOMAS (Victor-Clément), II, 147.
 THOMÉ, II, 87.
 TIBY, III, 147.
 TIERSONNIER, IV, 98.
 TIRARD, II, 12, 13, 18. — III, 137. — IV, 356.
 TIXIER, II, 189, 197, 198.
 TOLAIN, II, 52.
 TOLLEVATZ, I, 96, 103.
 TORRIBIO, III, 270.
 TOURNEUR (A), III, 193.
 TOURNOIS (E.), IV, 47, 98.
 TOUSSAINT, I, 150. — IV, 23.
 TREILHARD, IV, 29, 194.
 TRENCART, I, 536, 544.
 TRÈVE, II, 267-269, 355 — III, 48.
 TRIDON (Gustave-Edme-Marie), II, 318, 325. — III, 11, 162, 171, 191, 209. — IV, 22, 73, 121, 288, 290, 365.
 TRINQUET (Alexis-Louis), II, 240, 307, 524. — IV, 68, 276, 565.
 TROCHU (général), I, 5, 11, 14. — IV, 57.
 TUFFIER (l'abbé), I, 505, 508.
 TURENNE (comte), II, 37.
 TURQUET (Edmond), I, 176.
- U**
- URBAIN (Raoul), II, 129, 154, 245, 308. — IV, 31, 84, 85, 276, 365.
- V**
- VAILLANT (Édouard-Florentin-Marie), I, 114, 178. — II, 52, 78, 314, 317, 521. — III, 11, 50, 161, 171, 250. — IV, 13, 22, 40, 312.
 VAILLANT (maréchal), III, 193, 196, 365.
 VAILLOT, I, 94, 356.
 VALATZ, IV, 98.
 VALDER (Louis-Alexandre), I, 395.
 VALENTIN, I, 533.
 VALET, I, 395.
 VALLÉE, III, 85, 331.
 VALLÈS (Jules), II, 41, 85, 186, 210, 245, 293, 296, 297, 308, 321, 359. — III, 165, 241, 257. — IV, 28, 31, 39, 41, 45, 56, 57, 63, 64, 84, 90, 180, 290, 365.
 VALLETTE (le pasteur), I, 364.
 VANCHE, III, 105.
 VAN DER HOOVEN, III, 92.
 VANDEWAL (Florence), III, 80, 84, 91, 547.
 VARLET, IV, 512.
 VARLIN (Louis-Eugène), I, 55, 312. — II, 12, 116, 152, 277. — III, 150, 141-146, 152-154, 163, 165, 166, 188, 190, 197, 208, 283-289, 356. — IV, 5, 6, 10, 31, 43, 73, 74, 121, 140, 324, 365.
 VASSAL, I, 405.
 VAUTRAIN, II, 44.
 VERDIER, IV, 288.
 VERDURE (Augustin), IV, 31, 69, 365.
 VERDURE (fille), I, 299.
 VERGÉ (général), II, 165, 168, 173, 176, 271. — III, 85.
 VÉRIG, I, 249-252, 262, 266, 268-271, 273, 275, 277-282, 345.
 VERMERSCH, I, 160. — II, 42, 245, 307. — III, 241, 298-301. — IV, 36, 41, 92, 190, 207, 294, 313.
 VERMOREL (Auguste-Jean-Marie), I, 139, 296-298. — II, 238, 307. — III, 50, 163, 209, 241, 255, 257. — IV, 22, 31, 39-42, 45, 68, 77, 90, 119, 150, 169, 290, 365.
 VERNAUD (Frédéric), III, 268.

VERNES (le pasteur Louis), I, 564.
 VÉSINIER (Pierre), I, 51, 343. —
 II, 501, 507. — III, 12, 161. —
 IV, 38, 66, 171, 174, 290, 301,
 366.
 VESSEN (le pasteur), I, 364.
 VEYNE, III, 100.
 VEYSSET (Georges), I, 87, 98, 99.
 — II, 102, 254, 261, 262.
 VIAL, IV, 182.
 VIARD (Pompée-Auguste-Vincent),
 I, 63. — II, 78, 314, 315, 323.
 — IV, 11, 39, 40, 166, 312, 366.
 VICHARD (Paul), IV, 251.
 VIDIEU (l'abbé), II, 182.
 VIEULINA, I, 338.
 VIGNON (femme), III, 317.
 VILLEMEN, I, 157, 165, 173.
 VILLEMEN (Sébastien), I, 595.
 VILLERME, II, 172.
 VILLERS (communauté de), III,
 199.
 VICENZINI, I, 25.
 VINOT, I, 24. — II, 272. — III,
 72. — IV, 315.
 VINOY (général), I, 34, 360. —
 II, 273. — III, 120, 254. — IV,
 126, 261.
 VOCHÉLET, III, 28.
 VOLPÉNIL (Bonnin, dit), IV, 112,
 113. — Voyez BONNIN.

W

WALBERT (Félix-Joseph), I, 238,
 400, 402.
 WASHBURNE, I, 145, 232, 291, 365,
 372-384. — II, 6, 45, 207, 227,
 278. — IV, 19, 123, 153, 145,
 168, 262.
 WEBER (madame), III, 321, 355.
 WERNERT (Antoine), II, 111, 126,
 127.
 WEST (Jacques), II, 108, 110, 111,
 126.
 WETZEL, II, 518.
 WILKIE (George), IV, 284.
 WINANT, IV, 23.
 WROBLESKI, I, 200, 297, 299. —
 II, 70. — IV, 87, 158, 251, 256.
 WURTZ, II, 326.
 WYTS, III, 102.

Y

YVON, IV, 212, 215.

Z

ZAMOYSKI (comte), IV, 86.
 ZANGIACOMI, I, 51. — IV, 126.

FIN DE LA TABLE DES NOMS PROPRES.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE}

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

1883

ROMANS, NOUVELLES

ŒUVRES DIVERSES

1^{re} SÉRIE, A 3 FR. 50 LE VOLUME

- About (Ed.) :** *Alsace* (1871-1872); 5^e édit. 1 vol.
— *La Grèce contemporaine*; 8^e édit. 1 vol.
— *Le progrès*; 4^e édit. 1 vol.
— *Le turco*. — *Le bal des artistes*. — *Le poivre*. — *L'ouverture au château*. — *Tout Paris*. — *La chambre d'ami*. — *Chasse allemande*. — *L'inspection générale*. — *Les cinq perles*; 4^e édit. 1 vol.
— *Madelon*; 8^e édit. 1 vol.
— *Théâtre impossible*; 2^e édit. 1 vol.
— *L'A B C du travailleur*; 4^e édit. 1 vol.
— *Les mariages de province*; 5^e édit. 1 vol.
— *La vieille roche* :
1^{re} partie : *Le mari imprévu*; 5^e édit. 1 vol.
2^e partie : *Les vacances de la comtesse*; 4^e édit. 1 vol.
3^e partie : *Le marquis de Lanrose*; 3^e édit. 1 vol.
— *Le fellah*; 3^e édit. 1 vol.
— *L'infâme*; 3^e édit. 1 vol.
— *Le roman d'un brave homme*; 26^e mille. 1 vol.
- Amicis (de) :** *Souvenirs de Paris et de Londres*, traduit de l'italien par M^{me} J. Colomb. 1 vol.
- Charton (E.) :** *Le tableau de Cébès*, souvenirs de mon arrivée à Paris. 1 vol.
- Cherbuliez (V.), de l'Académie française :** *Le comte Kostia*; 9^e édit. 1 v.
- Cherbuliez (V.) :** *Prosper Randoce*; 4^e édit. 1 vol.
— *Paule Méré*; 5^e édit. 1 vol.
— *Le roman d'une honnête femme*; 9^e édit. 1 vol.
— *Le grand œuvre*; 3^e édit. 1 vol.
— *L'aventure de Ladislas Bolski*; 6^e édit. 1 vol.
— *La revanche de Joseph Noirel*; 4^e édit. 1 vol.
— *Études de littérature et d'art*. 1 vol.
— *Meta Holdenis*; 5^e édit. 1 vol.
— *Miss Rovel*; 7^e édit. 1 vol.
— *Le fiancé de M^{lle} Saint-Maur*; 4^e édit. 1 vol.
— *Samuel Brohl et Cie*; 6^e édit. 1 vol.
— *L'idée de Jean Téterol*; 6^e édit. 1 vol.
— *Amours fragiles*; 3^e édit. 1 vol.
— *Noirs et Rouges*; 6^e édit. 1 vol.
— *La ferme du Choquard*; 6^e édit. 1 vol.
— *L'Espagne politique* (1868-1873). 1 v.
- Depret :** *Nouvelles anciennes*. 1 vol.
- Ferry (Gabriel) :** *Le coureur des bois*; 9^e édit. 2 vol.
— *Costal l'Indien*; 4^e édit. 1 vol.
- Houssaye (A.) :** *Le violon de Franjolé*. 1 vol.
— *Voyages humoristiques*. 1 vol.
- Kœcklin-Schwartz :** *Un touriste en Laponie*. 1 vol.
- Larchey (Lorédan) :** *Les cahiers du capitaine Coignet* (1799-1815), publiés d'après le manuscrit original. 1 vol.

- Lemaitre** : *La comédie après Molière et le théâtre de Dancourt*. 1 vol.
- Marbeau (E.)** : *Slaves et Teutons* : notes et impressions de voyage. 1 vol.
- Marmier (X.)**, de l'Académie française : *En Alsace*. 1 vol.
 — *Gazida*, fiction et réalité. 1 vol.
 Ouvrage couronné par l'Académie française.
 — *Hélène et Suzanne*. 1 vol.
 — *Le roman d'un héritier*; 2^e édit. 1 vol.
 — *Les fiancés du Spitzberg*; 4^e édit. 1 vol.
 Ouvrage couronné par l'Académie française.
 — *Lettres sur le Nord*; 5^e édit. 1 vol.
 — *Mémoires d'un orphelin*. 1 vol.
 — *Sous les sapins*, nouvelles du Nord. 1 vol.
 — *De l'est à l'ouest*. 1 vol.
 — *Les voyages de Nils à la recherche de l'idéal*. 1 vol.
 — *Robert Bruce; comment on reconquiert un royaume*; 2^e édit. 1 vol.
 — *Les âmes en peine*, contes d'un voyageur. 1 vol.
 — *En pays lointains*. 1 vol.
 — *Les hasards de la vie*; 2^e édit. 1 vol.
 — *Un été au bord de la Baltique*; 2^e édit. 1 vol.
 — *Histoire d'un pauvre musicien*. 1 vol.
 — *Nouveaux récits de voyage*. 1 vol.
 — *Contes populaires de différents pays*, recueillis et traduits. 1 vol.
 — *Nouvelles du Nord*. 1 vol.
- Marmier (X.)** : *Légendes des plantes et des oiseaux*. 1 vol.
 — *A la maison*. 1 vol.
- Mézières (A.)**, de l'Académie française : *Hors de France*. 1 vol.
 — *En France*. 1 vol.
- Michélet (J.)** : *L'insecte*; 9^e édit. 1 vol.
 — *L'oiseau*; 14^e édit. 1 vol.
- Peÿ** : *L'Allemagne d'aujourd'hui* (1821-1882); 2^e édit. 1 vol.
- Ralston** : *Contes populaires de la Russie*. 1 vol.
- Saintine (X.-B.)** : *Le chemin des écoliers*; 4^e édit. 1 vol.
 — *Picciola*; 49^e édit. 1 vol.
 — *Seul* 5^e édit. 1 vol.
- Stahl** : *Histoire d'un homme enrhumé*. 1 vol.
- Topffer (R.)** : *Nouvelles genevoises*. 1 vol.
 — *Rosa et Gertrude*. 1 vol.
 — *Le presbytère*. 1 vol.
 — *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois*, ou Essai sur le beau dans les arts. 1 vol.
- Valbert**. *Hommes et choses d'Allemagne*. 1 vol.
 — *Hommes et choses du temps présent*. 1 vol.
- Wey (Francis)** : *Chronique du siège de Paris* (1870-1871). 1 vol.
 — *Les Anglais chez eux*; 7^e éd. 1 vol.
 — *Petits Romans*. 1 vol.

2^e SÉRIE, A 3 FR. LE VOLUME

- Achard (Amédée)** : *La chasse à l'idéal*. 1 vol.
 — *Le journal d'une héritière*; 2^e édit. 1 vol.
 — *Les chaînes de fer*. 1 vol.
 — *Les fourches caudines*. 1 vol.
 — *Mazence Humbert*. 1 vol.
 — *Le serment d'Hedwige*. — *Madame de Mailhac*. 1 vol.
 — *Olympe de Mézières*. — *Le mari de Delphine*. 1 vol.
 — *Yerta Slovoda*. 1 vol.
- Deltuf (P.)** : *L'ordonnance de non-lieu*. 1 vol.
- Depret** : *Contes de mon pays*. 1 vol.
 — *Silhouettes de villes*. 1 vol.
 — *Chez les Anglais*. 1 vol.
- Énault (Louis)** : *En province*; 2^e édit. 1 vol.
 — *Olga*; 2^e édit. 1 vol.
 — *Un drame intime*; 2^e édit. 1 vol.
 — *Le roman d'une veuve*; 4^e édit. 1 v.
 — *La pupille de la Légion d'honneur*. 2 vol.
 — *La destinée*; 3^e édit. 1 vol.
 — *Le baptême du sang*; 2^e édit. 2 vol.
 — *Le secret de la confession*; 2^e édit. 2 vol.

- Énault (L.)** : *Irène, un mariage impromptu*; — *Deux villes mortes*. 1 vol.
— *La veuve*; 4^e édit. 1 vol.
- Erckmann-Chatrian** : *L'ami Fritz*; 9^e édit. 1 vol.
- Féval (Paul)** : *Cœur d'acier*. 2 vol.
— *Le mari embaumé*. 2 vol.
- Fleuriot (M^{lle} Z.)** : *Tombée du nid*. 1 vol.
— *L'héritier de Kerquignon*. 1 vol.
- Gautier (Théophile)** : *Caprices et zigzags*; 3^e édit. 1 vol.
- Girardin (J.)** : *Le locataire des demoiselles Rocher*. 1 vol.
- Girardin (J.)** : *Les théories du docteur Wurtz*. 1 vol.
— *Les épreuves d'Etienne*. 1 vol.
- La Cottière (Jacob de)** : *Nos semblables*. 1 vol.
- Ouida** : *Umilta*. — *La récompense du vétérân*. — *Les oiseaux dans la neige*. — *La dernière des Castlemaine*. — *L'assiette de mariage*. Nouvelles traduites de l'anglais. 1 vol.
— *Amitié*, traduit par J. Girardin. 1 vol.
— *La princesse Zoureff*, roman traduit par J. Girardin; 2^e édit. 1 vol.
- Witt (M^{me} de)** : *Tout simplement*. 1 vol.

3^e SÉRIE, A 2 FR. LE VOLUME

- About (Edm.)** : *Germaine*; 13^e édit. 1 vol.
— *Le roi des montagnes*; 15^e édit. 1 vol.
— *Les mariages de Paris*; 70^e mille. 1 vol.
— *L'homme à l'oreille cassée*; 10^e édit. 1 vol.
— *Maitre Pierre*; 8^e édit. 1 vol.
— *Tolla*; 12^e édit. 1 vol.
— *Trente et quarante*. — *Sans dot*. — *Les parents de Bernard*; 40^e mille. 1 vol.
- Ancelot (M^{me})** : *Antonia Vernon*. 1 vol.
- Bertrand (L.)** : *Au fond de mon carnier*. 1 vol.
- Bombonnel (C.)** : *Le tueur de panthères*; 4^e édit. 1 vol.
- Énault (Louis)** : *Alba*; 5^e édit. 1 vol.
— *Hermine*; 4^e édit. 1 vol.
— *L'amour en voyage*; 5^e édit. 1 vol.
- Énault (L.)** : *Nadéje*; 6^e édit. 1 vol.
— *Stella*; 4^e édit. 1 vol.
— *Un amour en Laponie*; 2^e édit. 1 vol.
— *La vie à deux*; 3^e édit. 1 vol.
- Erckmann-Chatrian** : *Contes fantastiques*; 4^e édit. 1 vol.
- Fabre (F.)** : *Le chevrier*. 1 vol.
- Ferry (G.)** : *Le vicomte de Châteaubrun*. 1 vol.
- Gérard (J.)** : *Le tueur de lions*; 9^e édit. 1 vol.
- Méry** : *Contes et nouvelles*; 2^e édit. 1 vol.
- Renaut (É.)** : *La perle creuse*. 1 vol.
- Viardot (L.)** : *Souvenirs de chasse*; 7^e édit. 1 vol.
- Wey (Francis)** : *Trop heureux*. 1 vol.
- Zaccane** : *Nouveau langage des fleurs*, avec 12 gravures en couleurs. 1 vol.

4^e SÉRIE, A 1 FR. 25 C. LE VOLUME

- Achard (A.)** : *Les vocations*. 1 vol.
- Anonyme** : *Une conversion*. 1 vol.
- Araquy (E. d')** : *Galiène*. 1 vol.
- Arnould (A.)** : *Les trois poètes*. 1 vol.
- Bernardin de Saint-Pierre** : *Paul et Virginie*. 1 vol.
- Berthet (Elie)** : *Les houilleurs de Polignies*; 3^e édit. 1 vol.
- Chapus (E.)** : *Le turf*; 2^e édit. 1 vol.
- Deschanel** : *Physiologie des écrivains et des artistes*, ou *Essai de critique naturelle*. 1 vol.
- Enault (Louis)** : *Frantz Muller*. — *Le rouet d'or*. — *Axel*. 1 vol.
— *Christine*; 10^e édit. 1 vol.
— *Pèle-mêle*, nouvelles; 2^e édit. 1 vol.
— *Histoire d'une femme*; 5^e édit. 2 vol.
— *Alba*; 6^e édit. 1 vol.

- Énault (L.)** : *Hermine*; 6^e édit. 1 vol.
 — *La vierge du Liban*; 4^e édition. 1 vol.
 — *Cordova*. 1 vol.
 — *Les perles noires*; 3^e édit. 2 vol.
 — *La rose blanche, Inès, une larme ou petite pluie abat grand vent*; 5^e édit. 1 vol.
- Fabre (Ferdinand)** : *Julien Savignac*. 1 vol.
- Figuié (M^{me} L.)** : *Nouvelles languedociennes*. 1 vol.
- Gautier (Th.)** : *Miliona*; 6^e édit. 1 vol.
- Geruzez (E.)** : *Mélanges et pensées*. 1 vol.
- Guizot (F.)** : *L'amour dans le mariage*; 11^e édit. 1 vol.
- Houssaye (Arsène)** : *Galerie de portraits du dix-huitième siècle*. 5 vol.
 Les 2 premières séries sont épuisées.
 On vend séparément :
 3^e série : *Poètes*. — *Romanciers*. — *Philosophes*.
 4^e série : *Hommes et femmes de cour*.
 5^e série : *Sculpteurs*. — *Peintres*. — *Musiciens*.
- Jacques** : *Contes et causeries*. 1 vol.
- Joanne (Ad.)** : *Albert Fleurier*. 1 vol.
- La Landelle (de)** : *La meilleure part*. 1 vol.
- Lamartine (A. de)** : *Graziella*. 1 vol.
 — *Raphaël*. 1 vol.
 — *Le tailleur de pierres de Saint-Point*. 1 vol.
- Laprade (Jules de)** : *En France et en Turquie, nouvelles*. 1 vol.
- Lasteyrie (F. de)** : *Causeries artistiques*. 1 vol.
- Laurent de Rillé** : *Olivier l'orphéoniste*. 1 vol.
- Marchand-Gerin (Eug.)** : *La nuit de la Toussaint*. — *Il cantatore*. 1 vol.
- Marco de Saint-Hilaire (E.)** : *Anecdotes du temps de Napoléon I^{er}*. 1 vol.
- Michelet (M^{me})** : *Mémoires d'une enfant*. 1 vol.
- Ponson du Terrail** : *Le nouveau maître d'école*; 3^e édit. 1 vol.
- Prévost (l'abbé)** : *La colonie roche-loise, nouvelle extraite de l'Histoire de Cleveland*. 1 vol.
- Reybaud (M^{me} Charles)** : *Misè Brun*; 2^e édit. 1 vol.
 — *Espagnoles et Françaises*. 1 vol.
- Viennet** : *Épîtres et satires*. 1 vol.
- Wailly (Léon de)** : *Angélica Kauffmann*. 2 vol.

5^e SÉRIE

BIBLIOTHÈQUE DES MEILLEURS ROMANS ÉTRANGERS

Traductions françaises

A 1 FR. 25 LE VOLUME

- Ainsworth (W.)** : *Abigaïl*, traduit de l'anglais, par Révoil. 1 vol.
 — *Chrichton*, traduit par Ch. Romey. 2 vol.
 — *Jack Sheppard ou les Chevaliers du brouillard*. 2 vol.
- Andersen** : *Livre d'images sans images*, traduit de l'allemand par F. Minssen. 1 vol.
- Anonymes** : *César Borgia, ou l'Italie en 1500*, traduit de l'anglais par E. Scheffter. 2 vol.
 — *Les pilleurs d'épaves*, traduit par Louis Stenio. 1 vol.
- Anonymes** : *Miss Mortimer*, traduit par E. de Valbeau.
 — *Paul Ferroll*, traduit par M^{me} H. Loreau. 1 vol.
 — *Violette*, chronique d'opéra, imitée par Old-Nick. 1 vol.
 — *Whitehall*, traduit par E. Scheffter. 2 vol.
 — *Whitefriars*, traduit par E. Scheffter. 2 vol.
 — *La veuve Barnaby*, traduit par M^{me} Ambroïse Tardieu. 2 vol.
 — *Tom Brown à Oxford*, imité de l'anglais par J. Girardin. 2 vol.

- Anonymes** : *Mehalah*, traduit de l'anglais par Yorick Bernard-Derosne. 1 vol.
 — *Molly Bawn*, traduit de l'anglais par M^{me} A. Tardieu. 1 vol.
- Austen** (Miss) : *Persuasion*, traduit de l'anglais par M^{me} Letorsay. 1 vol.
- Azeglio** (M. d') : *Nicolas de Lapi*, traduit de l'italien par Paul Vinger. 2 vol.
- Beaconsfield** (Lord) : *Endymion*, traduit de l'anglais par J. Girardin. 2 vol.
- Beecher-Stowe** (M^{rs}) : *La case de l'oncle Tom*, traduit de l'anglais par Louis Enault. 1 vol.
 — *La fiancée du ministre*, traduit par H. de l'Espine. 1 vol.
- Bersezio** (V.) : *Nouvelles piémontaises*, traduites de l'italien par Amédée Roux. 1 vol.
 — *Les anges de la terre*, traduit par Léon Dieu. 1 vol.
- Black** (W.) : *Anna Beresford*, traduit de l'anglais par A. Vaillant. 1 vol.
- Blackmore** (R. D.) : *Erema*, traduit de l'anglais par Fr. Bernard. 2 vol.
- Braddon** (Miss) : *Œuvres*, traduites de l'anglais. 40 volumes :
Aurora Floyd. 2 vol.
Henri Dunbar. 2 vol.
La trace du serpent. 2 vol.
Le secret de lady Audley. 2 vol.
Le capitaine du Vautour. 1 vol.
Le testament de John Marchmont. 2 vol.
Le triomphe d'Éléonor. 2 vol.
Lady Lisle. 1 vol.
Ralph l'intendant. 1 vol.
La femme du docteur. 2 vol.
Le locataire de sir Gaspard. 2 vol.
L'allée des dames. 2 vol.
Rupert Godwin. 2 vol.
Le brosseur du lieutenant. 2 vol.
Les oiseaux de proie. 2 vol.
L'héritage de Charlotte. 2 vol.
La chanteuse des rues. 2 vol.
Un fruit de la mer Morte. 2 vol.
Lucius Davoren. D. M. 2 vol.
Joshua Haggard. 2 vol.
Barbara. 1 vol.
Vixen. 2 vol.
- Bulver Lytton** (Sir Ed.) : *Œuvres*, traduites de l'anglais, 27 volumes :
Devreux. 2 vol.
- Ernest Maltravers*. 1 vol.
Le dernier des barons. 2 vol.
Le désavoué. 2 vol.
Le dernier jour de Pompéi. 1 vol.
Mémoires de Pisistratæ Caxton. 2 vol.
Mon roman. 2 vol.
Paul Clifford. 2 vol.
Qu'en fera-t-il? 2 vol.
Rienzi. 2 vol.
Zanoni. 2 vol.
Eugène Aram. 2 vol.
Alice ou les mystères. 1 vol.
Pelham ou aventures d'un gentleman. 2 vol.
Jour et nuit ou heur et malheur. 2 vol.
- Caballero** (F.) : *Nouvelles andalouses*, traduites de l'espagnol par A. Germond de Lavigne. 1 vol.
- Caccianiga** : *Le baiser de la comtesse Savina*, traduit de l'italien par L. Dieu. 1 vol.
 — *Les délices du farniente*, traduit par le même. 1 vol.
 — *Le bocage de Saint-Alipio*, traduit par le même. 1 vol.
- Cervantès** : *Nouvelles*, traduites de l'espagnol par L. Viardot. 1 vol.
- Craik** (Miss Mullock) : *Deux mariages*, traduit de l'anglais par M^{me} J. Ala. 1 vol.
 — *Une noble femme*, traduit par Stryienski. 1 vol.
 — *Mildred*, traduit par M^{me} E. Robert. 1 vol.
- Cummins** (Miss) : *L'allumeur de réverbères*, traduit de l'anglais par J. Belin de Launay et Ed. Scheffter. 1 vol.
 — *Mabel Vaughan*, traduit par M^{me} Loreau. 1 vol.
 — *La rose du Liban*, traduit par Ch. Bernard-Derosne. 1 vol.
- Currer-Bell** (Miss Brontë) : *Jane Eyre*, traduit de l'anglais par M^{me} Lesbazeilles-Souvestre. 2 vol.
 — *Le professeur*, traduit par M^{me} Loreau. 1 vol.
 — *Shirley*, traduit par Ch. Romey. 2 vol.
- Dasent** : *Les Vikings de la Baltique*, traduit de l'anglais par Emile Montégut. 2 vol.
- Dickens** (Ch.) : *Œuvres*, traduites de l'anglais. 28 volumes.
Aventures de M. Pickwick. 2 vol.
Barnabé Rudge. 2 vol.

- Bleak-House.* 2 vol.
Contes de Noël. 1 vol.
David Copperfield. 2 vol.
Dombey et fils. 3 vol.
La petite Dorrit. 2 vol.
Le magasin d'antiquités. 2 vol.
Les temps difficiles. 1 vol.
Nicolas Nickleby. 2 vol.
Olivier Twist. 1 vol.
Paris et Londres en 1793. 1 vol.
Vie et aventures de Martin Chuzzlewit. 2 vol.
Les grandes espérances. 2 vol.
L'ami commun. 2 vol.
Le mystère d'Edwin Drood. 1 vol.
- Dickens et Collins :** *L'abîme*, traduit de l'anglais par M^{me} Judith. 1 vol.
- Disraeli :** *Sybil*, traduit de l'anglais. 2 vol.
 — *Lothair*, traduit par Bernard-Derosne. 2 vol.
 Voir ci-dessus *Beaconsfield*.
- Edwardes (M^{rs} Annie) :** *Un bas-bleu*, traduit de l'anglais par Gem. 1 vol.
- Edwards (Miss Amélia) :** *L'héritage de Jacob Trefalden*, traduit de l'anglais par Guidi. 2 vol.
- Farina (S.) :** *Amour aveugle. — Bourrasques conjugales. — Un homme heureux. — Valet de pique.* Nouvelles traduites de l'italien par S. Blandy. 1 vol.
 — *Le trésor de Doumina*, traduit par le même. 1 vol.
- Fleming (M. A.) :** *Un mariage extravagant*, traduit de l'anglais par Ch. Bernard-Derosne. 2 vol.
 — *Le mystère de Catheron*, traduit par le même. 2 vol.
 — *Les chaînes d'or*, traduit par Yorick. 1 vol.
- Freytag (G.) :** *Doit et avoir*, traduit de l'allemand par W. de Suckau. 3 vol.
- Fullerton (Lady) :** *L'oiseau du bon Dieu*, traduit de l'anglais par M^{me} de Saint-Romain. 1 vol.
 — *Hélène Middleton*, traduit par M. Villaret. 1 vol.
- Gaskell (M^{rs}) :** *Œuvres*, traduites de l'anglais, 7 volumes :
Autour du sofa. 1 vol.
Marie Barton. 1 vol.
Marguerite Hall (nord et sud). 2 vol.
Ruth. 1 vol.
Les amoureux de Sylvia. 1 vol.
- Cousine Philis. — L'œuvre d'une nuit de mai. — Le héros du fossoyeur.* 1 vol.
- Gerstæcker :** *Les deux conviets*, traduit de l'allemand par Révoil. 1 vol.
 — *Les pirates du Mississipi*, traduit par le même. 1 vol.
 — *Aventures d'une colonie d'émigrants en Amérique*, traduit par X. Marmier. 1 vol.
- Goethe :** *Werther*, traduit de l'allemand par L. Enault. 1 vol.
- Gogol (N.) :** *Tarass Boulba*, traduit du russe par L. Viardot. 1 vol.
- Grenville Murray (E.) :** *Le jeune Brown*, traduit de l'anglais par J. Butler. 2 vol.
 — *La cabale du boudoir*, traduit par le même. 2 vol.
 — *Veuve ou mariée?* traduit par le même. 1 vol.
 — *Une famille endettée*, traduit par le même. 1 vol.
 — *Etranges histoires*, traduit par le même. 1 vol.
- Hackländer :** *Boutique et comptoir*, traduit de l'allemand par A. Materne. 1 vol.
 — *La vie militaire en Prusse*, traduit par le capitaine L. Lemaître. 4 vol. Chaque vol. se vend séparément.
 — *Le moment du bonheur*, traduit par A. Materne. 1 vol.
- Hall (capitaine Basil) :** *Scènes de la vie maritime*, traduites de l'anglais par A. Pichot. 1 vol.
 — *Scènes du bord et de la terre ferme*, traduites par le même. 1 vol.
- Hardy (T.) :** *Le trompette-major*, traduit de l'anglais par Yorick Bernard-Derosne. 1 vol.
- Harwood (J.) :** *Lord Ulswater*, traduit de l'anglais par Léon Bochet. 2 vol.
- Hauff :** *Nouvelles*, traduites de l'allemand par A. Materne.
 — *Lichtenstein*, trad. par de Suckau. 1 vol.
- Haworth (Miss) :** *Une méprise. — Les trois soirées de la Saint-Jean. — Morwell.* Nouvelles traduites de l'anglais par Paul de Baussire-Seyssel. 1 vol.
- Hawthorne :** *La lettre rouge*, traduit de l'anglais par E. Morgues. 1 vol.

- Hawthorne** : *La maison aux sept pignons*, traduit par le même. 1 vol.
- Heiberg (L.)** : *Nouvelles danoises*, traduites du danois par X. Marmier. 1 vol.
- Helm (Mme)** : *Madame Théodore*, traduit de l'allemand par Camille Valdy. 1 vol.
- Hildreth** : *L'esclave blanc*, traduit de l'anglais par M. F. Mornand. 1 vol.
- Hillern (M^{me} de)** : *La fille au vautour*, traduit de l'allemand par J. Gourdault. 1 vol.
- *Le couvent de Marienberg*, traduit par le même. 1 vol.
- Immermann** : *Les paysans de Westphalie*, traduit de l'allemand par Desfeuilles. 1 vol.
- James** : *Léonora d'Orco*, traduit de l'anglais par M^{me} de Morvan. 1 vol.
- Jenkin (M^{re})** : *Qui casse paye*, traduit de l'anglais par M^{me} Léon Georges. 1 vol.
- Jerrold (D.)** : *Sous les rideaux*, traduit de l'anglais par A. Le Roy. 1 vol.
- Kavanagh (J.)** : *Tuteur et pupille*, traduit de l'anglais par M^{me} H. Moreau. 2 vol.
- Kingsley** : *Il y a deux ans*, traduit de l'anglais par H. de l'Espine. 2 vol.
- Kompert** : *Nouvelles juives*, traduites de l'allemand par Daniel Stauben. 1 vol.
- Lawrence (G.)** : *Œuvres*, traduites de l'anglais par Ch. Bernard-Derosne. 8 volumes :
- *Frontière et prison*. 1 vol.
- *Guy Livingstone ou à outrance*. 1 vol.
- *Honneur stérile*. 2 vol.
- *L'épée et la robe*. 1 vol.
- *Maurice Dering*. 1 vol.
- *Flora Bellasys*. 2 vol.
- Lennepe (J. van)** : *Les aventures de Ferdinand Huyck*, traduites du hollandais par Wocquier et D. van Lennepe. 2 vol.
- *La rose de Dekama*. 1 vol.
- Longfellow** : *Drames et poésies*, traduits de l'anglais par X. Marmier. 1 vol.
- Ludwig (O.)** : *Entre ciel et terre*, traduit de l'allemand par A. Materne. 1 vol.
- Manzoni** : *Les fiancés*, traduit de l'italien par Giovanni Martinelli. 2 vol.
- Marsh (M^{re})** : *Le contrefait*, traduit de l'anglais par L. Bochet. 1 vol.
- Mayne-Reid** : *La piste de guerre*, traduit de l'anglais par V. Boileau. 1 vol.
- *La quarteronne*, traduit par L. Stenio. 1 vol.
- *Le doigt du destin*, traduit par H. Vattemare. 1 vol.
- *Le roi des Séminoles*, traduit par B. H. Révoil. 1 vol.
- *Les partisans*, traduit par Héphell. 1 vol.
- Melville (Whyte)** : *Les gladiateurs : Rome et Judée*. Roman antique traduit de l'anglais par Ch. Bernard-Derosne. 2 vol.
- *Katerfelto*, traduit par le même. 1 vol.
- *Digby Grand*, traduit par le même. 2 vol.
- *Kate Coventry*, traduit par le même. 1 vol.
- *Satanella*, traduit par le même. 1 vol.
- Mügge (Th.)** : *Afraja*, traduit de l'allemand par W. et E. de Suckau. 2 vol.
- Nouvelles du Nord**, traduites du suédois, de A. Blanche, Frederika Bremer, J. L. Rudeberg, etc., par Leouzon Le Duc. 1 vol.
- Ouida** : *Ariane*, traduit de l'anglais par B. Buisson. 2 vol.
- *Pascarel*, imité par J. Girardin. 1 vol.
- Pouchkine (A.)** : *La fille du capitaine*, traduit du russe par L. Viardot. 1 vol.
- *Poèmes dramatiques*, traduits par I. Tourguénéff et L. Viardot. 1 vol.
- Poynter (E.-F.)** : *Hetty* (Among the hills), traduit de l'anglais par C. Stryienski.
- Reade et Dion Boucicault** : *L'île providentielle*, traduit de l'anglais par L. Bochet. 2 vol.
- Reuter (Fritz)** : *En l'année 1813*. Episode de la vie militaire des Français en Allemagne, traduit de l'allemand par E. Zeys. 1 vol.
- Sacher-Masoch** : *Les legs de Caïn*, contes galiciens, traduits de l'allemand. 1 vol.

- Sacher-Masoch** : *Le Nouveau Job* — *Le laid*. Nouvelles traduites par Mme Noëmi Mangé. 1 vol.
- *A Kolomea*, contes juifs et petits-russiens, traduits par A. Strebin-ger. 1 vol.
- *Entre deux fenêtres*. — *Servatien et Pancrace*. — *Le Castellan*. Nouvelles traduites par M^{lle} Strebin-ger. 2 vol.
- Segrave (A.)** : *Marmorne*, traduit de l'anglais par Ch. Bernard-Derosne. 1 vol.
- Smith (J.)** : *L'héritage* (Dick Tarleton), traduit de l'anglais par Ed. Scheffter. 3 vol.
- Spielhagen (F.)** : *Le mariage d'Ellen*, traduit de l'allemand par M^{lle} Heinecke. 1 vol.
- Stephens (Miss)** : *Opulence et misère*, traduit de l'anglais par M^{me} H. Loreau. 1 vol.
- Thackeray** : *Œuvres*, traduites de l'anglais. 9 vol.
Henry Esmond, par Léon de Wailly. 2 vol.
Histoire de Pendennis, par Ed. Scheffter. 3 vol.
La foire aux vanités, par G. Guiffrey. 1 vol.
Le livre des Snobs, par G. Guiffrey. 2 vol.
Mémoires de Barry Lindon, par L. de Wailly. 1 vol.
- Thackeray (Miss)** : *Sur la falaise*, traduit de l'anglais par M^{me} E. Marcel. 1 vol.
- Tourguéneff (I.)** : *Mémoires d'un seigneur russe*, traduit du russe par E. Charrière. 2 vol.
- Townsend (V. F.)** : *Madeline*, traduit de l'anglais par M^{me} S. Le Page. 1 vol.
- Trollope (A.)** : *Le domaine de Belton*, traduit de l'anglais par E. Dailhac. 1 vol.
- *La veuve remariée*, traduit par M^{me} A. Tardieu. 2 vol.
- Trollope (A.)** : *Le cousin Henry*. traduit par M^{me} H. Martel. 1 vol.
- Trollope (M^{rs})** : *La pupille*, traduit de l'anglais par M^{me} de la Fizelière. 1 vol.
- Wichert** : *Les perturbations*. — *Au bord de la Baltique*. — *Le vieux cordonnier*. Nouvelles traduites de l'allemand par M^{lle} H. Heinecke. 1 vol.
- Wilkie Collins** : *Le secret*, traduit de l'anglais par Old-Nick. 1 vol.
- *La pierre de lune*, traduit par M^{me} de Clermont-Tonnerre. 2 vol.
- *Mademoiselle ou Madame?* — *Un drame dans la vie privée*. Nouvelles. 1 vol.
- *Mari et femme*, traduit par Ch. Bernard-Derosne. 2 vol.
- *La morte vivante*, traduit par le même. 1 vol.
- *La piste du crime*, traduit par C. de Cendrey. 2 vol.
- *Pauvre Lucile!* 2 vol.
- *Cache-cache ou le mystère de Marie Gryce*, traduit par C. de Cendrey. 2 vol.
- *La mer glaciale*. — *La femme des rêves*. 1 vol.
- *Le spectre d'Yago*. Nouvelles traduites par le même. 1 vol.
- *Les deux destinées*, traduit par A. Hédouin. 1 vol.
- *L'hôtel hanté*, traduit par H. Dallemagne. 1 vol.
- Wood (M^{rs})** : *Les filles de lord Oakburn*, traduit de l'anglais par L. Bochet. 2 vol.
- *Le serment de lady Adélaïde*, traduit par le même. 2 vol.
- *Le maître de Greylands*, traduit par le même. 1 vol.
- *La gloire des Verner*, traduit par de L'Estrive. 2 vol.
- Zschokke** : *Addrich des mousses*, traduit de l'allemand par W. de Snckau. 1 vol.
- *Le château d'Aarau*, traduit par le même. 1 vol.

Date Due

APR 10 1973

APR 17 1975

SEP 15 2006

JAN 13 2006

SEP 12 2006



TRENT UNIVERSITY



0 1164 0373260 9

195530

